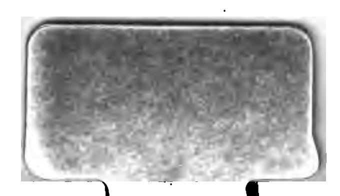


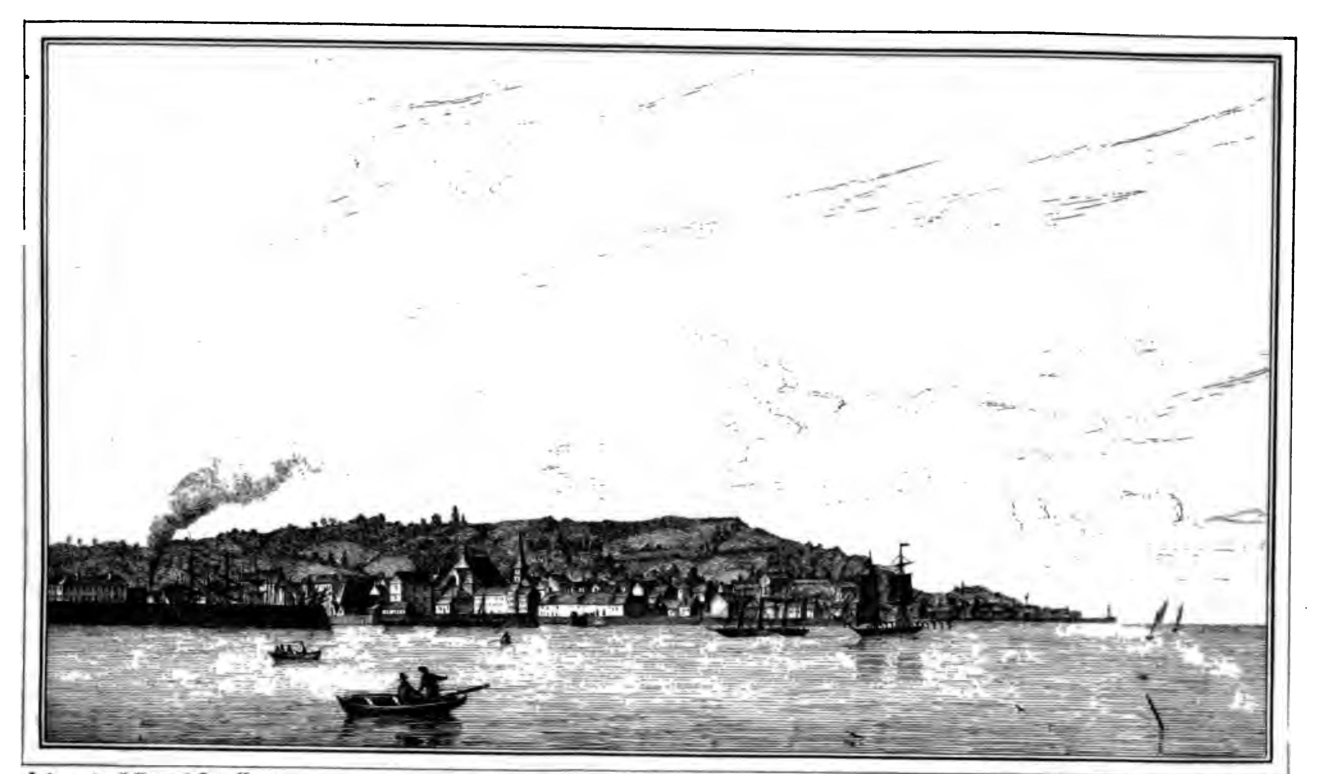


HISTOIRE

DE LA VILLE

DE

HONFLEUR.



Lithographie de Hue, r. de Paris, Havre. Théodore Henry Lith.

HONFLEUR,

Vue prise à l'embouchure de la Seine.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE

HONFLEUR

PAR

P.-P.-U. Thomas,

Ancien Commissaire de Marine,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE,

CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE ROUEN, DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE FALAISE, ET DE PLUSIEURS AUTRES CORPS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.





HONFLEUR,

E. DUPRAY, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1840.

INTRODUCTION.



ous l'avons dit ailleurs : Les réunions d'hommes, comme les familles, comme les particuliers, aiment à conserver le souvenir des aïeux, à se retracer les faits qui les ont honorés, qui se sont passés aux lieux où l'on a pris naissance. C'est un enseignement, un exemple, un encouragement, une gloire. Dégénérer serait une honte, égaler au moins ceux qui nous ont précédés dans la vie est un devoir, les surpasser un besoin.

Et cependant, si quelque ligne de l'histoire générale de la France, si quelque phrase de l'his-

toire de la province de Normandie montrent aux yeux le nom de la ville de Honfleur, ce n'est qu'un mot.... — On demande l'époque de sa naissance? Rien ni personne ne répondent à cette question, ou bien l'on remonte jusqu'à Jules-César, dont les légions n'ont point foulé notre rivage. On demande quand ont été établies les fortifications dont il reste quelques ruines? On répond par la date de leur destruction. Nos marins ont joui, il y a quatre siècles, d'une haute réputation; c'est ailleurs que chez nous qu'il en faut chercher la preuve. A peine si l'on se souvient de ceux qui se sont distingués, soit dans les batailles navales, soit dans des voyages commerciaux ou de découvertes. On a perdu le souvenir du grand développement qu'avait pris le commerce maritime.

Cependant le temps marche, les titres se perdent ou s'égarent, tant on a mis peu de soin à les conserver; ceux qui restent deviennent illisibles, tant la forme des caractères a changé, tant les éléments matériels des vieilles chroniques étaient défectueux. Les traditions s'altèrent en s'éloignant de leur source; les événements se confondent, les dates s'oublient, et l'on ne sait presque plus rien des siècles qui ont précédé l'âge où nous vivons. Les monuments même qui nous aideraient à marcher en

arrière dans cette route où tant de générations se sont succédées, le temps ne suffit plus à les détruire et la main de l'homme vient en aide à sa voracité. Nos pères aimaient à constater ce qui se passait sous leurs yeux ; absorbés que nous sommes par l'immense intérêt des événements qui s'accomplissent sous les nôtres, nous n'avons pas un moment pour prendre le même soin ; nous nous reposons d'ailleurs sur des récits journaliers que publient les gazettes, recueils éphémères, cependant, que très-peu de personnes conservent. Nous y mettons si peu d'importance, qu'un demi-siècle est à peine écoulé et déjà l'on a oublié les faits qui ont eu lieu, et surtout leur date. Il faut se hâter si nous voulons conserver à nos neveux quelque souvenir positif de ce qui s'est passé avant nous, et même de notre temps.

En lisant avec attention quelques ouvrages récemment publiés, et qui ne devraient donner que de fidèles indications, nous avons été à portée d'y reconnaître une foule d'inexactitudes. Ainsi, par exemple, le Dictionnaire de géographie commerciale, publié en 1798, par le savant M. Peuchet, dit que : « dès l'année » 1728, il y avait à Honfleur plus de cent bâtiments, » tant dans le Bassin que dans le nouveau Bassin du » Havre-Neuf. » Or, ce ne fut qu'en 1766 que le nouveau Bassin du Havre-Neuf fut établi. On y

lit encore que : « les chemins qui aboutissent à la
» ville sont un obstacle considérable au progrès du
» commerce ; qu'ils sont impraticables neuf mois
» de l'année ; que le défaut d'une grande route
» prive Honfleur de la plus grande partie du com-
» merce que cette ville pourrait faire avec Rouen,
» Caen, Lisieux, etc. » Et cependant alors, la route royale de Rouen à Caen était livrée aux transports depuis plus trente ans, au moins, de Rouen à Honfleur, et pour la portion de Honfleur à Caen, elle était aussi parfaitement viable que l'autre, excepté quelques endroits où la nature du sol et les accidents du terrain opposaient aux travaux des obstacles que l'art combattait sans cesse. Les chemins vicinaux même aboutissant à la ville étaient déjà très-améliorés.

Autre exemple : Le Dictionnaire géographique universel de M. Perrot et de Mme Aragon, publié en 1834, dit avec raison que la ville de Honfleur est plus commerçante que manufacturière ; mais il affirme « qu'on s'y livre à la pêche de la baleine et à celle du maquereau et du hareng, » tandis qu'on ne les pratique plus aujourd'hui, « à celle de la morue, » lorsqu'après avoir été considérable autrefois, elle était loin, il y a cinq ans, d'avoir repris l'extension qu'elle a eu jadis. Il dit qu'il s'y fait « de

grandes salaisons de bœuf et de porc, » ce qui n'est pas; « qu'il s'y fabrique des dentelles; » cela est vrai, en ce que quelques femmes se livrent encore à ce travail, mais pas assez pour qu'on puisse le considérer comme une branche d'industrie, ainsi qu'il y a cent ans; « qu'il y a des raffineries de sucre; » ce qui est vrai, mais seulement au singulier.

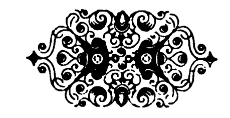
A une époque où l'on veut avant tout l'exactitude et la précision, il est regrettable de voir pécher, par l'absence de ces qualités, des ouvrages si récents, si répandus. C'est en partie le désir de les rectifier qui nous a fait entreprendre le travail que nous livrons au public.

D'un autre côté, il a été publié, il y a cinq ans, un Essai sur l'histoire de la ville de Honfleur, in-12, de 224 pages. Nous l'avons lu avec attention, parce que nous voulions étudier ce pays. Nous l'avons comparé aux histoires générales du royaume et spéciales de la province; nous y avons reconnu des erreurs de dates et de noms, des confusions de faits. L'auteur, il le dit lui-même, n'a point fait les recherches dont la nature de son travail lui imposait le devoir. Nous n'avons point cru ces recherches impossibles; nous avons lu les historiens, nous avons comparé leurs récits; nous nous sommes mis à la

découverte d'anciens manuscrits; nous avons retrouvé d'anciennes chartes, des arrêts du conseil du roi spéciaux à la ville, et qui témoignent de l'intérêt qu'elle inspirait au gouvernement, des tarifs qui remontent à plusieurs siècles. Nous avons recueilli et vérifié, autant que possible, des traditions, dont les unes ont été confirmées, dont les autres ont été presque détruites. Nous avons interrogé les anciens du pays. Nous avons même ouvert une correspondance assez étendue pour nous procurer des renseignements certains où nous pensions qu'ils pouvaient exister. Nous n'avons reculé devant aucune démarche qui nous a paru utile. Nous avons reçu quelquefois un accueil plus que froid, parce que notre but n'était point compris. Mais nous avons été dédommagé plus souvent par une exquise politesse ; quand on ne pouvait satisfaire à nos demandes, on avait la bonté d'en exprimer du regret ; on savait ce qui nous faisait les adresser. Aussi pouvons-nous dire généralement qu'on a mis une parfaite obligeance à nous aider, et nous en avons une sincère reconnaissance.

Malgré cela, le travail que nous offrons est-il complet? nous ne l'affirmons point, mais nous disons que nous nous y sommes livré avec courage, avec la volonté de bien faire. D'autres recherches, dirigées avec plus d'intelligence, opérées avec plus de bonheur,

pourront conduire à un meilleur résultat. Nous avons fait tout ce que nous avons pu, voilà ce que nous ne craignons point de garantir. Nous ne croyons pas qu'on ne puisse faire mieux, mais nous avons tâché de donner une histoire fidèle de la ville de Honfleur.



CHAPITRE I.

La Normandie, ainsi nommée depuis le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, et qui jusque-là avait été appelée Neustrie, se divisait en haute et basse : la rivière de Dives était la ligne qui séparait ces deux parties. Les Cauchois, vulgairement dumoins, considéraient la Seine comme la limite entre chacune. Etait-ce par souvenir du temps où la rive droite du fleuve était belge, et la rive gauche celte, du temps où les Calètes étaient un peuple différent des Lexoviens? Toujours est-il que si, administrativement, cette portion de la rive gauche

dépendait de la Haute-Normandie, ses habitants n'étaient point considérés, par la population de l'autre rive, comme en faisant partie. La division de la France en départements a confirmé cette opinion, en comprenant la rive gauche dans le département du Calvados, dont Caen est le chef-lieu, comme cette ville était autrefois la capitale de la Basse-Normandie, lorsque Rouen, chef-lieu actuel du département de la Seine-Inférieure, était la capitale de la Haute-Normandie.

Honfleur, d'après ce que nous venons d'établir, étant à l'Est de la Dives, appartenait à la Haute-Normandie.

Sa position géographique est par 17° 43' 17" de longitude O., méridien de Paris, et par 49° 25' 21" de latitude N. Cette ville est à 47 lieues de Paris, 16 de Rouen, 3 du Havre, 4 de Pont-l'Evêque, 12 de Caen. Elle est sur la rive gauche et à l'embouchure de la Seine, qui a près de trois lieues de large en cet endroit.

Son nom est composé, suivant les uns, de deux mots celtiques, OHNE, *sans*, FLUSST, *flux;* suivant d'autres, il aurait été formé de deux mots saxons, HONTEN, *au-dessous*, FLUET, *fleuve ;* suivant d'autres encore, de deux mots anglais, ONE,

une, FLEW, *entrée*. C'est, à notre avis, perdre son temps que de l'employer à de pareilles recherches étymologiques, et de chercher à en discuter le mérite.

Quand on avait la manie de latiniser des noms qui n'ont jamais été connus, prononcés, écrits par les Latins, on disait *Huneflotum*, *Honfructum*, *Honflutum*, *Honfleurium*. Sur l'inscription de la fontaine donnée par la ville à M. Prémord en 1758, on lit *Honeflevi*, génitif de *Honeflevum*. Nous ne rappellerions point ces appellations, si elles ne se rencontraient parfois en certains ouvrages du temps où l'on n'écrivait qu'en latin moyen-âge, et pourraient rendre difficile à reconnaître la ville qu'elles désignent.

Dès que l'on a écrit en français, nous trouvons encore ce nom différemment orthographié. Ainsi, nous lisons *Honèfle*, *Homefleu*, *Homefleur*, *Honneflou*, *Honneflour*, *Honnefleu*, *Honnefleur*, et enfin *Honfleur* : c'est ce dernier qui a prévalu.

Achevons nos remarques sur le nom. Tantôt l'*H* est aspiré, tantôt il ne l'est point, et cela se rencontre quelquefois dans le même écrit. Est-ce erreur, est-ce inattention du copiste? aujourd'hui on l'aspire.

Jadis, on appelait les habitants *Honfleutais*, probablement quand on disait HONNEFLEU. Depuis,

comme aujourd'hui, l'on dit *Honfleurais*, sans doute parce qu'on écrit HONFLEUR.

Nous ne faisons que signaler toutes ces différences; nous ne nous en occupons point autrement; nous regardons comme plus utile de rechercher quelle peut être l'époque de la fondation de la ville.

Plusieurs historiens disent simplement qu'elle a eu lieu à un temps fort reculé. Quelques-uns la font remonter jusqu'à Jules-César. Ce n'est certes point au vainqueur des Gaulois que nous croyons pouvoir l'attribuer. Ce territoire dut être entièrement laissé de côté dans les guerres dont tout le pays fut le théâtre lors de l'invasion des Romains. En amont, la baie, profonde aujourd'hui, que ferment les caps de Berville et de Grâce, était une vaste prairie marécageuse. En aval et au sud, une forêt couvrait tout le sol, qui s'avançait beaucoup plus au nord que nous ne le voyons. Les forêts dans les lieux élevés, les rivières, les marais dans les vallées eussent gêné la marche du conquérant des Gaules. Il s'en écartait, il recherchait les pays découverts et habités. Or, celui que nous occupons ne lui offrait aucun de ces avantages, lorsqu'il y eût trouvé tous les obstacles, tous les inconvénients qu'il mettait ses soins à éviter. Rouen n'était pour les Romains qu'un poste militaire;

qu'eût pu être pour eux le point extrême et embarassé alors où nous sommes aujourd'hui !

Il est hors de doute néanmoins que les Romains sont venus dans cette partie de notre province, qu'ils y ont eu des établissements. On trouve des fragments de *voies* qui l'attestent, mais aussi celles qu'ils avaient construites pour communiquer de Rouen à Bayeux, passant par Pont-Audemer, Hébertot, Pont-l'Evêque, Drubec, Varaville, Troarn et Caen (1), prouvent, suivant nous, qu'ils ne sont point venus à Honfleur, enveloppé alors par la forêt de Touques.

Les Normands, navigateurs avant tout, pour lesquels toute rivière praticable était une route, rencontrèrent d'abord, en venant du large, la Seine, qui attira merveilleusement leur attention. Elle leur montra le riche et beau pays des Calètes, où Harfleur, dont alors les eaux de la mer baignaient les murs, leur offrait un poste utile à occuper ; ils purent, en remontant le fleuve, s'avancer jusques au-delà de Paris. D'un autre côté, la Touques, à l'embouchure de laquelle n'avaient point encore été portées les alluvions sur

(1) Notice Historique, etc., sur le département de l'Eure. — Auguste Leprevost, in-8°, 1833. — Evreux. — Ancelle.

lesquelles s'est élevé plus tard le village de Trouville, les conduisit promptement dans l'intérieur, où ils rencontrèrent aussitôt à Pont-l'Evêque la voie romaine, qu'ils suivirent jusqu'à Rouen, dont ils s'étaient emparés déjà.

Nous croyons bien que les hommes du Nord, quand ils entrèrent dans le fleuve, durent établir, pour protéger leur invasion, et au besoin assurer leur retraite, des postes militaires, qui devinrent plus tard des villages, des bourgades, des villes, fortifiés les uns et les autres à mesure que leur situation l'exigea, et qui, de progrès en progrès, sont arrivés, par succession de temps, à l'état où nous les voyons aujourd'hui; mais ce serait en vain que, s'appuyant sur des étymologies celtiques et saxonnes, on voudrait faire remonter l'origine de Honfleur au même âge que celle de Harfleur (1). En vain invoquerait-on une conformité de position topographique, une parité de désinence de nom. En vain remarquerait-on,

(1) Certains fixent à l'an 350 l'origine de cette ville. Nous croyons qu'il y a exagération. D'autres la rapportent au règne de Charlemagne, c'est plus probable. Cependant une voie romaine partait de Lillebonne, se dirigeant vers les bords de la mer au pays des Calètes.

avec justesse du reste, que ces deux villes se correspondent sur les deux rives du fleuve, où elles se trouvent comme les pieds-droits d'un immense arc-de-triomphe, dont la voûte céleste forme le cintre, et qui serait élevé à l'entrée de la Seine pour indiquer la route de la capitale. Les Normands avaient trouvé Harfleur tout bâti, ils en avaient profité; mais ni eux, ni même leurs descendants immédiats n'ont élevé le plus grand nombre des châteaux-forts et des places fortifiées qui depuis ont couvert notre sol. Le château de Bonneville est antérieur à Honfleur, et sont-ce les premiers Normands qui l'ont bâti?

L'Histoire générale de la province ne nous présente dans ses commencements que deux époques principales: 1° la création du duché; 2° l'expédition de Guillaume. Ce sont les deux points les plus saillants.

Avant Rollon, il n'est question que de courses aventureuses des premiers Normands qui parurent dans la Seine. Nous les voyons, en 876, maîtres de Rouen, aller assiéger Paris, où ils échouent; revenir sur Bayeux, qu'ils enlèvent d'assaut; piller Lisieux et Evreux; retourner sur Paris, où ils échouent de rechef, et repasser en Angleterre. Neuf ans après, ils reparaissent en Neustrie et

s'emparent encore une fois de Rouen, où ils s'établissent. Les Français avaient fait construire des forts sur la Seine pour arrêter les Normands; ceux-ci surmontent tous les obstacles. Maîtres du pays qu'ils avaient ravagé, dépeuplé, rendu inculte, et auquel il fallait du temps pour reprendre sa fertilité, rétablir sa population épuisée, ramener celle qui était en fuite, réunir ses troupeaux dispersés, ainsi que l'avoua Rollon à Charles-le-Simple, ce fut enfin en 912 que fut convenu le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Il n'y avait qu'un an que Rollon avait paru dans la province (1). Or, dans le tableau que nous venons d'esquisser légèrement, nul autre lieu n'est cité que ceux dont nous avons écrit les noms. Rollon suit la voie romaine sans s'occuper de rien autre que des cités qui peuvent lui servir de point d'appui. Le traité de 912 se borne à tracer des limites sans entrer dans aucuns détails sur l'intérieur du pays cédé, ce qui, du reste, était inutile. Il paraît même que ce traité ne comprenait que la contrée

(1) Nous suivons de préférence la notice de M. A. Leprevost, insérée aux Mémoires de l'Association Normande, 1835, sur l'arrivée de Rollon, dont la première opération, avec date certaine, est le siége de Chartres en 911, avec perte de 6,800 hommes.

à droite de la Seine et que ce fut seulement en 924 que la rive gauche et tout le reste de la Neustrie furent abandonnés à notre premier duc (1).

L'armement de Guillaume-le-Bâtard, en 1066, fournit plus de détails à l'histoire, mais aucun qui soit relatif à Honfleur. Dans la liste des héros qui accompagnèrent le conquérant, aucun nom ne rappelle ni cette ville, ni même quelque seigneurie voisine. Si elle eût eu quelque importance, si c'eût été un point fortifié de quelque considération, si son port eût eu quelque développement, est-ce à Pont-l'Evêque que Guillaume eût réuni ses vassaux pour leur proposer de l'aider à exécuter l'entreprise qu'il méditait? Est-ce au château de Bonneville-sur-Touques qu'il eût tenu le conseil où il déclara la duchesse Mathilde régente de la Normandie pendant son absence? Est-ce l'embouchure de la Dives qu'il eût choisie pour le lieu de rassemblement de sa flotte et son premier point de départ?

Sans doute les ruisseaux, la Morelle à l'Est, la Claire à l'Ouest, et entre eux l'Orange, qui

(1) Mémoire de M. Ach. Deville, inséré dans le recueil de ceux de la Société des Antiquaires de Normandie.

venaient comme aujourd'hui, quoiqu'avec quelque différence, affluer à la Seine, durent favoriser l'établissement d'un village à l'endroit où ils versaient leurs eaux dans le grand fleuve (1). La tranquillité dont on y jouissait, loin des pays ravagés par les Normands, à l'abri de la forêt qui couvrait ce territoire, attirait des gens amis de la paix, ennemis des combats; mais de la réunion de quelques cabanes à la création d'une ville, mais d'une station de pêche à la fondation d'un port, qu'il y a loin!

Il n'est pas douteux, selon nous, que ni ville, suivant l'idée que nous attachons aujourd'hui à ce mot, ni port qui eût quelque valeur, n'existaient à Honfleur en 1066. Il en était encore de même, dans notre opinion, lorsqu'en 1112, Louis-le-Gros fit redemander à Henri, roi d'Angleterre, le duché de Normandie, dont ce troisième fils de Guillaume, s'était emparé contre le droit de Guillaume-Cliton, fils de Robert, deu-

(1) La Morelle a sa source à Quetteville et son embouchure à Fiquefleur. L'Orange a la sienne à Fourneville et vient se jeter dans la Seine à Saint-Sauveur. La Claire prend sa source à Equemauville et vient déboucher à Honfleur. Le cours de la première est de 2 lieues 1/2 à 3 lieues, celui de la seconde d'environ 2 lieues, celui de la troisième d'une lieue seulement.

xième fils du Conquérant. Du moins, ce fut au château de Bonneville que le monarque anglais reçût l'ambassadeur de Louis VI et le fit arrêter au mépris du droit des gens.

Cependant Honfleur prit, durant un siècle, un assez grand développement pour mériter d'être comptée au nombre des villes qui s'empressèrent, en 1204, *d'ouvrir leurs portes* aux troupes de Philippe-Auguste, dans la guerre qui se termina, cette même année, par la réunion de la Normandie à la couronne de France. Malgré la locution que nous venons de rapporter en la soulignant, nous ne pensons point toutefois qu'elle fût alors fortifiée, ni qu'elle eût des portes. On n'aura voulu, suivant nous, entendre autre chose par là que sa soumission (1).

(1) Il n'est fait aucune mention de Honfleur, dans l'acte d'échange passé entre Philippe-Auguste et Bérengère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion. Cet acte, qui est aussi de l'année 1204, avait pour objet de transporter sur la ville du Mans le douaire de cette princesse, qui avait été assis sur le château de Falaise, avec la ville et ses dépendances, le château de Domfront, la ville et ses dépendances, le château et la ville de Bonneville et ses dépendances, et toutes les forêts de ces trois châteaux.

Revue anglo-française, 3e vol., p. 334. Cet acte inédit existe en original entre les mains de M. Musset de Cogners.

Mais si nous pouvons être certains qu'au commencement du XIII[e] siècle, Honfleur, sans être encore une place de guerre, était déjà une ville que l'histoire ne dédaignait point de citer, qu'était-elle alors et quels avaient été ses commencements? Nous ne pouvons interroger avec quelque confiance que les monuments religieux. Or, à cette époque du XIII[e] siècle, Honfleur avait quatre églises, au vocable desquelles le vulgaire avait ajouté des surnoms. Tâchons d'en tirer quelques inductions.

Ces églises étaient: Sainte-Catherine-des-Bois, Saint-Etienne-des-Prés, Notre-Dame-des-Vases et Saint-Léonard-des-Champs.

La première est, sans contredit, la plus ancienne. Il n'est pas douteux que la forêt de Touques couvrait tout le territoire qui nous environne. On en trouve encore des traces au fond du vallon que cotoye la route de Pont-l'Evêque; à l'ouest, elle a été remplacée par les communes de Vazouy et de Pennedepie, au-devant desquelles la mer en recèle les restes qu'elle nous montre de temps à autre réduits à l'état de tourbe. Alors elle occpuait tout le versant oriental de la côte de Grâce. Ce n'est que successivement que ce coteau a été défriché entièrement, habité partiellement, et converti en faubourg. L'église, qui fut la première, et long-

temps peut-être la seule, pour la population qui s'était assemblée plus bas, était alors peu grande et à une seule nef; elle était bâtie en bois, et il en fut ainsi des édifices religieux jusqu'au VIe siècle. Elle était relative à une population faible et peu aisée.

A mesure que le nombre des habitants augmentait, une nouvelle église devenait nécessaire. Ce fut alors que l'on bâtit celle de Saint-Etienne, au milieu de prairies, qui n'ont été couvertes de maisons que dans le XVIIIe siècle, dont les restes sont arrosés par la Claire, au fond du vallon, et où, pour en conserver le souvenir, on a maintenant la rue des Prés. Cette église est en pierres, mais d'un mauvais goût et d'une architecture qui indique un art peu avancé; on pourrait la croire du XIe siècle, sans être en contradiction avec ce que nous avons dit plus haut.

La troisième en date nous paraît être Saint-Léonard. Il ne reste de l'ancien édifice que le portail et la première travée, mais c'est l'ogive, c'est la dentelure des églises du XIIe siècle. La ville avait déjà pris quelque développement, quelque richesse, son territoire s'étendait à l'est jusqu'au ruisseau nommé l'Orange, au sud jusqu'aux paroisses rurales limitrophes, et compre-

nait, comme encore aujourd'hui, beaucoup de champs cultivés.

La quatrième, dans l'ordre des dates, nous semble être celle dédiée à Notre-Dame, dont il ne reste aucune ruine, aucune gravure, mais que tout le monde s'accorde à dire avoir été très-jolie. Comme le rempart du nord n'existait point encore, et que les vases s'étendaient jusques très-près d'elle suivant toutes les apparences, elle en tira son surnom pour la différencier de Notre-Dame-de-Grâce, fondée dès 1036. Une tradition, assez vague d'ailleurs, attribue la construction de cette église paroissiale aux anglais. La date serait alors antérieure à 1204, puisqu'en cette année la province fût réunie à la France.

Si cette façon d'envisager les choses des temps anciens, sur lesquels il ne nous reste rien de positif, peut être admise, en même temps qu'elle nous servirait de preuve d'un accroissement successif dont elle fixerait à peu près les époques, elle prouverait aussi que ces églises existaient avant que la ville fût fortifiée, car ce ne serait point postérieurement que l'on eût élevé si près des remparts les deux églises des faubourgs. Il est vrai qu'on pourrait demander comment il se fit qu'elles ne fûssent point comprises dans l'enceinte,

ou qu'elles ne fûssent point alors détruites. A la première objection, on répondrait que, pour avoir une plus grande enceinte, il eût fallu s'étendre sur l'un ou l'autre coteau, faire une ville nouvelle au lieu de fortifier celle qui existait, construire une place qui eût exigé un grand nombre de défenseurs, lorsque l'on ne voulait et peut-être qu'on ne pouvait y en destiner que peu ; à la seconde, que, plus scrupuleux qu'on ne l'est aujourd'hui, l'on aura reculé devant l'idée d'abattre un lieu de prières, consacré par une longue habitude, lorsqu'on était aussi retenu par le respect dû aux morts inhumés autour des églises.

Mais à quelle époque la ville fut-elle entourée de murs et de remparts?

Pour arriver à la solution de cette autre question, il convient, ce semble, de décrire d'abord ces fortifications; et pour cela nous pouvons nous servir de ce qui existe encore et de ce qui a été détruit si récemment que la mémoire en est vivante dans le pays.

Nous prendrons pour point de départ :

1° La porte de Caen, qui était l'entrée de la ville du côté de l'ouest.

Le passage des leviers du pont-levis existe au-dessus de l'entrée que l'on nomme encore

la Voûte. Aux angles du côté de la campagne sont deux petites guérites en pierres, à quinze ou vingt pieds du sol. Sur l'une des faces de chacune et en regard étaient sculptées des armoiries effacées aujourd'hui par la main des hommes. Entre les deux guérites et au-dessus de la voûte, était, en demi-bosse, un écusson dont il ne reste que la place (1), au-dessus duquel est la niche, aujourd'hui vide, qui a renfermé jusqu'en 1793, une statuette de la vierge Marie, sous le nom de Notre-Dame-du-Port. Contre cette première porte, dont quelques gonds sont restés dans le mur, se plaçait le pont quand il était relevé. Elle ouvrait sous une voûte d'environ 60 pieds de longueur. En retour à droite était le corps-de-garde, qui sert maintenant de magasin. Une seconde ouverture intérieure débouchait sur la place d'Armes. Ce passage, qui n'a que 12 à 15 pieds de longueur, était garni de deux portes à ses extrémités, les gonds de l'une et de l'autre existent encore dans les murs, et entre deux est la coulisse, maintenant fermée, de la herse, ainsi que l'escalier

(1) Toutes ces armoiries ont été effacées au ciseau à la révolution. On se souvient que le principal écusson portait les armes de France. On a oublié les autres.

qui servait à la manœuvrer. Sur la face de ce passage, opposée à celle qui débouchait sur la place d'Armes, on remarque la trace de trois écussons, disposés deux et un, tellement effacés qu'on ne peut y rien reconnaître. Dans la partie supérieure de cette porte était le logis du lieutenant de roi; un beffroi, abattu depuis long-temps, le surmontait.

2° Au nord et contigu à la porte, était un bastion; il fut rasé à 25 pieds du sol quand on fit le vieux Bassin. Nous avons vu sa terrasse convertie en jardin, et couronnée d'embrasures. Il a été entièrement abattu en 1838-40. On a pu alors remarquer que la muraille presque circulaire, qui était apparente, n'était que l'enveloppe d'une autre construction d'un moindre développement, dans laquelle on peut présumer, à la disposition de certains murs, que se trouvait une poterne ouvrant sur la mer; cela est, au surplus, fort indécis. Mais ce qui ne l'est pas, c'est que le tout avait été rempli de terres, rapportées à diverses reprises, comme on l'a pu juger par les vestiges attachés aux murs intérieurs.

3° Plus loin était une tour carrée, qui a été abattue vers 1800. A l'époque de sa destruction, on retrouva la première pierre de la fondation,

qui, suivant l'usage, devait indiquer la date de sa pose. Qu'est devenue cette pierre, qui nous serait si précieuse aujourd'hui et nous dispenserait de toutes discussions d'époque? C'est ce que nous n'avons pu savoir. Alors, c'est-à-dire quand la tour fût abattue, sa plate-forme était couverte d'un toît; en avait-il été toujours ainsi? Ce qui est certain, c'est que ce toît s'y trouvait dès la moitié du siècle dernier; qu'il n'y restait aucune trace de voûte ni de plate-forme. Les planchers qui séparaient les étages étaient formés de poutres (sommiers) et de poutrelles (soliveaux).

4° La tour carrée était jointe par un rempart, abattu dans le même temps à peu près, à une autre tour ronde, qui sert depuis long-temps de magasin aux poudres de guerre, et qui en a pris vulgairement le nom. On remarque au haut de cette tour un encorbellement en pierre, et du côté de l'ouest, l'arrachement du rempart dont nous venons de parler, et qui avait une poterne ouvrant sur la mer. A ce rempart, dont l'épaisseur était de 8 à 9 pieds, était adossé le logis ou hôtel du gouverneur.

5° A partir de cette tour commençait un autre rempart qui allait joindre la porte de Rouen. L'arrachement du rempart est au S.-O. de la tour,

qui était ainsi isolée dans près des trois quarts de sa circonférence.

Intérieurement et le long de ce rempart, régnait un bâtiment, dont on pourrait retrouver quelques vestiges derrière les maisons du quai du Bassin et de la rue actuelle des Fossés. Ce bâtiment servait de caserne à la garnison. Quelques anciens du pays se souviennent, les uns de l'avoir vu, d'autres d'en avoir entendu parler. C'était une longue construction en bois, formée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, dont les diverses pièces (ou chambrées) ouvraient sur une galerie extérieure, par laquelle on accédait à ces chambres, qui n'avaient point d'autres moyens de communication. Quand le rempart et le quartier eurent été abattus, on éleva à leur place une clôture en planches, qui ne disparut qu'au moment où furent bâties les maisons dont nous venons de parler.

6° La porte de Rouen avait deux bastions; peut-être, par ce mot, entendait-on parler de deux tours, entre lesquelles était le passage; peut-être étaient-ce des ouvrages semblables à celui que nous avons décrit à la porte de Caen. Celle dont nous parlons en ce moment a été abattue en 1684, disent les historiens. Cependant, il y a

cent ans au plus qu'il en existait quelques parties, vues par les pères de la génération actuelle, à laquelle ils l'ont rapporté. Elle était peu en avant du lavoir appelé aujourd'hui Fontaine de la ville.

Comment cette porte donnait-elle communication avec le faubourg Saint-Léonard, et, ce qui est la même chose, avec la route de Rouen, laquelle route suivait extérieurement les murs de la ville et le fossé qui les couvrait? On ne peut croire que ce fût en traversant immédiatement le fossé, qui est là d'une très-grande largeur, attestée par les murs d'escarpe et de contre-escarpe, dont les ruines existent. N'était-ce pas plutôt qu'il aurait été laissé au pied du rempart un espace qui aurait conduit à un pont, divisé en deux parties, une fixe, une mobile (ou pont-levis), et dont le pont de l'écluse actuel marque la place. Ce pont, il est vrai, est de construction récente, mais en partie et non entièrement; la maçonnerie inférieure est évidemment beaucoup plus ancienne et a une parfaite analogie avec ce qui reste des anciens murs. Là peut-être se trouvait l'écluse par laquelle les eaux de la mer étaient introduites et retenues dans le fossé.

Entre la tour aux poudres et la porte de Rouen, n'y aurait-il pas eu une tour qui aurait défendu

le pont? Rien ne le dit, il n'y a point de ruine; mais dans le système de fortification de ce temps, il était rare qu'il n'y eût point de tours aux portions angulaires des remparts.

7° De la porte de Rouen, le rempart se développait vers le fond du vieux bassin, où l'on voit encore des fragments qui font juger sa direction. Ils montrent que l'épaisseur des murs y était de 9 à 10 pieds; il s'élevait à environ 20 à 25 pieds au-dessus du sol actuel.

Ce rempart, se prolongeant en retour d'équerre, allait rejoindre, par une ligne brisée, la porte de Caen, où un arrachement bien distinct montre le point de jonction.

Nous dirons encore ici, n'y avait-il pas une tour à l'angle que formait ce rempart au fond du vieux Bassin, et peut-être au point où la ligne se brisait?

8° La mer battait au pied des tours et remparts que nous venons de décrire; elle était retenue par des écluses dans le fossé qui ceignait la ville au sud d'une porte à l'autre; mais il ne paraît pas que l'autre partie de l'enceinte fût défendue autrement que par les vases qui s'y entassaient alors comme aujourd'hui.

Le glacis, depuis la tour aux poudres jusqu'au fond du vieux Bassin actuel, était la route de Rouen. Le sol n'était pas plus élevé qu'à présent, aussi le fossé avait-il une grande largeur, afin de rendre plus difficile l'approche du rempart.

Du côté de Ste-Catherine, le fossé était moins large, mais plus profond, parce que le glacis, formé par la déclivité du terrain, était plus élevé.

Nous avons partout la largeur du fossé. Du côté de Saint-Léonard, les murs d'escarpe et de contr'escarpe existent; du côté de Sainte-Catherine, nous avons l'arrachement évident du rempart à la porte de Caen, et nous sommes certains que le mur de contr'escarpe du fossé sert de fondement aux maisons qui bordent le quai actuel de Sainte-Catherine; d'une part, les titres de propriété de ces maisons le constatent, et nous en avons eu un sous les yeux qui porte la date du 29 août 1616. De l'autre, ce qui est plus évident encore, en 1837, les derniers restes de ce mur existaient; ils avaient été jusques là cachés par une façade postiche à la maison, n° 45, et n'ont été enlevés qu'alors pour être remplacés par la portion inférieure, aujourd'hui habitée, de la maison dont le haut seul était bâti, et où l'on n'accédait que par la rue du Dauphin.

Du côté de Saint-Léonard, ni une partie du carrefour Notre-Dame, ni la rue Chaussée n'étaient édifiées. Sur l'autre faubourg, la rue du Dauphin, celle des Logettes n'existaient point : nous venons de voir un acte de vente daté de 1616, c'est-à-dire plusieurs années après le dernier siége de la ville. C'était là le côté faible de l'enceinte, et cependant ce ne fut point par là qu'elle fut attaquée lors des siéges dont nous avons les détails, quoiqu'elle fût dominée.

On se demande, au surplus, avec quelque raison, comment on a choisi, pour en faire une place de guerre, un terrain dominé à l'est par le mont Vassal, dont l'élévation au-dessus de la mer est de 276 pieds, et à l'ouest par la côte de Grâce, élevée de 280 pieds? (1) Cette position inférieure permettait à l'ennemi, maître des hauteurs, de voir ce qui se passait dans la place. Il est difficile qu'il en soit autrement quand il s'agit d'un port. La nature en fait les premiers frais, l'art le perfectionne, les habitations se groupent sur ses bords; c'est alors seulement qu'on songe

(1) Hauteurs calculées par M. Bunel, par des observations thermo-barométriques. Voir les Mémoires de la Société de Commerce et d'Agriculture de Caen, tome 4.

à le protéger. Ces inconvénients, que l'on n'évite pas même aujourd'hui, étaient moindres qu'ils ne le devinrent quand l'artillerie fut employée à l'attaque des places. Or, il paraît que ce fût en 1546 que les Anglais eurent, pour la première fois, du canon à la bataille de Crécy (1).

Maintenant que nous avons rétabli l'enceinte fortifiée de Honfleur, voyons en quoi elle diffère ou se rapproche des notions que nous avons sur les fortifications des temps anciens, et tâchons de déterminer à quelle époque ont pu être établies celles qui font l'objet de notre examen.

Les Romains n'avaient laissé dans les Gaules que des camps ou des stations militaires. Ce qui en reste ne permet pas de penser que les marquis, comtes ou barons, les eussent pris pour modèles des châteaux élevés par les premiers pour la défense des *marches* ou confins des souverainetés, par les autres pour celle de leurs terres ou pour maintenir leur puissance féodale. Dans le premier but, on avait choisi des lieux élevés, ceux qui auraient présenté un trop facile accès; dans le second, on se plaçait au point central de la sei-

(1) Les Maures en avaient eu quatre années auparavant à la bataille de Tarifa contre les Chrétiens.

gneurie. C'est ainsi que Guillaume et ses successeurs firent construire ou réparer de tels châteaux sur les limites et dans l'intérieur du duché. Le règne qui fait époque dans l'architecture militaire, est celui de Henri I, de 1154 à 1189, c'est-à-dire la seconde moitié du XIIe siècle.

Vers le milieu du siècle précédent, un moine de l'abbaye du Bec, devenu évêque de Rochester, avait remis en usage et perfectionné la *herse*, grille mobile, que l'on abaissait à volonté derrière les portes des châteaux, d'ailleurs couvertes par les pont-levis, quand ils n'étaient point abaissés pour livrer passage.

Ce fut dans le même temps, le XIIe siècle, qu'à des espèces de balcons en bois, régnant au haut des tours, on substitua les encorbellements en pierre.

C'est à la même époque que l'on rapporte la construction des tours cylindriques ou polygones qui flanquèrent les murs d'enceinte extérieure des châteaux-forts, et qui, auparavant, n'étaient appliquées, et les premières exclusivement, qu'à la défense du donjon.

C'est alors encore, ou très-peu après, que les portes de villes, généralement modelées sur celles des châteaux, en différèrent cependant, soit dans

les dimensions de hauteur et de largeur du passage destiné à pénétrer dans la place, soit dans celles des pont-levis. Elles offraient cette particularité qu'au devant de ce passage était un encadrement ou une niche destinée à recevoir une statue de saint, accompagnement qui manquait aux châteaux, où l'on remarquait les seules armoiries du châtelain.

Ces données générales, nous les puisons dans un excellent mémoire de M. de Caumont, correspondant de l'Institut de France, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, aux lumières duquel on doit s'en rapporter entièrement.

Si on les compare à la description que nous avons faite, on retrouvera dans les fortifications de Honfleur, tous les caractères distinctifs de l'architecture militaire du XIIe siècle.

Tours polygones et cylindriques.

Encorbellements en pierres.

Aux portes, ouverture assez large et assez élevée sous voûte pour permettre le passage des charrettes.

Rainures pour le passage de la herse.

Guérites saillantes en pierres pour protéger et défendre le passage.

Nous voyons à la porte de Caen, l'encadrement et la niche d'une statue. La tradition dit qu'il y en avait une aussi à la porte de Rouen, magot informe que le populaire regardait comme la personification de la ville, et que l'on croira d'autant plus avoir été la représentation d'un saint qu'à la destruction de cette porte, il fut, dit-on, placé sur celle de l'église Saint-Léonard. Il fit place plus tard à la grossière statuette en pierre qui y a existé jusqu'en 1838.

Nous serions, d'après cela, porté à adopter l'époque du XIIIe siècle pour celle où la ville fut entourée de murs. Cela s'accorde assez avec les documents historiques.

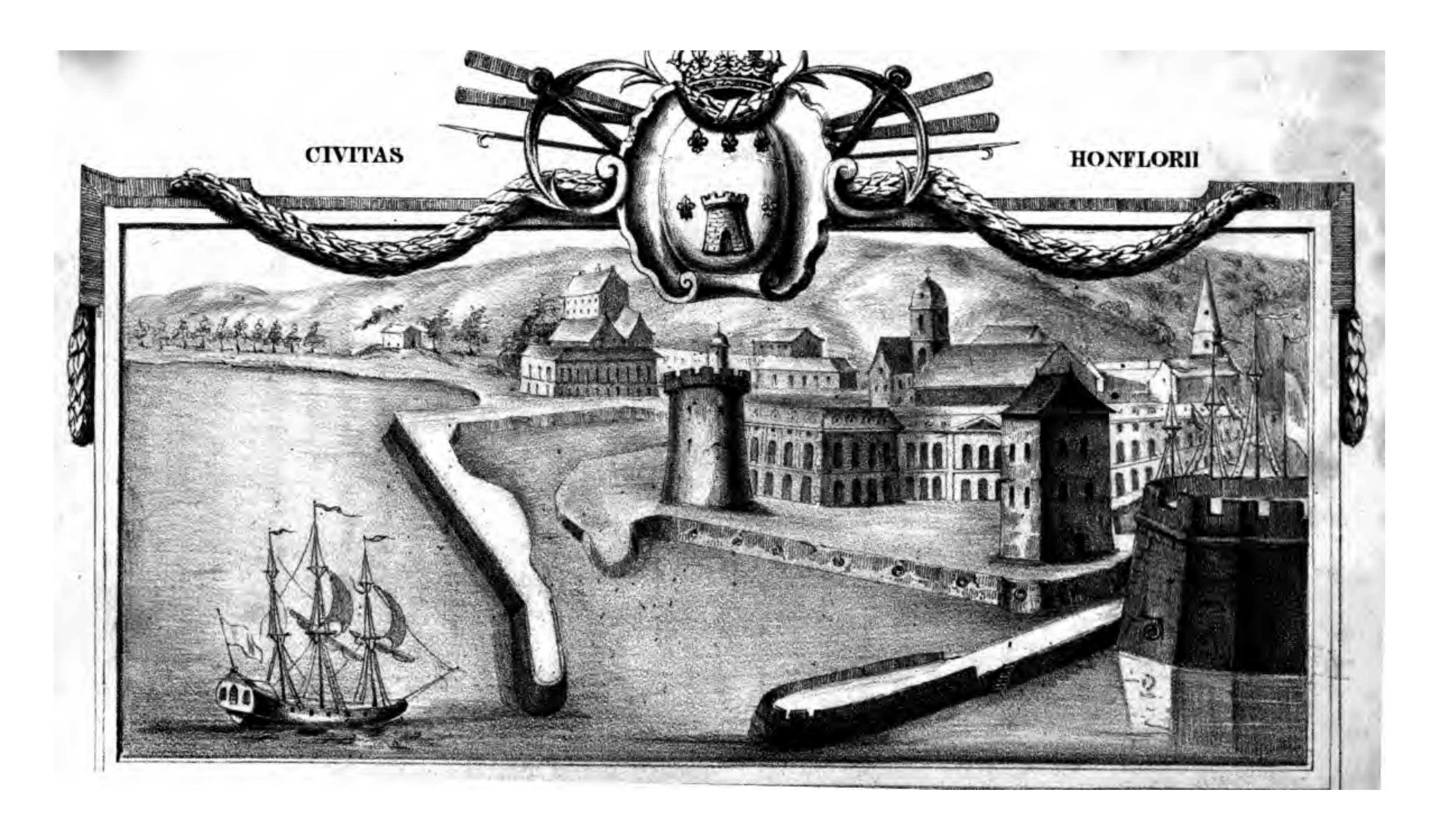
Comme agrégation d'habitants, comme agglomération d'habitations, Honfleur avait quelque importance dès 1204, puisque cette ville est citée, non pas seulement dans l'histoire spéciale de la province, mais aussi dans l'histoire générale du royaume. Il devait y avoir quelque aisance. Or, dès qu'on possède, on veut conserver. Les villes éprouvaient souvent les déprédations des soldats indisciplinés, à l'aide desquels on faisait alors la guerre. Aussi les voyait-on solliciter à l'envi la faveur, qui, du reste, n'était que justice, d'être érigées en COMMUNES, sollicitations auxquelles le

système adopté par la puissance royale d'affaiblir les grands vassaux, la portait à adhérer.

Nous ne doutons pas que Honfleur ne fût érigé en commune, lorsqu'il s'enveloppa de remparts; car si nous y trouvons le système général adopté pour la défense des places à cette époque, c'est avec les modifications qu'exigeait, si nous pouvons le dire, la différence de propriété. Là, point de donjon, cette retraite du haut-baron, d'où il commandait sa citadelle, mais bien ce que voulait une défense commune, profitable à tous ceux qu'elle protégeait, qui était dans l'intérêt de tous, et à laquelle tous devaient contribuer.

Mais à quelle époque peut être attribuée la charte d'affranchissement de Honfleur? La plupart des communes de France reçurent celles qui leur furent accordées, sous le règne de Louis-le-Gros, c'est-à-dire de 1108 à 1137. Mais alors la ville était sous la domination des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, et nous ne voyons qu'une seule charte d'affranchissement accordée par Jean-sans-Terre, celle de la ville de Caen, en 1203. Il n'est pas probable qu'il en ait été délivré une à Honfleur à cette époque, moins encore auparavant.

En 1204, cette ville fut une des premières qui se rendirent au roi de France. Philippe donna des


CIVITAS
HONFLORII

chartes d'affranchissement aux villes de Rouen, Pont-Audemer, Falaise, en 1205. Ne pourrions-nous penser, avec quelque apparence de probabilité, que celle de Honfleur soit du même temps? Elle eût été la récompense de la prompte soumission des habitants.

La ville jouissait de cet avantage, disons-nous, quand elle fût fortifiée. Nous serait-il permis d'appuyer cette opinion sur les armoiries qu'elle avait. Il y a déjà plus d'un siècle, que l'on ne savait plus ni quand, ni par qui elles avaient été données; mais elles étaient sculptées sur les portes de la ville, sur celles de l'hôtel du gouverneur, sur celle de l'hôtel royal et commun, avec leur support et leurs lambrequins. Elles ont été détruites avec les monuments qui les portaient, effacées sur ceux qui existent, mais elles y ont été vues par des personnes encore vivantes. Nous les avons trouvées sur une gravure qui représente Honfleur, vu de la mer. Cette gravure est sans date, mais elle ne peut avoir été faite que de 1720 à 1750. Un mémoire officiel manuscrit, daté de 1730, dont il nous a été procuré copie, les décrit. C'était: « Une tour d'argent, accostée de deux fleurs de » lys d'or sur champ de gueules, au chef d'azur, » chargé de trois fleurs de lys d'or, orné de la

» couronne de France fermée par une fleur de » lys, ayant deux ancres pour support, des rames » et des gaffes pour lambrequins. »

Piganiol de La Force, dans son *Dictionnaire historique et géographique de la France,* publié en 1715, ne mentionne point de chef; il n'indique ni les métaux, ni les couleurs; il ne parle ni des supports, ni des lambrequins. Nous nous en rapportons à notre description, qui nous paraît indubitable. On ne se serait point permis de rien tracer sur des monuments publics qui ne fût positivement et exactement vrai. Un écusson faisait titre.

Maintenant que nous avons établi, autant que possible, la date de l'âge de la ville, l'âge de son affranchissement et celui de ses fortifications, que nous en avons tracé l'enceinte, voyons comment cette enceinte était remplie.

Nous avons indiqué où se trouvaient l'hôtel du Gouverneur et les casernes de la garnison, qui était ordinairement de six à huit cents hommes. Vis-à-vis l'hôtel du Gouverneur, et de l'autre côté de la place d'Armes, était l'hôtel royal et commun (dénomination consacrée par les actes publics que nous avons retrouvés), où s'assemblaient les maire et échevins, ainsi que la communauté des

habitants, lorsqu'on la réunissait. Cet hôtel était pourvu d'une horloge. C'était aussi là que les tribunaux, dont nous parlerons plus loin, tenaient leurs audiences.

Lorsqu'on voulut planter, en 1790, l'arbre de la liberté, l'endroit où l'on creusa, sur la place d'Armes, se trouva couvrir la bouche d'un puits, qui, probablement, fournissait, dans les temps anciens, l'eau nécessaire à la garnison et aux habitants, en cas de siége; car il ne paraît pas qu'il y ait eu aucune fontaine dans la place. Quand, plus tard, on bâtit l'hôtel-de-ville actuel, on rencontra des constructions, depuis long-temps recouvertes et qui, peut-être, étaient les murailles de citernes destinées à conserver l'eau de pluie; on trouva aussi une galerie qui conduisait vers la poterne ouverte dans le rempart, comme nous l'avons dit.

L'église de la paroisse Notre-Dame, entourée de son cimetière, était sur l'emplacement où se trouve en ce moment la halle au blé; peu loin de là était le presbytère. C'est la maison qui fait aujourd'hui le coin de la rue de la Ville et de la rue de la Boucherie; elle a quelques parties de sa devanture en charpente, garnies de moulures. Dans la rue de la Ville, qu'en ce temps on nommait

la Grand'Rue, on remarque deux autres maisons qui ont de semblables moulures. En descendant par la rue de la Petite-Boucherie, et par celle de la Prison, la maison qui, dans cette dernière rue, porte le n° 4, a les deux chambranles en bois de sa porte décorés, l'un d'un écusson tellement détérioré par le temps qu'il est impossible d'en découvrir autre chose que la forme; l'autre, celui de gauche, d'un second écusson dont le champ est rempli d'un chevron, qui, comme on sait, était une charge honorable en langage héraldique. Nous avons souvent rencontré dans d'autres villes des maisons du XIIe au XIVe siècle, qui indiquent ainsi par un écusson sur chaque chambranle de la porte intérieure, qu'elles étaient la demeure d'un noble seigneur. Comment les écussons de cette maison ont-ils échappé aux iconoclastes révolutionnaires! Très-près de là était la prison, puis l'église Saint-Etienne, aujourd'hui l'Entrepôt réel des Douanes.

Entre l'hôtel royal et commun et l'église Saint-Etienne est la rue Saint-Antoine. La maison qui fait aujourd'hui le coin du quai Saint-Etienne et de la place d'Armes, et qui, dit-on, va bientôt être démolie, est une des plus anciennes de la ville, du moins quant à sa portion sur le quai; on y

remarque la fenêtre, ouverture carrée de 2 pieds de large sur une hauteur de 2 pieds, divisée au milieu par une colonnette en pierre qui indique l'époque du XIe au XIIIe siècles.

La Grand'Rue, nommée ainsi dans de vieux titres, est large, mais les autres sont très-étroites. Le quai Saint-Etienne était une rue. Toutes celles qui étaient à l'ouest de celle-ci disparurent quand on creusa le bassin.

On chercherait vainement, dans cette distribution de l'enceinte fortifiée, les traces d'un port intérieur. Il n'y en avait point. Les navires qui fréquentaient Honfleur s'amarraient le long des remparts. Là, plus ou moins exposés aux vents de l'Est au Nord-Ouest, ils reposaient sur la vase quand la mer était basse. C'est ainsi qu'il en était tout récemment encore à Saint-Mâlo, avant que l'on entreprît les travaux qui sont en train d'exécution. Ce fut pour les mettre à couvert de l'effet des vents et de la mer qu'on bâtit plus tard le mur à double parement, auquel se rattache la jetée de bois, comme nous le dirons en retraçant chronologiquement les changements successivement apportés à certaines parties de la ville dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire.

Avant d'aller plus loin, nous nous arrêterons un moment à l'année 1260. Nous y verrons une normande, Catherine de Say, aumôner l'abbaye de Fontenay d'une rente de quarante sols, à prendre sur sa prévôté de Honèfle (aujourd'hui Honfleur, dit entre parenthèse l'historien qui nous fournit ce fait (1). Catherine de Say prit, dans l'acte de donation, le titre de maréchale de France, « du consentement de son seigneur et mari, » Henri, maréchal de France. » Ce seigneur était Henri II Clément, qui fut à la croisade avec Louis IX, en 1249; il appartenait à une famille du Gâtinais. Son aïeul, Henri I Clément, maréchal de France, était en 1192, sous les murs de Rouen, avec Philippe-Auguste, lorsque cette capitale de la Normandie se rendit à la France en 1204. Il reçut du roi, en récompense de sa conduite, la baronnie d'Argentan, une des nombreuses terres confisquées sur les seigneurs normands restés fidèles au duc de Normandie, Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre (2). On peut

(1) Cette prévôté faisait dès-lors partie de la baronnie de Roncheville, qui exerçait sur la ville une suzeraineté d'où résultaient des droits honorifiques et des droits utiles.

(2) *Revue anglo-française*, tome 3, page 204, article de M. Emmanuel Gaillard, secrétaire de l'Académie de Rouen.

croire que Henri I Clément se trouvait aussi devant Honfleur, quand cette ville se soumit également à Philippe-Auguste, et que, par une autre libéralité, le roi l'aurait encore gratifié de cette prévôté. Guillaume-le-Conquérant avait donné l'exemple de ces distributions, lorsqu'il partagea, à ceux qui l'avaient suivi, les terres des Saxons vaincus en Angleterre.

Nous arrivons maintenant à l'histoire positive, au temps où les récits ne laissent plus de doutes. Jusqu'ici nous n'avons vu Honfleur apparaître qu'une seule fois, lorsque les auteurs se bornent à retracer les alternatives de succès et de revers qu'éprouvait la fortune de la France, à citer des traités rompus presqu'aussitôt que conclus, dont des circonstances funestes ou favorables déterminaient l'abrogation ou le maintien. Ce n'est qu'à partir de 1346 qu'on peut suivre l'histoire de Honfleur, sans se livrer, comme nous avons été forcés de le faire, à des inductions, à des probabilités.

Alors donc, Edouard III était débarqué à la Hougue; il s'était emparé de Barfleur, Valognes, Saint-Lô, Caen, Lisieux. Ses troupes marchaient, d'une part sur le Vexin, de l'autre sur la Haute-Normandie. Chemin faisant, elles prirent et pillè-

rent Honfleur. Elles se portèrent ensuite sur la Picardie, où Edouard gagna la funeste bataille de Crécy.

Il ne paraît pas que les Anglais soient revenus dans notre contrée, quand ils reparurent dix ans après en Normandie, sous les ordres du duc de Lancaster, qui n'avait que cinq cents lances et mille archers. Ils étaient venus à Lisieux et jusqu'à Pont-Audemer, mais le roi Jean, qui avait rassemblé son armée, marchant à grandes journées sur Rouen, le duc de Lancaster se hâta de regagner Cherbourg. La malheureuse bataille de Poitiers eût lieu l'automne de cette année.

En 1359, le roi Jean, prisonnier à Londres, y signa un traité que les états généraux du royaume de France refusèrent de ratifier. On avait stipulé dans cet acte diplomatique, la liste d'un grand nombre de villes et de châteaux, dont remise devait être faite au monarque anglais (1). On y trouve, entr'autres, Bonneville-sur-Touques; Honfleur n'y est pas porté. Serait-ce que ce château fut encore considéré comme un point plus

(1) Voyez ce traité, publié pour la première fois dans la *Revue anglo-française*, 1 vol. p. 388.

favorable de débarquement? Ce fut cependant à Honfleur, qu'après le traité de Brétigny, le roi d'Angleterre, qui s'était tenu à Chartres pendant les négociations, vint s'embarquer avec ses enfants, le 19 mai 1360. Dumoins les Chroniques de France, et celle citée par Secousse, indiquent notre port, et quoique Froissard dise Harfleur, il fait là, comme en beaucoup d'autres endroits de ses mémoires, confusion de nom.

Les Anglais avaient presqu'entièrement évacué la France, en exécution du traité que nous venons de citer. Mais les compagnies franches, qui composaient en plus grande partie les armées, étaient accoutumées aux ravages et aux déprédations que la guerre autorisait en ce temps, et d'ailleurs, elles étaient fort indisciplinées. Une de ces bandes persista à occuper Honfleur, dont elle s'était mise en possession. Ce ne fut qu'à force d'argent qu'on parvint à s'en débarrasser. Le roi Jean convoqua, pendant le mois de mai 1361, les habitants des baillages de Rouen et de Caux, pour leur demander un subside, destiné à acheter la restitution de la ville. La demande fut octroyée et Honfleur fut enfin débarrassé de ces aventuriers (1).

(1) *La Normandie*, pays d'états, page 48.

Nous trouvons un nouveau silence d'environ dix ans, après lequel l'histoire arrête de rechef son attention sur Honfleur.

Un jeune prince, dont les ancêtres avaient été, en 1283, dépouillés de la principauté de Galles, par Edouard Ier, dont le père servait déjà dans les armées françaises, et dont le fils y fut également employé, ayant à se plaindre de nouvelles confiscations dont le monarque anglais alors régnant continuait à accabler sa famille, obtint du roi de France 400 hommes d'armes et 300 archers, montés sur 12 gros bâtiments. Il appareilla de Honfleur au commencement de l'été de 1372, fondit sur Guernesey, s'en empara et s'en proclama souverain. Mais bientôt attaqué dans cette île par les Anglais, avec des forces supérieures, rappelé d'ailleurs en France par le roi pour aller se joindre aux vaisseaux castillans, afin d'attaquer avec eux La Rochelle, par mer, Ivain, c'était le nom du prince gallois, abandonna son éphémère conquête et ramena sa troupe à Honfleur. Il en repartit pour aller au-devant de la flotte castillane, avec 26 navires, sur lesquels étaient embarqués 4000 hommes. Il ne nous est pas donné de suivre dans son expédition ce vaillant aventurier. Nous n'avons eu à signaler ici que le double armement opéré à Honfleur.

CHAPITRE II.



URANT près d'un demi-siècle, l'histoire générale se tait sur notre ville. Il ne s'y passa, sans doute, pendant ce temps, rien qui eût quelque relation avec les grands tableaux qu'elle consacre aux faits nationaux.

Nous en profiterons pour en citer un que nous rencontrons dans les actes du parlement de Normandie et qui est consigné dans l'histoire du privilége de Saint-Romain (1). En 1381, Jehanne

(1) *Histoire du Privilége de Saint-Romain*, par M. Floquet. La liste des graciés remonte à 1210 et s'arrête à 1792, époque à laquelle le privilége fut aboli.

Hélart, épouse de Robert Carrier, de Honfleur, leva la fierte et fut conséquemment graciée. Elle avait occis Jehan Vengier. C'est tout ce que mentionne l'ouvrage indiqué.

Comme on sait, il fallait des cas particuliers pour jouir de ce privilége, absence de préméditation, défense personnelle, etc.; mais on se doute bien que trop souvent on ne pouvait en profiter sans quelque haute protection. Nous en concluons que Honfleur, qui comptait un siècle et demi (peut-être) d'existence; qui, trente-cinq ans auparavant, avait été assiégé par les Anglais; que le roi de France avait, en 1361, racheté des aventuriers qui s'obstinaient à l'occuper; que cette ville, disons-nous, était déjà assez considérable pour que ses habitants se fussent concilié quelque puissante recommandation auprès du chapitre métropolitain de Rouen, que des princes, des rois même ne dédaignaient pas de solliciter.

Revenons aux faits militaires qui, plus saillants, fixent naturellement davantage l'attention.

En 1387, Charles VI, voulant profiter des troubles de l'Angleterre, fit armer deux flottes, l'une à Harfleur, l'autre à Tréguier. Celle-ci ne prit point la mer; la première était commandée par Jean de Vienne, amiral de France, qui avait

sous ses ordres le comte de Saint-Paul et le sire de Couci. Elle avait à bord 6000 hommes d'armes, 2000 arbalêtriers et 6000 gros varlets (1).

Sur ces entrefaites, une escadre anglaise et flamande se présenta sur la rade de Honfleur; l'armée française, que renforcèrent les marins de ce port, l'aborda avec courage et résolution, la mit en déroute complète, coula et prit plusieurs de ses navires, et fit prisonnier l'amiral Hugues Spencer, qui fut conduit à la tour de Rouen. Des chansons populaires célébrèrent cette brillante action. Une d'elles nous a passé sous les yeux; nous en rapportons deux couplets, que nous extrayons d'un recueil des vaux de Vire d'Olivier Basselin, imprimé en 1548, et qui se trouve dans l'édition de L. Dubois. Caen, 1821.

I.

Les mariniers de Dieppe ils ont bien triumphé
Pour le bon roy de France étant dessuz la mer
Ils étoient équipés tretous en faict de guerre
Contre les Allemantz Flamans nos adversaires.

II.

Neuf navires de Flandre sont venus rencontrer
Cinq navires de France de Honfleur port de mer
Lesquels ils ont choqué à coups d'artillerie
Les Dieppois sont venus qui faisoient rusterie.

(1) *Histoire inédite de la Marine dans la Manche*, par M. Vérusmor.

Henri V, donnant un nouveau cours à la guerre qu'il entretenait contre la France, vint, avec 1500 bâtiments, débarquer à Touques, le 1er août 1417, une armée de 16,400 gens d'armes et autant d'archers, avec une artillerie immense pour ce temps. Cinq cents hommes, tant chevaliers qu'écuyers et soldats, composaient la garnison du château de Bonneville. Ils essayèrent de s'opposer à la descente des Anglais; mais ils furent repoussés avec perte de leur commandant. Deux jours après, ceux qui s'étaient réfugiés dans le château furent contraints de se rendre. M. de Caumont a publié, dans son cours d'Antiquités Monumentales, cette capitulation, que signèrent Jehan-de-Bonenfant et Michel Le Comte, lieutenant du gouverneur. De là, s'emparant du château-fort d'Auvillars, à trois lieues de Pont-l'Evêque, le roi d'Angleterre se porta sur Lisieux, où, dit Amalgard, historien contemporain, il ne trouva qu'un vieillard et une femme qui n'avaient pu suivre les fugitifs. Puis il marcha sur Caen, où il arriva le 18 août, et dont il ne se rendit maître que le 4 septembre. Alors, il envoya le comte de Salisbury ranger à son obéissance le pays intermédiaire qu'il avait négligé. Ce général n'arriva devant Honfleur que le 4 février. La ville était défendue par une garnison de 400 hommes,

commandés par sept à huit seigneurs du pays, qui s'y étaient renfermés. Elle soutint un siége de trente-six jours.

Pendant que les Anglais occupèrent Honfleur, ils se répandirent dans les campagnes, portant partout la désolation et la mort. Les habitants s'enfuirent d'abord devant eux ; mais enfin, réunis par le désespoir, ils fondirent sur ces déprédateurs et les taillèrent en pièces dans un vallon de la commune de Fatouville, qui en a retenu le nom de *Val Anglais*. Leur déroute fut telle, qu'à peine s'en échappa-t-il un pour en porter la nouvelle à Honfleur. Le cartulaire de Saint-Gilles, qui rapporte cet événement, n'en cite point la date ; il se borne à dire que ce fût sous le règne de Charles VII.

Nous ne rappelerons point les événements généraux de ce règne. Nous en viendrons de suite au temps où les armes françaises ayant repris l'avantage sous l'influence de Jeanne d'Arc, Rouen revint en 1444 sous la puissance du roi. Au nombre des conditions auxquelles les Anglais furent obligés de consentir en quittant la capitale de la province, était la remise au roi Charles de plusieurs villes, parmi lesquelles Honfleur était dénommé. Mais le chevalier de Courson, ou messire de

Courson, ou le sieur de Courson, ou maître de Courson, car on lit ces qualifications si différentes dans divers auteurs, refusa de quitter cette place, qu'il commandait, bien que la capitulation que le duc de Sommerset avait signée à Rouen, lui fût notifiée. Le sire de Talbot, un des ôtages fournis par le duc pour l'exécution de la capitulation de Rouen, resta prisonnier, par suite du refus du chevalier de Courson.

Le roi Charles, poursuivant ses succès dans la Haute-Normandie, venait de prendre Harfleur, le 1er janvier 1449 (1). Il avait consenti, par la capitulation, que la garnison anglaise, qui évacuait la place, fût transportée à Honfleur, en traversant la Seine.

Lui-même suivit son armée, qui se portait sur la rive gauche; il se rendit à Jumiéges, où il laissa la belle Agnès Sorel, qui y mourut, et vint bientôt s'établir à l'abbaye de Grestain, à deux lieues de Honfleuw, dit la chronique de Normandie. L'arrivée du roi y est datée du 14 janvier. L'armée

(1) Quelques historiens disent le 1er de l'an 1450. Il faut lire le 1er janvier 1449. L'année commençait alors à Pasques. La réforme n'eût lieu qu'en 1564.

cependant, après avoir traversé la Seine, une partie à Rouen, d'autres à Caudebec, d'autres à Tancarville, s'était réunie. Elle commença le siége le 17, fit des tranchées, des mines, disposa ses batteries et se mit à battre la place. Les francs-archers, arrivés depuis dix à douze jours, n'avaient cessé d'escarmoucher, pour occuper l'attention des Anglais, qu'ils tenaient enfermés dans leurs murs.

Notons en passant que les *francs-archers*, un des premiers corps permanents de l'armée française, dont une partie servait à pied et l'autre comme cavalerie légère, venaient d'être institués par Charles VII, en 1446. Ils n'existèrent que jusques sous Louis XI, vers 1478.

Les assiégés, auxquels le duc de Sommerset avait laissé un renfort de 400 hommes de choix, pendant qu'il opérait sa retraite de Rouen sur Caen, et dont le nombre venait encore d'être augmenté par la garnison de Harfleur, se défendirent vigoureusement de leur artillerie et de leurs traits. Les assiégeants perdirent quelques hommes, au nombre desquels on regretta beaucoup Guillaume Bourguignon (ou Bournigan), bailly de Montargis, fort vaillant homme de son corps, et Jehan de Blanchefort, écuyer du pays de Berry. Les

Anglais, voyant qu'ils ne pouvaient espérer de secours du dehors, tandis que les habitants étaient exaspérés contre eux, sollicitèrent et obtinrent une suspension d'armes, et fournirent des ôtages, sous la promesse de rendre la place le 18 février, s'ils n'étaient secourus. Ce jour, en effet, l'anglais Thomas Gouel, qui en avait pris le commandement, la remit au comte de Dunois, auquel la garde en fut confiée. Une partie de la garnison alla rejoindre à Caen le duc de Sommerset, les autres retournèrent par mer en Angleterre.

Honfleur avait été occupé par les Anglais durant trente et un ans.

Bientôt après, le 15 avril, eut lieu la bataille de Formigny, à la suite de laquelle les Anglais se retirèrent successivement de toute la Normandie. La conquête de la province fut entièrement effectuée par la capitulation de Cherbourg, qui eut lieu le 12 août 1450. Il en faut cependant excepter le petit archipel des îles de Guernesey et autres, qui ne sont jamais redevenues françaises.

Nous citerons ici qu'il se trouve à la Bibliothèque de Poitiers plusieurs pièces inédites fort curieuses, relatives à l'époque historique dans laquelle est compris ce que nous venons de dire au sujet de l'occupation et de l'évacuation de la

province par les Anglais. Une de ces pièces est ainsi intitulée : « S'ensuyvent les noms des places » que le roy a conquesté de nouvel en Norman- » die. » Dans cette liste, Honfleur est citée l'avant-dernière, mais elle n'est qualifiée ni ville, ni chastel, non plus que Rugles, Elbeuf, Saint-Pierre-sur-Dives, Torigny, lorsque Caudebec, Harfleur, Pont-l'Evêque, Orbec et quelques autres y sont portées comme villes (1).

La Normandie respirait enfin, après une si longue tourmente; mais parmi la noblesse du pays, il se trouvait des chevaliers qui avaient des vengeances personnelles à exercer contre les Anglais. Ils sollicitèrent le roi de profiter des querelles de la rose rouge et de la rose blanche pour leur rendre chez eux une partie du mal qu'ils avaient fait chez nous. Le roi se refusa à aucune opération directe, mais il ne s'opposa point à une entreprise particulière. En conséquence, la noblesse normande réunit à Honfleur 4000 hommes de combat. On y comptait Robert de Floques, bailly d'Evreux; Thibault de Tarmes, bailly de Chartres; messire Guillaume Cousinol, bailly de Rouen; Jacques de

(1) *Revue anglo-française*, 3e vol., p. 122. Voyez aux pièces justificatives.

Clermont, bailly de Caen; messire Jehan de Brezé; bailly de Gisors: messire Jehan, seigneur de la Heuse; Jehan Carbonel de Canisy, seigneur de Sezannes; Raoul, seigneur de Barilly; David Brouchard, lieutenant de monseigneur le comte d'Eu. Cette armée, commandée par Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, partit de Honfleur pour les côtes d'Angleterre, le jeudi 25 août 1457. Contrariée par le mauvais temps, elle ne put aborder que le dimanche 28, à deux lieues de Sandwich. Elle prit cette ville d'assaut, la mit à contribution, puis embarquant ses prisonniers sur trois navires de guerre et quelques navires marchands trouvés dans le port, elle repartit chargée de butin et de richesses. Elle arriva dans les premiers jours de septembre à Honfleur, où les prisonniers furent retenus et les prises partagées. La perte du Sénéchal avait été de trente hommes dans cette expédition; celle des Anglais de plus de trois cents.

Nous n'avons point voulu interrompre ce récit de guerres, de siéges, de combats, dans lequel figure Honfleur pendant la lutte anglo-française. Cependant, avant d'aller plus loin, il convient de faire remarquer que, dès le XVe siècle, nos pères s'étaient déjà distingués par leurs connaissances en

navigation et par l'étendue de leur commerce maritime. Il existe, en effet, une édition faite en 1520, d'un ouvrage, daté de 1483, qui a pour titre : « Le grand routier et pilotage de la mer, » faict d'après les conseils et opinions de tous les » maistres esperts du noble, trèssubtil, habille, » courtois, azardeux et dangereux art et mestier » de la mer, tant des pilottes de la noble ville » de Honnefleur, que des villes de Can, etc (1). » C'est là, bien certainement, un de nos plus beaux titres de gloire.

Cette édition de 1520 n'est postérieure que d'une cinquantaine d'années aux premiers livres imprimés en France, et il est au moins curieux de voir, dès cette époque, un ouvrage de ce genre, livré au public par un moyen encore nouveau, et rarement employé. On pourrait s'étonner comment un pilote de Vic a consulté pour un *routier des côtes d'Espagne*, des pilotes normands. Nous verrons bientôt que les relations de commerce de Honfleur avec l'Espagne étaient telles que les Espagnols avaient ici des franchises à peu près égales à celles des habitants.

(1) Voyez aux pièces justificatives.

CHAPITRE III.



UATRE cents ans s'étaient écoulés depuis que la Normandie avait assis son Duc sur le trône britannique. Elle l'avait entouré d'une grande partie de sa noblesse. Le léopard qu'elle portait sur ses enseignes était passé dans l'écu d'Angleterre. Ses lois, ses coutumes, son système féodal, sa langue même avaient été transportés de l'autre côté du détroit. Le goût du savoir y avait suivi Guillaume, qui, lui-même, possédait une instruction peu commune.

Mais singulière destinée de ce peuple conquérant! Etabli en Neustrie depuis un siècle et demi,

il avait oublié déjà que ceux qui dominaient en Angleterre au même titre que lui sur cette partie de la France, avaient une même et commune origine. Il va les chercher au-delà de la mer, les combat, les vainc, conquiert l'île dont, Normands aussi, ils s'étaient rendus maîtres long-temps avant lui. Dès qu'il s'est établi à leur place, ne se souvenant plus qu'en quittant la Normandie pour l'Angleterre, ceux qu'il a laissés sur le continent sont ses frères, entraîné par la soif de la domination, il vient ravager le pays dont il est sorti, il le dévaste, le déchire. Il semble qu'il soit dans sa nature d'être sans cesse un instrument de violence, comme de devenir, et de la part des Anglo-Saxons qu'il a soumis et de celle des Franco-Normands qu'il veut soumettre, un objet de haine; haine d'autant plus implacable que ceux qu'elle anime sont sortis du même sein, ont sucé le même lait, passion hideuse qui ne peut plus s'éteindre dès qu'elle s'allume entre des frères. En même temps que les Normands établis en Angleterre poursuivaient sans relâche les Anglo-Saxons, ceux restés sur le sol de l'ancienne Neustrie avaient à tout jamais répudié l'alliance de la nouvelle puissance anglaise, qui ne voulait considérer les uns et les autres que comme des sujets.

La séparation était complète. Le duché n'était et ne pouvait plus être qu'une province française. Donné en apanage au frère de Louis XI, il est bientôt échangé contre le duché de Guyenne, et telle est devenue la susceptibilité nationale, qu'en 1468, les états du royaume, tenus à Tours, déclarent, comme loi fondamentale, que la Normandie ne pourra plus être démembrée de la couronne de France, ni même donnée comme apanage aux fils de France. Il a fallu que trois siècles se fussent écoulés pour que la nation vît, sans s'en plaindre, donner le titre de duc de Normandie, en 1785, au second fils de Louis XVI, qui, quelques années après sa naissance, devenu dauphin par la mort de son frère aîné, cessa lui-même de vivre en 1795, victime innocente de ceux qui, deux ans avant, avaient immolé son père.

Revenons à notre histoire. Charles VII était mort en 1461. Louis XI était parvenu au trône.

Ce roi, sur lequel tant de jugements divers ont été portés, suivant le point de vue sous lequel on l'envisageait, qui porta le premier le titre de Roi très-chrétien, devenu permanent pour ses successeurs, affectionnait ou paraissait affectionner la Normandie. Peut-être, dans ses démonstrations toujours cauteleuses, ne voulait-il que la rattacher

à ses intérêts. Quoiqu'il en soit, lorsqu'il la visita, au milieu des embarras que lui suscitait la guerre du *Bien public*, il s'arrêta quelques jours à Honfleur, en 1465, et, pendant son séjour, dispensa ses habitants de la *Taille*. La charte qu'il donna à cet effet, long-temps égarée, peut-être par l'intérêt que certaines gens de finance avaient à ce qu'on ne pût s'en prévaloir, fut enfin retrouvée en 1757 par la persistance d'un honorable citoyen chargé de défendre les droits de ses compatriotes. Nous la reproduisons (1) comme un monument historique qu'il importe de conserver.

C'est à Honfleur, on peut le penser, quoique ce soit sans certitude, que Louis XI eut une entrevue avec le comte de Warwich. Ce prince anglais, battu par le roi, Edouard IV, dans les dissentions intestines qui déchiraient l'Angleterre, était venu mettre sa flotte en sûreté dans les ports de Honfleur et de Harfleur. Il en repartit le dernier jour de juillet 1470, avec les secours que le roi de France lui fournit, et qui étaient sous les ordres de Louis de Bourbon, comte de Roussillon, gendre du roi, ayant épousé une de ses filles naturelles, Jeanne, fille de Marguerite

(1) Voyez aux pièces justificatives.

de Sassenage. Ce seigneur était amiral de France, lieutenant-général de la province de Normandie, gouverneur de Honfleur.

Le 19 juillet 1473, par ordre de ce gouverneur, il y eut à Honfleur une *montre*, ou revue des gentils-hommes du pays. Elle fut passée par Jehan Toustain, écuyer, fils du brave Jehan Toustain, un de ceux qui étaient à Harfleur en 1449.

Deux ans après, un habitant de Honfleur se présenta à Rouen, pour jouir du privilége de Saint-Romain; c'était le second de ce pays. Il se nommait Guillaume Morin, était clerc de la paroisse de Plasnes, diocèse de Lisieux. Le jour du Mardi-Gras, étant à table avec quelques voisins, il avait lancé dans la rue un très-gros os de bœuf, qui était allé frapper et tuer sa fille, âgée de onze ans, comme elle revenait de chercher du vin dans une taverne voisine. Ce même clerc avait précédemment volé deux chevaux au hameau du Chouquet. Il fut gracié par l'effet du privilége.

Louis XI, bienfaiteur de Honfleur, mourut en 1483, et en 1486, l'amiral Louis de Bourbon le suivit au tombeau. Les dignités de celui-ci furent extrêmement briguées par les plus grands seigneurs; elles furent partagées. La charge

d'amiral de France fut donnée à Louis Mallet, seigneur de Graville, et avec elle le gouvernement de Honfleur.

En 1487, le roi Charles VIII s'arrêta en cette ville, lorsqu'il se rendait de la Bretagne à Paris, passant par Rouen, où il fit son entrée solennelle le 14 novembre.

De ce que nous avons précédemment dit, en rapportant le titre du Grand Routier, daté de 1483, en parlant de l'expédition du sénéchal de Brézé, en citant la nomination successive de deux amiraux au gouvernement de Honfleur, on peut induire, et l'on y sera fondé, ce semble, que les gens de ce pays se livraient, avec quelque distinction, à l'art de la navigation. L'armement, dont nous allons rendre compte, confirme cette opinion.

Des négociants français, qui trafiquaient à Lisbonne, éblouis par l'éclat des richesses que les Portugais rapportaient des Indes, formèrent le dessein d'envoyer un navire dans ces contrées; mais pour assurer le succès d'un tel armement, il fallait choisir un port qui offrît, tant au matériel qu'au personnel, les garanties désirables. L'opinion était fixée sur l'esprit entreprenant des marins de Honfleur, sur leurs connaissances en

navigation, sur leur pratique de la mer. Ce port fut celui auquel on s'arrêta, et Binot-Paulmier, sieur de Gonneville-sur-Honfleur, le capitaine auquel l'expédition fut confiée. Il partit au mois de juin 1503. Des noms des hommes qui formaient l'équipage du navire, il nous reste seulement ceux de Nicole Lefeuvre, homme savant, qui embarqua comme volontaire; de Jean Bicherel, de Pont-l'Evêque, qui était chirurgien à bord; Jean Renoult, de Honfleur, soldat; Stenot Vennier, de Gonneville-sur-Honfleur, varlet du capitaine; Antoine Thierry, Andrien de la Mare, desquels on n'indique ni le lieu de naissance, ni les fonctions à bord. Les autres noms ne nous sont point parvenus. Il ne faut plus espérer retrouver le rôle d'équipage, ni le rapport qui fut fait le 19 juillet 1505 par le capitaine Paulmier, et affirmé par les principaux de l'équipage, revenus avec lui. Les bureaux des classes de la marine ne furent établis qu'en 1673. Les greffes des lieutenants de l'amiral l'avaient été dès 1400, mais l'ordonnance qui prescrivit la forme, la teneur et l'enregistrement des rapports au retour de la mer, ne date que de 1543. Les recherches les plus minutieuses, faites dans tous les greffes des amirautés de Normandie, dès 1663, celles renouvelées

durant le règne de Louis XVI, sous le ministère de M. de Maurepas, n'ont pu faire retrouver le rapport du capitaine Paulmier, ni rien qui s'y rattache.

Le navire qu'il commandait, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, éprouva une longue et furieuse tempête, après laquelle il fut livré à un calme ennuyeux, dans une mer inconnue. Sur l'indication de plusieurs oiseaux, qui semblaient voler vers le Sud, Binot-Paulmier y dirigea sa route, et aborda, en effet, à une grande contrée, où il passa six mois à réparer son navire. Au bout de ce temps, il le chargea des productions du pays et revint en Europe avec un indigène, fils du roi, et qui depuis, adopté par le capitaine, a perpétué la famille des Paulmier de Gonneville.

A la vue des côtes de France, le navire fut pillé par un corsaire anglais.

En vain ce voyageur essaya-t-il ensuite de décider les armateurs à entreprendre un nouveau voyage, qui eût probablement eu plus de succès; il ne put y réussir, et renonça à ses courses aventureuses.

Mais quelle était la terre que découvrit le capitaine Paulmier? C'est ce qui, sans doute,

restera toujours un problème sans solution. Le journal de la navigation manque, le rapport du capitaine ne se retrouve plus. La description qui nous a été laissée par un des descendants du jeune Indien ne s'applique ni aux hommes, ni aux lieux, soit de la Nouvelle-Hollande, soit de Madagascar. Nous n'avons aucun détail du chargement que rapportait le navire, ce qui du moins nous ferait connaître les productions du pays découvert. On n'a rien retrouvé dans les diverses parties de l'Inde visitées depuis par les Européens, ni matériellement, ni par tradition, de la croix élevée par les marins de Honfleur, le jour de Pasques 1504. Tout ce qui concerne ce voyage restera donc toujours dans une impénétrable obscurité (1).

Un an après le retour de Binot-Paulmier, c'est-à-dire en 1506, un autre navire, armé à Honfleur,

(1) Cette croix était haute de 35 pieds et « moult bien peinturée. » On y mit une inscription faite par « maistre Nicole Lefebvre ; ce nom est écrit tantôt *Le Feuvre*, tantôt *Lefebvre;* qui estait volontaire au viage, curieux et personnage de sçavoir. » Voici ce distique dont toutes les lettres numériques réunies font connaître la date de l'érection de ce monument. C'est ce qu'alors on nommait un deuxain nombral.

HIC SACRA PALMARIUS POSUIT GONIVILLA BINOTUS
Grex, SOCIUS pariter neustraque progenies.

et commandé par le capitaine Denis, aborda le premier sur la côte de Terre-Neuve. Ce même capitaine était allé débarquer au Brésil, au même lieu que les Portugais ont depuis nommé *Porto dos Francesès*, près Paraïba.

Ainsi, les marins de Honfleur étaient alors classés parmi les navigateurs qui enrichissaient de leurs découvertes les sciences géographiques, en même temps qu'ils augmentaient les moyens commerciaux de la France.

Mais telle est la situation de ce port à l'égard de la Manche et de la Seine, qu'il s'y formait, dès ces temps-là, des bancs de sable et de galet,

En reprenant et assemblant dans leur ordre toutes les lettres numériques, on trouve en effet :

M	**qui égale**	**1000**	**en chiffres arabes.**
3 C	»	**300**	»
3 L	»	**150**	»
X	»	**10**	»
7 V ou U	»	**35**	»
9 I	»	**9**	»
		1504	

Voyez Estancelin, *Voyages et découvertes des Normands*, et surtout le Mémoire touchant l'établissement d'une mission chrétienne dans le troisième monde, autrement appelé la Terre australe, par l'abbé Paulmier de Gonneville, chanoine de Lisieux, descendant de l'Indien Essomery. Paris, 1663. Cramoisy, in-8°, avec une carte.

apportés par de violentes marées ou par les crues du fleuve. Alors, il fallait des efforts humains plus grands encore pour les détruire ou les repousser. C'est ainsi qu'en 1522, le port se trouvant tout-à-coup obstrué, les habitants se mirent à l'œuvre, fraternellement aidés par leurs voisins de Pont-Audemer, qui vinrent leur prêter assistance dans ces travaux.

Seize ans après, en 1538, les côtes de Normandie furent ravagées par un tremblement de terre. Le 1er septembre, un éboulement considérable eut lieu au cap de Grâce; c'est le premier dont on ait conservé la mémoire, quoique bien évidemment il y en ait eu antérieurement. La chapelle élevée sur ce cap fut emportée presqu'en entier.

Cependant le royaume n'était point en paix avec ses voisins, et si, dans les premières années de ce siècle, nous avons vu nos ayeux prendre une place honorable parmi les marins *découvreurs* et commerçants, nous allons les rencontrer maintenant au nombre de ceux qui se sont fait remarquer dans les rangs militaires.

La guerre existait entre la France et l'Angleterre. François Ier fit armer, en 1545, dans les ports de Honfleur, Harfleur et Le Hâvre, fondé

depuis à peu près trente ans, une flotte de cent cinquante gros vaisseaux ronds et soixante plus légers, nommés *Flouins ;* il fit venir de la Méditerranée vingt-cinq galères, et dix caraques gênoises. Celles-ci arrivèrent trop tard pour être utiles. Au nombre des vaisseaux ronds, était la *Maîtresse*, un de ceux armés à Honfleur ; le vice-amiral, de La Mailleraye, y était embarqué. Cette armée, commandée par l'amiral d'Annebault, se développait sur une lieue d'étendue, pendant qu'elle occupa le mouillage de la rade du Hâvre. Lorsqu'elle fut toute réunie, elle partit le 6 juillet, suivant du Bellay et quelques autres historiens, le 25 juillet, suivant Masseville, et alla chercher les Anglais, qu'elle atteignit bientôt. Battre l'ennemi, s'emparer de l'île de Wight, débarquer à Portsmouth, chasser devant soi les troupes qui s'opposaient à son entreprise, fut l'affaire de peu de temps, et l'amiral d'Annebault, couvert de gloire, vint bientôt rendre compte de son expédition au roi.

Suivant une tradition, François I[er] aurait visité Honfleur. Nous ne trouvons, dans les divers auteurs, aucune trace d'un voyage de ce prince en notre ville, et nous sommes porté à croire, avec beaucoup de personnes, que cette tradition n'a point

de fondement. Si toutefois on pouvait l'admettre, ce serait à l'époque de cet armement qu'il faudrait fixer ce voyage. François Ier vint effectivement au Havre pour jouir de la vue de son armée navale, la première aussi belle et aussi nombreuse, et il était encore dans le Pays de Caux, quand l'amiral se rendit auprès de lui, après sa victoire.

Nous retrouvons, au bout de dix ans, nos marins cités avec honneur dans une autre brillante circonstance. En 1555, un sieur Despineville ou d'Espineville, de Honfleur, partit de Dieppe avec dix-huit bâtiments, pour aller à la rencontre d'une flotte de vingt-deux navires hollandais, qui revenaient d'Espagne, richement chargés de marchandises des Indes. Le combat, livré à la vue de Douvres, fut long, opiniâtre et sanglant; mais quoique l'ennemi fût supérieur en nombre et en artillerie, les Normands décidèrent la victoire en sautant à l'abordage. Cinq vaisseaux et un grand nombre de prisonniers furent amenés à Dieppe. Il y avait eu de part et d'autre beaucoup de tués et de blessés. La perte des Normands fut de quatre cents hommes. Le brave d'Espineville paya de sa vie cette glorieuse journée.

Ainsi, pendant plus d'un siècle, la ville de Honfleur avait pu se livrer au commerce et à la

navigation, en même temps qu'elle concourait à l'accroissement de la richesse de la France et à la gloire de ses armes. Mais les mauvais jours revinrent avec les troubles que les Protestants d'abord, et la Ligue ensuite firent naître parmi les habitants.

Nous allons retracer ce triste tableau; mais auparavant nous rappellerons que, dans le chapitre précédent, nous avons cité Catherine de Say comme propriétaire de la prévôté de Honfleur en 1260. Cette prévôté était, depuis lors, passée dans la maison d'Orléans. Nous avons sous les yeux un acte délivré, le 22 juillet 1527, par Richard le Barbier et Pierre Doublet, tabellions jurés et établis au siége du Pont-l'Evèque, dans la vicomté d'Auge. Cet acte est extrait d'un « Chartrier » faisant mention des droitures, libertés et prééminences de la coutume et prévôté de Honnefleur » et travers de Seine, sain et entier, en seing et » écritures. » Il contient « la table de la coutume et prévôté de Honnefleur et travers la » rivière de Seine, laquelle s'étend de la croix » du Périer, dit Nogueron (1), jusqu'au neuf

(1) C'est-à-dire des bords de la Morelle, vulgairement appelée riviére de Fiquefleur.

» rocher de Vazoui. » Il est divisé en deux parties, dont une concerne les droits dus à la prévôté, l'autre ceux dus à la ville. Nous ne rapporterons point le tarif de ces droits, qui ne serait d'aucun intérêt aujourd'hui; mais bien quelques dispositions qui nous semblent dignes de remarque.

On y lit tout d'abord que « les bourgeois de la ville de Honnefleur, nuement tenants, et demeurants en ladite ville, sur les fiefs de la seigneurie, sont francs de vendre et d'acheter en ladite ville, mais s'ils portent denrées hors, ils seront tenus à acquitter comme s'ils étaient forains (du dehors).

» Les paroissiens de Bonneville-sur-Touques, de Canapville et d'Equemauville sont francs en ladite ville, tant de vendre que d'acheter pour leur user seulement.

» Nul n'est franc en ladite ville, continue un peu plus loin ce tarif, excepté le roy et son fils aîné, la reine et ses enfants et aucunes autres gens du roy, qui vendraient par commission pour prendre cargaison et ordres pour le roy ou pour la reine, ou pour le besoin de la terre et du pays, ou aucunes autres qui le portent par lettres de Dom de monsieur ou de ses successeurs, comme l'abbé du Bec-Hellouin, l'abbé de Fécamp,

l'abbesse de Montivilliers pour sa table, le prieur de Beaumont-en-Auge et chacun d'eux qui en seront francs, suivant la teneur de leurs lettres, les écoliers de l'université de Paris, allant et venant aux écoles.

» Tous les gens de ladite ville, hommes resséans de monsieur, seront francs et quittes de toutes coutumes de vendre et d'acheter en ladite ville, mais s'ils envoyent hors de la terre de mondit sieur, soit par la mer, soit par la terre, leurs denrées, ils les acquitteront. »

Il fallait, pour être franc des coutûmes, avoir demeuré an et jour en ladite ville, et pendant cet an, on devait acquitter non-seulement le droit sur les articles achetés, vendus et portés au tarif, mais un droit personnel d'un denier par semaine.

Le poisson, soit de grande pêche, soit de pêche fraîche, ne pouvait être vendu, après avoir averti le prévôt ou son lieutenant pour les droits qu'il y peut ou doit avoir, qu'en lieu public, sur les quais, afin que tous les bourgeois pussent être à la marchandise « et s'ils disent, j'y ai part, partant qu'ils offrent leurs erres (arrhes) au maître marchand, le poisson, ainsi mis à prix, doit être livré auxdits bourgeois par ledit maître et en doit avoir chacun sa portion juste. Mais si

le poisson n'était vendu sur lesdits lieux, ou s'il l'était en lieu musché ou à prix célé ou de quelque autre manière que la ci-devant dite, il y avait amende pour le maître et son hoste. »

La moitié du tiers de la vente revenait au prévôt en nature ou en argent, et la moitié du tiers à l'hoste. Par exception pour la pêche fraîche, la seigneurie en pouvait avoir tant qu'il lui plaisait pour la provision de ses hôtes.

Le poisson vendu pour être transporté au dehors, ne pouvait être enlevé avant que le paiement ne fût fait ou qu'il fût fourni bonne caution, tant pour le marchand que pour les droits du prévôt.

Les marchandises tarifées nous font connaître que la ville faisait alors un assez grand commerce avec l'Espagne. Nous l'avions appris déjà par la publication du Routier, daté de 1483, édité en 1520. Cette pancarte nous montre que les Espagnols jouissaient à Honfleur d'une protection spéciale; ils y étaient à peu près traités comme les habitants. « Est à sçavoir, est-il dit, que les Espagnols qui demeurent en ladite ville, sont francs de toute coutume, tant qu'il leur plaira demeurer en ladite ville, et aussi audit seigneur ou ayant cause de lui par lettres de Dom... et peuvent faire leurs courriers tant qu'il leur plaira, lesquels seront

jurés et assermentés devant leur prévost, que bien et loyalement la payeront et acquitteront à ladite prévosté et garderont le droit de ladite seigneurie et des marchands; et à ce seront appleigés chacun de cent livres tournois par gens nos resséants. »

Il était dû un droit pour le travers de la Seine, mais tandis qu'un homme n'était tarifé qu'à deux deniers, un juif l'était à quatre deniers.

Les marchandises qui devaient coutume à la ville étaient en bien plus grand nombre que celles imposées par le prévôt, mais l'impôt était moindre.

Comme on le voit, s'il y avait des droits à l'entrée et surtout à la sortie des objets de commerce et des denrées de consommation, les bourgeois jouissaient d'une grande protection; les Espagnols qui demeuraient à Honfleur étaient, au cautionnement près, traités comme les habitants. Et ces mesures étaient prises à la même époque où François Ier, fondant Le Hâvre, employait les moyens les plus propres à attirer une grande population dans cette ville nouvelle.

CHAPITRE IV.



On avait vu, depuis plusieurs années, les protestants être l'objet des plus rigoureuses persécutions. Comme ils marchèrent long-temps dans l'ombre, long-temps on ne leur porta que des coups sourds. Mais enfin ils parurent au grand jour, et la lutte n'en fut que plus véhémente. Du moment qu'ils purent se compter, ils résistèrent, s'emparèrent de plusieurs villes, dévastèrent les églises, pillèrent les populations qui n'embrassaient point leur cause, et exercèrent de cruelles représailles. En Normandie, Rouen, Dieppe, Le Hâvre, Caudebec, Pont-Audemer,

Lisieux plièrent sous leur joug. Au milieu de ces villes, Honfleur en subit le sort. Quoique la presque totalité de la population fût attachée à la foi catholique, il s'y trouva, comme partout, des partisans des nouvelles doctrines.

Nous ne croyons pouvoir en faire le récit avec plus d'exactitude qu'en rapportant une chronique écrite jour par jour, et que nous avons sous les yeux. Plusieurs copies en existent en ville, elle a même été insérée dans le journal publié ici dans le cours de 1835. L'exemplaire que nous copions nous paraît l'original, tant pour la qualité du papier, la forme des caractères que pour l'orthographe. Mais si ce n'était qu'une copie, c'est du moins une copie faite dans le temps même ou peu après. Si l'auteur n'était pas un contemporain de cette malheureuse époque, il y a consigné ce qu'il tenait de gens qui avaient pu être témoins des faits. Ce manuscrit provient d'archives de famille et nous inspire une entière confiance. Nous nous sommes permis d'y joindre quelques notes placées au bas des pages, et qui nous ont paru nécessaires.

Les afflictions qui sont arrivées en la ville et fauxbourgs de Honfleur en l'année 1562, sous le règne de Charles IX, roi de France, qui est un abrégé de tout ce qui s'est passé jusques en l'an 1598, que la paix générale fut par toute la France.

» Le dimanche 26 avril 1562, viron neuf heures du matin, le capitaine Chaudet, l'un des habitants dudit Honfleur, accompagné de grand nombre de bourgeois tant de la ville que des fauxbourgs, étant ledit Chaudet de la religion prétendue réformée, viron sur les six heures du matin, s'empara de la ville, ayant mis le gouverneur hors d'icelle, nommé le sieur Beezard (1). Il s'efforça de vouloir faire démolir les églises de Notre-Dame, de Saint-Etienne et Sainte-Catherine, après y avoir fait de grandes ruines. Les habitants de Saint-Léonard, ayant pris les armes, défendirent leur église en telle sorte que ledit Chaudet et ses soldats ne purent en approcher pour la démo-

(1) Nous avons ainsi lu ce nom dans le manuscrit. L'auteur de l'*Essai historique sur Honfleur*, publié en 1834, a lu Déchard.

lir (1). Et contre les défenses qu'il avoit faites de n'y plus célébrer la sainte-messe, lesdits habitants, l'espace de six à sept semaines qu'ils tinrent fort contre la ville, y faisoient faire le service divin, ce que voyant ledit Chaudet et ceux de sa secte, ils firent venir du Hâvre-de-Grâce le capitaine Bassefontaine, avec sa compagnie et plusieurs autres gens de guerre tant de Pont-Audemer que des environs, lesquels, tous d'un commun accord, entrèrent dans les fauxbourgs dudit Saint-Léonard, attaquèrent tant l'église que ladite tour où étoient lesdits habitants, les battant à coups de canon, et étoit pour lors viron cinq à six heures du matin (2); lesquels ayant courageusement résisté, et en dessein de continuer à se bien défendre, ledit Chaudet fit mettre le

(1) En commençant, le choniqueur date de 9 heures du matin, et cinq lignes après, il indique 6 heures comme le moment de la levée de boucliers du capitaine Chaudet. Nous pensons que ce fut *viron neuf heures du matin* que les protestants vinrent à Saint-Léonard, après avoir commencé leur mouvement dans la ville et l'autre faubourg pendant trois heures; ce qui explique comment ceux de Saint-Léonard purent résister, avertis par ce qui se passait en ville et de l'autre côté, où l'on avait été pris à l'improviste.

(2) Ce devait être vers la mi-juin.

feu à quatre ou cinq maisons du fauxbourg, les plus prochaines qu'ils purent aborder de ladite église. Lesdits habitants voyant l'embrasement qui approchoit d'eux et la fumée qui les suffoquoit, et d'ailleurs que leurs maisons et meubles commençoient jà à brûler, n'espérant point de secours, viron dix à onze heures quittèrent ladite église et tour d'icelle, et se sauvèrent hors du péril qui les menaçoit d'être brûlés, se retirant dans les bois prochains dudit Honfleur, et aussitôt ledit Chaudet et ses troupes entrèrent dans ladite église, où ils commirent toutes sortes d'impiétés.

» Le 15 ou le 16 de juillet 1562, monseigneur d'Aumale avec son armée arriva dans les fauxbourgs dudit Honfleur pour assiéger la ville où le capitaine Chaudet commandoit, lequel Chaudet, prévoyant ledit siége, fit porter quantité de poudre à canon dans la tour de ladite église Saint-Léonard et y fit mettre le feu, qui brûla l'église et la meilleure partie des fauxbourgs, de sorte qu'il y eut environ trois cents maisons brûlées, où étoient quelques personnes fort âgées et autres infirmes, qui, ne pouvant se sauver, furent aussi brûlées. Cet embrasement se fit un jour de dimanche, et la nuit en suivant, ledit Chaudet avec ses troupes sortirent de la ville par une fausse porte du côté

de la mer (1), s'embarquèrent dans des bateaux, allèrent au Hâvre-de-Grâce ; ce que reconnoissant, le sieur d'Aumale entra dans la ville sans contredit, la pilla et les fauxbourgs par même moyen, et y posa grand nombre de soldats qui molestoient et outrageoient grandement lesdits bourgeois.

» Sous ce même règne de Charles 9me, en l'an... (2), le 22 et le 23 février, l'armée de M. l'amiral arriva en Normandie, et le 22 dudit mois, M. de Mouy, avec quelques Anglais, assiégèrent ladite ville et pillèrent les fauxbourgs. Le capitaine Lyon, qui étoit pour lors avec quelques bourgeois dans ladite ville, avec sa garnison, soutinrent le siége quelque temps, mais n'espérant aucuns secours pour résister audit sieur de Mouy, il rendit la ville avec leurs armes sauves seulement.

» Ledit sieur de Mouy s'étant rendu maître de la place, il y posa le sieur de Sainte-Marie, qui y fit exercer la religion prétendue réformée pen-

(1) Il y avait, en effet, une poterne dans le mur qui joignait la tour carrée à celle que l'on nomme aujourd'hui la tour aux poudres, et nous présumons qu'il y en avait une dans le bastion de la porte de Caen.

(2) Cette date est en blanc sur le manuscrit que nous copions. L'amiral Coligny s'étant emparé de Caen le 15 février 1563, c'est ce millésime qu'il faut poser ici.

dant le carême (1), et le 16 avril dudit an, le roy y envoya monsieur de Villiers-Hemery avec nombre de soldats, auxquels la ville fut rendue par ledit sieur de Sainte-Marie, qui en était gouverneur (2), et ensuite ledit sieur Hemery fut envoyé par Sa Majesté vers plusieurs gouverneurs de place pour les rendre à l'obéissance du roi. »

Le manuscrit que nous copions passe du récit de ces faits de 1563, à ceux de 1589. Comment se fait-il qu'il soit muet sur ce qui eut lieu pendant cet espace de vingt-six ans? Cependant, la Saint-Barthelemy date de 1572. Si, en général, les ordres sanguinaires donnés par toute la France

(1) Masseville dit que pendant que les protestants restèrent maîtres de la ville, ils y bâtirent un temple qui fut rasé en 1681, sous Louis XIV. La tradition porte que ce temple était dans la rue Haute, où une maison était effectivement appelée encore le *Prêche*. Cette maison, qui porte le nº 45, était une des plus anciennes de la ville; elle vient d'être abattue en 1839, et va être remplacée par une nouvelle construction.

(2) Charles IX vint-il à Honfleur? On en doute. Cependant, ce prince se trouva, avec sa cour, au siége du Hâvre, qui se rendit le 28 mars 1563, et il y a quelques années, en déplaçant les autels de l'église Sainte-Catherine, on trouva, sous le maître-autel, une médaille en or de la grandeur d'une pièce de 2 fr., mais infiniment plus mince, et qui, ainsi que le portait sa légende, fut frappée à l'occasion de ce siége.

pour cette effroyable boucherie, furent suivis en Normandie avec moins de rigueur qu'ailleurs, l'histoire ne cite que Rouen, Dieppe et Lisieux, dont les gouverneurs s'honorèrent par leur résistance et leur humanité (1). Lors de la reprise de la guerre civile en 1574, ce fut dans le Cotentin qu'elle se développa davantage, et Honfleur

(1) Quelques auteurs font à Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, l'honneur d'avoir, en cette circonstance, protégé les calvinistes au point de leur avoir donné asile en son palais. Cependant cet évêque était un de leurs ennemis les plus acharnés et avait protesté dix ans avant contre le célèbre édit de 1562, qui leur était favorable. Il était d'ailleurs confesseur de Catherine de Médicis, et les contemporains se taisent sur cet acte d'humanité et de charité évangélique, qui l'eût honoré plus que le gouverneur de la ville, dont on cita alors la courageuse résistance. Ce qui paraît avoir propagé l'erreur commise à l'égard de cet évêque, est un drame en trois actes, dont les mémoires de 1772 parlent en ces termes: 4 novembre 1772, « *Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, drame en trois actes.* » C'est un nouvel ouvrage arrivé tout récemment d'Angle- » terre et qui mérite une discussion particulière. » — Dans un article du 12 novembre, ce drame est apprécié. Son but principal était de faire sentir l'absurdité d'une résistance aveugle et passive, comme les despotes l'exigent. Aussi, l'ouvrage était rare et proscrit par le gouvernement d'alors. Il est certain qu'il ne fut point joué. Au surplus, il est juste de dire que Voltaire, dans les notes sur le chant II de la *Henriade*, cite l'évêque de Lisieux comme un de ceux qui s'opposèrent, dans les provinces, à l'exécution des ordres barbares de Charles IX, et que les habitants de Lisieux ont donné à une place de cette ville, le nom de leur ancien évêque.

n'est point compris dans l'énumération des villes où l'on entassait des troupes catholiques, parce que les protestants y étaient nombreux.

L'abbé Pleuvry, dans son *Histoire du Hâvre*, rapporte à l'année 1574, le naufrage du bateau passager, qui servait à la communication entre les deux rives de la Seine. Le manuscrit n'en dit rien. Ce silence a lieu d'étonner, surtout relativement à l'année suivante, 1575, où la ville reçut de Henri III la confirmation du privilège d'exemption de la Taille, accordé par Louis XI un siècle auparavant.

Honfleur est cité, dans l'histoire générale en 1585, comme ayant soutenu avec chaleur le parti de la ligue. Il paraît que, vers 1580, ce parti se rendit maître de la place, quoique les habitants ne l'eussent point embrassé, ce qu'on peut conclure du récit de la chronique que nous allons de nouveau copier, en y joignant quelques notes comme nous avons fait à sa première partie.

» Sous le règne de Henri 3e, roy de France, il s'est élevé une guerre civile, nommée la Ligue. Le capitaine Genes, gouverneur en la ville de Honfleur, sous M. de Pierrecour, tenoit pour la Ligue.

» Le dimanche, 11e de juin 1589, les bourgeois, tant des fauxbourgs que de la ville, s'emparèrent de ladite ville, ayant mis les soldats de la garnison hors sans contredit, et portèrent les clefs de la ville à M. de Montpensier (1), qui avoit son armée devant Bergues, et aussitôt s'achemina pour venir à Honfleur, où il fut avec joie reçu. Il y posa pour gouverneur le capitaine Alleret (2) avec sa compagnie. Cela fut le 17e jour de juin 1589, et le 2e jour d'août ensuivant, le roy fut traîtreusement tué par un jacobin.

» Le 20e jour dudit mois, M. de Villars, gouverneur du Hâvre-de-Grâce, arriva par mer avec son armée, lequel entra sans contredit dans les fauxbourgs et le lendemain fit placer du canon pour battre la ville. Le capitaine Alleret, reconnaissant qu'il n'eût pas su résister, rendit la ville, parce qu'il sortiroit les bagues sauves, lui et ses soldats, et les bourgeois pareillement qui voudroient s'en aller, ce qui fut ainsi accordé et la ville rendue,

(1) Le duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, était resté fidèle au roi. La ville et son territoire faisaient partie des propriétés seigneuriales de cette maison.

(2) L'auteur de la publication de 1834 écrit ce nom : *Allard*. Je lis dans le manuscrit *Alleret;* un autre copiste a lu comme moi ; je maintiens ce nom ainsi.

qui fut pillée et la plus grande partie des fauxbourgs. Le sieur de Villars y posa pour gouverneur le capitaine Boniface avec une bonne garnison.

» L'an 1590, le 14e janvier, le roy, avec M. de Montpensier, arrivèrent avec leurs armées audit Honfleur, où était pour lors le sieur de Grillon (1) avec son régiment et le sieur Boniface, lesquels voyant lesdites armées arriver, qui était le dimanche, 14e janvier, ledit Grillon et les autres capitaines firent mettre le feu tant aux fauxbourgs de Saint-Léonard que de Sainte-Catherine, là où il y eut plus de cinq à six cents maisons brûlées.

» Le 16e et le 17e jours, lesdites armées entrèrent dans le reste des fauxbourgs, lesquels furent pillés et plusieurs bourgeois prins à rançon.

(1) Le même écrivain de 1834, écrit *Crillon*, et fait de ce ligueur le frère du brave des braves, comme le nommait Henri IV; c'est une erreur évidente. Le duc de Crillon appartenait à une famille provençale. Le *Grillon*, dont il est ici question, était normand. Sorti de Honfleur en 1590, avec le capitaine Boniface, ainsi que le porte cette chronique, ils étaient tous deux à Rouen lorsque cette ville fut assiégée par les troupes royales. Il revint ensuite à Honfleur, dont le commandement lui fut remis de nouveau, en 1592, comme on le verra plus tard.

» Le roy ayant fait placer son canon (1), le fit tirer sur le grand boulevard, ce qui donna l'épouvante audit Grillon, lequel rendit par composition la place au roy, le 2e de février ensuivant, au moyen qu'il emporteroit toute son artillerie, toutes ses armes, meubles et bagues pareillement, et le roy (2) se départant, laissa M. de Montpensier avec son armée, auquel il permit de

(1) Henri IV, dans sa lettre à M. de Frêne, dit: « nous » n'avons laissé de nous loger si près que nous étions sur le » bord du fossé et notre batterie prête à faire feu, et toutes » choses préparées pour vider et passer le fossé qui est grand » et plein d'eau, ayant déjà ôté, à coups de canon, partie de » leurs défenses, sur quoi l'on commença à parlementer. »

(2) Une tradition indique, dans la rue Haute, une maison portant aujourd'hui le no 15, comme celle où Henri IV aurait logé pendant ce siège. C'est probablement parce qu'elle est décorée extérieurement de sculptures, comme beaucoup de maisons de Rouen et autres anciennes villes. Ces sculptures indiquent seulement que cette maison était la propriété d'un homme riche, mais on peut douter qu'elle existât en 1590, dans le faubourg, lorsqu'il n'y en a pas une dans l'enceinte de l'ancienne ville qui soit aussi bien décorée, quoique nous en ayions retrouvé une qui appartenait à une noble famille, à en juger par les armoiries. (Page 32.)

Une autre tradition indique une maison de la rue des Lingots, comme ayant été alors le logis du roi, et l'on ajoute que, pendant le séjour qu'y fit Henri IV, sa vaisselle y fut volée; qu'à cause de cela la maison fut rasée et que ce n'est que depuis peu d'années qu'on a bâti de nouveau sur cet

commettre tel gouverneur qu'il lui plairoit audit Honfleur, lequel y plaça le capitaine Des Salles avec une garnison.

» Après le départ de M. de Montpensier, ledit capitaine Des Salles traita fort rudement et

emplacement. — Mais le roi n'emportait guère de vaisselle à l'armée, dans ses chevauchées surtout, où il était suivi de peu de serviteurs et où la rapidité de ses mouvements ne lui permettait pas de traîner cet embarras après soi. D'ailleurs, eût-ce été pour un vol, et dans les circonstances d'alors, qu'on eût rasé la maison où il aurait été commis? Tout porte à rejeter cette tradition.

Ni l'une, ni l'autre d'ailleurs ne sont admissibles, par un autre motif. L'attaque eut lieu du côté de St.-Léonard, le siège dura 18 à 20 jours. — Le roi eût-il été se loger à l'O. de la ville, quand ses troupes étaient à l'E. ? — L'assiégé, porte la chronique, avait fait incendier 5 à 600 maisons des faubourgs, sans doute les moins éloignées de la place, afin d'en découvrir les approches. Or les deux maisons désignées auraient été dans ce cas; en admettant que la ruine ne se fût pas étendue jusqu'à elles, elles auraient été trop découvertes pour que le roi s'y logeât. Ses troupes, d'ailleurs, avaient pillé les faubourgs.

Une autre tradition, moins répandue, mais conservée dans la famille, indique pour logement du roi Henri, dans cette circonstance, une tour qui existe encore, cachée entre les maisons qui bordent les rues Bourdel et des Buttes, et qui appartient à M. de Varin. Les motifs qui nous font repousser les deux traditions que nous venons de discuter, nous porteraient à admettre celle-ci. En effet, le roi se serait alors trouvé au centre de l'armée de siège, assez éloigné de la place pour être en sûreté, assez rapproché pour donner ses ordres et juger de leur exécution.

rigoureusement les bourgeois, qui s'étoient retirés hors les fauxbourgs pour éviter la tyrannie et cruauté des soldats, d'autant qu'autant ils en attrapoient, ils les mettoient prisonniers et leur faisoient payer de grandes rançons, ce qui fit que beaucoup n'osoient revenir.

» Le lundi, 4ᵉ de février 1591, à huit heures du soir, M. de Villers, avec son armée, vint, par mer, entrer subtilement dans les fauxbourgs, là où il fit prendre plusieurs bourgeois à rançon et pillèrent tous les fauxbourgs, enlevèrent leur butin au Hâvre-de-Grâce, et tout d'un temps il assiégea la ville, la faisant battre, tant par mer que par terre, à coups de canon.

» Le jeudi 7ᵉ dudit mois, viron neuf heures du matin, le capitaine Des Salles rendit ladite ville audit sieur de Villers, parce qu'il s'en irait lui et ses soldats et autres capitaines qui étoient en ladite garnison, leurs armes et bagues sauves seulement. Par ainsi plusieurs bourgeois qui s'étoient retirés dans ladite ville furent prins et menés prisonniers pour leur faire payer rançon, et la ville fut entièrement pillée comme pareillement les fauxbourgs et en après ledit sieur de Grillon fut posé gouverneur en ladite ville en l'an 1592.

» L'an 1593, le 23e juillet, jour de S.-Jacques, le roy Henri 4 embrassa la religion catholique, apostolique et romaine, et ledit jour alla à la grande église de Saint-Denis et les trèves furent faites générales pour trois mois, et le dernier jour dudit mois publiées et la publication continuée le premier jour d'août par toutes les villes du royaume, entre lui et le duc de Mayenne, avec joie et applaudissements de tout le peuple; lesdites trèves furent encore prolongées jusqu'au premier jour de janvier, puis les guerres recommencèrent au grand détriment de tout le peuple.

» Le 27e février 1594, premier dimanche de carême, le roy de Navarre fut sacré et couronné roy de France en l'église de Chartres, et le mardi 22e de mars, le roy et son armée entrèrent dans Paris au grand contentement de tous les bourgeois.

» Le 30e dudit mois de mars, la ville de Rouen se soumit à l'obéissance du roy, où commandait le sieur de Villers (1), et le lendemain, Le Hâvre-de-Grâce pareillement, comme aussi la tour du Pont-de-l'Archc et le Ponteaudemer.

(1) Le manuscrit porte partout *Villers;* cependant c'était bien *M. de Villars* qui commandait au Hâvre.

» Le lundi 9e mai ensuivant, par le commandement de M. de Montpensier, M. de Drubec logea son régiment aux environs de Honfleur, en espérant de l'assiéger. Il y eut quelque temps pour parler de composition entre lesdits sieurs de Grillon et de Drubec, qui ne tourna qu'à la ruine et au détriment de tous les habitants de Honfleur et gens des champs des environs dudit lieu, d'autant que ledit Grillon ne voulant se tenir à l'accord qui s'en était suivi le dimanche 15e de mai, il fit mettre le feu à des loges (1) et fit piller tous les fauxbourgs.

» Le lendemain lundi 16e, il fit mettre le feu aux fauxbourgs de Saint-Léonard et de Sainte-Catherine. Le mardi et mercredi, s'apercevant qu'il y avait des pauvres gens qui déteignoient le feu, il les fit chasser et continuer à brûler les maisons.

» Le jeudi 19e dudit mois, M. de Fervaques avec ses troupes, et M. de Drubec avec le siennes, par le commandement de M. de Montpensier, viron sur les 4 heures après-midi, bloquèrent ladite ville et il y eut environ 20 maisons brûlées

(2) Seraient-ce les loges ou logettes qui étaient bâties sur le glacis, depuis la porte de Caen jusqu'à l'église Ste-Catherine?

dans les loges et fauxbourgs qui restoient, qui furent tous pillés et ruinés par les assiégeants.

» Le samedi, 21e dudit mois, M. de Montpensier arriva à Honfleur avec la noblesse de tout le pays. Le même jour, M. l'amiral de Villars (1) est descendu du Hâvre-de-Grâce audit Honfleur, viron sur les onze heures du matin, avec cinq ou six compagnies bien armées, et de la marée qu'il arriva, il s'en retourna pour faire venir du canon pour battre la ville.

» Le lundi, 23e dudit mois, il fit porter et descendre à Ficquefleur douze gros doubles canons, dans un trumelet dans lequel il y en avait encore cinq ou six plus moyens que l'on fit venir à Honfleur; plus on apporta tant de Lisieux que de Berné (Sic) 4 tant gros que moyens canons; ils furent placés sur la carrière Vassal, où l'on avait dressé une batterie. Ledit jour de lundi, le sieur Amiral revint. Il descendit à la Roque proche l'hôpital, et alla trouver M. de Montpensier pour conférer et demeurer d'accord avec lui des batteries qu'il fallait dresser aux fauxbourgs de Honnefleur (2).

(1) Ici le manuscrit porte bien lisiblement *de Villars*. Il avait été pourvu de la charge d'amiral de France le 23 avril précédent.

(2) Jusques-là le manuscrit porte *Honfleur*. Ce qui suit est d'une autre écriture que ce qui précède et paraît d'une main plus jeune.

» Le jeudi, 26e dudit mois, les canons que M. de Montpensier avoit fait venir de Lisieux et de Bernay (Sic), qui furent portés sur la carrière Vassal, commencèrent à jouer pour battre les défenses du grand boulevard et de la grosse tour. Il arriva de Rouen huit gros canons par l'ordre dudit sieur Admiral (1).

» Plus on fit venir les 4 évangélistes (2) de Dieppe, avec deux autres canons plus moyens.

» M. de Montpensier et le sieur Admiral en firent placer aux vases du Hâvre-Neuf, en trois endroits et en autres lieux de Saint-Léonard (3), jusqu'au nombre de 22 canons, lesquels commencèrent à battre en brèche sur la grosse tour (4) et sur la muraille où pour lors il fut tiré plus de 300 coups de canon.

(1) Le précédent écrivain a toujours mis *Amiral*.

(2) Nom de quatre pièces de gros calibre.

(3) Un ancien plan de la ville, qui ne se retrouve plus, semblait indiquer qu'on en avait placé sur la tour de l'église Saint-Léonard.

(4) Probablement la tour carrée. D'autres personnes pensent qu'il s'agit d'une autre tour qui n'existerait plus, la tour carrée, telle qu'on l'a vue, ne paraissant pas y avoir été désignée par les mots du texte. Lorsqu'on plaça les canaux qui conduisent l'eau des sources de Saint-Léonard à la fontaine de la ville, et que l'on fouilla dans ce qui restait des fondations de la porte de Rouen, on trouva plusieurs boulets.

» Le mardi des fêtes de la Pentecôte, 1er jour de juin, à la grosse tour, il y eut brèche et aussi à la muraille, ce qui fut fait dès 3 heures du matin.

» A 2 ou 3 heures de relevée, les assiégeants allèrent par deux fois à l'assaut, lesquels furent courageusement repoussés, dont il y en eut bon nombre tant tués que blessés, et ne purent rien obtenir, à cause qu'ils demeuroient embourbés dans les vases.

» Il y eut donc quatre batteries: la 1re étoit au bord des vases, qui étoit celle de M. l'Admiral; la 2me, celle de M. de Montpensier; la 3me, celle de M. de Fervaques, et la 4me, celle de M. de Furaine, qui était à la carrière Vassal.

» Les 6 canons de la carrière Vassal battaient sans cesse, pour empêcher qu'on ne réparât la brèche où l'on faisoit des efforts pour y remédier (1).

(1) Les boulets qui sont dans deux pièces de charpente de l'église de Sainte-Catherine, ne proviendraient-ils pas de la batterie du Mont-Vassal? Il est à remarquer que la sacristie de cette église n'était point bâtie alors. Comme l'emplacement de cette batterie est très-connu, la direction des pièces autorise cette opinion; mais alors, les boulets eussent passé pardessus la ville.

Dans le vallon, sous cette batterie, une prairie porte encore aujourd'hui le nom de Pré-de-la-Bataille.

» Cependant, M. l'Admiral fit construire et dresser une gabarre à plat-fond, où il y avoit aux deux bords deux manières de pont qui s'ouvroient pour mettre au travers du rüel entre les deux tours (1), pour passer de front à la brèche ; mais quand il fut question de la placer ou aucrer pendant la marée pour exécuter leur dessein, il se trouva qu'il y avoit trop peu d'eau, et ne purent venir à bout de leur entreprise. Il y eut 10 à 12 de leurs hommes tant tués que blessés.

» Ce même jour, qui fut le 5e de juin, jour de Trinité, on avait échangé quelque peu les batteries, lesquelles toutes quatre, qui contenoient le nombre de 30 canons, commencèrent à battre par continuation et sans cesser dès 3 heures du matin avec tant de furie sur les deux tours et à la brèche, ce qui dura jusqu'à 4 heures de relevée, que le capitaine Grillon, entendant toutes les trompettes et tambours incessamment jouer et grand nombre de noblesse, braves capitaines et soldats bien armés prest de donner à l'assaut

(1) Ce ne peut être entre la tour carrée et la tour aux poudres; il n'y avait point là de rüel. Nous en revenons à notre opinion, qu'entre la tour aux poudres et la porte de Rouen, il y avait une autre tour, et alors ce passage de la chronique se comprend facilement.

par la brèche, il fit paroître un tambour sur les remparts, par lequel il fit dire qu'il étoit serviteur du roy, voulant lui rendre la ville et à M. de Montpensier.

» A ces nouvelles, M. de Montpensier assembla les Admiral, de Fervaques, de Drubec et autres grands seigneurs, pour conférer de la capitulation, lesquels, pour éviter qu'il ne demeurât quantité de braves généreux soldats à la brèche, sans espérance d'entrer les premiers dans la ville, il fut accordé audit Grillon qu'il s'en iroit lui et tous ses soldats, leurs bagages et armes sauves, et qu'il sortiroit de la ville dans trois jours et de la province de Normandie dans un mois (1).

(1) Masseville dit que Grillon dut, en outre, donner 12,000 écus pour la paye de l'armée. Cette somme, qui représenterait aujourd'hui 99,000 francs, nous semble énorme. A coup sûr, le ligueur n'avait pas cette somme dans sa caisse militaire, et les habitants épuisés n'eussent pu la lui fournir.

L'auteur de l'*Essai historique sur Honfleur* dit avoir vu sa tombe sépulcrale lorsqu'on fit la nouvelle route de Pont-l'Evêque, en 1786. Nous sommes porté à croire qu'il a voulu parler d'une pierre sépulcrale parfaitement conservée et d'une belle écriture gothique, dont voici l'inscription. Nous n'avons entendu parler d'aucune autre.

Satiabor cùm apparuerit gloria tua.

« Cy devant git le corps de André Rigault, sieur de la vallée de Chartres, natif du pays Chartrain, de la paroisse de

» La plus commune opinion a été que pendant tout le siége, il avoit été tiré sur ladite ville d'Honfleur (1) 2712 à 15 coups de canon.

» M. de Montpensier y mit pour gouverneur, à la place dudit sieur de Grillon, M. de Lestanc (2), qui étoit capitaine de ses gardes, qui fut ledit jour de la fête Trinité, 5 juin 1594.

» Ce gouverneur traitoit fort mal les bourgeois et les paysans des environs d'Honfleur, les assujettissait au bionnage et curage des fossés du côté de la Chaussée, et les faisait travailler avec tant de rigueur qu'il y eut des plaintes rapportées au roy de ces mauvais traitements, lequel fit faire défenses à tous gouverneurs de places de quitter et faire cesser toutes sortes de bionnage, ce qui fut un grand soulagement pour le peuple qui n'avoit point eu de repos.

» En janvier 1597, le sieur de Lestanc, sur le commandement de M. de Montpensier, rendit

S.-Arnoult-des-Bois, en son vivant homme d'armes de la compagnie de M. le commandeur de Grillon, qui décéda le 22e jour de janvier 1594. Priez Dieu pour lui. »

(1) Ici revient la précédente orthographe du nom de la ville, mais sans aspiration de l'*H*.

(2) L'auteur de l'*Essai historique sur Honfleur* a lu de l'Etang.

le gouvernement d'Honfleur à M. d'Aumont, lequel sieur d'Aumont passa pour lieutenant audit gouvernement, de Mougours, qui traitait très-humainement les bourgeois.

» En mai 1598, le roy de France et de Navarre fit publier la paix générale, laquelle fut faite tant avec l'espagnol qu'avec tous autres royaumes et principautés. Il y eut par toute la France commandement de par le roy, de faire processions générales par toutes les églises, et actions de grâces, priant Dieu de continuer la paix, laquelle a duré miraculeusement jusqu'au décès d'Henri-le-Grand, qui fut en l'année 1610. »

Ici finit cette intéressante chronique, que l'auteur a eu bien raison d'intituler : AFFLICTIONS *qui sont arrivées dans la ville et fauxbourgs de Honfleur*.

Et, en effet, récapitulons :

En 1562, le faubourg Saint-Léonard est brûlé par les protestants, et la même année la ville et les faubourgs sont pillés par les catholiques.

En 1563, ce sont encore les catholiques qui la pillent.

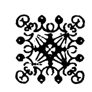
En 1589, pillage des ligueurs.

En 1590, les ligueurs, qui y étaient rentrés, y mettent le feu à l'approche des royalistes. Les royalistes la reprennent et la pillent.

En 1591, les ligueurs y reviennent et la pillent.

En 1594, assiégés qu'ils sont, ils brûlent les faubourgs. Les troupes royalistes qui formaient le siége continuent l'incendie et pillent les faubourgs. Enfin, pendant ce siége de 16 jours, elle est écrasée par plus de 2700 coups de canon.

Ainsi, en 32 ans, quatre siéges et six pillages, et cela, toujours par des Français, durant deux horribles guerres civiles. Malheureuse ville! temps déplorables!



CHAPITRE V.



ONFLEUR avait éprouvé des pertes graves et nombreuses pendant les années si cruelles, si désastreuses pour la France et pour la province, qui venaient de s'écouler; cette ville avait été tant de fois prise, reprise et toujours pillée, incendiée par le vainqueur, protestant ou catholique, royaliste ou ligueur! Lorsque la tranquillité fut rétablie, son ancienne enceinte conserva ses vieilles maisons, dont il existe encore beaucoup, ses rues tortueuses et étroites. Les faubourgs, qui avaient plus souffert, furent rebâtis presqu'en entier; aussi la

plupart des maisons datent des premières années, peu sont antérieures à cette époque, beaucoup sont d'une construction plus récente. Cependant, en général, les rues n'y ont point la largeur que réclame l'hygiène publique, et le quartier Sainte-Catherine surtout, bâti sur la déclivité de la montagne, a été forcé à des rues montueuses; plusieurs même, qui sont parallèles, ont une grande différence de niveau.

Suivant une très ancienne tradition, au nord de la rue Haute (qui est réellement la plus basse), en dehors des maisons qui la bordent du côté de la mer, il y aurait eu autrefois une assez grande portion de terrain bâti et habité: tout aurait été emporté dans une tempête. Sous le galet et les sables qui y sont amoncelés aujourd'hui, existeraient encore des vestiges, des soubassements de maisons. A quelle époque se rapporterait cette catastrophe? L'histoire nous a transmis les éboulements du cap en 1538 et 1615. Ce sont les plus anciens dont elle parle; elle se tait sur un événement si important.

Une vue de Honfleur, que nous avons eue en communication, et qui doit être de la première moitié du XVIIIe siècle, montre, depuis l'hôpital, qui date de 1660, jusqu'à l'entrée du port, un

mur continu, au pied duquel la mer bat, ce qu'elle ne fait plus maintenant, et où l'on a vu de nos jours une grande profondeur d'eau. Si l'on pouvait ajouter foi à la tradition que nous venons de rapporter, il faudrait faire remonter le fait bien au-delà du XVIe siècle. Pour dire notre pensée, nous n'y donnons aucune créance.

A l'extrémité de la rue Haute, devant l'hôpital, on retrouve les ruines d'une muraille épaisse, bâtie en silex, avec mortier de chaux et sable, couronnée d'un reste d'embrâsures. Suivant nous, elle aurait été bâtie dans le double but de servir de digue à la mer et de fortification avancée contre des assaillants venant de la mer ou qui auraient débarqué plus loin, au pied des falaises. Nous pensons qu'elle a pu être élevée dans le XVIe siècle. Mais il n'y avait plus de motifs pour la conserver sous ce dernier rapport, depuis que la ville était démantelée, et comme on ne tarda pas à reconnaître la nécessité de construire un autre épi, qui s'étendît plus au large, elle était inutile aussi sous cet autre point de vue. On aura alors commencé la démolition, que la mer et le temps auront amené à l'état où nous la voyons. Ce mur, épi ou fortification, existe sur le tableau que nous venons de mentionner; l'entrée du vieux

bassin y est marquée; la jetée de bois n'y est point. C'est ce qui nous le fait croire de la première moitié du XVIIIe siècle. Assez mauvais comme objet d'art, ce tableau est précieux pour sa vérité.

Pendant que les habitants réparaient les maux qu'ils avaient soufferts, les marins de Honfleur, auxquels la paix permettait de se livrer de nouveau à leur goût pour la navigation, ne tardèrent pas à céder à leur vocation. Leurs connaissances maritimes, leur expérience, leur propension aux voyages lointains, étaient en réputation. On choisit ce port pour les expéditions dont nous allons parler.

Samuel Champlain, né en Saintonge, avait déjà fait plusieurs campagnes. On lui confia un armement qui partit de Honfleur le 15 mars 1603, sous le commandement d'un sieur Pontgravé, de Saint-Malo. Destiné pour le Canada, Champlain mouilla le 24 mai dans le golfe de Saint-Laurent, dont il avait précédemment reconnu les deux rives; il recommença ses explorations, s'occupa surtout de rechercher un emplacement convenable pour être le chef-lieu des établissements déjà formés dans cette partie de l'Amérique septen-

trionale et fonda Quebec en 1608. La relation de ce voyage est imprimée (1).

En 1616, trois vaisseaux partirent de Honfleur pour les Indes-Orientales, sous le commandement du capitaine Lelièvre, dont la famille, déjà ancienne ici, y existe encore. Plus heureux que Binot-Paulmier ne l'avait été un siècle auparavant, ils rapportèrent de riches chargements, après avoir renoué avec Java, Sumatra, notamment à Achem, des relations qui avaient précédemment existé, et en avoir établi de nouvelles.

Ce fut aussi vers Achem que se dirigea, trois ans après, le capitaine Augustin Beaulieu. Ce navigateur avait été envoyé en 1609, par une compagnie de négociants de Rouen et de Dieppe, pour établir à Gambie une colonie qui devait être sous les ordres du normand Chevalier de Briqueville. Ce projet n'avait pu être réalisé. Beaulieu partit de Honfleur le 15 octobre 1619, avec trois bâtiments de 273 hommes d'équipage; il relâcha en mai 1620 à Madagascar, en repartit le 1er juin; aborda le 1er décembre aux îles Ticoo, y prit un chargement de poivre, et revint en France l'année suivante,

(1) Cet ouvrage a eu plusieurs éditions; la meilleure est celle de 1640, in-4o avec une carte. Paris.

après avoir perdu un de ses navires, qui périt corps et biens.

Cette expédition est la dernière de ce genre que nous puissions rapporter, et cela est dû, sans doute, à la création en 1642 de la compagnie des Indes, qui établit au Hâvre ses comptoirs et ses armements.

Mais avant d'en venir à cette époque avancée du XVIIe siècle, nous avons encore à parler d'années pénibles par les troubles qui agitèrent le royaume.

La dernière année de sa régence, la reine Marie de Médicis avait écrit aux habitants de Honfleur pour les avertir de se tenir en garde contre les pratiques et menées contraires à la tranquillité publique qui se manifestaient dans le royaume.

Le 16 août 1617, Louis XIII leur fit lui-même des recommandations sembables, et deux ans après, au mois de mai, leur fit part du rétablissement de la tranquillité, qui ne devait malheureusement pas durer long-temps. Si l'histoire générale de la France ne mentionnait pas toutes les époques où les *importants*, les *petits-maîtres*, les *frondeurs*, la troublèrent les uns après les autres, nous pourrions les suivre par la correspondance directe du roi avec les échevins et

habitants, laquelle leur prescrivait de monter la garde, de bien veiller, ou faisait connaître qu'on pouvait diminuer de précautions. Les lettres du roi qui présentent plus d'intérêt, parce qu'elles sont spéciales, sont : celle du 7 septembre 1617, dans laquelle S. M. demande des mémoires qui mettent sous ses yeux les plaintes des habitants, pour déprédations dont ils auraient été victimes, et leurs observations sur les moyens de rétablir le commerce de la mer ; et celle du 1er mai 1626, trop flatteuse pour que nous croyons pouvoir nous dispenser de la rapporter textuellement.

A nos chers et bien amés les Echevins et Habitants de notre ville de Honfleur (1).

« Chers et bien-amés, l'occasion estant passée d'employer les vaisseaux que nous avions fait préparer pour barrer le port de La Rochelle, nous avons résolu de les faire rendre aux propriétaires d'iceulx. C'est pourquoy nous vous écrivons ceste lettre pour vous mander et ordonner, comme nous faisons expressément, qu'incontinent que vous

(1) La lettre de la reine Marie de Médicis et beaucoup d'autres de Louis XIII et de Louis XIV existent dans les archives de la ville.

l'aurez reçue, vous ayez à les faire remettre entre leurs mains avec leurs équipaiges, vous assurant que nous vous savons bon gré du soing que vous avez pris de les faire esquiper et mettre en état, et du témoignage que vous nous avez rendu de votre affection en cette occasion, et comme nous nous promettons qu'en celles qui s'offriront à l'advenir, vous ne manquerez pas de nous continuer la même bonne volonté, aussi vous pouvez vous assurer que nous apporterons tout ce qui sera requis de notre part pour vous faire ressentir les effets de la notre.

» Donné à Fontainebleau, le premier jour de mai 1626. *Signé* LOUIS. »

Durant les troubles de la fronde, Honfleur se maintint sous l'obéissance du roi, et cela est d'autant plus à remarquer, que Rouen s'y était soustrait; et qu'il y avait eu à Quillebeuf et à Ponteau de Mair (Sic) des rencontres entre les forces royales et celles de la Fronde. C'est à Honfleur que furent envoyés les prisonniers faits sur celles-ci, avec d'instantes recommandations de les bien garder. Ils furent relâchés ensuite, sur l'ordre que le roi en donna le 16 avril 1649.

La pacification de cette époque donna lieu de réformer le 24 du même mois 300 hommes qui

avaient été enrôlés en février précédent pour augmenter la garnison de Honfleur.

Déjà dès 1626, le duc de La Mailleraye, gouverneur de la province, s'était plaint de ce qu'on ne prenait pas assez de précautions pour se garantir d'une maladie pestilentielle qui s'était déclarée dans quelques parties de l'Europe et de l'Amérique. Ce ne fut toutefois qu'en 1636, quand on vit que déjà quelques habitants en avaient été atteints, qu'on arrêta des dispositions sévères. Cette maladie se développa ensuite avec plus de force pour s'éteindre enfin en 1649. L'état qui fut dressé, en 1650, des familles qui avaient été frappées et auxquelles il fut accordé des secours, fit voir que le nombre en était de 74.

Dans ces temps orageux, les gouverneurs de places prenaient garde à ne se point laisser surprendre. Ainsi, au mois de décembre 1649, six compagnies du régiment de Rambures, infanterie, qui furent envoyées à Honfleur, y arrivèrent sans que le gouverneur en eût reçu avis de la Cour. Il se refusa à les admettre dans la place, et l'on fut obligé de les cantonner dans les campagnes des environs, où elles commettaient des désordres. Il fallut un ordre exprès du roi, qui fut expédié le 13 janvier 1651, pour les faire recevoir.

Et, cependant, malgré tous ces troubles, où, comme nous venons de le voir, la ville conservait sa fidélité au roi, elle ne cessait d'être dans les bonnes grâces de la duchesse de Montpensier, femme de Gaston d'Orléans, frère du roi, si étrangement compromis dans les intrigues de ce temps, de sa fille, Marie-Anne-Louise de Montpensier, la grande Mademoiselle, qui joua un si grand rôle dans la Fronde. Ces deux princesses, dames et patronnes de la ville, manifestèrent leur bienveillance pour elle par les donations qu'elles firent à l'hôpital, et à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, comme nous le verrons au Chapitre VIII.

Cependant, les négociants de Honfleur, restreints dans leur navigation, se bornaient à la navigation en Amérique, soit au nord, soit au sud, sur la côte O. d'Afrique, à la pêche de la baleine, à celles de la morue, du hareng, du maquereau. Ces branches de commerce acquirent une grande importance : elles procuraient beaucoup de travail à la population, elles étaient pour le pays une source abondante de richesse et de prospérité (1).

(1) On lit dans un ouvrage sur le Hâvre, publié il y a cinq ans, une citation qui nous paraît vraiment extraordinaire ; la voici : « Honfleur est une pauvre ville de pêcheurs, écrivait » Evelyn en 1644, qui n'est guères recommandable que par

Le commerce auquel elles donnaient lieu, était devenu si considérable en 1685, que la ville put contribuer pour cent mille livres tournois (qui représenteraient aujourd'hui plus de 185,000 fr.) à l'achèvement du bassin que Louis XIV avait fait commencer et dont nous allons bientôt parler.

On peut encore se faire une idée de ce qu'étaient les armements pour la pêche de la morue et des autres poissons que l'on sale, en considérant qu'en 1672, le roi fit bâtir à Honfleur trois vastes magasins, destinés à recevoir les sels nécessaires à cette préparation. Ils pouvaient contenir six à sept mille muids de sel (dix millions de kilogrammes environ). Ces magasins, vendus comme biens nationaux en 1791, existent encore rue de la Ville, où ils portent les n[os] 7, 9 et 11.

» les vêtements bizarres, mais utiles, que portent les bonnes » femmes. Ces vêtements sont de peaux d'ours et d'autres » animaux, comme ils sont de mauvais haillons sur toute la » côte. » Lorsque Evelyn écrivait ces lignes, il n'avait que 24 ans, et n'était pas encore l'auteur d'ouvrages sérieux et utiles, dont plusieurs éditions furent faites à peu de distance l'une de l'autre. *Que les bonnes femmes portassent des vêtements* qui lui parurent *bizarres*, cela est possible; mais que Honfleur ne fût qu'*une pauvre ville de pêcheurs*, l'histoire le dément; et, en conscience, un écrivain français n'aurait pas dû le répéter en 1834, à moins que ce ne fût pour réfuter une si fausse assertion.

En 1690, l'escadre des galères de la Méditerranée était venue prendre part au combat naval qui eut lieu en juillet sur la côte d'Angleterre, et à la suite duquel les escadres anglaise et hollandaise furent mises en fuite par l'armée aux ordres du comte de Tourville. Ces galères vinrent se refaire à Honfleur.

Il ne paraît pas que cette ville ait été l'objet des attaques des Anglais, quand, après avoir bombardé Dieppe, en 1694, ils tentèrent sur Le Hâvre une sembable entreprise.

Jusqu'alors les navires qui fréquentaient Honfleur, se plaçaient dans le fossé du côté de l'Est, entre la tour aux poudres et la porte de Rouen, et au besoin entre cette tour et la tour carrée; mais ce port d'échouage n'était ni sûr, ni commode, ni suffisant. Une lettre du 1er mars 1668, de M. de Colbert, annonça la prochaine arrivée de M. Du Quesne, lieutenant-général des armées navales, qui avait mission d'aviser aux ouvrages qui pouvaient être faits pour recevoir à Honfleur les vaisseaux de guerre et ceux du commerce. Par suite de cette mission, Louis XIV ordonna de creuser un bassin à flot dans l'intérieur de la ville, dont la physionomie fut entièrement changée. On sacrifia toute la portion comprise entre l'église

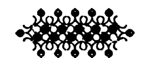
Saint-Etienne et le rempart de l'Ouest. Ce rempart lui-même fut abattu, ainsi qu'une partie de celui du Sud, et tout cet espace fut creusé et entouré de quais livrés au commerce, excepté au Sud où l'on réserva une retenue d'eau pour alimenter des chasses que l'on se réservait de disposer afin de nettoyer ce bassin. On en fixa l'entrée entre la tour carrée et le bastion de la porte de Caen, duquel on diminua l'élévation. On eut ainsi un bassin où les navires étaient à flot en tout temps et à l'abri des vents et de la mer. Ce bassin et le quai Ouest, bâti sur la contr'escarpe du fossé, continuèrent d'être compris dans la circonscription de la paroisse Saint-Etienne. C'était dans son église que les capitaines des navires revenus de la pêche de la morue rendaient le pain béni. Les écluses de chasse, dont nous venons de parler, étaient fournies d'eau par celles de la mer, introduites dans le fossé par le pont-éclusé en avant de la porte de Rouen, qui fut abattue, et par celles de la Claire qui débouche dans le même fossé. Ces chasses avaient le double objet de nettoyer le bassin et le chenal qui le précède, en ouvrant à volonté les vannes pratiquées dans les portes. Ce bassin, du reste, fut, de 1720 à 1725, amélioré, agrandi et creusé à une plus grande profondeur.

Pour faire communiquer aisément l'ancienne enceinte de la ville avec les faubourgs, on répara et l'on rendit plus solide le pont sur l'écluse, au pied du Mont-Saint-Jean, qui conduit au quartier Saint-Léonard ; on en construisit un en pierres, à peu près dans l'alignement du nouveau quai Saint-Etienne, à la jonction de l'ancien fossé et de la retenue réservée au fond du bassin ; ce pont a depuis été remplacé par celui en bois qui existe aujourd'hui. En même temps, on jeta un pont mobile en avant des portes du bassin, pour joindre le quartier de la ville au quartier Sainte-Catherine.

Tous ces travaux datent de 1684 ou furent ordonnés à cette époque.

Deux contrées aussi fécondes que le Pays d'Auge et le Pays de Caux, deux villes aussi commerçantes que Honfleur et Le Hâvre devaient avoir de fréquentes communications : elles existaient. Nous avons vu qu'en 1574, le bateau qui y servait fit naufrage. Louis XIV voulut qu'elles fussent plus régulières, plus étendues. Un édit de 1686 dispose que quatre bateaux à voiles seront journellement employés au transport des hommes et des marchandises d'une rive à l'autre. De ces quatre bateaux, deux étaient et sont toujours la

propriété de l'hôpital de Honfleur, les deux autres sont celle de l'hôpital du Hâvre. Les produits du fret forment un chapitre des recettes de ces établissements charitables. Ces bâtiments exercèrent le monopole du transport que nous venons de dire jusqu'à l'abolition des priviléges. Ils n'opèrent plus aujourd'hui que le transport des bestiaux et des marchandises, depuis 1818 que des bateaux à vapeur sont employés à celui des voyageurs.



CHAPITRE VI.



N jeune homme d'Ablon, nommé Nicolas Leterrier, avait, à 17 ans, commis un meurtre dans le cas de défense personnelle. Il avait été condamné à mort par contumace à Honfleur. Il alla à Rouen en 1702, après être resté caché pendant trois ans, leva la fierte de Saint-Romain et fut gràcié par l'effet du privilége dont jouissait le chapitre de la Cathédrale. C'est le troisième de ce pays qui reçut ainsi sa grâce; nous n'en trouvons plus d'autre sur la liste de ceux qui ont profité de ce privilége, depuis 1210 jusqu'à 1790, qu'il cessa d'avoir son effet.

Dès les premières années du XVIIIe siècle, le commerce de Honfleur avait pris un tel accroissement, il était devenu si florissant, que ce port fut ouvert à la navigation avec les Colonies, comme ceux de Calais, Dieppe, Le Hâvre, Rouen, Saint-Mâlo, Morlaix, Brest, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne et Cette. (Lettres patentes de 1717.) Le même avantage ne fut accordé à Marseille que deux ans après, et au bout de deux autres années, à Dunkerque. Cherbourg et Libourne n'en profitèrent que cinquante ans plus tard.

Lorsqu'en 1756, un très-petit nombre de ports furent ouverts à l'importation des épiceries et des drogueries, Honfleur fut un de ceux où elle fut permise.

Le commerce avait alors une telle vigueur que, l'année précédente, il avait été expédié de Honfleur près de soixante navires pour les îles de l'Amérique, le Canada, Terre-Neuve et la côte de Guinée. Plus de cinquante bâtiments y étaient venus de Granville, des ports de la Bretagne, du golfe de Gascogne et de la Méditerranée, déposer leurs chargements et en prendre d'autres; sans compter la navigation qui avait lieu vers le Nord, les nombreux allèges employés à celle de la Seine et aux communications journalières avec les ports

voisins. Aussi, l'ancien bassin ne suffisant plus, bien qu'il eût été réparé, creusé, agrandi de 1720 à 1725, il fut résolu, à la fin du règne de Louis XV, d'en établir un autre.

Déjà, à une époque que nous ne pouvons préciser, mais qui est certainement de la première moitié de ce siècle, au large du mur d'enceinte qui existait entre la tour carrée et la tour aux poudres, et auquel était adossé l'hôtel du gouverneur, on avait bâti sur le banc de vase et sable au pied duquel coule l'Orange (ou, comme on dit vulgairement, la rivière de Saint-Sauveur, parce qu'elle traverse cette bourgade,) on avait, disons-nous, bâti un mur à double parement, continué par une jetée en bois parallèle à cet ancien mur, que remplace aujourd'hui le quai de la Mairie. On dirigea cette jetée à l'ouest, pour former ainsi un port d'échouage, où s'arrêtaient les navires destinés à remonter la Seine ou qui n'avaient pu entrer à la marée dans le bassin, ou même qui devaient opérer là leur déchargement.

Depuis plusieurs années, les vannes des portes-éclusées du bassin étaient en mauvais état et laissaient échapper l'eau; les portes elles-mêmes étaient arrivées à une telle détérioration qu'on n'osait leur faire supporter le poids de l'eau retenue. Il ne pouvait

plus y avoir de chasses, et le chenal qui va rejoindre le courant de la Seine, éloigné alors du port, mais qui, suivant le caprice du fleuve, s'en rapproche quelquefois, ce chenal n'était plus praticable, encombré qu'il était des vases qui s'y déposent à chaque marée. Les habitants se dévouèrent en 1751 : ils suivirent l'exemple que leurs ancêtres leur avaient donné et que leur descendants ont imité depuis. Tous, sans exception, sans distinction d'âge, de sexe ou de position sociale, descendus dans la vase liquide, quelquefois jusqu'à la ceinture, malgré la rigueur de la saison, travaillèrent sans relâche à chaque marée de jour et de nuit. De si nobles efforts, un si généreux dévoûment obtinrent le succès qu'ils méritaient : le chenal fut rouvert et le port accessible de nouveau.

Avant d'aller plus loin, nous avons à décrire une ère nouvelle de temps malheureux.

La ville avait obtenu des anciens rois, Louis XI, Henri II et Henri III, des priviléges assez étendus, qui attiraient le commerce dans son sein. Mais le royaume devint la proie des *traitants*. Il n'est sorte de vexations que cette lèpre de la société ne fit supporter à Honfleur. Elle surprit des arrêts du conseil qui suspendirent ces priviléges. Alors, non-seulement les navires étrangers cessèrent de venir

ici, ceux des autres ports cessèrent de fréquenter celui qui ne leur offrait plus les avantages qu'ils trouvaient ailleurs; ceux-même armés à Honfleur allèrent faire leurs ventes et continuer leurs opérations dans des ports plus favorisés.

C'est par la paix que les ports de commerce prospèrent. La guerre est mortelle pour eux. Des nombreux navires, expédiés en 1755 de Honfleur, comme nous l'avons dit, 28 furent pris avant la déclaration de la guerre que l'Angleterre fit à la France en 1756, et les 541 hommes qui en formaient les équipages, allèrent emplir les prisons de l'ennemi. Les autres bâtiments se réfugièrent heureusement en d'autre ports. Aussi, depuis cette époque jusqu'à la paix, il ne se fit plus ici aucuns armements. Sur dix navires que le roi affréta pour al'er à Calais et à Boulogne, deux tombèrent au pouvoir des Anglais.

D'un autre côté, les besoins de la marine royale et des arsenaux maritimes appelèrent loin du pays plus de cinq cents de ses habitants, matelots et ouvriers. Deux cent cinquante autres allèrent embarquer dans d'autres ports ou prirent parti à bord des corsaires, et déjà, peu après le commencement des hostilités, plus de huit cents marins de Honfleur gémissaient dans les prisons

anglaises, en même temps que leurs familles se trouvaient privées de ceux qui en assuraient la subsistance.

Jusqu'à Louis XIV, l'armée n'avait été recrutée que par engagement volontaire. Ce prince avait, à deux reprises différentes, ordonné un recrutement forcé, mais à la paix on licenciait ces miliciens. Sous Louis XV, il fut formé deux régiments de milice. On y procédait par le sort, mais une foule d'exemptions étaient accordées. Les habitants de Honfleur ne prenaient point part à ce tirage, ils ne concouraient même point à la formation des compagnies de gardes-côtes, parce qu'ils étaient tous sujets au guet de la mer. En 1729, la ville avait été forcée de fournir deux miliciens. Cette charge pouvait être continuée et même rendue plus pesante; on le craignait, on se plaignit, on réclama: nous n'avons rien trouvé cependant qui nous porte à croire que cette exigence ait été renouvelée.

On en était revenu à apprécier la position militaire de Honfleur. Ce n'était plus, comme du temps des Romains ou lors de l'invasion des Normands, un marais environné de forêts et de nulle importance. Ce n'était plus le temps où l'on laissait derrière soi une ville sur laquelle on se rabattait

plus tard, forcée qu'elle était alors de se rendre, puisque tous ses alentours étaient occupés. Démantelée, enfoncée entre deux montagnes, elle ne pouvait plus redevenir place de guerre ; mais port commode et d'un facile accès, elle pouvait être choisie comme point de débarquement. On craignit que les Anglais, qui semblaient projeter quelque expédition sur les côtes de Normandie, ne portassent les yeux sur Honfleur, qui ne pouvait leur opposer que quelques batteries établies de loin en loin sur les côtes, à l'embouchure des vallées dont les falaises sont dentelées.

On forma, en 1756, sur les bruyères de la côte de Grâce, d'où l'on peut découvrir ce qui se passe au loin sur la mer, un camp dont les troupes eussent été en position de se porter avec promptitude sur les points qui auraient été menacés. On y appela des bataillons des régiments de Lyonnais, Enghien et Beauvoisis, dont le commandement supérieur fut remis au comte de Polignac. Il reste encore sur ces bruyères des traces de deux redoutes qui y furent établies alors.

Le 2 avril de cette même année, une tempête affreuse éclata sur la ville. Ses maisons furent ébranlées et découvertes, les arbres des environs, qui font une partie de la richesse agricole du

pays, déracinés et brisés, les maisons de la campagne presque ruinées.

Les habitants étaient dans la plus douloureuse position, obligés de faire au camp des corvées onéreuses, de coucher sur la paille pour livrer leurs lits aux troupes. Leur dévoûment était tel, cependant, qu'après avoir sacrifié leur fortune à la réparation des édifices publics, à garantir la ville des atteintes de la mer, après avoir eux-mêmes monté la garde aux batteries établies à l'entrée du port, on les vit, sur un premier avis donné par le maréchal d'Estrées d'un projet de descente des Anglais, fournir canons, munitions, ustensiles, afin de porter au complet l'armement de celles des batteries qui n'étaient qu'à moitié pourvues.

Nous donnerons une idée de la misère extrême des habitants, en disant qu'en 1757, l'intendant de la province, M. de Brou, eut la charité de leur envoyer cinq cents livres de riz qui furent distribuées à mille personnes, à raison d'une demi-livre par tête.

Le 28 octobre 1757, un nouvel éboulement eut lieu au cap de Grâce. C'était le troisième depuis un siècle.

Nous ne pouvons dire, que par approximation, quelle était alors la population de la ville. Un

mémoire de 1730, qui nous a été communiqué, dit qu'à cette époque on comptait, tant dans la ville que dans les faubourgs, 1353 feux, et une population totale de 12 à 14,000 personnes, dont plus des deux tiers femmes et filles, et que ce nombre consommait 75,000 boisseaux de blé du poids de 65 à 70 livres chaque. Dans cette consommation sont compris, il est vrai, les militaires.

Un mémoire de M. Prémord, remis au Contrôleur-général des finances, dans la circonstance dont nous allons parler, présente, à ce sujet, un détail au moins curieux, et qui donne à peu près le même chiffre pour la population. Le voici :

Le nombre des chefs de famille et des personnes sujettes à la capitation et fouage était de 2101, dont :

Propriétaires et fermiers.	240
Négociants pour le service de mer. . . .	20
Professions en tout genre et mixtes à la marine.	400
Professions spéciales à la marine. . .	150
Marins et pêcheurs, presque tous au service ou prisonniers de guerre. . .	841
Mineurs, filles et domestiques.	450
	2101

Aux 2101 chefs de famille imposés, ajoutant :
252 privilégiés ne payant rien, on a un
total de 2353 familles, et en évaluant à cinq seulement en moyenne, le nombre des membres de chaque famille, on aurait une population de 11,765 individus, plus ceux attachés à l'état ecclésiastique, aux monastères, et tous ceux qui, par leur état de pauvreté, n'étaient sujets à aucun impôt, et qui ont pu participer, à cause de cela, à la distribution de riz dont nous venons de parler, on arrive à peu près au nombre porté au mémoire de 1730.

Non-seulement la misère individuelle des habitants était grande, mais les malheurs communs à tous étaient au comble. Si les individus étaient hors d'état de suffire aux charges qui les accablaient, la commune était écrasée de dettes, contractées dans des temps plus heureux et dans la prévision d'un avenir qui ne s'était point réalisé. Les traitants avaient fini par la dépouiller de tous ses priviléges, lorsque les autres ports, qui précédemment lui avaient été assimilés, continuaient à jouir d'avantages qu'ils n'avaient obtenus que parce qu'elle en jouissait elle-même depuis longtemps.

Dans ces circonstances, la ville envoya en Cour un de ses plus honorables concitoyens, M. Jean-

Baptiste-Jacques Prémord, dont les ancêtres figuraient, dès l'an 1500, dans les assemblées des bourgeois, dont le grand-père et le père avaient rempli des charges municipales, et dont il est à regretter que le nom soit éteint faute de descendance (1). Ces noms devraient toujours vivre.

M. Prémord fut chargé de solliciter auprès des ministres du roi, surtout auprès du Contrôleur-général des finances, M. Amelot. Il commença ses démarches par dresser un mémoire circonstancié et fort intéressant, dans lequel nous avons puisé, comme à la source la plus pure, une partie des faits que nous avons rapportés. Par une singularité inexplicable, ce mémoire ne porte point de date à la signature, mais il est bien certainement de l'année 1757. On lit, en effet, à la page 3 de l'imprimé : « La ville s'est » trouvée au premier instant de sa régie (1755) » chargée d'une somme de....., qu'elle n'a pu » rembourser qu'au moyen d'un emprunt à rendre » à la fin de la présente année 1757. »

(1) M. Prémord laissa deux fils; l'un mort à Honfleur, sans postérité, en février 1827; le second, chanoine de l'église Cathédrale de Paris, mort en Angleterre vers 1835.

M. Prémord mit dans sa pénible mission tout ce que peuvent inspirer un civisme ardent, un dévoûment sans bornes, soutenus par une persévérance obstinée, que rien ne rebutait, que n'arrêtait aucun obstacle, qui savait et osait user de tous les moyens, même de l'importunité, pour arriver au but qu'il lui était prescrit d'atteindre. Il y déploya tout ce qu'il était possible d'activité, de force, d'instances; il eut le bonheur de réussir de la manière la plus complète. (Voyez les arrêts du conseil de 1757 et 1758.) Nous remarquons dans ces arrêts que les droits d'entrée qui y sont établis doivent être acquittés par tous les habitants de la ville, faubourgs et *hameau de la Rivière* et dépendances, exempts ou non, privilégiés ou non. Les expressions soulignées, répétées deux fois dans l'arrêt du conseil, confirment, ce que nous savions déjà, que le hameau de la Rivière, c'est-à-dire, la partie de la commune actuelle de Saint-Sauveur-la-Rivière, qui est à gauche de l'Orange, faisait alors partie intégrante de la commune de Honfleur, ce qui dura jusqu'en 1831. Nous reviendrons sur ce sujet.

Avant d'aller plus loin, nous nous arrêterons sur le témoignage de reconnaissance des habitants envers M. Prémord, témoignage également hono-

rable ; et pour ceux qui s'empressaient de le donner et pour celui qui en était l'objet. Il est consigné dans la délibération prise en assemblée générale par les bourgeois et habitants de la ville. Nous nous reprocherions de ne la point rapporter ici.

« Du dimanche vingt-et-un mai après-midi, mil sept cent-cinquante-huit, en l'hôtel-de-ville de Honfleur.

» Monsieur le marquis de Matharel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Honfleur, Pont-l'Evêque et Pays d'Auge; maître Adrien-Jean-Baptiste Quesney, conseiller-avocat et procureur du roi et de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, au baillage et police de Honfleur, Maire de cette ville; Nicolas Coudre de la Coudrays, Jacques Caresme, Mathurin Charlemaine et Jean Bouel, Echevins, assistés de maître Jacques-Robert-Bouel, conseiller-secrétaire de cet hôtel-de-ville, les bourgeois et habitants d'icelle ville en général convoqués et assemblés au son de la cloche et par les semonces ordinaires en la manière accoutumée, pour délibérer de leurs affaires, le sieur Jean-Baptiste-Jacques Prémord, officier de l'état-major de cette place, a mis sur

le bureau un arrêt du conseil par lui obtenu, le 9 août 1757, sous le nom de MM. les Maire et Echevins, avec les pièces y jointes....., l'arrêt du conseil du 22 novembre 1757, et lettres patentes sur icelui du 13 du mois de janvier dernier, par lesquels S. M. a confirmé les chartes accordées à la ville de Honfleur ès années 1465 et 1575, ... Demandant ledit sieur Prémord acte de la remise de toutes les susdites pièces, etc.

» Ce fait, lesdit bourgeois et habitants ont prié MM. les Maire et Echevins de ne perdre aucun temps pour faire placer en cet hôtel les portraits de S. M. et de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, suivant la permission que S. A. a bien voulu en donner, comme aussi de faire élever, en un lieu éminent de cette ville, un Obélisque, sur lequel seront mises les armes du roi, celles de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans et celles de la ville, avec une inscription qui annonce à la postérité des titres et un événement aussi mémorables.

» En cet endroit, M. Quesney, Maire, a donné lecture à l'assemblée de lettres adressées à MM. les Maire et Echevins, qui font l'éloge dudit sieur Prémord, et renferment les témoignages de ses vrais sentiments de bon citoyen. Toute

l'assemblée, pour elle et les absents, a marqué audit sieur Prémord sa pleine et entière reconnaissance de tous ses soins, peines et attentions, et l'a prié d'être persuadé qu'elle et la postérité n'en perdront jamais le souvenir, tant envers lui qu'envers M. Le Chevalier (1), qui les ont servis si efficacement.

» Elle a pareillement témoigné à MM. les Maire et Echevins combien elle était sensible aux attentions, peines et soins qu'ils ont donné à cette grande affaire, dont elle leur fait ses remerciments et leur demande la continuation, etc.

« Enfin, pour donner audit sieur Prémord des preuves, par augmentation, de leurs sentiments de reconnaissance, lesdits bourgeois et habitants l'ont unanimement prié d'agréer qu'eux et leur postérité se chargent à toujours des contributions dont lui, sa veuve et ses descendants pourraient se trouver susceptibles dans les charges de la ville, de quelque espèce qu'elles puissent paraître, s'engageant auxdits noms, sous le bon plaisir de M. l'Intendant, de les supporter à leur décharge,

(1) M. Le Chevalier était à Honfleur subdélégué de l'Intendant.

de façon qu'ils n'en soient point inquiétés, et pour laisser de plus en plus à son égard et à ses descendants un monument éternel et apparent de la vive reconnaissance qui les anime, ils ont arrêté qu'il lui sera donné une ligne d'eau dans la maison qu'il habite, laquelle sera prise dans le canal qui passe derrière sadite maison et va se rendre à la grande fontaine, et que, dans la niche où sera placée la saillie de ladite ligne d'eau, décemment ornée, les armes de la ville seront placées avec une inscription convenable, le tout aux frais de la ville. »

Au bas du procès-verbal de cette séance, dans laquelle on s'occupa de beaucoup de dispositions relatives à l'exécution des arrêts du conseil mentionnés au commencement, M. Prémord écrivit : « Je reçois, avec la reconnaissance la plus res-» pectueuse, les marques de bienveillance que la » ville a la bonté de me donner ; mais je la supplie » de trouver bon que je n'agrée pas l'exemption » de mes impositions, dont elle a témoigné » vouloir se charger. »

Toutefois, cette délibération si honorable pour M. Prémord, et dans laquelle, par un vœu unanime et spontané, les habitants de Honfleur marquaient leur gratitude, ne fut alors exécutée

qu'en partie. La ligne d'eau fut conduite dans la maison de cet excellent citoyen, rue des Logettes, n° 21. L'inscription y fût placée. Elle existe dans la cour de cette maison, en lettres d'or sur un fond noir. En voici les termes :

OB RESTITUTA
PRISCA URBIS HONEFLEVI
PRIVILEGIA,
INDULGENTIA REGIS
LUDOVICI XV
CURANTE J. B. JACOBO
PRÉMORD,
È FONTE PUBLICO RIVUM
IN USUM CIVIS OPTIMÈ
MERITI
DEDUCI JUSSERUNT
MAJOR ET AEDILES.
ANNO-DOM. MDCCLVIII.

Le monument est en face de la porte-cochère de cette maison, dont la propriété est aujourd'hui sortie de la famille Prémord, mais comme cette porte est toujours fermée, il est invisible. Ce devait être un témoignage particulier de la reconnaissance des contemporains de M. Prémord, ce n'en est plus qu'un témoin ignoré.

La délibération que nous venons de rapporter disposait que les portraits du roi et du duc d'Orléans seraient conservés dans la salle de l'hôtel commun. Ils ne s'y trouvent plus.

Quant au monument public, nous y reviendrons ; nous nous bornons à dire qu'il ne fut élevé qu'en l'année 1827.

En cette même année 1758, on comprit le besoin de procurer à la ville des pompes à incendie ; mais ses finances étaient si obérées qu'elles ne pouvaient y satisfaire. Un citoyen prêta une somme de 700 livres, dont la rente viagère sur sa tête et sur celle de son épouse, fut constituée, et approuvée par une ordonnance de M. l'Intendant de la province, en date du 14 mars 1759.

Cependant on ne perdait point de vue les projets d'agrandissement du port, nourris depuis si long-temps. C'était un des objets de la mission de M. Prémord. Pour en décider plus aisément l'adoption, la ville offrait de concourir pour deux cent mille livres à la dépense ; elle avait déjà fourni quarante mille livres. Elle se procura la somme nécessaire par des emprunts, dont une portion en rentes viagères, une autre en rentes perpétuelles, dont plusieurs se sont trouvées éteintes à la révolution, les capitaux ayant été fournis par des

fabriques de paroisses et par des gens de main-morte. Il semblait que plus on rendrait facile l'entrée du port et plus commode le séjour des navires, plus on attirerait d'étrangers. Le commerce devenant plus actif, la population, soit fixe, soit mobile, devait s'accroître, la consommation devenir plus considérable, les ressources financières de la ville en recevoir une notable amélioration, et la mettre bientôt en position de servir et d'amortir ces rentes. Un second bassin fut arrêté en 1766. On resserra l'espace entre la tour aux poudres et la partie intérieure du mur à double parement, dont nous avons parlé. On fonda l'écluse qui fut garnie de portes à vannes, lesquelles procurèrent le moyen de *chasser* et de nétoyer le passage qui conduit à cette écluse le long de la jetée de bois, que l'on répara. On bâtit des murs de quai où il en manquait; on se ménagea des moyens de chasse pour l'intérieur de ce bassin, par des écluses que les eaux de la retenue alimentèrent.

En même temps, et l'on pourrait dire pour complément de cette résolution, un arrêt du conseil de 1766 rendit aux habitants de Honfleur le droit de prendre leur sel de provision au grenier à sel de la ville, et à partir d'octobre 1768,

à Brouage, d'où jusqu'alors ils ne pouvaient tirer que celui nécessaire aux salaisons de pêche. Cette dernière faculté leur avait été accordée dès 1680, mais depuis elle leur avait été retirée implicitement, puisqu'on n'avait point compris la ville au nombre de celles qui en jouissaient. Cette omission fut un oubli, dit-on alors. Singulier oubli, que l'on avait commis quatre fois en vingt-cinq ans, malgré les plus instantes sollicitations, et qu'on ne réparait qu'aprés la révolution de presque un siècle! Lorsque cet arrêt fut enregistré à la cour des comptes, aides et finances de Normandie, elle ordonna qu'il fût dressé un état du nombre des familles composant la ville et du nombre de personnes de chaque famille. Cet état donnne un existant de 2,315 familles, formant 6,472 personnes, non compris les enfants au-dessous de huit ans. Dans ce nombre de familles, il y en avait 23 privilégiées et 43 ecclésiastiques, plus les communautés monastiques.

Nous avons noté un éboulement du cap de Grâce, en 1538, un affaissement de terrain en 1615, un autre en 1757; un quatrième date de 1772.

Il y avait plusieurs années déjà que l'on s'appercevait de mouvements dans les terres depuis la

corderie de M. Pellecat, à l'extrémité O. de la ville, jusques à la ferme du Butin. En 1769, l'Ingénieur du port avait présagé que le moment approchait où la dislocation s'effectuerait. Dans la nuit du 26 janvier 1772, des coups sourds, semblables au roulement lointain d'un tonnerre, se firent entendre et l'on reconnut au jour qu'une longue portion de terrain s'était affaissée, l'inclinaison étant vers l'intérieur; elle formait une excavation de 45 à 50 pieds au centre d'un arc dont la corde avait près d'une lieue de longueur.

En même temps, apparurent au large trois bancs dont l'élévation était proportionnée au volume et à la force de l'affaissement. L'un au-dessous de la Fontaine de la Roque, avait 350 pieds de long et se composait de silex en plus grande partie; les deux autres, de plus de 500 pieds chacun, étaient formés, l'un de sable et vase noire, mêlée de pyrites et de tourbe, l'autre de pierres granitiques et ferrugineuses, poudingue, calcaire et madrépores.

Cet affaissement, la formation de ces bancs, étaient causés par le déplacement des eaux souterraines qui existent sous cette contrée, et y forment des vides caverneux. Lorsque les terres pressent trop fortement et ne sont plus soutenues,

l'affaissement a lieu: en même temps les eaux se trouvant brusquement foulées, suivant avec violence la pente qui leur est tracée, leur affluence subite soulève les portions faibles supérieures de ce canal naturel. A examiner ce terrain maintenant et comparant son état à ce qui s'est manifesté de 1769 à 1772, on peut prévoir que peu d'années s'écoulèront avant qu'un semblable affaissement ait lieu.

Nous ne voyons rien à noter dans l'intervalle de temps de 1772 à 1782. Alors les murs de clôture des propriétés qui existent entre la jetée de l'Hôpital et celle qui termine le quai de la Planchette éprouvèrent des dégradations considérables par l'effet des tempêtes. Quelque fût la nécessité de promptes réparations, tous les propriétaires ne se trouvèrent pas en position de s'y livrer; la ville avança, à ceux qui ne pouvaient les faire exécuter, des sommes au remboursement desquelles ils s'obligèrent par acte notarié.

Le besoin de répandre l'instruction se faisait déjà sentir. Si l'on n'était pas encore arrivé au point que l'on a atteint depuis, on comprenait combien il était indispensable à l'homme de savoir au moins lire, écrire et connaître les premiers éléments du calcul. Le 4 mai 1784, les habi-

tants, réunis en assemblée générale, arrêtèrent qu'il serait établi à Honfleur des écoles gratuites, sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes. Cette création fut autorisée par lettres patentes du 6 août 1785. Mais, nous l'avons déjà dit, la situation des finances de la ville ne lui permettait pas de suivre aussitôt l'inspiration manifestée. Deux respectables prêtres de Honfleur voulurent faciliter la réalisation du projet. M. l'abbé Lefebvre et M. l'abbé Paulmier firent don chacun d'un emplacement; l'un pour la paroisse Sainte-Catherine, avec un capital de 12,000 livres, l'autre pour la paroisse Saint-Léonard, avec un capital de 6,000 livres, dont il ne versa actuellement que 4,000 livres, à la charge d'une rente au denier 20, mais à la condition expresse que si l'établissement n'avait point lieu ou changeait de nature, eux et leurs successeurs seraient autorisés à rentrer en possession de ces maisons, à exiger le remboursement des capitaux, sans être tenus à aucun remboursement envers la commune pour les impenses qui en auraient pu être la suite. Les actes notariés sont des 8 et 30 mars 1786. Comme il était évident que ces sommes ne suffiraient pas, plusieurs habitants ouvrirent une souscription volontaire qui

produisit 1,026 livres. On se mit à l'œuvre; mais la révolution survint avant que les travaux fussent achevés; les Frères des Ecoles Chrétiennes furent compris dans la suppression des ordres monastiques; les donateurs s'éloignèrent; l'établissement des écoles gratuites fut ajourné, et les propriétés sont restées celles de la ville. Nous verrons plus tard ce qui est advenu.

Les projets arrêtés pour l'agrandissement et l'amélioration du port ne permettaient pas de laisser subsister les bâtiments qui formaient le logement du gouverneur et du lieutenant de roi. Le duc d'Orléans, auquel ils appartenaient, les céda et abandonna à la ville pour être démolis; un acte notarié du 6 août 1785 constata cette donation. Les habitants l'acceptèrent dans une assemblée générale du 5 décembre. Les changements survenus depuis dans les affaires publiques annulèrent plusieurs des conditions auxquelles cette donation était faite. Dès-lors, un assez grand nombre d'hommes étaient employés à rendre le port accessible à des bâtiments d'un plus grand tirant d'eau que ceux qui y étaient entrés jusques là. En 1768, le régiment de Berwick, 1769, celui de Royal-Vaisseau, en 1773 le régiment Dauphin avaient fourni à cet effet de nombreux détachements.

Cette même année, les habitants se mirent encore à l'œuvre pour dévaser leur port encombré. On se rappelle que plusieurs fois déjà, ils avaient montré le même dévouement.

La paix qui venait d'être conclue en 1783 avec l'Angleterre rendit un peu de vie à Honfleur. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord étaient reconnus. Leur commerce avec la France s'annonçait sous des auspices favorables à ce royaume. Dunkerque, Bayonne, Lorient, venaient d'être déclarés ports francs. On ne tarda pas à reconnaître que Lorient ne pouvait remplir l'objet que l'on s'était proposé ; on cherchait quel autre port conviendrait mieux. Les habitants de Honfleur ne laissèrent point échapper l'occasion. Leurs sollicitations reçurent l'appui de la chambre de commerce de Normandie; le gouverneur de la province, M. le duc d'Harcourt, et surtout l'intendant, M. de Villedeuil d'abord, puis M. de Crosne, prirent l'affaire à cœur. M. le duc d'Orléans la recommandait avec chaleur. A la mort de ce prince, on craignit que son fils en mît moins à soutenir une affaire qui intéressait ses vassaux à un si haut degré; ces craintes étaient vaines, et le nouveau chef de la maison d'Orléans, seconda vivement les démarches du délégué de la ville,

M. Famin (1). Les ministres des affaires étrangères et de la marine étaient bien disposés. Les envoyés américains, notamment l'illustre Jefferson, vinrent joindre leurs instantes demandes. Ne devait-on pas tout espérer de sollicitations si actives, de recommandations si puissantes, de dispositions si bienveillantes? Qui donc pouvait en empêcher le succès?... Qui?... Toujours la ferme générale, indignée encore peut-être de celui obtenu par M. Prémord.

La première objection fut la difficulté d'aborder à Honfleur, objection bientôt détruite; il suffisait en effet d'exposer l'état des lieux et de les voir. La ville ne manqua pas de rappeler que, lors de la construction de l'écluse du bassin neuf, quelques années seulement avant celle où l'on sollicitait, le ministère avait donné ordre de faire cette écluse assez large pour le passage de frégates, ordre qui ne put être exécuté parce que les travaux étaient trop avancés. Cet ordre n'avait pu être donné légèrement et sans que la possibilité de faire arriver

(1) M. Famin, fils d'un négociant de Rouen, était depuis 1780, lecteur du duc de Valois (le roi actuel). Il avait ouvert à l'époque de 1783 un cours public et gratuit de physique. Il était un des commensaux du Palais-Royal et très-lié avec M. Lacroix-Saint-Michel, alors maire de Honfleur. La ville lui avait confié ses intérêts. Par sa position et son dévoûment, il était on ne peut mieux choisi pour cette mission.

des frégates à Honfleur eût été reconnue. D'ailleurs, les Américains eux-mêmes indiquaient ce port, et ils ne le faisaient pas sans être certains que leurs navires pourraient y arriver. Nul n'a autant de perspicacité que l'intérêt privé.

Une autre objection des fermiers généraux, c'est qu'il y avait déjà trop de ports francs. Il était facile encore d'y répondre. Il ne s'agissait pas, en effet, d'en augmenter le nombre, mais de remplacer Lorient par Honfleur, c'est-à-dire de remplacer un port absolument nul pour le commerce intérieur, par un autre qui le favorisait, tant à l'importation qu'à l'exportation. De trois ports ouverts au commerce américain, deux étaient aux extrémités du royaume, il était naturel que le troisième fut au moins à portée du centre du commerce français.

La ferme générale disait encore que la fraude serait aisée à Honfleur. On répondait que c'était précisément pour obvier à la fraude, qu'au lieu de proposer Le Hâvre, où elle eût été facile dans l'immense mouvement qui s'y opérait, au lieu de proposer Rouen, où pour arriver, il fallait remonter la Seine, dans une partie de son cours dont les rives sont partout abordables et difficiles à surveiller, on indiquait un port qu'on ne peut

atteindre sans être vu, environné de falaises, dont l'un ou l'autre bassin pouvait avec toute sécurité être affecté au nouveau service.

Tant fut dit, tant fut objecté, que le temps, qui marche toujours, conduisit jusqu'au moment où l'on ne pouvait plus donner de solution. Nous avons eu sous les yeux cette correspondance de plus de trois ans, et nous ne savons si l'on doit moins admirer la persévérance de M. Lacroix-S.-Michel, alors Maire de Honfleur, de M. Famin, délégué des habitants, et celle des protecteurs qu'ils avaient su se concilier, que déplorer l'adresse, la ruse, la finesse de leurs adversaires, qui, à défaut de bonnes raisons, opposaient une lenteur habilement calculée et que les circonstances politiques servirent si bien.

Tout en s'occupant d'une négociation qui devait avoir un résultat si utile, la ville ne pensait pas moins aux améliorations locales dont la nécessité avait été reconnue, mais que le malheur des temps avait forcé d'ajourner.

Ainsi, il fut question dès-lors de rendre plus faciles les communications entre les divers quartiers, celle, par exemple, entre la place ou, comme on disait encore, le carrefour Saint-Léonard et la rue des Buttes, entre celle-ci et la rue Bavolle.

Une partie de ce projet a seule été exécutée en ouvrant la rue des prés à l'Ouest du cours d'Orléans et de la rue du même nom.

La route de Honfleur à Pont-Audemer et Rouen suivait encore la Chaussée, c'est-à-dire le glacis de l'ancien fossé, et longeait le rivage jusqu'à Saint-Sauveur. Si cette direction lui eût été continuée, elle eût gêné ou contrarié les mouvements qui devaient s'opérer sur les quais du bassin neuf : on dut la changer. La route parcourut alors les rues jusqu'à l'extrémité de celle Saint-Léonard, où l'on rapporta des terres pour la raccorder avec le point où elle devait se continuer sur le sol primitif. Au lieu de passer au Nord de la chapelle Saint-Clair, elle fut portée plus au Sud. On arrêta les limites de la ville de ce côté, au bas de la charrière Saint-Léonard, à la naissance de la rue Vannier, qui conduit aux chantiers établis entre le rivage et l'ancienne route. Une barrière fermait à volonté le passage aux voitures, en même temps que des tourniquets permettaient la communication aux piétons jusqu'à l'heure prescrite où ils étaient fermés à cadenats. Cette barrière ne disparut entièrement qu'à la révolution de 1789, lorsque les bureaux des aides furent supprimés.

De l'autre côté, la route de Caen suivait les

bords de la mer, on disait alors *le Chemin de la Grève*. Mais plus les communications devenaient fréquentes et multipliées, plus on sentait les inconvénients de ce chemin. Il fallait se conformer aux heures des marées; en certains endroits, la mer montant jusqu'au pied des falaises, interceptait deux fois par jour le passage : ailleurs on rencontrait des sables mouvants qui pouvaient engloutir hommes, chevaux et voitures; un guide pratique était indispensable. Il existait, il est vrai, une voie de communication par Pont-l'Evêque; mais l'aboutissant de cette route à Honfleur n'était point commode : on arrivait par la rue Bavolle à celles de la Foulerie et du Dauphin pour aller joindre le faubourg Saint-Léonard et la route de Rouen; on suivait la rue Brulée pour entrer dans le faubourg Sainte-Catherine. Une autre direction était indispensable. On avait étudié de nouveau le terrain, arrêté un point de départ, et contournant les côtes, on arrivait en vue de Honfleur. On avait projeté la belle avenue, nommée dès-lors, comme aujourd'hui, COURS D'ORLÉANS. Un arrêt du conseil du roi et des lettres patentes de 1782 avaient autorisé ces travaux. Entreprise vers 1784, la route, quoique livrée à la circulation, n'était pas encore entièrement terminée en 1786. Le cours

ne fut cependant planté qu'en novembre ; la belle et large rue qui le suit et vient aboutir au fond du vieux bassin, ne comptait que deux ou trois maisons, lorsque Louis XVI vint en Normandie.

Les détails du voyage de ce prince ont été recueillis. La France qui se reposait après une longue guerre, était alors pleine d'amour pour le souverain qui l'en avait délivrée. Jamais peut-être monarque ne recueillit plus de touchants témoignages de l'affection respectueuse de son peuple.

Le 27 juin, le roi, parti de bonne heure de Lisieux, arriva à Honfleur assez tard relativement à l'heure de la marée, et n'eut, pour ainsi dire, le temps que de passer de son carrosse à bord du bâtiment qui l'attendait.

Le cortège royal avait suivi la nouvelle route; il fut reçu à l'entrée de la rue d'Orléans, par les autorités municipales. Elles présentèrent au Roi le vin d'honneur sous un arc de triomphe en verdure, élevé devant la maison qui porte aujourd'hui le n° 19, et qui s'appelait alors l'hôtel d'Orléans. S. M., il faut l'avouer, ne put prendre une idée gracieuse de la ville, dont cependant les bassins étaient remplis de navires français et étrangers; mais, en revanche, son

attention fut merveilleusement frappée, en arrivant sur la jetée, de l'admirable spectacle que lui présenta l'embouchure de la Seine. Louis XVI voyait à sa droite la côte de Fiquefleur et la vallée qu'elle couronne couverte de cerisiers, l'abbaye de Grestain, dont les bâtiments existaient encore, étalant au soleil ses vitres resplendissant de clartés et ses toits ardoisés qui réfléchissaient la lumière ; la montagne de la Roque, dont la blanche falaise semble fermer l'entrée du fleuve. En se rapprochant, c'étaient les belles campagnes du Pays de Caux ; en face, le château d'Orcher dont le seigneur était maréchal héréditai de Normandie ; puis le clocher anglais de Harfleur, enfin Le Hâvre, où l'attendait une foule impatiente. Les phares de la Hève complétaient ce vaste ensemble. Pressé par M. De La Touche Tréville, capitaine de vaisseau, responsable du voyage maritime que le roi allait entreprendre, S. M. s'embarqua dans le canot qui avait été disposé, et gagna, en peu d'instans, la corvette marchande qui devait le transporter sur l'autre rive.

Une division navale avait été détachée de Cherbourg, sous les ordres de M. d'Albert de Rioms, chef d'escadre. On avait eu d'abord l'intention d'affecter une frégate au passage du roi, mais il

se trouva des fâcheux, empressés de déprécier Honfleur. Sous l'apparence du zèle, masque trompeur dont l'envie sait trop souvent couvrir de mauvais desseins, ils assurèrent qu'il n'y aurait pas assez d'eau pour un bâtiment de ce rang et que l'embouchure de la Seine offrait des dangers auxquels on ne devait pas exposer le roi. Ils furent écoutés.

Cependant, Jean Le Coq, pilote de Honfleur, déclara qu'il se chargerait d'entrer une frégate en ce port. On n'osa pas le contredire, on était si sûr qu'il ne réussirait pas : c'était mettre la preuve à l'appui du raisonnement ; on consentit ; et en effet, Jean Le Coq entra une frégate dans le vieux bassin. Mais le voyage du roi fut retardé, la morte-eau approchait, la frégate sortit pendant que la mer rapportait encore, elle alla rejoindre sur la rade du Hâvre la division dont elle faisait partie, et l'on ne parla plus ni de ce qui avait été si vivement controversé, ni de la preuve si heureusement fournie par l'habile pilote.

Un navire de commerce du Hâvre avait été préparé. Il fut amené dans le lit de la Seine, y reçut le roi et le transporta sur l'autre rive. Mais le vent était peu favorable, il fallut courir des bordées. Un orage, accompagné de vent et de pluie,

s'éleva et contraignit à serrer une partie des voiles. Louis XVI, amariné par ses courses sur la rade de Cherbourg, ne quitta point le pont, admirant le magnifique coup-d'œil de ces côtes couvertes d'un peuple inquiet, qui suivait des yeux son souverain pendant son voyage de trois heures.

Jean Le Coq, qui avait eu l'honneur de piloter le roi, reçut pour ce service, on n'en cita point d'autre, une pension de 300 fr. qui fut supprimée à la révolution.

L'année suivante, l'archiduchesse Christine, sœur de la reine, et femme du duc Albert de Saxe-Teschen, passa à Honfleur. Sa traversée fut plus pénible que celle du roi. Le bateau-passager, sur lequel elle l'opéra, ne put gagner Le Hâvre et fut obligé de relâcher au Hoc. L'archiduchesse avait supporté le mauvais temps en digne fille de Marie-Thérèse.

Le malheureux traité de 1786 avec l'Angleterre, si funeste à la France industrielle, le fut moins à la ville dont nous écrivons l'histoire, sous ce rapport qu'il lui procura un plus grand mouvement commercial, par l'affluence des navires étrangers du Nord de l'Europe. C'est peut-être aux relations qui s'établirent alors entre nous et les Anglais, que, trente ans plus tard, et depuis

1816, nous voyons arriver ici tant de bâtiments de cette nation, lorsque nous expédions directement tant de chargements pour ses ports.

A cette époque, disent les mémoires du temps, en 1787, les députés des principales villes du royaume remirent au gouvernement des mémoires contre le rétablissement projeté de la Compagnie des Indes. On y disait que, pendant les quinze premières années que le commerce avait été libre, il avait été expédié des ports de Lorient, Saint-Mâlo, Marseille, Bordeaux, Nantes, La Rochelle, Rochefort, Le Hâvre, Honfleur, Brest, Vannes, 340 navires pour les Indes-Orientales, ou année moyenne 22, jaugeant 9,309 tonneaux, et durant les quatre dernières années de la paix, lorsque les rapports des commerçants s'étaient bien établis dans l'Inde, il en fut armé dans les mêmes ports 118, ou année moyenne 29, jaugeant 14,297 tonneaux. Nous ne citons ceci que pour faire voir que le commerce de Honfleur prenait part au commerce de l'Inde et que, même en 1787, cette place était comptée au nombre des principales du royaume.

Ce fut en cette même année 1787 que le roi réunit auprès de lui l'assemblée des notables. Nous consignons cette époque, quoiqu'elle n'ait

rien de particulier à la ville, parce qu'elle peut être considérée comme le prologue du grand et terrible drame auquel nous avons presque tous assisté.

L'horizon s'obscurcissait. 1788 se passa et nous étions avancés déjà dans le cours de 1789, quand des bruits inquiétants se répandirent tout-à-coup, partout, en même temps. On ne parlait que de brigands réunis pour mettre toutes les villes à sac. On citait les lieux où ils étaient rassemblés, mais si tout le monde en parlait, personne ne les avait vus. C'était un épouvantail employé pour pousser à l'insurrection ceux qui ne pensaient encore pour la plupart qu'à se tenir sur leurs gardes. Si l'on disait au Havre que les brigands se cachaient dans la forêt de Touques, d'où ils devaient aller par mer surprendre la ville, à Honfleur on les faisait venir des environs si boisés d'Orbec, de Fervaques. Un escadron de cavalerie, arrivé à Cormeille, jeta ici l'épouvante, en donnant une sorte de consistance à des bruits qui se dissipèrent d'eux-mêmes, dès que la Bastille fut prise et le mouvement populaire commencé.

Les bourgeois et habitants de Honfleur, sujets, comme nous l'avons dit, au guet de la mer, étaient organisés en cinq compagnies d'un nombre indéter-

miné. Chaque compagnie avait ses officiers, et prenait les armes quand elle était commandée ; elles recevaient alors le mot du gouverneur de la place ou du lieutenant de Roi, en leur absence, du vicomte ou du premier officier de la ville. Nous trouvons dans un état des dettes de la communauté, daté de 1720, que, autorisée par un édit de 1708, elle avait racheté les charges des capitaines et lieutenants pour 2,750 livres. Ces officiers se trouvèrent naturellement les chefs de ce qui devint un peu plus tard la garde nationale. On arbora tout d'abord les couleurs de la ville (jaune et vert), son drapeau fut déployé. Ces couleurs firent place, peu de jours après, le 26 juillet, à la cocarde tricolore. Ce ne fut qu'en 1790, que le pavillon national changea, il fut inauguré avec pompe.

Il y eut dans l'effervescence populaire comme un temps d'arrêt, durant lequel les chefs du mouvement examinèrent les premiers résultats obtenus, leurs conséquences probables et la nature des projets auxquels ils pouvaient donner suite. Le peuple de son côté se félicitait, dans l'espoir d'un heureux avenir. Une nouvelle forme plus populaire fut donnée à l'administration des communes. M. Lacroix-St.-Michel, dernier maire du régime précédent, fut ici le premier maire du régime nouveau.

Dans ce moment de calme, Honfleur voyait avec bonheur affluer dans son port les navires étrangers. Il était le rendez-vous d'une grande quantité de navires français. Ses négociants faisaient encore de nombreux armements. Ces circonstances ramenèrent l'attention sur ce point des côtes de la Manche, qui, en peu d'années, avait pris un si grand déploiement d'activité.

La nouvelle administration municipale s'occupait des fonctions importantes qu'elle avait à remplir. Les finances attirèrent son attention. Elle ne tarda pas à reconnaître qu'au lieu d'un excédant annuel de recettes de 1,300 livres, présenté par l'ancienne administration, elle était au contraire en déficit de plus de 48,500, et dès lors elle dut chercher les moyens de le combler; mais d'autres soins étaient encore exigés d'elle.

Ainsi l'hôtel royal et commun était dans un état affreux de délabrement. Il fut décidé, le 3 avril 1790, qu'il serait abandonné et que, jusqu'à ce que le moment fût arrivé, où l'hôtel du gouverneur donné à la ville serait démoli, la municipalité y tiendrait ses séances, y aurait ses bureaux, et mettrait en location le surplus des établissements et terrains compris dans la donation.

Par suite de la nouvelle circonscription des

paroisses, les églises Saint-Etienne et Notre-Dame se trouvaient supprimées. L'administration municipale sollicita qu'elles lui fussent abandonnées, la dernière pour remplacer la halle aux blés, dont le bâtiment était trop peu spacieux, le sol humide, situé dans un quartier resserré et peu accessible ; l'autre pour remplacer la prison, qui était dans un état de dégradation misérable et donnait lieu à des évasions fréquentes. Ni l'un ni l'autre projet ne fut adopté, quelqu'avantageux qu'ils fussent tous deux.

M. Lacroix avait quitté les fonctions de maire pour passer à l'administration du département du Calvados. Il avait été remplacé par M. Cachin, qui mit au jour, pour l'amélioration de la ville, des projets auxquels malheureusement on ne donna pas la suite qu'ils méritaient.

La ville de Honfleur avait sollicité d'abord de n'être point comprise dans le département du Calvados, mais bien dans celui de l'Eure. Elle serait restée ainsi dans l'ancienne Haute-Normandie, avec laquelle ses relations habituelles et journalières étaient établies depuis si long-temps. Elle comprenait parfaitement combien il en coûte, combien il faut de temps pour en former de nouvelles. Sa position géographique à l'embouchure

de la Seine, devait l'attacher de préférence aux départements que ce fleuve arrose ; la chambre de commerce de Rouen le démontrait à surabondance. La possession d'un port eût été utile au département de l'Eure, qui en aurait bientôt connu l'avantage et l'aurait favorisé.

Un autre projet avait pour objet de détourner les eaux de la Rille à Pont-Audemer, de les amener par un canal à Honfleur et de réunir ainsi ces deux villes par un même intérêt. Le conseil municipal de la ville de Honfleur, par une adresse du 27 janvier 1791, signée de MM. Cachin, maire, Maharu, Descloseta, Renoult, Hamelin, Coulon, M. Lion, Taveau, officiers municipaux, et Le Carpentier, procureur de la commune, repoussa les insinuations que l'on avait répandues contre ce projet. Nous ne reproduirons pas les motifs sur lesquels il s'appuyait, nous y relèverons seulement deux faits. Le premier, c'est que, depuis 1763, les ouvrages exécutés à Honfleur n'avaient coûté que 1,046,000 livres. Le second, plus important, c'est que « dans l'état où le port était en janvier 1791, des bâtiments de 10 à 12 pieds de tirant d'eau, abordaient les jetées *à l'instant de la plus basse mer.* »

Mais si la ville savait fort bien ce que ces deux

projets avaient d'avantageux pour elle, il n'en était point de même des autorités qui auraient pu les faire adopter et, ce qui est vraiment digne de remarque, le département de l'Eure, auquel surtout ils devaient profiter, fut celui qui fit la plus forte opposition. On s'y obstinait à ne point comprendre combien un port est profitable au commerce intérieur, et que, surtout, la belle et riche contrée que le canal eût traversée, eût été plus et plutôt fécondée dans son agriculture et ses manufactures.

Pendant que l'on discutait ces projets, les événements se succédaient avec rapidité. Nous étions déjà en 1792. La guerre se déclarait de toutes parts. On eut bientôt autre chose à faire qu'à s'occuper d'améliorations.

L'anniversaire du 14 juillet fut encore célébré cette année par une cérémonie religieuse, la messe fut dite sur la place d'armes.

Combien, à cette époque, fut merveilleux l'enthousiasme qui s'emparait de toute la jeunesse! Avant que la loi l'appelât sous les drapeaux, c'était à qui concourrait à la formation des bataillons de volontaires. Une généreuse effervescence mit aussitôt cinq cent mille hommes sur pied. Le département du Calvados fournit une forte part

de ces nombreux bataillons et la ville y compta plusieurs de ses habitants, que l'on a vus plus tard mériter sur les champs de bataille des grades élevés. Puis vint la levée des jeunes hommes de 18 à 25 ans et la France eut une armée de douze cent mille combattants prêts à repousser l'invasion étrangère dont elle était menacée sur toutes ses frontières.

Qu'il était déjà loin le temps où la ville regardait comme une atteinte à ses priviléges, l'obligation de donner DEUX miliciens! Mais aussi qu'elle différence entre les sentiments qui animaient les Français à des époques qui n'étaient pourtant distantes l'une de l'autre que de soixante ans!

Le départ des volontaires avait été précédé de celui de la noblesse, qui avait cru remplir un devoir en quittant la France. La ville de Honfleur, qui, du reste, comptait peu de gentils-hommes dans son sein, ne vit que quatre de ses habitants passer alors à l'étranger.

Lorsqu'en cette même année 1792, les assemblées primaires nommèrent les députés à la convention nationale, le citoyen Taveau, qui remplissait des fonctions municipales, fut élu par la ville.

Nous allons maintenant entrer dans cette longue

ère de souffrances, durant laquelle la guerre maritime ruina le commerce de Honfleur, dépeupla la ville de ses marins appelés sur les vaisseaux de l'état ou embarqués sur les corsaires, et passant des uns et des autres dans les prisons de l'ennemi ; nous allons entrer dans ces temps malheureux, où l'on ne voyait plus dans nos rues désertes que quelques pêcheurs vieux et invalides, des femmes privées de leurs maris, des enfants grandissant chétifs loin de leurs pères, des familles languissant dans la misère et le désespoir. Pour surcroît de malheur, le port se comblait. On ne pouvait, durant ces orages, entrevoir quand luiraient des jours plus heureux.

Cependant tel est l'esprit de cette population, qu'elle souffrait et ne se plaignait pas. Elle vit, sans s'émouvoir autrement que de douleur et de pitié, partir pour l'exil, les prêtres par lesquels elle avait coutume d'être dirigée dans sa conduite, soulagée dans sa misère, soutenue dans ses disgrâces, consolée dans ses afflictions. Elle avait reçu sans trop de contrainte ceux qui les remplacèrent dans les mêmes églises, prêchant le même évangile, pratiquant le même culte. Ce ne fut qu'avec stupeur que plus tard elle vit fermer les temples consacrés au Dieu qu'elle ne cessait d'im-

plorer, pour les livrer, dépouillés de leurs ornements, à un nouveau culte inconnu, pour les faire retentir de chants si opposés à ceux que l'on y avait entendus jusqu'alors. — Quel culte, et quels ministres!

Les moines et les religieuses, chassés de leurs couvents, rentrèrent dans leurs familles ou s'expatrièrent. La maison des ursulines reçut une nouvelle espèce de reclus. On y enferma une quarantaine de *suspects*, qui furent tous conduits à Paris, où ils n'arrivèrent heureusement qu'après le 9 thermidor.

Dans tout ce temps de douleurs, il n'y eut en ville qu'une seule émeute. Ce fut à la fin de 1792.

Honfleur avait, comme toutes les autres villes, une société des amis de la constitution. Elle tint d'abord ses séances dans une des salles du logement du lieutenant de roi. Mais le nombre de ses membres augmenta; il y eut affluence de spectateurs; le local devint insuffisant. Elle demanda l'église N.-D., qui, vendue comme bien national, ne lui put être accordée. On lui assigna la chapelle des religieuses. Il semble qu'il fût dans la destinée des *frères et amis* de se rassembler dans les églises des couvents. Cette société ne s'appelait

point encore *populaire*, elle y préludait. Il advint qu'un jour on y fit la motion de demander la déchéance du Roi. M. Sénéchal, homme d'un grand et honorable caractère, entrepreneur des travaux du port, s'y opposa avec vigueur, c'était déjà trop. Les exaltés ameutèrent contre lui une foule qu'ils exaspéraient de toutes manières pour la conduire plus aisément au but auquel ils marchaient : ils l'entrainèrent devant la maison de cet entrepreneur, celle qui forme aujourd'hui le coin de la rue des fossés et du quai du bassin-neuf; ils l'excitèrent, non pas seulement à la démolir, mais à la saper par sa base. Heureusement quelques gens sages se trouvèrent là qui firent observer à la multitude le danger qu'elle allait courir elle même en exécutant un tel projet. Ils parvinrent à l'en détourner, elle appaisa sa fureur en démolissant un four à chaux peu distant. Quant à M. Sénéchal, le capitaine de grenadiers de la garde nationale, M. Liébard, eut la présence d'esprit de remontrer à la foule que, sous le règne de la loi, une punition légale pouvait seule être infligée au coupable, qui devait d'abord être mis sous les verroux. M. Sénéchal fut en effet conduit en prison, sous la garde de la compagnie de ce brave capitaine qui le fit évader dans la

nuit et passer au Havre, où il continua pendant plusieurs années à exécuter les travaux maritimes.

. Ce fut vers ce temps là qu'un buste de Henri IV, grand comme nature, disparut d'une maison qui termine le coté N. de la rue de la Chaussée du coté de la rue d'Orléans. La niche dans laquelle il était placé est restée vide depuis lors.

Lorsque les chefs du parti *girondin*, forcés de fuir Paris pour éviter la mort que leur destinait le parti de *la montagne*, vinrent se réfugier d'abord dans les départements de l'Eure et du Calvados, ils y furent poursuivis par *l'armée révolutionnaire*. On sait trop que c'était un ramassis de gens de sac et de corde, traînant après soi l'horrible instrument de mort toujours prêt à fonctionner. Ils étaient également craints des populations stupéfaites et détestés des corps réguliers, au milieu desquels, on l'a dit avec vérité, l'honneur français s'était réfugié.

Un détachement de cette armée avait été envoyé à Honfleur, qu'il souillait de sa bave dégoûtante, au grand déplaisir des habitants tremblants de terreur à son aspect. Un jour un escadron de chasseurs à cheval vint à traverser la ville. On ne crut pas devoir prendre d'autres précautions que de consigner dans sa caserne le détachement qui formait

la garnison. Cependant un membre de ce corps immonde avait cru pouvoir se hazarder dans les rues. Il fut apperçu par un chasseur et poursuivi à coups de sabre. Il ne put échapper qu'en se précipitant dans un café alors établi au coin de la rue des Logettes et de la Place de la grande Fontaine, et le traversant rapidement, il regagna sa caserne, (la maison que l'abbé Lefebvre avait donnée pour recevoir les écoles publiques), tandis que le cavalier, qui ne connaissait point les aîtres, se trouvait arrêté à la porte du café où était entré son adversaire.

Cet événement, d'autres considérations peut-être, déterminèrent le remplacement du corps révolutionnaire qui fut relevé à Honfleur par un bataillon d'infanterie de ligne. Les fantassins n'avaient pas moins d'animosité que les cavaliers contre l'ignoble corps. Ce n'était pas seulement à cause de la mauvaise composition de celui-ci et de la mission infâme qu'il remplissait, c'était encore à cause de la haute-paye dont il jouissait. Aussi les soldats disaient : « on donne deux francs par « jour à ces brigands pour abattre les têtes des « bourgeois et brûler des saints de bois, tandis « qu'on nous paie quinze sous pour nous faire tuer « au service de la patrie. »

On pensait avoir pris des mesures suffisantes pour éviter un choc entre les deux corps. Ils se rencontrèrent sur la route vers la ferme du *plain-chêne*, dans un endroit qui, au lieu de champs cultivés qu'on y voit aujourd'hui, était alors couvert d'un épais taillis assez étendu. La tourbe révolutionnaire courut s'y réfugier, se cachant le mieux possible dans le bois, tandis que le bataillon d'infanterie, qui ne s'en doutait point, continuait sa marche vers la ville. Elle n'en sortit que lors que le bataillon fut hors de vue.

Nous ne voyons Honfleur apparaitre que de loin en loin dans les actes du gouvernement d'alors et cela est d'autant plus à noter.

Ainsi le 13 Novembre 1794, la Convention nationale envoie le représentant du peuple, Pomme, à Honfleur et dans d'autres ports « pour les opérations relatives aux marchandises qui y sont en magasin, » porte le décret. Il n'y fit qu'un très-court séjour, il n'avait rien à y faire, quant à la mission qui lui était confiée; mais pour ne point perdre son temps, il l'employa à dévaster les églises.

Le 18 Mars 1795, le représentant du peuple Boissier, est envoyé par la même assemblée à Honfleur et autres ports du nord de la France

jusqu'à Dunkerque, pour y prendre connaissance du personnel et du matériel de la marine, des travaux à faire pour l'amélioration des ports, etc. Lui aussi ne fit que paraître en ville, on ne s'y aperçut point de sa présence. Sa mission au reste, bientôt interrompue, n'eut aucun résultat. Eût-elle pu en avoir!

Cependant les citoyens Courtois, Denize, Fortier, Galon, Lenormand, Loquet et Pestel avaient entrepris la construction de corvettes, qui, après leur mise à l'eau, allaient achever leur armement au Havre. Ces travaux donnèrent quelque mouvement aux chantiers et firent du bien aux familles des ouvriers. N'omettons pas de dire qu'on les dut à l'ingénieur en chef, Forfait, directeur des constructions navales au port du Havre, et qui, né à Rouen, protégea la Normandie autant qu'il le put.

Le 18 Avril 1796, les habitants furent réveillés par le bruit très-rapproché d'une canonnade qui se faisait entendre. Voici ce dont il s'agissait :

Le commodore anglais, Sir Sydney Smith, commandait la frégate *le Diamant*, et ne quittait pas la rade du Havre. Il s'était, dans la nuit, emparé, par surprise, tout près de la jetée du N. O., d'un petit corsaire français, qui se re-

posait avec confiance sur son voisinage de la terre et la protection des batteries de côte. Mais pendant que les Anglais avaient renfermé l'équipage dans la cale, ils s'étaient eux-même endormis sur le pont, attendant le moment favorable pour l'emmener. On le comprendrait difficilement, si l'on ne savait que la capture avait eu lieu à la suite d'amples libations, et était la suite d'un pari. Un des marins français (on nous a dit qu'il se nommait Lallemand et était lieutenant à bord du corsaire) avait été oublié sur le pont, où il avait feint de dormir ; il coupa sans bruit le câble qui retenait le navire à l'ancre qui était mouillée, et le flot emporta bientôt le corsaire en rivière. Cependant le jour commençait à paraître. Les sentinelles ne tardèrent pas à apercevoir le mouvement insolite du navire : l'éveil fut donné, des canonnières-bricks et des bateaux canonniers furent expédiés pour courir sur le corsaire et lui couper la retraite. C'était le bruit de leurs canons de 24, tonnant contre la prise, chassée jusques sous Vazouy, que l'on entendait. En un moment, toute la côte fut couverte d'habitants spectateurs de la reprise du corsaire, qui fut reconduit au Havre, avec son double équipage, dont la position était de nouveau changée. Les Anglais, vainqueurs quelques instants, étaient devenus prisonniers. Fortune de guerre !

CHAPITRE VII.

Pour une population éminemment religieuse et commerçante, le siècle commença sous les plus favorables auspices.

Le culte catholique, rétabli par la loi de 1802, ramena au milieu de leurs troupeaux les pasteurs exilés depuis dix ans. Mais, hélas! combien furent en vain attendus de la terre étrangère!

Un mois après cette loi fut signée à Amiens, avec l'Angleterre, la paix qui devait être d'une si courte durée. Quinze mois n'étaient pas écoulés

que les hostilités recommençaient avec une nouvelle vigueur.

Pendant ce court espace de temps, le Premier Consul parcourut une partie de la Normandie. Dans nos villes, sans doute, on n'avait pas été insensible à la gloire du guerrier qui moissonna tant de lauriers. Mais le héros venait d'acquérir un bien autre titre à leur reconnaissance, celui de *Pacificateur*. Il fut admirablement reçu à Rouen et au Havre. En pouvait-il être autrement? L'industrie et le commerce ne vivent que par la paix. La leur procurer, c'est exciter leurs transports, leurs hommages, leurs respects. Après avoir visité nos voisins de l'autre rive, et proclamé que « Paris, Rouen, et le Havre ne sont qu'une même ville, dont la Seine est la grande rue » le Premier Consul vint à Honfleur le 8 novembre 1802; mais si les manufactures à Rouen, si la marine au Havre avaient fixé son attention, il y avait toujours en lui une préoccupation qui le portait à regarder les lieux sous leur aspect militaire. La ville de Honfleur, ruinée par cette longue guerre maritime qui en avait fait presque un désert, n'attira guère l'attention du premier magistrat de la République. Nos malheurs si récents formaient un voile épais qui ne laissait rien apercevoir de notre prospérité passée,

qui ne permettait d'entrevoir l'avenir. Comme point commerçant, notre ville était presque nulle alors; elle l'était également comme point militaire. Aussi n'obtint-elle qu'un séjour de peu d'instants. Ce fut assez toutefois pour donner à celui qui était encore le général Bonaparte, l'occasion de rendre à Jean Lecoq, qui le pilota dans sa traversée, comme, seize ans avant, il avait piloté Louis XVI, la pension de 300 fr. qui lui avait été accordée par l'infortuné monarque, ainsi que nous l'avons dit, et qui avait été supprimée depuis.

Malgré leur détresse, les armateurs de Honfleur eurent autant de confiance que ceux des autres ports, dans une paix qui semblait devoir se prolonger. Ils expédièrent quatre navires pour les îles de l'Amérique, deux pour l'Ile-de-France, trois pour les côtes d'Afrique, un pour Terre-Neuve, un onzième pour Boston, et vingt pour les ports d'Espagne, de Portugal, de Hollande, ainsi que ceux de l'Océan, où la guerre empêchait auparavant de se rendre. Quelques-uns seulement furent victimes de leur imprudente confiance.

La rupture du traité d'Amiens ne replongea point la ville dans l'inactivité où elle avait langui avant la cessation de la guerre. Le projet de descente en Angleterre produisit les immenses cons-

tructions des bateaux au moyen desquels elle devait s'effectuer. Sur les côtes de la Manche, sur celles de l'Océan, les plus petites localités furent converties en chantiers. Des commissions spéciales furent créées dans chaque arrondissement maritime, pour en suivre et en presser les travaux, sous la direction d'un Inspecteur général de la flotille nationale, qui recevait directement les ordres du Premier Consul et lui rendait compte de leur exécution.

Le quartier maritime de Honfleur fournit pour sa part, dans ce prodigieux armement (1):

2 Corvettes canonnières,
27 Bateaux de 1ere espèce (canonnières-bricks),
24 Bateaux de 2me espèce (bateaux canonniers),
20 Bateaux de 3me espèce (péniches armées).

Les chantiers furent établis dans une portion de l'avant-port, le long du rivage depuis le Havre-Neuf jusques vis-à-vis le cimetière de St.-Léonard, ainsi qu'à St.-Sauveur.

Nous nous garderions bien de ne pas citer ici la formation du bataillon des Marins de la Garde, qui fut créé dans le même temps, et rendit depuis tant et de si éclatants services dans nos armées. Hon-

(1) Voyez pièces justificatives.

fleur y donna vingt de ses marins, sans compter les officiers. Nous nous plaisons à consigner ici que, parmi ceux qui le commandèrent, se trouva le capitaine de vaisseau baron Motard, digne fils d'un brave père (1).

Nous aurions trop de noms à citer, si nous voulions rapporter tous ceux des officiers de notre ville qui, depuis le commencement de la guerre, ont servi dans la marine militaire, dans la flotille nationale, dans les bataillons d'ouvriers militaires, dans les régiments de marins. Nous consacrons quelques articles biographiques, à ceux qui se sont le plus distingués.

On avait, quelques années auparavant, démoli la tour carrée qui nuisait à l'entrée du Vieux-Bassin.

En 1806, on refit la plate-forme de l'écluse de ce bassin, et l'on en remplaça les portes. Cette opération fut constatée par un monument encastré dans la pierre où fut scellée la charnière d'une de ces portes, celle du côté Ouest. On y plaça une

(1) Après avoir fait partie de l'état-major de l'armée navale qui transporta l'armée française à Malte et en Egypte, en 1797, M. Motard s'était distingué dans l'Inde, où il commanda la frégate *la Sémillante*, dans l'escadre du général Durand-Linois. Lors du licenciement des Marins de la Garde, en Juin 1815, M. le baron Motard, retiré avec le grade honoraire de contre-amiral, est revenu habiter sa ville natale.

boîte qui contient des pièces de monnaie de l'époque, des bouteilles de liqueurs, et le procès-verbal de l'opération, écrit sur parchemin.

Quelque temps après la mise à l'eau des bateaux qui y avaient été construits, le quai de la mairie fut entrepris. En creusant pour le fonder, on trouva, dans les restes de l'ancien rempart qui avait existé à cet endroit, des troncs et des racines d'arbres, des glands encore sains, des coques de limaçons. On avait oublié déjà que le jardin de l'hôtel du gouverneur était autrefois adossé à ce rempart, ce qui donne une explication assez naturelle de ce fait.

On tentait de temps en temps quelques expéditions, sans se laisser trop décourager par de mauvais succès. Ainsi, dans le commencement de 1808, deux grands corsaires furent armés ; l'un, *le Dragon*, capitaine Deniéport, tomba au pouvoir de l'ennemi, en tentant de faire une prise qui semblait devoir être productive ; l'autre *le Hussard*, capitaine Charles Liard, alla établir la croisière dans les mers de Hollande et y fit de belles captures.

On équipa aussi, dans cette même année, deux aventuriers. On désignait ainsi un bâtiment armé en guerre et marchandises, avec une destination

spéciale, mais que les circonstances imprévues de guerre et de navigation pouvaient faire changer. *Le Zéphir*, de 400 tonneaux, partit en Décembre pour les Antilles Françaises, sous le commandement du capitaine Hareng; il fit son retour à Bayonne en mai de l'année suivante. Mais, à une seconde sortie, il fut pris. *Les Quatre-Cousines*; goëlette de 120 tonneaux, commandée par M. Valentin, partit dans le même temps pour la même destination; après une première relâche au Havre et une autre à Cherbourg, elle tomba au pouvoir des Anglais en fevrier 1809, peu de temps après être sortie de ce dernier port. La caisse d'amortissement était intéressée pour un tiers dans cet armement, dont les comptes sont, à cause de cela, aux archives municipales.

On projeta aussi alors d'armer la goëlette l'*Achille* de 90 tonneaux, et le cutter l'*Alcide*, de 50 tonneaux, pour aller faire la traite au Sénégal, porter leurs noirs à Cayenne et rapporter les produits de cette colonie. Nous avons eu sous les yeux le prospectus de cet armement, auquel il ne paraît pas qu'il ait été donné suite.

Nos pêcheurs cependant exerçaient toujours sur nos côtes leur utile et pacifique profession. Des limites leur étaient imposées et les croisières anglaises,

qui ne perdaient de vue nos rivages que fort rarement, ne les troublaient presque jamais : à moins que quelque capitaine nouvellement venu, ou quelqu'une de ces pensées malveillantes que fait naître l'ennui d'une navigation sans événement, n'amenassent quelque changement à cette manière d'agir. Il arriva, le 25 mars 1808, qu'un des croiseurs ennemis enleva tout d'un coup vingt quatre bateaux de pêche, dont vingt et un de Honfleur, deux de Trouville, un du Havre. Cent vingt marins qui les montaient furent conduits dans les prisons anglaises. Il paraît que cette capture ne fut point approuvée par le gouvernement britanique ; une frégate rapporta tous ces hommes dans la baie du Calvados. Le 9 juillet, elle expédia au Havre un parlementaire qui ne fût point reçu, les communications avec l'ennemi étaient sévèrement défendues. Le 11, elle se décida à envoyer à terre deux de ces pêcheurs dans sa péniche, c'étaient les sieurs Louis Delomosne et André Duchemin, maîtres de bateau de Honfleur. Le difficile était de les mettre à terre. La péniche se dirigea vers Hennequeville, environ deux lieues à l'Ouest de Honfleur, mais la côte était gardée et les douaniers se préparaient à s'opposer au débarquement. Nos deux pêcheurs se jetèrent à la mer et gagnèrent le rivage, pendant que la péniche anglaise

s'éloignait. On s'empara d'eux et on les amena devant le commissaire de marine à Honfleur, auquel ils remirent la lettre qui leur avait été donnée par le commodore anglais. C'était une proposition de renvoyer sans échange et sur un simple reçu cent cinquante prisonniers français. Cependant, avant que les douaniers fussent arrivés en ville avec leurs deux pêcheurs, un habitant de Hennequeville, qui les avait vus arriver, en apporta la nouvelle, qui se répandit avec promptitude. Avant que lés autorités puissent prendre un parti et pendant qu'on recevait les déclarations de Delomosne et de Duchemin, les femmes des prisonniers ne perdaient point de temps en délibération. Vingt-cinq à trente d'entre-elles s'emparaient de neuf petites embarcations, s'y embarquaient et sortaient du port. Cette flotte improvisée, favorisée par la mer qui baissait, porta droit à la frégate. En vain la patache des douaniers courut après : en vain des péniches sorties du Havre voulurent s'opposer à ce mouvement, les marins femelles avaient trop d'avance et le reflux les servait à merveille. Une scène attendrissante se passait à bord de la frégate; c'était à qui de nos pêcheuses retrouverait son père, son époux, son parent, son voisin et se jetterait plustôt dans ses bras. A la mer montante, la flotte appareilla triomphante, pour revenir au port où une

autre scène se préparait. D'une part les femmes joyeuses du succès de leur entreprise, ces pêcheurs rendus à leur pays, de l'autre les agents de l'autorité se disposant à arrêter ceux qui avaient contrevenu à la défense rigoureuse, mais nécessaire, de communiquer avec l'ennemi. Mais que faire contre des femmes !

Il était dix heures du soir, quand deux des barques revinrent à Honfleur ; une troisième alla débarquer à Pennedepie, les six autres furent arrêtées et conduites au Havre par les péniches qui étaient sorties dans ce but. Le commissaire général de police en cette dernière ville avait envoyé ici un de ses agents pour réclamer les prisonniers qui y étaient revenus ; ils le suivirent, tant ceux débarqués à Honfleur, que ceux venus de Pennedepie, sans observations, sans qu'aucun essayât de se soustraire à ce voyage ; il y a plus, sans avoir embrassé leurs familles, dont les autorités seules les séparaient, et auxquelles il leur était défendu de parler.

Nous avions déjà recueilli cette anecdote ; nous l'avons retrouvée dans le rapport officiel du commissaire de la marine, M. Mahoudeau, alors en résidence à Honfleur. C'est avec plaisir que nous y avons lu la justice rendue, par le commis-

saire général de police, à l'excellent esprit de la population, qui, malgré la vive contrariété qu'elle éprouvait, ne laissa pas échapper une plainte contre les ordres rigoureux qui lui étaient notifiés par M. Mahoudeau, dont elle connaissait l'administration paternelle. Telle est, on le sait, depuis longtemps dans les quartiers maritimes, la règle des commissaires des classes.

Nos marins reçurent bientôt le prix de leur soumission. Ils furent renvoyés trois jours après dans leurs familles.

Quoique les incendies soient rares à Honfleur, on avait depuis longtemps pris des précautions contre le feu, précautions généralement recommandées par la prudence, mais surtout dans une ville où se trouvent tant de vieilles maisons en bois, habitées par de pauvres ménages, séparées par des rues étroites et où les communications sont difficiles. En deux ans, le 23 février 1809, le 25 novembre 1811, il s'en manifesta deux presque dans le même quartier, l'une dans la rue d'Orléans, l'autre à la demi-lune. Là, comme toujours, la compagnie des sapeurs-pompiers montra un zèle, un dévoûment dont vingt-deux ans après elle devait donner une nouvelle preuve dans une circonstance plus périlleuse.

L'an 1811 amena en garnison à Honfleur le bataillon des pupilles de la garde impériale : c'étaient les enfants de vieux soldats que l'on avait réunis sous le prétexte d'en former plus tard la garde du Roi de Rome, pour lequel, élevés avec lui, sous les yeux et aux frais de l'Empereur, ils devaient nourrir un entier dévouement.

Les événements de 1814 ne fûrent point marqués ici par ces réactions tumultueuses qui se manifestaient ailleurs. Semblables à ces corps affaissés sous une longue et pénible maladie, les habitans de Honfleur suivaient avec inquiétude les combats qui se succédaient sur le théâtre de la guerre encore éloigné d'eux. L'espoir des uns ne les portait point à ajouter aux craintes des autres. La plupart entrevoyaient bien une fin prochaine à cette longue tourmente ; ils se trouvèrent également préparés au résultat, et ce fut sans un grand étonnement que l'on vit arriver du Havre le bateau passager, sous un énorme pavillon blanc, qui fut aussitôt arboré par tous les navires qui se trouvaient dans le port. Un des linges du ménage n'exigeait que peu de secondes pour être frappé sur une drisse et guindé au haut du mât.

La population en masse n'y vit qu'un changement de couleur, c'était peu ; mais ce qu'elle

pressentait était tout pour elle. C'était le prélimi-naire d'un autre événement attendu depuis si long-temps. Aussi le traité de paix avec l'Angleterre fut-il reçu avec transport; il donnait la certitude du prompt retour de nos marins absents pendant tant d'années souffrant toutes sortes de misère dans les prisons de l'ennemi, et l'espérance du rétablissement du commerce maritime sans lequel un port de mer ne peut exister.

Cette espérance sembla reculée par la catastrophe de mars 1815. Ce siècle de jours, dans les premiers moments duquel il sembla que la guerre allait se renouveler, fit naître en même temps la satisfaction chez tous les anciens serviteurs d'un régime de gloire et de conquêtes, et la douleur chez ceux qui pensaient n'avoir qu'entrevu le retour des anciens temps de prospérité. L'année qui venait de s'écouler semblait n'avoir été qu'un moment de relâche dans cette fièvre dangereuse qui avait miné le corps social. On se croyait revenu à cette autre suspension de combats, si véridiquement nommée la petite paix.

Enfin la seconde abdication de l'Empereur eut lieu. Louis XVIII revint, mais avec lui l'étranger, contre lequel la haine est innée chez les Normands. Ce ne fut point avec plaisir, loin de-là, qu'on vit

arriver à Honfleur, et dans les campagnes environnantes, un fort détachement de l'armée prussienne. On redoutait d'énormes dégats, tristes représailles qu'aurait pu exercer l'aigle noir contre notre aigle d'or, qui, plusieurs fois, parcourut la Prusse en vainqueur. Douloureux résultat de l'état de guerre!

L'on n'eut heureusement aucune plainte à former contre ces hôtes toujours importuns; il est vrai que l'on prenait soin à ne point leur en fournir de sujets.

Les Princes voyageaient peu autrefois, et quand cela arrivait, c'était presque toujours sous un nom supposé, dont au reste personne n'était dupe, mais qui évitait aux villes des frais considérables et permettait de ne point suivre les sévères et inflexibles lois de l'étiquette alors prescrite. Quelques Princes du nord avaient donné cet exemple, dans le dernier quart du siècle précédent.

C'était une nécessité pour les Princes de la restauration de visiter les provinces. Il fallait qu'ils rattachassent à leur cause, un grand nombre de Français qui n'avaient jamais entendu parler d'eux avant 1814. Il fallait qu'ils fissent oublier qu'ils étaient revenus en France à la suite des armées étrangères; mais, il faut en convenir, ils n'atteignirent pas, ici du moins, le but qu'ils devaient

se proposer. Nous citerons de suite l'apparition de trois membres de cette maison royale, quoiqu'elle se rapportent à des époques différentes.

Le premier de ces voyages eut lieu le 23 octobre 1817. Le duc d'Angoulême, neveu du roi Louis XVIII, et que sa naissance semblait devoir appeler un jour à lui succéder, fut alors envoyé en Normandie. On n'avait pas oublié à Honfleur l'aîné de ses oncles, le malheureux Louis XVI, qui y était venu en 1786. Le duc devait aussi visiter Cherbourg, ce qui ravivait encore nos souvenirs. Lorsqu'on s'attendait à l'entendre nous consoler de nos pertes, nous promettre un plus heureux avenir, il ne fit que traverser la ville sans s'y arrêter : c'était simplement pour lui un relai de poste. Si nous ne disons point qu'il s'aliéna des sentimens qu'il lui eût été facile de faire naître, nous ne pouvons convenir qu'il s'en soit concilié aucun.

La duchesse de Berry, sa belle-sœur, vint au Havre en 1824. On lui indiqua le voyage de Honfleur en bateau à vapeur, comme une partie de plaisir. Ce ne fut pas autre chose pour elle ; elle ne resta ici que le tems de la relâche ordinaire et journalière du steamer.

Cinq ans. plus tard, en 1829, le six avril, la

duchesse d'Angoulême, Dauphine depuis la mort de Louis XVIII et l'accession au trône de Charles X, son beau-père, parcourant le département de la Seine-Inférieure, projetta une excursion sur Lisieux. Honfleur était sur la route, elle y vint du Havre, monta en voiture en débarquant. Elle était de retour à une heure. On avait eu le tems de lui préparer le spectacle de la mise à l'eau d'un navire de 450 tonneaux, *la Grèce*, un des plus beaux bâtiments construits ici, appartenant à M. Quertier, et construit sur les chantiers de M. Taupin. S.A.R., qui ne pouvait, à cause de la marée, retourner de suite au Havre, voulut bien condescendre au désir de l'armateur ; mais dès que le *Triton* fut arrivé, elle se rembarqua pour repasser sur l'autre rive.

Ainsi tantôt Honfleur fut l'objet d'une distraction, tantôt cette ville se trouva sur la route parcourue, mais elle ne fut point le but d'un voyage, et cependant, il faut en convenir, elle méritait un peu plus d'attention.

Les deux Princesses avaient traversé la Seine en bateaux à vapeur. C'est que, dès que cette force fut appliquée à la navigation, et que l'on eût reconnu quel immense parti l'on pouvait en tirer, on avait compris tout l'avantage qui résulterait de

son emploi à la communication entre les deux rives de la Seine. Le premier steamer qui vint au Havre, de l'autre côté de la Manche, fut l'*Elise* en 1816. Deux ans après, en 1818, il en fut établi un autre pour venir du Havre à Honfleur, et depuis 1818, les voyageurs ont cessé de se servir des bateaux à voiles. Quelle différence en effet d'une agréable traversée de trois-quarts d'heure, au lieu d'être, pendant trois mortelles heures souvent, balloté par la mer et les vents, au milieu de gens plus ou moins affectés du mal de mer, parqués sur des bancs établis à l'arrière d'un navire, dont la calle, pleine de chevaux, de bœufs, exhale une odeur nauséabonde, lorsque son pont est encombré de volailles, de fruits, de légumes de toute espèce.

Depuis ce premier essai, le nombre des bateaux à vapeur a augmenté, soit pour ce court voyage, soit pour communiquer avec Rouen et Paris, soit pour remorquer les navires destinés pour la Seine, qui mettent moins de temps à traverser les bancs de l'embouchure du fleuve, le font avec moins de dangers et pour ainsi dire en tout temps.

Vers 1809, un propriétaire de la rue Bavolle, faisant opérer des terrassements pour l'édification d'un mûr, un des ouvriers étant parvenu à une profondeur de trois à quatre pieds, sa pioche frappa

un corps dûr, que l'on débarassa de la terre dans laquelle il était enfouis. C'était une jolie statue de marbre blanc que la pioche avait fracassée et dont le masque seul était resté intact.

Dans un autre lieu et à une autre profondeur, on aurait pu croire à la découverte d'un antique produit de l'art; mais au pied de la côte du Mont-Joli, après les défrichemens que ce côteau avait subis depuis quarante ans, et seulement sous une couche de trois à quatre pieds, cette opinion ne pouvait se soutenir, quoique d'ailleurs les souvenirs ne rapportassent aucune indication qui pût faire connaître la provenance de cette statue. C'est bien certainement une œuvre toute moderne, dont on retrouve souvent ailleurs le semblable. Quoiqu'il en soit, sans y faire autrement attention, le propriétaire fit tout simplement placer dans son mur la portion intacte, dont un amateur de l'art prit une empreinte en plâtre, laquelle est déposée à la bibliothèque de la ville.

L'attention des habitants fut portée en 1825 sur un projet présenté par l'ingénieur en chef du département du Calvados, M. Pattu. Il ne s'agissait pas d'autre chose que d'établir à travers la Seine, sur une ligne tirée de Harfleur à Honfleur, une digue à pierres perdues qui n'aurait

pas au moins de 9,174 mètres (plus de deux lieues moyennes,) de longueur, sur une largeur de 10 mètres à son sommet, et environ 10 mètres d'élévation moyenne jusqu'au niveau de la haute mer. Aux deux extrémités de cette digue, on aurait pratiqué deux grandes écluses, celle du sud communiquant avec le port de Honfleur, celle du nord, près Harfleur, avec le canal Vauban, creusé et élargi. Celle-ci aurait reçu une partie des eaux de la Seine, qui se seraient écoulées à marée basse par le port du Havre, avec lequel ce canal est en communication.

A 1,730 mètres (plus d'un tiers de lieue) de cette digue, un brise-lame de 6,000 mètres (plus d'une lieue un tiers) de longueur, aussi à pierres perdues, se serait élevé à 3 mètres au-dessus des hautes mers de vive eau. On aurait réservé à chaque extrémité deux passes, qui, à marée haute, auraient servi au passage des navires, et par lesquelles, à marée basse, les eaux se seraient écoulées.

La dépense de ce gigantesque travail se serait élevée à 38 millions. Du reste, le projet, tel du moins qu'il fut rendu public, ne donnait aucune indication sur les obstacles qu'on aurait pu rencontrer dans l'exécution de cette double digue,

ni sur les moyens qu'il aurait fallu employer pour les surmonter.

M. de Lamblardie fils, ingénieur en chef, directeur des travaux maritimes au port de Brest, publia alors sur ce projet des observations qui donnèrent à M. Girard, inspecteur général des ponts-et-chaussées, membre de l'institut, l'occasion de faire, le 19 mars 1827, un rapport à l'académie des sciences (1). Il ne fut pas difficile de démontrer que l'entrée des deux ports, du Havre et de Honfleur, serait bientôt encombrée d'une masse d'alluvions, contre lesquelles les chasses que l'on pourrait faire avec les eaux de l'intérieur n'auraient aucune action efficace; que Honfleur ne serait bientôt plus accessible qu'à travers un Delta dont les passes étroites et sinueuses deviendraient impraticables pour les caboteurs du plus faible tonnage, et que le fond de la baie du Calvados, envahie par les sables, les vases et les galets, n'offrirait, sous peu de temps, qu'un immense écueil, sur lequel viendraient inévitablement échouer et se perdre les navires, qui, avec

(1) *Annales Maritimes et Coloniales* 1827, 2e partie, page 446 et suivantes. M. de Lamblardie, père, a été longtemps directeur des travaux hydrauliques du Havre. M. Girard, un de ses successeurs, était de Caen.

des vents forcés de N. O, manqueraient l'entrée du Havre. Or, Honfleur et la Seine offrent, dans l'état actuel, aux bâtiments qui se trouvent assez fréquemment dans cette position, un refuge assuré qui leur aurait été entièrement fermé. D'ailleurs ce projet ôtait aux deux ports du Havre et de Honfleur, l'avantage unique dont ils jouissent, de conserver leur plein pendant plus de deux heures, propriété qui permet aux plus gros navires que ces ports peuvent recevoir, d'y entrer et d'en sortir pendant cet intervalle de temps, tandis qu'ils n'ont que quelques minutes dans les autres ports de la Manche.

Tout cela était malheureusement trop fondé. C'était le résultat des longues observations de MM. de Lamblardie père et Girard, de celles plus récentes de M. de Lamblardie fils, observations théoriques consignées dans les mémoires du premier de ces ingénieurs sur les côtes de Normandie, du second sur les courants de la Manche; celles de M. de Lamblardie fils étaient notamment fondées sur des travaux analogues à ceux proposés par M. Pattu, exécutés dans la Liane à Boulogne, dans le Scorff à Lorient, et qui avaient positivement et exactement eu les résultats que l'on indiquait devoir arriver à l'entrée de la Seine.

La société de géographie, à l'occasion de ce projet de barrage de la Seine, avait ouvert un concours pour lequel il ne lui parvint qu'un seul mémoire. Le général comte Andréossy, le capitaine de vaisseau Louis de Freycinet, et M. Bruë, géographe, en firent le rapport dans la séance publique de cette société du 23 mars 1827 (1). Ses conclusions furent généralement les mêmes que celles du rapport que nous venons d'analyser. Nous voulons dire qu'elles furent moins positives; mais, au fond, les conséquences étaient les mêmes, et il n'en pouvait être autrement.

Quoique les résultats probables du projet de M. Pattu ne fussent pas également prévus par la totalité des habitants, cependant la masse s'en émut; elle ne pouvait voir sans inquiétude un tel changement à l'état naturel du fleuve, et ce ne fut pas sans quelque satisfaction qu'on apprît que ces propositions n'avaient point été accueillies.

Nous nous sommes étendus un peu sur ce sujet, parce qu'il nous a semblé que tout ce qui tendait à amener une modification, soit dans l'état naturel du port, soit dans sa navigation, son industrie, son commerce, faisait indispensablement partie de son histoire.

(1) Même ouvrage, page 774 et suivantes.

En 1824, le conseil général du Calvados avait déclaré qu'il était urgent d'accélérer les travaux de ce port. C'est cette manifestation qui avait amené le projet dont nous venons de parler. Plus tard, en 1829, le conseil général demanda qu'on ajoutât un nouveau bassin à ceux existants, reconnus insuffisants. Il exprima de nouveau, dans sa session de 1831, ce vœu, qui ne fut réalisé que six ans après, comme nous le verrons.

Les évènements de 1830 n'occasionnèrent à Honfleur qu'un léger mouvement. A la première nouvelle de ce qui se passait à Paris, un détachement de volontaires se forma, sous les ordres de M. Duperron, ancien capitaine d'infanterie, et se hâta de marcher comme ceux du Havre et des villes voisines; mais, ainsi qu'eux, il arriva trop tard: cette révolution de trois jours était terminée.

En 1814, on avait enlevé au drapeau de la garde nationale sa cravate tricolore, qui avait été jetée négligemment dans les greniers de la mairie. On la retrouva par hasard sous un amas d'armes de toutes sortes, entassées dans ces greniers, lorsqu'on les distribua à ce détachement. Elle reprit glorieusement sa place.

Quelques turbulents essayèrent bien de légers désordres, mais ils furent bientôt comprimés, et la tranquillité rétablie, aussitôt que les couleurs, auxquelles les Français étaient accoutumés depuis quarante ans, et que les seize ans qui venaient de se passer n'avaient pu faire oublier, furent arborées de nouveau. La réaction ne s'étendit qu'à la révocation de quelques fonctionnaires dévoués au régime qui cessait et qui ne pouvaient continuer d'être employés, sous celui qui naissait. Bientôt les affaires publiques et privées reprirent leur cours, qui ne fut interrompu que pendant peu de temps.

Le nouveau roi, Louis Philippe, fit un voyage au Havre en 1831. Le souvenir de sa famille était encore vivant ici. Seigneur d'une partie du territoire, propriétaire d'une autre, elle avait toujours protégé les habitants, alors ses vassaux, et fait beaucoup de bien au pays. Le grand-père de Sa Majesté, dans une circonstance importante, comme nous l'avons vu, avait appuyé vivement les réclamations de la ville en faveur de ses anciens privilèges. Aussi, quoique les idées de vassalité et de subjection fussent tout-à-fait éteintes, il n'en pouvait être de même des sentiments de reconnaissance. L'ingratitude est un vice qu'on n'a jamais reproché aux citoyens de Honfleur. La ville envoya, auprès

du roi, son bataillon de garde nationale, artillerie et musique en tête, porter à S. M. les hommages des habitants. Ce bataillon, auquel se joignirent des détachements de Pont-l'Evêque et de Lisieux, arriva le 20 mai, vers les sept heures du matin. Une salve d'artillerie annonça l'entrée dans le port du bateau à vapeur qui le portait; en passant sous les fenêtres du roi, il salua, par une bordée, le réveil de S. M.

Deux ans après, en septembre 1833, le roi, venant de Cherbourg et allant à Rouen, rendit aux habitants de Honfleur la visite qu'il en avait reçue. Un arc de triomphe avait été élevé à l'entrée du cours d'Orléans. La garde nationale, les employés du service actif des douanes, dont le corps est assez nombreux ici, y étaient en bataille. Un détachement havrais était à son tour venu sur la rive gauche. Malgré une pluie battante, S. M. descendit de voiture, passa les troupes en revue, visita le port, et traversa la ville à cheval, entourée de la foule qui se pressait autour du roi, pressé de se rendre à Rouen, où il devait arriver le même jour.

Peut-être un jour, la ville sera regardée autrement que comme un lieu de passage. Ce serait une prétention ridicule que de vouloir la placer

comme point industriel sur la même ligne que Rouen, ou que le Havre comme point commercial; mais pour avoir une moindre importance, Honfleur, par sa position intermédiaire entre ces deux villes, par les facilités que le port offre au commerce, placée, comme elle est, au centre d'une contrée si riche et si fertile, mérite d'être l'objet d'une attention plus sérieuse qu'elle n'a long-temps été.

Le 8 mai 1833, le feu se manifesta, vers les onze heures du soir, à la raffinerie de sucre de M. Morin, place de la Grande-Fontaine. Tout le quartier était menacé d'une destruction totale. On craignit pour l'église Sainte-Catherine, qui n'était séparée de cette manufacture, que par une rue étroite et qui est bâtie en bois, comme on sait. On s'empressa de la déménager de tout ce qui pouvait être facilement transporté. Le service divin y fut interrompu pendant plusieurs jours. L'incendie avait une telle violence, qu'il était vu de toute la côte opposée. La mer baissait. Un steamer put être expédié pour le Havre, afin de réclamer du secours. La garnison de cette place expédia un détachement, qui concourut à maintenir l'ordre. Il est inutile de dire avec quel empressement la population de la ville et des campagnes voisines se porta au

lieu du danger, quel zèle, quel dévouement la compagnie des sapeurs-pompiers, commandée alors par M. Amfray, déploya pendant trente-six heures. On ne sait ce qu'il y avait le plus à admirer de son intrépidité ou de sa constance. Une cave de cette raffinerie, où était établi le fourneau de l'étuve, reçut la masse de sucre qui était à sécher et qui s'enflamma. On crut expédient d'y conduire l'eau de la fontaine de l'Obélisque, à travers la place et l'église. On ne put l'éteindre complètement qu'au bout de quinze jours. Il eut été plus prompt et moins coûteux d'intercepter l'air.

A cette occasion, M. Le Carpentier, qui était maire de la ville, obtint la croix de la Légion-d'Honneur, ainsi que M. Pouètre, ingénieur des travaux du port.

La compagnie des sapeurs-pompiers reçut, en témoignage de sa belle conduite en cette circonstance, une médaille en or de la valeur de 300 fr., que lui envoya, de la part du roi, le ministre du commerce et des travaux publics. Diverses compagnies d'assurance contre l'incendie lui firent remettre également six médailles qui furent distribuées à M.M. Quesnel, sergent-major; Leroy, Cécire et Lelièvre, sergents; Meutier, caporal; et Lannée père, sapeur. (M.M. Cécire et Lannée

avaient précédemment reçu chacun une médaille de ces compagnies d'assurance).

La médaille envoyée à la compagnie, et qui est placée au sommet de son fanion, porte, à l'avers, l'effigie de sa Majesté, au revers, l'inscription suivante:

A LA
COMPAGNIE
DES SAPEURS-POMPIERS
POUR SON COURAGE
ET SON DÉVOUEMENT
DANS UN INCENDIE
HONFLEUR
(CALVADOS)
8 ET 9 MAI 1833.

En 1834, une exposition des produits de l'industrie du département du Calvados eut lieu à Caen. Plusieurs habitans de Honfleur y envoyèrent des échantillons de leurs travaux. Il y avait eu déjà quatre de ces expositions partielles en 1803, 1806, 1811 et 1819. Elles avaient subi une interruption de quinze ans. Nous rappellerons succinctement ici ce qui concerne Honfleur, dans ces cinq expositions.

Lors de la première, celle de 1803, M. Chamberlain, qui avait établi à Honfleur, une fabrique d'acides et de sels minéraux, et qui avait exposé à Paris en 1802, obtint à Caen, la première mention honorable.

Cet industriel se présenta à la seconde exposition. en 1806, et y obtint une médaille d'argent.

En 1811, l'exposition faite pour le passage de l'Empereur fut si fort hâtée que l'on n'eut que le temps de réunir les produits de l'industrie de la ville de Caen. Cependant, Honfleur y fut représenté, et ce fut encore par M. Chamberlain.

En 1819, il n'est cité que pour l'envoi d'un échantillon de cendres végétatives, mentionné seulement dans le rapport.

Nous y lisons aussi les noms de M.M. Pestel et Lenormand, fils, constructeurs de navires à Honfleur ; le premier, mort depuis quelques années, le second qui est allé se fixer au Havre, où il ajoute sans cesse à sa haute réputation. Nous y trouvons encore ceux de M.M. Leroux et Soumillon, pour le développement donné par eux aux grandes pêches.

La cinquième, celle de 1834, présenta un nombre plus grand d'habitans de Honfleur. Nous les rappellerons dans l'ordre où ils se trouvent dans les rapports publiés par la société d'agriculture et de commerce de Caen, aux soins delaquelle sont dues ces expositions successives.

Agriculture. — « M. Guérin, percepteur des

« contributions directes a droit, dit le rapport, à « des éloges et à des encouragements, pour le « zèle qu'il met à introduire, dans le départe- « ment, la culture du mûrier *multicaule* et l'é- « ducation des vers à soie. » Il avait mis à l'exposition, des échantillons ouvrés et non ouvrés de soie recueillie par lui. La société lui accorda une médaille en bronze. (Cette même année, il obtint une mention honorable à l'exposition générale à Paris.)

COMMERCE ET INDUSTRIE. — La société donne un témoignage d'intérêt à la fabrique de produits chimiques de M. Berthe, et à celle de formes à sucres qu'il a établie à Criquebeuf, même canton.

ARTS. — Elle cite avec éloges la fabrique de M. de Manneville, à Gonneville-sur-Honfleur, où l'on prépare les merrains pour tonneaux, ainsi que les feuilles de parquet. Une médaille de bronze avait été décernée à cet industriel, à l'exposition générale à Paris. La société d'encouragement pour l'industrie nationale, lui avait accordé une médaille d'or en 1831.

Les outils exposés par M. Leblanc, taillandier, sont recommandés, comme des modèles à suivre

par les ouvriers qui en confectionnent de semblables dans le pays.

M. Labbé, mécanicien, expose une machine hydraulique de son invention.

Beaux-Arts. — M. Gustave Hamelin, élève de MM. Elouis et Ingres, donne à cette exposition des preuves nombreuses de son talent, dit le rapport, qui ajoute : « L'opinion des artistes va se » répandre et attirer sur ce jeune peintre, la » considération publique. » Il avait envoyé des copies d'après Raphaël, le Titien, Léonard de Vinci, Rubens.

Quoique M. Simon, ingénieur en chef du cadastre, ne soit pas notre compatriote, nous citerons ici la carte d'ensemble du canton de Honfleur : « On ne » peut, ce sont les termes du rapport, désirer » une plus grande perfection dans l'indication de » la figure du terrain, dans le tracé des rivières » et des chemins. »

Après avoir rapporté ce petit nombre de personnes qui ont envoyé les produits de leur industrie aux expositions du département, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le regret que les hommes ingénieux, que les artistes, les artisans distingués de notre ville, négligent de présenter leurs œuvres

dans ces circonstances solemnelles. En s'honorant eux-mêmes, ils honorent le pays, qui doit, à ce titre, leur demander de surmonter ce que peuvent leur inspirer une fausse modestie, ou une défiance de leurs forces qui n'est pas justifiée. S'il nous était permis de toucher ici une autre corde, ce serait au nom de leur intérêt que nous les engagerions à ne point négliger ce mode de publicité donnée à leurs travaux, à leurs inventions, à leurs perfectionnements. « Donner de la publicité à » l'industrie, a dit Ricardo, c'est lui trouver des » débouchés. Les expositions sont considérées en » Angleterre comme aussi importantes que la » fabrication, et ce n'est pas une erreur. »

La société d'histoire naturelle du Calvados et celle établie à Caen pour la conservation des monuments historiques vinrent tenir à Honfleur, le 28 juin 1837, une séance publique. Malheureusement peu de personnes avaient été prévenues de cette double solennité scientifique, qui ne produisit presque aucun effet. La première de ces deux sociétés fut présidée par M. Lechevalier le Jumel, qui avait près de lui, au bureau, MM. Lachèvre et Rivière, le premier maire de la ville, le second curé de Ste-Catherine.

Ces deux derniers donnèrent à la société des monu-

ments historiques plusieurs renseignements intéressants. M. Rivière lui communiqua une inscription curieuse du XIVe siècle, en vers français, qui existe dans une église rurale de nos environs.

L'année suivante, 1838, le ministre de l'intérieur accorda à la ville un portrait en pied du Roi, qui décore la salle des séances du conseil municipal. En le sollicitant, la ville accomplissait le vœu de la délibération prise, en 1758, par la communauté des habitants.

A force de solliciter, de démontrer la nécessité et la convenance d'améliorations pour le port de Honfleur, une enquête fut ouverte en 1837, sur un plan et un projet de devis, présentés, mais sans être appuyés d'aucun mémoire qui expliquât le plan et les motifs qui avaient déterminé son auteur à le tracer ainsi qu'il l'était, qui démontrât la possibilité et les moyens d'exécution. Déjà tant de plans inexécutables avaient été dessinés sur le papier par le même ingénieur, que l'on se tint en garde. Dans l'enquête qui fut ouverte, si tout le monde fut d'accord sur la nécessité d'augmenter la surface du port, et surtout son développement, personne n'émi d'opinion sur les détails du projet soumis à l'enquête, et cependant, il faut le dire, il y avait lieu de faire bon nombre d'objections.

Ce plan servit à obtenir la loi qui autorisait les travaux à faire et allouait les fonds nécessaires : c'était l'important. Aussitôt que l'on apprit la nouvelle que cette loi était rendue, le 13 juin une illumination spontanée manifesta la joie que l'on éprouvait de voir enfin le principe adopté et les fonds faits pour son application. Elle fut plus générale le 18 ; cinquante citoyens s'empressèrent d'exprimer au maire, au nom de tous, la satisfaction générale et le prix que l'on attachait à ses démarches persévérantes. La loi votée le 12 juin par la chambre des députés, le 12 juillet par celle des pairs, fut sanctionnée le 19. Depuis il a été substitué un autre plan au premier : il est tel qu'on devait l'attendre d'un homme de savoir et d'expérience. C'est celui qui est en exécution.

Deux jetées en maçonnerie, prolongées à 200 mètres de la tête de celles actuelles, formeront l'entrée du port ; elles iront jusqu'au dehors des bancs de sables joindre le grand courant de la Seine, laissant entre elles une ouverture de 50 mètres. Un troisième bassin sera construit le long du rivage, à côté du Bassin-Neuf. La retenue (l'ancien fossé de la place) sera creusée de nouveau, afin qu'elle puisse fournir aux chasses un plus grand volume

d'eau. Des voies de dégagement seront pratiquées pour faciliter les abords du deuxième et du troisième bassin.

Tel est, en deux mots, l'ensemble de ce plan, à l'adoption duquel concourut puissamment M. Eustache, inspecteur général des ponts-et-chaussées, qui fit plusieurs voyages à Honfleur, pour bien reconnaître et ses besoins, et les meilleurs moyens d'y satisfaire.

L'activité et le zèle de l'ingénieur, chargé de l'exécution de son projet, sont le meilleur garant du succès. Afin de l'assurer davantage, cet ingénieur, que nous regretterions de ne point nommer, M. Tostain (arrivé ici en octobre 1837), n'a d'ordres à recevoir et de comptes à rendre que vis-à-vis la direction générale des ponts-et-chaussées, quant à ce qui concerne ces travaux.

Pour faire face à la dépense qu'ils occasionnent, le trésor fournira, d'après la loi du 19 juillet 1837, une somme de. . . . . 3,320,000 fr.
Le département du Calvados. . . 80,000
La ville de Honfleur. 100,000

payables en cinq ans, durée présumée de ces travaux (1). — Il résulte de cette distribution de

(1) Voyez pièces justificatives.

l'allocation des fonds nécessaires, qu'une partie étant prélevée par centimes additionnels au principal des contributions directes de tout le département, les habitants de Honfleur, qui supportent ces quatre contributions, paieront plus que les 100,000 fr. fournis par la ville; en d'autres termes, la ville fournit, outre ces 100,000 fr., une portion des 80,000 ajoutés aux contributions directes du département.

La réparation du quai de la Planchette a été commencée le 10 mai 1838; la construction de la jetée de l'Ouest à la même époque. Ces travaux seront terminés dans le cours de l'année prochaine. La jetée de l'Est a été entreprise en août 1839, et successivement le troisième bassin le sera.

Si nous écrivions une histoire générale, nous n'entrerions point dans plus de détails; mais ceux que nous allons présenter ne sont point déplacés dans une histoire locale. Et de même que nous avons pris soin de rappeler à la mémoire des habitants, les noms des aïeux qui leur ont, dans le temps, rendu service, de même nous consignerons ici les noms honorables des citoyens qui ont concouru à l'adoption de travaux, dont le bienfait n'est encore, pour beaucoup de personnes, il est vrai, qu'une présomption; mais dont on ne tardera

pas généralement à sentir tout le prix. Nous ne craignons pas sans doute que les contemporains les oublient ; mais, si nous pouvons espérer d'être lus dans un temps plus reculé, nous aurons contribué à ce que nos neveux sachent à qui ils sont redevables au moins de quelque reconnaissance. Nous dirons donc que c'est sous le ministère de M. Martin (du Nord), chargé du département du commerce et des travaux publics, et sur sa proposition, que la loi de 1837 a été rendue. M. Thil, député de l'arrondissement à la chambre élective; M. Guizot, ancien député du même arrondissement ; M. Barbet, maire et député de Rouen, ont appuyé de leur concours les sollicitations actives de M. Lachèvre, maire de la ville de Honfleur, qui n'a pas hésité à faire plusieurs voyages dans le but d'accélérer les décisions à prendre sur un sujet qui importe à la ville à un si haut degré, et n'a négligé aucune démarche pour atteindre un but si désiré. Il fut puissamment secondé par la chambre de commerce de Paris et par celle de Rouen, qui envoya son président, M. de Caumont, joindre ses sollicitations à celles de M. Lachèvre. Nous n'oublierons pas non plus de consigner les soins que M. Le Carpentier, ancien maire de Honfleur, et alors membre du conseil général du départe-

ment, a pris pour déterminer cette assemblée à l'allocation de fonds qui a été faite, ni ceux de feu M. le contre-amiral baron Hamelin, directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine, et de M. Couldre de la Couldraye, maître des requêtes au conseil d'état et directeur de la comptabilité de la marine, auxquels leur résidence à Paris a permis de suivre, dans les administrations supérieures, la mise à fin des décisions prises, comme ils avaient aidé à les obtenir. Enfin, on lit au bas des délibérations du conseil municipal, les signatures des citoyens qui en faisaient partie, parmi lesquels on retrouve des noms qui ont figuré depuis deux cent ans sur de pareils actes; noble héritage qu'ils auraient craint de répudier.

C'est un sujet digne de remarque, et peut-être d'attention, que la direction donnée aujourd'hui par certains centres de population à leur agrandissement, à leur extension progressive.

Et pour ne pas trop nous éloigner, Rouen, par exemple, qui, aux premiers temps et pour ne remonter qu'aux Xe et XIe siècles, après avoir renversé ses murailles, s'est étendu dans tous les sens, a, depuis, tout-à-coup abandonné le pied de la montagne Sainte-Catherine, les bords de l'Aubette et de la Robec, pour se porter vers

l'Ouest et sur les hauteurs de Saint-Gervais. Depuis que le feu fait mouvoir les filatures et concourt à l'impression des toiles peintes, ces usines délaissent l'eau nécessaire aux teintureries.

Le Havre, qui ne peut s'avancer vers l'Ouest, où la mer lui pose des bornes infranchissables jusqu'ici, dédaigne la rive de la Seine, où il creuserait aisément des bassins à l'entour desquels se placeraient naturellement les magasins, dépositaires momentanés des chargements qui y affluent des diverses parties du monde. C'est au pied du côteau qui la domine que se fonde discrètement et sans bruit une ville manufacturière à côté de la ville commerçante. Encore un peu de temps, et ce ne sera plus, comme autrefois, à travers les arbres des métairies que l'on apercevra la forêt de mâts de celle-ci, mais à travers la masse des gigantesques cheminées de l'autre, et les nuages de vapeurs qu'elles laissent échapper.

A moins que l'ingénieur militaire n'ait d'avance enclos de murs le terrain qui doit être habité, ce ne sera point le plan tracé par l'ingénieur civil que les citoyens adopteront pour la disposition de leurs édifices nouveaux. Les villes modernes repoussent les formes régulières; il leur répugne de se circonscrire dans un lieu qui serait au

besoin aisément protégé, secouru facilement, promptement défendu. Nées au sein de la paix, elles sont imprévoyantes de la guerre. Il leur faut, avant tout, de l'air, de l'espace. Dans les vieilles villes, les rues sont rares, étroites, sinueuses. Tracées dans un temps où l'on avait à se prémunir sans cesse contre un voisin toujours en état d'hostilité, ou à se défendre contre les partis qui ne se donnaient aucune trêve, troublant continuellement l'état pour satisfaire à l'ambition de quelques chefs audacieux, elles étaient disposées de manière à opposer aux envahissements des obstacles qui se reproduisaient à chaque pas. Des communications fréquentes, larges et droites caractérisent les villes nouvelles. On cherche moins à économiser la place qu'à raccourcir le chemin et abréger le temps du parcours.

Nous avons vu un plan tracé en 1791, où l'agrandissement de la ville de Honfleur était projeté dans les terrains d'un et d'autre côté de la rue d'Orléans et du commencement du Cours, de manière à présenter un ensemble régulier. Eh bien! ce n'est point de ce côté que se portent les constructions nouvelles. D'une part, elles prolongent la rue Saint-Léonard, qui se terminait autrefois à la rue de la Charrière, et qui s'étend bien au

delà maintenant. D'autre part, les contre-allées du cours, qui commence la route de Pont-l'Evêque, se peuplent de charmantes maisons, à la suite de la belle rue ouverte sur la même largeur que la route, et dont un côté, bien bâti, fait honte à son voisin, dont les vieilles masures n'ont point encore été toutes remplacées.

Le quartier Sainte-Catherine conservera longtemps ses rues montueuses, étroites, tortueuses, mal embranchées, ses ruelles à escalier, ses maisons basses à chambres petites, ses cours en boyau et sombres. Partout l'air y circule peu et mal, la lumière n'y pénètre souvent qu'avec peine, le soleil ne peut en chasser l'humidité constante. Tel est l'état de la plus grande portion de ce quartier, malgré les ouvertures que l'on a faites à travers les terrains circonscrits autrefois par les murs de deux couvents supprimés.

Mais que dire de l'ancienne enceinte? c'est là qu'il reste tout à faire; c'est là qu'il faudrait ouvrir des rues nouvelles, larges et bien aérées; qu'il faudrait des constructions neuves, à la place des misérables bicoques des XVe et XVIe siècles qui en encombrent l'intérieur, lorsque tout l'extérieur s'enveloppe de maisons élevées, qui ajoutent à tous les inconvénients de ce quartier.

Celui de St-Léonard, l'ancien faubourg, au contraire, avec ses rues principales, larges, bien percées, autant que le permet la disposition naturelle des lieux, avec ses maisons vastes et de belle apparence, ses appartements élevés et commodément distribués, attire toujours l'attention de ceux qui cherchent le *confort* avant tout. Ce qui lui manque encore, et que, sans doute, il obtiendra dans peu de tems, sont des communications nouvelles de la rue Bourdel et la place St-Léonard à la rue des Buttes, de celle-ci au cours et à la rue d'Orléans, et de la rue St-Léonard aux deuxième et troisième Bassins.

On a vanté, et c'est avec raison, le pittoresque de l'accès de Honfleur du côté du Calvados. En effet rien ne ressemble à cet aspect. Après avoir parcouru de riches campagnes, on a devant soi une longue allée d'ormeaux, d'un et d'autre côté des jardins en amphithéâtre, au pied de coteaux verdoyants; puis, à l'extrémité de deux lignes de maisons largement espacées, on découvre, à travers les mâts des navires qui remplissent le bassin, un antique donjon, dernier reste des fortifications du XIVe siècle; plus loin, la Seine, souvent traversée par les bâtiments à vapeur et à voiles, qui en remontent ou descendent le cours;

plus loin encore, les falaises du Pays-de-Caux, couronnées par le vieux château d'Orcher.

Pour avoir un autre caractère, les abords de la ville, en venant du département de l'Eure, n'en sont pas moins dignes d'intérêt. Quand on a descendu la côte de Fiquefleur, d'où l'on découvre l'embouchure du fleuve dans sa vaste étendue et l'Océan à l'horison; quand on a traversé, pendant une lieue, des vergers plantés de cerisiers, de pruniers, de poiriers, de pommiers, qui offrent une agréable variété, soit dans les diverses teintes de leur feuillage, soit, suivant la saison, par la beauté de leurs fleurs ou par les dimensions de leurs fruits, on suit une véritable allée de jardin, bordée de maisons de campagne et de terrains cultivés par les maraîchers; bientôt la vue s'arrête sur les chantiers de construction des navires du commerce, renommés pour leur solidité comme pour l'élégance de leurs formes, et l'on parvient enfin à la ville.

Si l'autre entrée rappelle les avenues magnifiques de quelques grandes villes, celle-ci rappelle à son tour, en partie, celles des villes anglaises, par le système de construction de ses maisons. C'est le quartier recherché par les Anglais qui se sont momentanément fixés parmi nous, et en effet on y

compte plus de vingt de ces familles, que le voisinage de la Grande-Bretagne, la beauté du pays et l'économie de la dépense ont amenés dans cette partie de la France.

Puis, chemin faisant, en remarquant sur quelques maisons les vieux chiffres 1625 — 1635 inscrits sur la pierre, près d'autres qui portent ceux de 1830 — 1838 découpés dans l'ardoise, on passe à côté d'un portail à l'ogive dentelée et l'on rejoint bientôt le cours dont nous avons parlé.

En somme, ceci revient à dire que la route royale qui traverse la ville, en conduisant le voyageur de l'ancienne capitale de la haute Normandie à l'ancienne capitale de l'autre partie de la province, de la ville du parlement à celle de l'université, de la ville industrielle à la ville scientifique, du chef-lieu de la Seine-Inférieure à celui du Calvados, et, pour les nommer, de Rouen à Caen, que cette route est la partie la plus habitée et la mieux bâtie de Honfleur. Tandis que le reste de la ville, caché aux yeux du voyageur qui ne fait que la traverser, conserve son antique morosité, que l'on s'y borne à réparer de vieux et mesquins édifices, malgré toutes leurs incommodités, l'autre quartier, par une louable coquetterie, en bâtit de nouveaux

plus appropriés au goût du siècle et surtout aux règles de l'hygiène et de la salubrité publiques, et donne une brillante idée de cette agréable résidence.



CHAPITRE VIII.

En traçant le récit des faits qui se sont passés à Honfleur, nous l'avons suivi sans interruption. Cependant notre travail ne serait pas complet, si nous ne disions point ce qu'ont été ses institutions anciennes. Ce sont des témoins de l'importance de la ville. En comparant ce qu'elle a été et ce qu'elle est sous ce rapport, on juge des changements qui se sont opérés, et l'on peut étudier quelles causes les ont amenés. Beaucoup de personnes aujourd'hui ignorent ce qu'était l'ancien état des choses, il n'est

pas sans intérêt d'en rappeler le souvenir. Nous serons obligés d'exposer quelques généralités avant d'en venir à la spécialité de la ville. Il faut prendre connaissance du mécanisme général et savoir comment il fonctionnait, pour apprécier la part de force qu'une de ses parties était appelée à produire.

La Normandie fut un pays d'états, depuis le commencement du XIVe siècle jusques vers le milieu du XVIIe ; c'est-à-dire, que des délégués de l'état ecclésiastique, de l'état noble et du tiers-état, réunis en convention (*conventus*), c'est le nom que portaient ces assemblées, y discutaient, avec les représentants de la royauté, sur les demandes de subsides, et y délibéraient des doléances sur les mesures contraires aux intérêts et aux privilèges de la province (1). Ce fut surtout pendant la domination anglaise, de 1442 à 1449, que ces assemblées furent consultées. Leurs procès-verbaux ont été conservés.

En 1529, le roi François Ier céda le Pays-d'Auge au duc de Montpensier, de la maison duquel il passa dans celle d'Orléans.

En 1635, l'administration de la province fut

(1) Des états de Normandie pendant la domination anglaise au XV siècle. Canel. — *Revue Anglo-Française*. T. V. p. 263.

remise à un intendant, dont Rouen fut la résidence et qui avait un subdélégué à Honfleur. Le pays était divisé en élections. Honfleur était compris dans l'élection de Pont-l'Evêque.

Nous avons cru pouvoir fixer à l'an 1205 l'affranchissement de la ville, d'après des chartes semblables. Les communes s'administraient elles-même. Les affaires générales étaient réglées dans des assemblées de tous les habitants. Celles courantes étaient conduites par des maires, nommés par le roi sur une liste de trois des plus honnêtes gens de la ville, choisis par les habitants, qui élisaient en même temps douze échevins et douze conseillers. Cette nomination, quant à Honfleur, était faite par le baron de Roncheville, seigneur de tout ce territoire.

Ce mode varia souvent, soit quant à la forme des nominations, soit quant au nombre des administrateurs des communes ; mais en cela seulement. On conserve à la mairie des registres des assemblées générales des habitants, depuis 1550 jusqu'à 1791, époque du nouveau régime. Il s'y trouve une lacune de quarante-cinq ans, de 1554 à 1599, ce qui est la durée des troubles des protestants, et ensuite de la ligue.

Durant une grande partie du dernier siècle, les charges de maire, celles de procureur du roi et quelques autres étaient achetées moyennant finances. Le trésor royal se grossissait ainsi de capitaux dont il fesait la rente ; d'autre part les capitalistes jouissaient, outre leur rente, de certaines exemptions, de certains privilèges qui fesaient rechercher ces places.

Du reste, ces officiers n'avaient aucune juridiction contentieuse, même de police ; elle appartenait au vicomte.

Celui-ci était le représentant du baron de Roncheville. Ce seigneur avait séance, parmi ceux du Pays-de-Caux, à l'échiquier de Normandie, avec les principaux de la noblesse et du clergé de la province. Le siège de cette baronnie n'est plus marqué sur les cartes topographiques : ce nom ne se retrouve plus sur la liste des communes du département. Ce n'est aujourd'hui qu'un hameau de la commune de St-Martin-aux-Chartrains, laquelle n'est peuplée que de 280 habitants. Ce hameau est situé sur la rive gauche de la Touques, dans une espèce de presqu'île, formée par le coude que fait la rivière en cet endroit. La commune de Canapville, dont nous avons vu page 65 que les habitants jouissaient de certains avantages

à Honfleur, est contiguë à ce hameau, et probablement était une dépendance de la baronnie de Roncheville. La forêt de Touques s'étendait jusques là.

Sous le rapport religieux, la ville de Honfleur était comprise dans le diocèse de Lisieux. Elle était le chef-lieu d'un doyenné.

Militairement, elle dépendait du gouvernement de Normandie. Elle avait des gouverneurs particuliers, choisis souvent parmi les grands-officiers de la couronne. Ce gouvernement comprenait la ville de Pont-l'Evêque et la vallée d'Auge. Les officiers de l'état-major de la place étaient nommés par le duc d'Orléans, en sa qualité de baron de Roncheville, et, comme tel, seigneur de la ville. Le trésor royal cependant payait leurs appointements, la ville était chargée de leur logement. En 1753, il y avait, à Honfleur, un gouverneur, un lieutenant de roi, un ingénieur en chef des fortifications, un inspecteur des fortifications, un major de place, un commissaire des guerres, un garde magasin d'artillerie.

Les habitants étaient formés par compagnies, pour le guet de la mer. Leurs officiers, dont la ville avait racheté les offices, étaient nommés par le gouverneur.

Le nombre d'hommes de garnison variait suivant les circonstances.

Pour la justice civile et criminelle, la ville était sous la haute juridiction du parlement de Normandie, établi à Rouen en 1499.

Les causes civiles ressortissaient de la vicomté de Roncheville et de la vicomté d'Auge, qui, appartenant toutes deux au duc d'Orléans, avaient été réunies en 1726. Ce tribunal était composé d'un vicomte, un lieutenant, un procureur du roi, un avocat du roi.

Les appels étaient portés au bailly de Rouen, ou à son lieutenant, résidant à Pont-Audemer.

L'abbé de Grestain avait à Honfleur haute et basse justice pour les causes criminelles (1). Son tribunal était composé d'un juge et d'un procureur fiscal. Les appels étaient aussi relevés au bailly de Rouen, en son siége de Pont-Audemer.

(1) La haute justice était une juridiction dont le juge connaissait de toutes les causes criminelles, hors les cas royaux.

La moyenne justice, celle dont le juge ne pouvait juger au criminel que les délits dont la peine n'excédait point soixante-quinze sols parisis d'amende.

La basse justice, celle dont le juge (sénéchal ou prévôt) connaissait des droits dus au seigneur, des actions personnelles au civil, jusqu'à soixante sols parisis, et des délits, dont l'amende n'excédait pas dix sols parisis.

Il y avait encore à Honfleur la haute justice de Blangy, démembrement du baillage de Longueville; elle appartenait au duc d'Orléans. Le tribunal se composait d'un lieutenant du bailly, d'un lieutenant et d'un procureur fiscal. Les appels se relevaient au parlement de Normandie.

On établit, en 1740, à Honfleur, un baillage, qui connut des causes civiles et criminelles en première instance, avec appel au parlement. Il était composé d'un lieutenant particulier civil et criminel, deux conseillers assesseurs, un procureur du roi, deux greffiers.

Les audiences de ces tribunaux se tenaient en l'hôtel royal et commun.

Il y avait en outre les tribunaux spéciaux aux affaires de finances et à l'amirauté. Nous allons en parler.

On n'a pas entièrement oublié la masse d'impôts dont la France était chargée avant la révolution de 1789. Nous ne les rappellerons que pour noter quelle part supportait la ville. C'était d'abord la capitation, dont le rôle montait à 20,000 livres. La taille, dont le produit était de 45,000 livres. Les aides (impôt sur les boissons),

pour lesquelles on payait 25,000 livres. La gabelle, impôt sur les sels, perçu, ainsi que celui sur les tabacs, par la ferme générale. L'un rapportait 60,000 livres, l'autre 30,000. Les traites, que nous nommons aujourd'hui douanes, dont la recette était de 35,000 livres. Le tout augmenté d'un premier vingtième, d'un deuxième, d'un troisième vingtième, moyen d'accroître les charges sans paraître ajouter au nombre des impôts. Il y avait encore le centième denier, devenu droit sur les mutations de propriété, le papier timbré, le contrôle de la marque d'or et d'argent, et une foule d'autres, qui, sous des formes diverses et des noms différents, atteignaient tout. Nous n'avons parlé ni de la dîme, ni de la corvée, ni de toutes les redevances seigneuriales.

On conçoit combien d'affaires contentieuses surgissaient d'une administration financière aussi compliquée. Elles étaient décidées par de nombreux tribunaux.

La plupart étaient portées en première instance au tribunal d'élection, qui siégeait à Pont-l'Evêque, et relevaient ensuite de la cour des comptes, établie dès 1380 à Rouen, pour toute la province; ou, suivant un autre ordre de choses, de la cour des aides, érigée en 1543. Cette double juridic-

tion supérieure fut simplifiée en 1705, par la réunion des deux cours.

Les délits relatifs aux eaux et forêts étaient attribués à la table de marbre du parlement de Normandie, où elle avait été créée en 1575.

Pour la gabelle, il y avait à Honfleur une juridiction de grenier-à-sel, composée d'un président, un grenetier, un contrôleur et un procureur du roi.

Il n'y avait point de droit de vicomté, mais de prôvété; il appartenait au duc d'Orléans, baron de Roncheville. Il produisait, en 1730, 80,000 livres, compris, il est vrai, les ventes de la forêt de Touques, bien plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le droit de Poids-le-Roy appartenait également à ce prince, mais le droit de contrôle du Poids-le-Roy appartenait au duc de Bourbon.

La marine étant la branche d'insdustrie commerciale dont on s'occupait le plus à Honfleur, on dut pourvoir à ce que tout ce qui s'y rapportait fût promptement réglé.

Ce ne fut qu'en 1670, que les sièges d'amirauté furent établis tels que nous les avons vus en 1789. Auparavant cette juridiction était uniquement celle

de l'amiral. Mais à cette époque, tout en conservant les droits dus à cette dignité, elle fut confiée à des juges royaux. On conçoit quelle importance elle avait dû avoir à Honfleur, dont deux amiraux avaient été gouverneurs ; mais surtout par la nature des affaires dont ces sièges connaissaient, par les attributions qui leur étaient données, soit comme juges, soit comme délégués de l'amiral, et du prince en certains cas, soit comme présentateurs à certaines places.

L'amiral nommait les officiers de l'amirauté, qui recevaient toutefois leurs commissions du roi; il nommait les maîtres de quai, les courtiers-conducteurs de navires, les chirurgiens chargés de la visite des bâtiments, des coffres de médicaments qui devaient y être embarqués, ainsi que de l'examen des chirurgiens navigateurs. C'est en son nom que les officiers de l'amirauté délivraient les congés et passe-ports, dont les navires devaient être pourvus pour prendre la mer, comme ils recevaient les rapports de ceux qui entraient dans les hâvres.

En matière contentieuse, leur compétence s'étendait à tout ce qui est relatif au commerce de mer. Ils connaissaient des naufrages, des prises, de la pêche à la mer, à l'embouchure des rivières;

des dommages faits aux ports, quais, digues et jetées; des faits de piraterie et de tous crimes et délits commis en mer, dans les ports et sur les rivages.

Quoique les anciennes ordonnances parlent de siéges généraux et de siéges particuliers d'amirauté, il n'y avait cependant aucune différence de compétence, aucune hiérarchie entre les uns et les autres, si ce n'est que les appels des uns étaient relevés nûment aux parlements, et ceux des autres aux tables de marbre dans le ressort desquelles ils étaient (1).

Toutes les charges de ces siéges étaient en titres d'offices; mais il ne suffisait pas d'en faire la finance, il fallait remplir certaines conditions d'aptitude.

Le siége d'amirauté de Honfleur était composé

(1) En toutes matières, il pouvait y avoir appel des jugements des sièges de l'amirauté aux tables de marbre, sauf un second appel au parlement; mais en matière criminelle, l'appel aux tables de marbre ne pouvait être fait qu'autant qu'il n'échéait pas peine afflictive. En cas de cette échéance, l'appel était directement dévolu au parlement.

Il n'y avait que deux tables de marbre: une au parlement de Paris, l'autre au parlement de Rouen. C'est dans le ressort de celle-ci qu'était le siége d'amirauté de Honfleur.

d'un lieutenant criminel, un lieutenant civil, un procureur du roi, un substitut, un premier huissier et deux huissiers ordinaires, des huissiers-visiteurs de navires à l'arrivée et au départ en nombre suffisant, un receveur des droits de l'amiral, qui produisaient environ 2000 livres.

Son ressort s'étendait depuis Conteville, à trois lieues Est de Honfleur, inclussivement, jusqu'à et compris cette ville. Elle était limitrophe d'un côté avec celle de Quillebœuf, de l'autre avec celle de Touques.

Il y avait un maître de quai à Honfleur; mais par une anomalie qui n'étonne point pour ces temps là, s'il était, sur la proposition des officiers de l'amirauté, pourvu d'une commission de l'amiral, il était payé sur les octroits de la ville Ses appointements, fixés d'abord à 600 livres, avaient été réduits à 450 livres, et encore le revenu de la ville ne permettait pas toujours de les acquitter, tellement qu'en 1730, par exemple, il lui était dû plus de 3000 livres, près de sept années. Il n'avait aucun droit à percevoir sur les navires et ne jouissait d'aucune exemption ou privilège.

Lors de la division des côtes du royaume en départements maritimes, en 1673, le port de Honfleur fut désigné pour être le chef-lieu d'un

quartier dépendant du département du Havre. Ce qui concerne l'administration du personnel des gens de mer fut confié à un commissaire des classes. Le territoire sur lequel portait son action s'étendait, vers l'Est, un peu au-delà de Quillebeuf, vers l'Ouest il avait la Touques pour limites.

Il ne sera pas sans intérêt de connaître qu'elle était la population maritime du quartier de Honfleur dont nous venons d'énoncer les limites. Le mémoire de 1730 que nous avons déjà cité et que nous avons sous les yeux, nous l'indique. On y comptait alors :

125 Capitaines, maîtres ou pilotes ;
75 Pilotes–lamaneurs, dont 66 à Quillebeuf;
3 Officiers des navires du commerce,
19 Officiers mariniers,
618 Matelots de service.

(Dans ces deux dernières classes, étaient compris les ouvriers naviguants).

116 Mousses,
120 Marins de tout grade, hors de service,
25 Invalides pensionnés,
66 Absents sans nouvelles.

Quant aux ouvriers non naviguants, mais classés, on y comptait :

Charp.-calfats	5 maîtres	32 compagnons	4 apprentis
Voiliers	5	7	1
Cordiers	9	14	6
Perceurs	3	»	»
Poulieurs	3	1	1
	25	54	12

Nous n'avons rien de positif sur la population de la ville aux temps anciens. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1715 Piganiol de la Force l'évaluait de 12 à 14,000 âmes, dans son dictionnaire historique et géographique de la France. En 1757 M. Prémord, dans son mémoire, portait à la croire de 11 à 12,000 (page 118). L'état dressé en 1767, par suite de l'arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Normandie, ne porte que 6,472 personnes, non compris les enfants au-dessous de huit ans (page 128), ce qui aurait fourni le nombre total de 7 à 8,000 âmes. L'auteur de l'essai historique publié en 1834, dit mais sans rapporter sur quoi il se fonde, que, lorsque la ville fut fortifiée, elle comptait 17,000 habitants. Tout cela est bien vague.

Dans le premier chapitre de cet ouvrage, nous avons essayé de suivre l'agrandissement matériel de la ville, en établissant l'âge des monuments

religieux que nous avons vus ou qui existent encore, suivant les systèmes de construction adoptés dans les siècles qui se succédaient. D'après ces mêmes monuments, nous allons chercher à établir les époques d'accroissement de la population.

Nous rappellerons d'abord que lorsque, autrefois, on bâtissait des églises, leurs dimensions étaient telles qu'elles pussent contenir la moitié de la population. Cette règle, qui, bien entendu, ne s'appliquait point aux basiliques, était suivie pour les églises paroissiales, dans le temps qu'il n'y avait qu'une seule et même religion, professée par tous les habitans, et lorsque, soit par la dispersion de la population sur un vaste espace, soit par tout autre motif tiré des différentes professions domestiques, une partie seule de la famille pouvait assister aux exercices religieux.

Ceci posé, voici les inductions que nous pouvons admettre.

Jusqu'au Xe siècle, l'église Ste-Catherine n'avait encore que la nef primitive, celle du nord; elle pouvait contenir 800 personnes, ce qui suppose une population totale de 1,600 individus.

Au XIe siècle, on bâtit St-Etienne, qui ne pouvait guère contenir que 600 personnes. La

population de Honfleur eut pû être alors de 2,800 âmes.

Au XIIe, on agrandit Ste-Catherine de sa seconde nef seulement ; ce qui mettait à même d'y recevoir 2,000 fidèles. On bâtit St-Léonard, qui pouvait en recevoir un égal nombre ; on avait St-Etienne. On peut supposer que la population totale se trouvait de 9,200, nombre admissible, puisque la ville était assez importante en 1204 pour être citée dans l'histoire générale du royaume.

A la fin du XIIIe siècle, on avait, outre ces églises, celle de Notre-Dame, ce qui peut faire supposer une population totale de 11,000 âmes.

Au XVe siècle, la navigation de Honfleur était étendue ; ses relations commerciales à l'étranger, surtout en Espagne, étaient assez grandes pour que des négociants de ce pays fussent venus s'y établir et y jouir d'avantages considérables. Ce fut alors que Louis XI y vint, y séjourna et lui accorda des faveurs signalées. Nous pouvons penser que ce fut vers ce temps que Ste-Catherine fut agrandie de ses bas-côtés, de ses tribunes. La population, toujours en appliquant la base que nous avons adoptée, aurait été portée à 12 ou 13,000 habitants.

Au XVIIe siècle, enfin, on eut de plus la chapelle des Capucins, puis celle des Religieuses, puis celle de l'Hôpital, ce qui ferait supposer une population de 14,000 âmes. — Ce qui atteint à peu près le nombre indiqué par Piganiol de la Force, rapporté aussi dans un mémoire manuscrit de 1730, qui nous a été communiqué comme nous l'avons dit. Nous sommes porté à croire cette quantité d'habitants évaluée assez exactement. Ce mémoire de 1730 indique la consommation de blé à 75,000 boisseaux par an, ou, comme le boisseau pesait de 65 à 70 livres, poids de marc, à un peu plus de 5 millions de livres, nombre rond, ce qui est à peu près la consommation de 12 à 14,000 individus.

Tout ceci, au surplus, nous ne le donnons que comme des inductions, dont, en absence de tout document positif, nous croyons que l'on peut admettre la probabilité, pour les siècles qui ont vu la ville se fonder et recevoir ses agrandissements successifs.

Commerce Maritime. — Nous avons vu, dans le cours de cette histoire, les voyages de Binot-Paulmier, en 1503; ceux de Le Lièvre, en 1610; Beaulieu en 1619, aux Indes Orientales. Quoiqu'il n'ait pas été pris soin de citer d'autres armements,

et que les archives, où nous en trouverions la trace, n'existent plus, nous pouvons regarder que c'était de Honfleur que partaient les navires destinés pour ces contrées lointaines, jusqu'au moment (1642) où la compagnie des Indes établit au Havre ses comptoirs et ses magasins. Nous ne croyons pas nous abuser en pensant que c'était en France une chose connue, répandue parmi ceux qui portaient leurs vues plus loin que les intrigues de cour, les querelles de parti et les disputes religieuses; parmi ceux qui se livraient à l'étude des sciences, à la pratique du commerce, et qui observaient la marche des unes et de l'autre.

Or, dans une œuvre qui date de 1546, et qui fut tellement recherchée qu'en sept ans du même siècle, il y en eut quatre éditions, l'auteur fait partir son héros de Paris, pour aller, par Rouen, s'embarquer à Honfleur. « Defaict, dit-il, une
» heure après se leva le vent nommé Nord-Nord-
» wuest, auquel ils donnarent pleine voille, et
» prindrent la haulte mer, et en briefs jours
» passans par Porto-Sancto, et par Medere; fei-
» rent scale ès isles de Canarre. Delà partans
» passarent par Cap Blanco, par Senege, par
» Virido, par Gambre, par Sagres, par Melli,
» par le Cap de Bona-Speranza, et feirent scale

» au Royaulme de Melinde; delà partans feirent » voille au vent de la Transmontane, passant par » Meden, etc. »

Si Honfleur est pris pour point de départ, ce n'est point sans doute parce qu'il est le plus voisin de Paris, mais c'est que delà se faisaient habituellement les expéditions pour les Indes Orientales: c'est parce que les marins de ce port étaient connus pour les voyages aventureux, que l'on s'y embarqua pour celui qui devait produire tant d'aventures. Et remarquez comme la route est indiquée. Elle n'a été tracée ainsi que sur ce qu'avaient enseigné les rapports des navigateurs. Après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, ils ne traversaient point encore l'océan Indien, mais ils remontaient le canal Mozambique, longeaient les côtes de l'Afrique et de l'Asie, et, après avoir reconnu Ceylan, gagnaient enfin Sumatra, terme de leur navigation, arrêtée là par les archipels qui leur fermaient l'entrée de l'océan Pacifique. Aussi notre voyageur passe-t-il « par les îles des Phées, pour » finalement arriver au port de Utopie. »

On nous pardonnera d'avoir cité le plus étrange roman qui oncques ait existé, quand on réfléchira que son auteur était l'homme le plus érudit de son temps, le plus sévère critique, et pourvu de la

plus vaste instruction. C'est ce dont on se convaincra aisément en lisant sérieusement les œuvres de maître Rabelais (1), car il faut le nommer, et les dégageant de toutes les singularités cyniques, pour ne pas nous servir ici d'une autre expression, dans lesquelles il enveloppe et cache des vérités qu'il ne pouvait dire ouvertement.

Nous avons vu que ce fut vers 1620 que les marins de Honfleur cessèrent d'aller aux Indes Orientales.

Nous n'avons plus de documents positifs sur la nature du commerce maritime de cette place, pendant la fin du XVI[e] siècle et tout le XVII[e]; mais nous en avons de certains sur celui qu'elle faisait dans le XVIII[e].

Le mémoire de 1730, qui nous a été communiqué et qui est officiel, contient des détails précieux, que nous reproduisons sommairement :

ESPAGNE.

« Le commerce de Honfleur avec l'Espagne est peu important. On envoie un ou deux navires par an à Cadix ; ils y portent des ballots de toiles de

(1) Rabelais, né à Chinon en 1483, mort en 1553. Voyez faits et gestes de Pantagruel. — Livre 2, chapitres 23 et 24.

Rouen et de Morlaix, du sucre blanc, du cacao, des étoffes d'or et d'argent, des soieries.

« Les retours se font en soude, huiles, vins et piastres.

ANGLETERRE.

« Il est rare que Honfleur envoie des bâtiments en Angleterre. Ceux de cette nation qui viennent à Honfleur, et qui sont en petit nombre, ne le font que par relâche et pour y décharger leurs marchandises dans des allèges pour Rouen. Ils apportent à Honfleur du charbon de terre en petite quantité.

HOLLANDE.

« Il en est de même des hollandais. Ils viennent à Honfleur pour relâche, et ils déchargent leurs marchandises dans des allèges pour Rouen. Ils font leurs retours en sucres bruts, indigo bleu, que les négociants de Honfleur chargent sur ces bâtiments.

IRLANDE.

« Le commerce de Honfleur avec l'Irlande est aussi de peu de conséquence. Honfleur y envoie chercher ou en fait venir des bœufs et des beurres salés.

Le Nord.

« Honfleur envoie quelquefois, mais rarement, du sel, des vins et des verres à vitre, à Hambourg, Dantzick et autres lieux du Nord. Il tire de ces ports, des brais, goudrons, chanvres, mâts, bordages de chêne, et de la Prusse, planches, sapins, fers plats et en barres.

Terre-Neuve.

« Le commerce le plus considérable de Honfleur est celui de la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve. Les négociants de ce port y envoient tous les ans vingt à vingt-cinq navires. Les morues qui proviennent de cette pêche, passent dans les terres et par rivière à Rouen, à Paris et delà dans diverses villes du royaume.

Iles de l'Amérique.

« Il y a à Honfleur cinq à six navires qui font le commerce des îles de St-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe.

St-Domingue.

« Les négociants y envoient : toiles de Rouen, toiles fines de Bretagne, et d'autres pays ; soieries de Paris, Lyon, Rouen ; étoffes et galons d'or et d'argent ; draps et autres étoffes de laines ; linges, coiffures, dentelles, habillements ; chapeaux ;

souliers à hommes, à femmes, à enfants; meules, verreries, quincailleries, ferrements de toute espèce, de Rouen et de Dieppe; faïence de Rouen et de Hollande; pavé de Caen; cordages; armes, poudre à tirer, plomb à gibier et en tables; biscuit, farine; beurre du pays et d'Irlande; fromages du pays et de Hollande; morue sèche, harengs salés, saumons salés; légumes du pays de toute espèce; vins de Champagne, de Bourgogne, de Bordeaux et autres; liqueurs, eaux-de-vie, cidre en bouteilles.

« Les retours consistent en sucre brut pour Rouen, et en plus grande partie pour la Hollande; indigo bleu pour la Hollande, indigo cuivré pour le pays; carret, bois de teinture, rocou de Cayenne, cacao, cuirs secs, citrons confits.

La Martinique.

« Honfleur envoie à la Martinique presque les mêmes choses qu'à St-Domingue; mais pas en si grande quantité : quelques lards de Cherbourg; terres grasses à rafiner.

« Les retours se font en sucres blancs pour le royaume ou l'Espagne : sucres bruts, souvent pour la Hollande; cotons, cacao, indigo de la Grenade, rocou, carret, eaux des Barbades, citrons confits, et autres confitures plus fines.

La Guadeloupe.

« Les envois que Honfleur fait à la Guadeloupe sont les mêmes qu'à la Martinique.

« Il en est de même des retours qui se font de la Guadeloupe à Honfleur, mais beaucoup plus de coton.

Bordeaux.

« Les négociants de Honfleur envoient rarement leurs bâtiments à Bordeaux : un ou deux par an, c'est le tout. Ils y vont le plus souvent même avec leur lest, pour y chercher fret, et y portent quelquefois des toiles, des verres à vitres, des marmites en fer, du plâtre de Rouen.

« Ces bâtiments font leurs retours en vins, eaux-de-vie et prunes.

La Rochelle et Brouage.

« Honfleur y envoie quatre à six navires par an, aussi en lest. Ces bâtiments cependant portent quelquefois des toiles, verres à vitres, marmites de fer, plâtre de Rouen.

« Les retours se font en sel, vins et eaux-de-vie.

« Honfleur étant l'abord de presque tous les sels du royaume qui se déchargent et se mesurent, s'emplacent et se relèvent pour être portés à Rouen et de là dans l'intérieur du royaume, surtout

depuis l'année 1672, que le roi a fait bâtir trois dépôts ou magasins qui contiennent chacun environ 2,200 muids de sel, il arrive tous les ans à Honfleur, de la Rochelle et de Brouage, quatre à cinq cents bâtiments, tant de ces lieux ou des environs que de Bretagne, St-Valery-sur-Somme, Dieppe et autres ports, chargés de sel pour l'entrepôt, lesquels bâtiments sont frêtés par les entrepreneurs de sel.

CAEN.

« Honfleur y envoie des morues, harengs, et cottrets. Il en tire des carreaux de Caen pour les îles, bois à menuisier, chanvre pour faire cordages, quelque peu de fer et clous pour les navires, et de la pierre pour les travaux du roi.

ISIGNY, GRANDCAMP ET LA HOUGUE.

« Quelques barques ou bateaux de Honfleur vont à Isigny, à Grandcamp, à la Hougue, pour y pêcher des moules, et portent quelquefois de la morue à Isigny.

Ces bateaux portent les huîtres et les morues à Honfleur et autres lieux; ils apportent aussi d'Isigny du beurre et du cidre pour Rouen.

ROUEN.

« Environ vingt-cinq brigantins, smacks, spricks,

qu'il y a à Honfleur, sont employés annuellement à porter à Rouen les morues qui proviennent de la pêche de Terre-Neuve, et toutes les marchandises qui arrivent à Honfleur des îles de l'Amérique et autres ports de France et de l'étranger, et les sels de l'entrepôt pour les magasins de Rouen.

« Ces bâtiments font leurs retours en différentes marchandises pour les îles d'Amérique ci-dessus mentionnées et pour les armements des bâtiments de Honfleur.

DIEPPEDALLE, sur la Seine.

« Des allèges de Honfleur y portent des sels pour les caves qui y sont, et qui fournissent aux magasins du grenier à sel de Rouen. Ils font leurs retours en lest.

LE HAVRE.

« Honfleur n'a aucun commerce avec le Havre ; il en retire seulement quelques planches, brais et briques. (1) »

(1) Cet intéressant mémoire n'est pas exact en cela, Honfleur envoyait des fruits, des bois à brûler et de construction. C'est aussi par lui que passaient les bestiaux du pays d'Auge destinés aux boucheries du pays de Caux, etc.

CHAPITRE IX.

Ce fut en 1790, que la France fut divisée en départements. La Normandie, qui était une des plus grandes provinces, fut partagée en cinq départements, avec l'adjonction d'une partie de celle du Perche, qui entra dans le département de l'Orne : ces cinq départements sont, dans l'ordre alphabétique, le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne, la Seine-Inférieure.

On avait d'abord donné au premier le nom de *Orne-Inférieure*, on ne tarda pas à le changer.

On lui donna celui du CALVADOS, d'un banc de rochers, de huit lieues de long, à l'Ouest de l'embouchure de l'Orne : ces rochers eux-mêmes l'ont retenu du nom d'un vaisseau espagnol qui s'y perdit lors la destruction de l'*invincible* flotte de Philippe II, roi d'Espagne, en 1588.

Le département du Calvados fut divisé en six districts, appelés arrondissements, lorsqu'aux administrations de départements et de districts furent substitués des préfets et sous-préfets ; ce sont ceux de Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque et Vire.

Il fut question, en 1807, de fixer à Honfleur la résidence du sous-préfet, laissant le tribunal de première instance à Pont-l'Evêque. On jugea cette disposition peu convenable, quelqu'avantageuse qu'il semble cependant qu'elle eût été à la ville.

Chaque arrondissement est lui-même divisé en cantons. Il y en a cinq dans celui de Pont-l'Evêque.

A leur tour, les cantons sont divisés en communes.

Honfleur est le chef-lieu d'un canton, qui se compose de quatorze communes, savoir :

Ablon.	Gonneville-sur-Honfleur.
Barneville.	Honfleur.
Criquebeuf.	La Rivière-St-Sauveur.

Equemauville. Pennedepie.
Fourneville. Quetteville.
St-Gatien. Le Theil.
Genneville. Vasouy.

L'arrondissement de Pont-l'Evêque nomme un député à la chambre élective.

Le canton de Honfleur nomme un des membres du conseil général du département, et deux membres du conseil d'arrondissement.

La ville de Honfleur est administrée par un maire, deux adjoints et un conseil municipal, composé de vingt-trois membres. Le maire et les deux adjoints sont nommés par le roi, sur la liste des citoyens choisis par les électeurs municipaux pour former le conseil municipal, lequel est renouvelé par moitié, tous les trois ans.

Le récensement fait au 1er janvier 1837, indique une population de 9,130 individus, dont 8,490 habitent la ville proprement dite et 640 la portion rurale de la commune.

Contrairement à ce qui a lieu presque partout, les décès excèdent généralement les naissances, ce qui s'explique par le grand nombre d'enfants qui succombent dans les premières années de l'existence, par l'état d'infortune de beaucoup de

familles, la fatigue que fait éprouver l'état de marin. Du reste, s'il y a souvent des morts accidentelles par submersion, il y a peu de suicides. Les naissances d'enfants naturels ne sont généralement que le vingtième des naissances totales, proportion moindre qu'il n'arrive en France, mais c'est que très-souvent les filles-mères vont accoucher ailleurs, soit pour dissimuler leur faute dans le pays, soit pour faire recevoir les enfants dans les hôpitaux où ils peuvent être admis.

La proportion des mariages est moindre ici que partout. Ce qui peut expliquer cette réduction, c'est que les jeunes gens naviguent, et cependant en général on se marie jeune ici. Mais aussi il arrive que ces unions prématurées se rompent bientôt et deviennent ainsi l'occasion d'une conduite que réprouvent également la morale et les intérêts de la société.

Le nombre de jeunes gens appelés annuellement au tirage de la conscription, varie de 145 à 170. Le contingent est de 31 à 33 au moyen.

Depuis long-temps, on ne connaît aucun insoumis au service militaire.

Le nombre des citoyens éligibles n'est que de huit, celui des électeurs de 130.

La garde nationale y forme un bataillon de 500 hommes environ.

Outre la population récensée, il y a une population flottante, qui se divise en deux parts principales, les Français et les étrangers. Les Français sont, pour la plupart, des ouvriers ; en ce moment le plus grand nombre se forme de ceux appelés pour les travaux en exécution. Les étrangers sont Anglais, et sous ce nom, nous comprenons tous ceux qui appartiennent aux trois royaumes britanniques. La proximité des côtes de l'autre côté de la Manche, les agréments du lieu, le bon marché relatif de toutes les choses nécessaires à la vie, en ont déterminé une assez grande quantité à venir habiter Honfleur, où d'ailleurs leur séjour est profitable. On évalue leur nombre à vingt-quatre familles, formant un ensemble de 120 à 150 individus, nombre, au surplus, sujet à une grande fluctuation.

Régime ecclésiastique. — Quoique le siége de l'administration civile soit à Caen, c'est à Bayeux que réside l'évêque, dont le département du Calvados est le diocèse, d'après la circonscription qui a eu lieu en 1790. L'ancienne province de Normandie est restée province ecclésiastique. Rouen en est toujours la métropole. Son archevêque a

pour suffragants les évêques de Bayeux (Calvados), Coutances (Manche), Evreux (Eure), Seez (Orne). Deux des anciens siéges épiscopaux, Avranches et Lisieux, ont été supprimés.

La ville de Honfleur est divisée en deux paroisses, desservies chacune par un curé et trois vicaires.

Il n'y existe point de temple d'autre communion. Cependant le séjour des Anglais qui sont venus, depuis la paix, habiter ce pays, a porté à y tolérer une chapelle du rite anglican.

RÉGIME MILITAIRE. — Honfleur fait partie de la division militaire, qui, après plusieurs changements peu importants à relater ici, porte le N° XIV, et qui comprend les cinq départements de l'ancienne province. Elle est commandée par un lieutenant-général. C'est à Rouen qu'est son quartier-général. Le Calvados forme une subdivision, commandée par un maréchal-de-camp, dont le quartier-général est à Caen.

La ville n'a plus d'établissements militaires. Elle n'est plus place de guerre. Elle a eu momentanément garnison, pendant la longue durée de nos hostilités. Depuis que les travaux en train d'exécution, pour l'agrandissement du port, y ont amené un grand nombre d'ouvriers étrangers à la

localité, la garnison du Havre y détache un fragment de compagnie, relevé de temps en temps.

Une brigade de gendarmerie est affectée à ce chef-lieu de canton.

Régime judiciaire. — Le système judiciaire a éprouvé, pendant les cinquante ans qui se sont écoulés depuis 1789, des changements qu'il est inutile de rapporter. Nous nous bornerons à exposer les divers degrés de judicature, par lesquels Honfleur est aujourd'hui régi.

Le tribunal de simple police, tenu par le juge de paix du canton, et auprès duquel le commissaire de police remplit les fonctions du ministère public, connaît des contraventions.

Le tribunal de paix connaît de toutes les contestations civiles qui s'élèvent dans le canton, suivant les limites de la compétence, soit en dernier ressort, soit à charge d'appel au tribunal civil. Il y a pour le canton un juge de paix et deux suppléants.

Les causes civiles au delà de la compétence du juge de paix, et celles pour lesquelles il est fait appel des jugements de celui-ci, sont portées au tribunal civil de première instance de l'arrondissement.

Ce même tribunal, jugeant correctionnellement, connaît des délits et est chargé de la première instruction criminelle. Il siége à Pont-l'Evêque.

Une cour d'assises, pour tout le département, connaît des crimes.

Les appels des jugements du tribunal de première instance, soit au civil, soit au correctionnel, sont portés à la cour royale du département. Nous remarquerons ici que le ressort du parlement de Normandie a été partagé entre deux cours royales, qui siégent, l'une à Rouen, pour les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, l'autre à Caen, pour ceux du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Lors de la suppression des siéges d'amirauté, leurs attributions furent réparties entre diverses administrations et tribunaux. L'administration des douanes hérita de toute la partie fiscale; celle de la marine, de tout ce qui était purement administratif; les juges de paix, de la levée des cadavres noyés; les maires, de la police des ports, exercée à Honfleur par un lieutenant de port et un maître, dont les procès-verbaux sont, suivant les cas, rapportés au tribunal de simple police ou au tribunal correctionnel. Enfin, toute la partie contentieuse fut attribuée aux tribunaux de commerce, créés le 16 août 1790.

Ce fut une loi du 7 septembre de la même année, qui leur donna cette attribution. Le tribunal de Honfleur fut établi par une loi spéciale du 17 octobre, le premier de ceux créés par la loi du 16 août. Il a pour ressort l'arrondissement de Pont-l'Evêque. Les appels de ses jugements sont relevés à la cour royale de Caen.

Régime maritime. — Sous le rapport des affaires administratives, et de tout ce qui concerne les gens de mer, le quartier de Honfleur fait partie de l'arrondissement du Havre et de la préfecture de Cherbourg. Ses limites sont les mêmes que par le passé. Sa population est :

Capitaines au long cours,	64	
Maîtres au cabotage, . . .	167	
Pilotes-Lamaneurs, . . .	195	dont 31 à Honfleur,
Officiers mariniers, ...	18	144 à Quillebeuf,
Matelots, ...	569	20 à Trouville.
Novices, ...	163	
Mousses, ...	208	
Ouvriers et apprentis, .	208	
	1,592	

Ce nombre est à la population maritime générale de la France, comme 1, 50 est à 100.

Et comme le quartier de France où il y a le plus de marins classés en offre environ 2,400, celui de Honfleur est un des plus peuplés.

A ce nombre des marins de service, on peut joindre 293 hors de service, et 144 invalides pensionnés.

Ces pensions sont servies, comme on sait, par la caisse des invalides, une des admirables créations du règne de Louis XIV. (Edit de 1709, renouvelé en 1720.) Cette caisse est alimentée par les retenues exercées sur la solde de tous les individus naviguants, espèce de tontine à laquelle concourent ceux qui gagnent, pour ensuite en retirer en raison de la nature et de la durée de leur service.

Régime financier. — Nous avons vu quelles étaient la multiplicité et la division des impôts. Une des premières opérations de l'assemblée constituante fut de remplacer ce système par un autre qui fit participer aux charges publiques, tous les citoyens sans exception, exemption ni privilège, en raison de leurs propriétés, de leur industrie, de leurs consommations, du besoin que chacun peut réclamer de l'assistance commune, des secours ou des avantages qu'il y peut trouver.

Les contributions ont dans chaque département

un directeur ; dans les arrondissements, un receveur ; dans les villes, un percepteur : les dénominations, dans les recettes des villes, ne sont pas toujours les mêmes, mais ce sont les mêmes fonctions.

Les contributions directes, ou l'impôt sur la propriété et l'industrie, s'élèvent à Honfleur, savoir :

Celle foncière, à	33,000 fr.
—— mobilière, à	20,500
—— des portes et fenêtres, à . . .	17,500
—— des patentes, à	23,000

Le produit de la perception du droit d'enregistrement, subordonné à la nature et à la quantité des actes passés, à la valeur des biens vendus, à celle des successions échues, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale, à la consommation du papier timbré, s'élève, année moyenne, de 140 à 150,000 francs.

Les contributions indirectes, qui comprennent l'impôt sur les boissons, le monopole du tabac, etc., donnent aussi un produit éventuel, qui peut être évalué, année moyenne, de 95 à 100,000 fr.

Le produit de la poste aux lettres est, année moyenne, surtout depuis l'établissement des facteurs ruraux, de 35 à 40,000 fr.

La douane donne un produit moyen annuel de 8 à 900,000 fr.

La ville est obligée aujourd'hui de louer des magasins pour l'entrepôt du sel, depuis que les imprévoyantes autorités du temps ont fait vendre comme biens nationaux les magasins que Louis XIV avait fait bâtir pour cette destination.

Honfleur jouit de la faculté d'entrepôt réel. Heureusement on a pu y affecter l'ancienne église St-Etienne.

En récapitulant les divers articles de recette que nous venons de parcourir, on voit que les habitants supportent, au profit du trésor public, une charge de 1,284,000 fr., non compris les centimes additionnels aux quatre premières contributions.

Mais si telle est la part qu'ils fournissent pour subvenir aux besoins généraux de l'état, la ville a aussi ses finances particulières, son budget particulier, dont les éléments réunis par le maire, adoptés par le conseil municipal, passent ensuite aux filières du sous-préfet et du préfet. Ce budget se divise naturellement en deux parties principales :
les recettes, qui forment un total de. 75,616 fr.
les dépenses, qui s'élèvent à . . . . . . 75,613.

Cependant chacune de ces masses se compose

de deux portions distinctes, les recettes et dépenses ordinaires, et celles extraordinaires. Or les recettes ordinaires sont de 69,170
et les dépenses ordinaires de 47,636

ce qui donne un excédant de recettes de 21,534
Les recettes extraordinaires étant seulement de 6,446
et les dépenses du même genre de 27,997

celles-ci sont plus élevées de 21,551
Mais les dépenses extraordinaires trouveront bientôt leur terme, les dépenses ordinaires pourront subir une réduction, d'où l'on peut inférer que, sous peu d'années, grâces aux soins persévérants de l'administration, les finances de la ville arriveront à un état satisfaisant.

Instruction publique. — Dans une ville où la classe ouvrière est nombreuse, où il est indispensable que l'homme et la femme pourvoient par leur travail aux besoins de la famille, où cette partie de la population se compose de beaucoup de marins et de pêcheurs, l'administration sentit de bonne heure combien une salle d'asile serait utile. Ce ne fut cependant qu'en 1835, qu'il en fut ouverte une à Honfleur. Jusqu'à présent on n'y a conduit qu'un petit nombre d'enfants,

relativement à la population. On se demanderait comment leur nombre est si faible, si l'on ne savait combien, en ce pays, on a de répugnance pour tout ce qui est nouveau, ajoutons, ce qui n'est pas moins vrai, combien on a d'éloignement pour une école par cela seul qu'elle est gratuite. C'est un préjugé dont on devrait être honteux, sans doute ; c'est un travers ridicule ; mais rien n'est si difficile à détruire qu'un préjugé. Et cependant, dans les salles d'asile, les enfants sont entourés d'une atmosphère de pureté et d'honnêteté, qu'on trouverait rarement dans d'autres réunions. On y supplée aux soins, aux enseignements que chacun devrait recevoir de la présence, de l'exemple, des paroles de la mère de famille. Les enfants y contractent des habitudes d'ordre, de propreté, d'obéissance, qui influent sur le reste de la vie : Leur instruction morale y est commencée avec avantage, leur instruction religieuse ébauchée; la lecture, le calcul même y sont pratiqués de telle sorte que c'est plutôt un amusement qu'une étude; les enfants y apprennent à aimer Dieu, à respecter leurs parents, à être bons et affectueux envers leurs camarades : ils sont tous disposés, dès que leur âge le permet, à entrer dans les écoles primaires, où ils arrivent bien préparés et

qu'ils pourron quitter plustôt pour aider la famille dont le travail doit assurer l'existence.

On se rappelle que, dès 1784, les habitans avaient voulu procurer aux enfans l'instruction primaire gratuite. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit; nous ajouterons seulement que, dès qu'elle vit la possibilité d'y satisfaire, l'administration municipale fit ouvrir, en 1819, une école gratuite, où l'on mit en usage l'enseignement mutuel.

La donation de M. l'abbé Paulmier était disponible. Avec son agrément, elle fut destinée à une école gratuite de filles, en 1808, d'abord tenue par des femmes laïques, et maintenant par des dames d'Ernemont.

Trois écoles primaires, tenues par des particuliers, pour les garçons, et six pour les filles, complètent à Honfleur ce premier degré d'instruction. Mais il s'en faut que tous ceux qui seraient en âge d'y prendre part, en suivent les leçons.

En 1833, fut établie l'école d'instruction primaire supérieure.

A côté de cette école et dans la même maison, celle donnée par M. l'abbé Lefebvre, est un pensionnat, depuis 1808.

Les dames religieuses dirigent un pensionnat de jeunes demoiselles. On en dit beaucoup de bien.

Tel est le résultat obtenu pour les garçons, le seul qui puisse être certainement connu par les investigations qui ont lieu lors de la conscription, que, sur 100 inscrits, le nombre de ceux qui savent lire et écrire est à peu près toujours de 70, rapport presque fixe depuis 10 ans.

L'ordonnance de 1681 avait disposé que, dans les villes de commerce, on ouvrirait des écoles gratuites et publiques d'hydrographie. Il n'y en eut point ici. D'anciens capitaines en donnaient des leçons. En 1787 seulement, M. Degaulle, correspondant de l'académie des sciences, enseigna cette science. Une loi de 1791 organisa les écoles de navigation. Celle de Honfleur n'a cessé depuis de produire de bons élèves. Les cours qui y sont faits sont annuellement suivis par vingt à vingt-cinq jeunes marins, admis, après examen, aux fonctions de capitaine au long cours et de maître au cabotage.

Lorsque M. Ch. Dupin conçut l'heureuse idée des cours de géométrie appliquée aux arts industriels, les professeurs d'hydrographie, dans les villes où il en existe, furent invités à s'en charger, et les

administrations municipales à y donner leurs soins. Celle de Honfleur s'empressa de fournir le local et d'allouer la dépense qui devait en résulter. Le professeur, M. Pottier, convaincu de l'avantage que devait en retirer la jeune population, se livra à cet enseignement avec un zèle digne des plus grands éloges. Aussi, depuis 1825 qu'il l'a commencé, a-t-il recueilli la plus précieuse récompense de ses efforts constants. Son cours a été annuellement suivi par un nombre d'élèves qui n'a jamais été inférieur à cent et s'est élevé souvent à cent cinquante, la plupart adultes; il a répandu dans la ville, parmi les professions qui sont plus en position d'en produire, une foule de jeunes contre-maîtres, très-recherchés dans les ateliers, des agents-voyers d'arrondissement et de canton, et même, ce qui sort de cette spécialité, de bons commis de négociant. C'est qu'une fois initié à la science, on en prend le goût; dès lors on veut savoir davantage, parce que l'on comprend tout le profit qu'en peuvent retirer toutes les industries.

Cette école, nous le disons d'après ce qu'a affirmé M. Ch. Dupin, est une de celles de France qui, depuis sa création, a eu le plus de succès et le plus constamment. Cela prouve, sans doute, l'utilité de cet enseignement en lui-même,

mais si cela prouve aussi combien le professeur a compris l'application qui pouvait en être faite en cette ville, nous ferons surtout remarquer qu'une telle et si continuelle assiduité fait le plus grand honneur à la population, qui sent combien les éléments de la science sont utiles et nécessaires dans l'exercice des professions manuelles. Les élèves qui se pressent chaque année au cours, qui se fait durant les six mois d'hiver, sont des charpentiers de navires et de maisons, des maçons et tailleurs de pierre, des forgerons et serruriers, des voiliers. Ces jeunes gens doivent en être d'autant plus loués, que jusqu'ici leur émulation ne se soutient que par elle-même. Aucun exercice public n'a révélé leurs noms, aucune distribution de prix n'a été faite.

Honfleur manquait d'une bibliothèque publique. On pouvait croire que, du moment où il en existerait une, elle serait fréquentée. Déjà, depuis quelques années, feu le contre-amiral baron Hamelin, si zèlé pour sa ville natale, avait envoyé plusieurs ouvrages nautiques, des voyages, des cartes hydrographiques. Un local était préparé. Mais si le zèle de l'administration ne manquait pas, les ressources étaient insuffisantes. On recourut aux habitants, dont on était bien sûr de ne point

réclamer en vain l'intervention, et peu de mois s'étaient écoulés, que déjà plus de sept cents volumes étaient réunis. Les ministres de l'intérieur, de la marine, de l'instruction publique, firent des envois; nos voisins, du Havre et de Caen, répondirent généreusement à l'appel qui leur fut fait. Un honorable citoyen, M. Guérin, s'offrit pour remplir *ad honores* la place de bibliothécaire. Enfin, à partir du 11 juin 1839, la bibliothèque a été ouverte au public, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, avec un fonds de plus de neuf cents volumes, accru des achats que M. le maire a pu faire, et qui s'accroîtra, sans doute, à mesure que l'on pourra juger par l'expérience quelle source nouvelle d'instruction l'on y peut puiser.

Nous ne classerons dans ce chapitre que, comme moyens possibles d'instruction, les deux imprimeries qui existent à Honfleur, deux librairies qui ne font venir que par commission, deux cabinets de lecture (location de livres), dont le fonds se compose en général d'ouvrages plus propres à délasser qu'à instruire sérieusement. Nous pourrions y placer les journaux, s'ils contenaient plus d'articles scientifiques et historiques.

Agriculture. — On a vu, dans le commence-

ment de cet ouvrage, qu'au delà de l'enceinte fortifiée de la ville, et de la portion bâtie de ses deux faubourgs, la commune de Honfleur s'étendait dans la campagne. Sans remonter à des époques éloignées, et sans tenir compte des modifications qui ont eu lieu, partant seulement de la délimitation qui fut arrêtée en 1831, nous pouvons dire que la ville est entourée d'une ceinture semi-circulaire, qui, s'appuyant, à chaque extrémité du diamètre, sur les rivages de la Seine et de la mer, confine, en allant de l'Est à l'Ouest par le Sud, aux communes rurales de St-Sauveur-la-Rivière, Gonneville, Equemauville. A l'intérieur du demi-cercle, la portion rurale de la commune de Honfleur est limitée par la ligne en deçà de laquelle est dû le droit d'octroi. Elle se compose de 300 hectares environ de terrain, cultivé en céréales, prairies naturelles et artificielles, et en jardinage : elle est habitée, comme nous l'avons dit, par 640 individus. Le sol est bon et productif, et le voisinage de la ville concourt à sa constante vivification, en lui procurant facilement de nombreux engrais. L'agriculture ne donne lieu à aucune remarque : ce sont les mêmes procédés, les mêmes instruments aratoires que dans le reste de l'arrondissement. On ne peut dire qu'on s'y livre à l'éducation des

bestiaux ; leur reproduction se borne à l'espèce bovine, qui fournit sa part aux marchés voisins. Quant à la culture des jardins, on se fera une idée de ce qu'elle est, si l'on considère l'énorme consommation que le Havre fait de ses produits presque en totalité vendus sur ce marché, et la fécondité du sol telle que l'on obtient deux ou trois récoltes par an. Aussi quelle activité, quels soins les jardiniers (maraîchers des environs de Paris) ne mettent-ils pas à recueillir ces nombreux, bons et beaux produits!

Ce qui attire notamment l'attention, c'est la culture du melon, dont la réputation, méritée au reste, s'étend jusqu'à Paris, où souvent elle est usurpée aux dépends des gourmets. Nous n'entrerons point dans le détail de cette culture, nous ne parlerons point de l'éminence des qualités du fruit. Nous dirons seulement que, quelques soient les frais qu'elle occasionne, ses profits sont considérables. On en évalue la vente, année moyenne, de 15 à 18,000 francs. On a remarqué en 1832, dans le jardin de M. de St-Georges, un melon qui pesait 36 livres, poids de marc.

Une récolte assez considérable dans les environs de Honfleur est celle des fruits, les cerises et leurs variétés, les prunes, les abricots, les

poires, et généralement partout les pommes. Ce n'est pas au surplus dans la portion rurale de Honfleur qu'elle est plus productive ; on y voit moins de vergers que de jardins et de champs, quoique l'on profite des terrains où le jardinage et la grande culture réussiraient moins.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE. — Le commerce maritime de Honfleur, abattu par la longue guerre de la révolution, et auquel la petite paix d'Amiens avait porté le dernier coup, ne pouvait reprendre aucune vigueur. Les maisons qui s'y livraient, étaient pour la plupart éteintes, les capitaux avaient pris une autre direction. La ville cependant ne pouvait rester inactive, et bien que quelques petits armements s'y fissent pour les pêches, c'était si peu, si peu qu'on ne pouvait entrevoir une masse de profits suffisante aux besoins de la population.

Les constructions navales exécutées à Honfleur avaient toujours joui d'une haute réputation. A la bonne essence des bois employés, à la parfaite exactitude de la main-d'œuvre, à la solidité du navire, elles joignaient une grande élégance de formes et de proportions, également avantageuses pour la marche et la capacité. La pensée vint à

un citoyen, actif et industrieux, de faire construire, par spéculation, des navires de 200 et 300 tonneaux, pour être mis en vente après leur achèvement. Cette entreprise eut quelques succès dans son début, mais elle ne pouvait se continuer, et depuis quelques années, ce n'est plus que rarement qu'il sort de nos chantiers des bâtiments de ce tonnage. On ne construit guères que des sloops pour le cabotage, ainsi que quelques petits bâtiments pour la pêche lointaine, et des bateaux pour la pêche fraîche. Le nombre des navires construits en 1837, a été de trois, jaugeant 200 à 300 tonneaux; deux, de 100 à 200; trente-quatre, au dessous de 100 tonneaux.

L'esprit national commençait à se porter vers les opérations industrielles. On pensa que Honfleur, par sa position topographique, pouvait y prendre une part utile, et quelques fabriques s'élevèrent.

La première fut une raffinerie de sucre. Elle est due à MM. Le Carpentier et Lacoudrais, qui la fondèrent en mars 1824. (Un incendie considérable s'y manifesta en décembre 1826.)

M. Chamberlain, ayant remarqué les avantages que le pays même lui offrait en lui fournissant les matières premières, éleva, en 1760 une fabrique d'acides et de sels minéraux, après avoir rendu

de l'activité à une manufacture d'acide sulfurique, qui languissait. Malheureusement, la mort vint interrompre de si utiles travaux.

A sa place, M. Berthe, soit seul, soit en société, fonda une fabrique semblable, dont les produits sont également remarquables, et qui furent admirés quand il les présenta, en 1834, à l'exposition qui eut lieu à Caen.

M. Hébert fils, en 1833, M. Domin en 1837, se livrèrent à l'extraction des huiles de graines. M. Briant, en 1815, entreprit la fabrication de la bière, qui jouit, dans le pays et sur l'autre rive de la Seine, d'une réputation méritée. Cette brasserie, après avoir été exploitée ensuite par M. Le Cerf, l'est, depuis un an, avec le même succès, par M. Lion Delalande. M. Dureau fonda une autre brasserie en mars 1825.

L'affluence des bois du Nord, apportés à Honfleur par les navires du Nord, donna, en juin 1833, à M. Trémois, l'idée d'établir une scierie mécanique. Une seconde usine du même genre, mais sur de moindres proportions, a été ouverte, en 1838, par M. Hagron. Une troisième, mais pour les bois de placage seulement, l'avait été, l'année précédente, par M. Lenfant.

M. Hagron, que nous venons de citer, a

monté aussi, en 1838, une fabrique de pointes de Paris.

On avait depuis long-temps, à Honfleur, des tanneries. La cherté du tan a forcé ici, comme en d'autres villes où l'on est obligé de le tirer d'assez loin, d'en réduire le nombre. Il en existe cependant encore deux.

En 1837, MM. de Varin et compagnie entreprirent une fabrique de poterie, destinée plus spécialement à produire des formes à sucre. Elle s'est éteinte l'année suivante, les frais excédant les bénéfices.

Parmi les nombreux ateliers où sont exercées les professions dont la vie civile réclame le secours, ou qui se rattachent, par quelque lien plus ou moins resserré, aux autres professions, nous avons cité (pages 187 et 188) ceux qui ont été l'objet de distinctions aux expositions des produits industriels du département.

Nous n'omettrons pas de dire que la boulangerie de Honfleur est renommée pour sa fabrique du biscuit de mer.

Nous nous reprocherions de passer sous silence quelques fabriques, qui, pour être extérieures à la commune, n'en ont pas moins une influence

relative sur la population, soit parce qu'elles sont exploitées par des propriétaires Honfleurais, soit parce qu'elles mettent en œuvre des matières directement importées ici, ou que leurs débouchés s'effectuent par ce port.

Ces fabriques sont : à St-Sauveur, les tanneries de M. Collard père, de M. Collard fils aîné, le moulin à tan de M. Bourdel, la scierie mécanique de M. Le Canu; à Criquebeuf, la fabrique de formes à sucre, pots à sirop et briques, de MM. Berthe et Mermet; à Gonneville, la fabrique de M. de Manneville, pour la préparation du merrain en douvelles (longailles et fonçailles). Nous avons dit ailleurs les distinctions qu'il a obtennes.

Le même M. de Manneville vient de fonder, à peu de distance de cette fabrique, une usine, destinée à la fabrication des pointes de Paris.

Avant de sortir du Calvados, nous mentionnerons la briqueterie de M. Vivien, à Equemauville

Sur les confins du département de l'Eure, M. Duval-Goupil, de Honfleur, a établi, à Fatouville, distant d'une lieue et demie, une fabrique de papier à enveloppes.

Une scierie de marbre, à Jobles, distant de deux lieues, appartenant à M. de Conchy,

reçoit des marbres bruts, débarqués à Honfleur, et les y renvoie débités, pour être exportés à l'étranger, en plus grande partie.

Tel est le tableau raccourci, mais intéressant, de l'industrie manufacturière en ce pays. Si l'on ne peut la ranger parmi ceux où elle a pris un grand développement, on voit qu'elle n'y est pas négligée, comme on a voulu quelquefois le faire entendre.

Les expéditions qui se faisaient autrefois à Honfleur, avaient, comme nous l'avons vu, pour destination, en 1730, les îles de l'Amérique, et le cabotage. Pendant la fin de ce siècle, il s'en était dirigé un assez grand nombre pour le Sénégal, et la côte de Guinée. En 1791, le nombre de ces navires était de quinze, dont un de 400 tonneaux, deux de 350 tonneaux, trois de 300 tonneaux. Le nombre des armements pour les îles de l'Amérique n'était que de huit, dont un navire de 500 tonneaux, deux de 400 tonneaux. La guerre de la révolution y mit un terme, et depuis la paix de 1814, un seul navire allait au Sénégal. Le capitaine Tournel avait renoué d'anciennes relations, et faisait habituellement cette navigation. Sa mort a arraché le dernier rameau de cette branche d'industrie.

Quant à la navigation en Amérique, s'il est arrivé qu'un bâtiment construit ici, y ait été envoyé, ses retours et les réarmements ne s'y sont point faits.

Le grand cabotage n'emploie que sept navires, dont deux de 200 à 300 tonneaux, et les cinq autres de 100 à 200 tonneaux. Leur destination est la Méditerranée, le Portugal, la Belgique, l'Angleterre, les Villes Anséatiques et la Russie.

Le petit cabotage est le genre de navigation spécial au pays, qui soit le plus actif. 125 bâtiments, jaugeant ensemble 4,239 tonneaux, y sont constamment employés, sur les côtes de l'Océan, de la Manche et dans la Seine.

Ce n'est pas que la situation du port, relativement aux facilités qu'il offre à la navigation, ait changé; elle s'est au contraire améliorée. Mais le gigantesque développement que le commerce a pris au Havre, y a attiré toutes les spéculations. Toutefois ce développement même a rendu ce port insuffisant, et il arrive qu'une partie de ce qui, destiné à la consommation, doit prendre cours à l'intérieur, vient à Honfleur, où d'ailleurs les frais sont moindres, et d'où le genre de réexportation est facile, soit pour être transporté par eau, dans les villes qui bordent la Seine, soit pour l'être par

terre dans certaines portions des départements de l'Eure, du Calvados et au-delà.

S'il est vrai qu'il n'y ait plus d'opérations directes à Honfleur, ce n'est pas dire qu'il n'y ait plus de navigation. Les tableaux annuellement publiés par l'administration des douanes, font voir que le mouvement des navires y est considérable. 362 navires y sont entrés en 1837, 379 en sont sortis, sous pavillon français et étranger, chargés ou sur lest; plus, pour la navigation réservée aux seuls navires français, 1676 entrés et 1618 sortis. Ce nombre total de 4035 navires, mérite d'autant plus d'être remarqué que, comparaison faite avec l'ensemble de la navigation dans les deux cent un ports français sur l'Océan, celui de Honfleur y concourt pour plus du 38e, quant aux navires entrés, et pour près du 40e, pour ceux sortis. Distraction faite de Bordeaux, Nantes et le Havre, Honfleur ne compte que trois ports qui aient reçu plus que lui de navires chargés, mais deux seulement quant au tonnage (1). Si on voulait ne faire attention qu'à la navigation étrangère,

(1) Rouen a reçu 477 nav. fr. et étrang. charg., jaug. 58,602 ton.

Dunkerque	408	39,890
St.-Malo	225	15,600
Honfleur	200	29,769

Dunkerque et Rouen ont reçu plus de navires, mais le tonnage de ceux entrés à Honfleur était plus considérable (1).

Les navires étrangers qui fréquentent ce port sont anglais, suédois, norwégiens, danois, prussiens, pour la plupart.

Si nous considérons Honfleur sous le point de vue fiscal, nous verrons que, sur les quatorze ports de la Manche et de l'Océan, qui produisent les plus fortes recettes de douane, exceptant toutefois, comme ci-dessus, le Havre, Bordeaux et Nantes, celui dont nous nous occupons tient le quatrième rang. Les trois qui précèdent sont : Dunkerque, Rouen, Calais ; mais après lui, viennent Boulogne, Bayonne, St.-Malo, Caen (qui est avec Honfleur dans le rapport de 3 à 8,) Dieppe, Brest, Cherbourg (2).

(1) Dunkerque a reçu 301 nav. étrang. chargés, jaug. 25,617 ton.
Rouen 295 21,813
Honfleur 175 28,187

(2) Dunkerque . . . . 5,500,000 fr. nombre rond.
Rouen 3,010,000
Calais 1,790,000
Honfleur 878,223
Boulogne 782,000
Bayonne 495,000
St.-Malo 406,000
Caen 376,000
Dieppe 354,000
Brest 326,000
Cherbourg 277,000

Ainsi quant au mouvement de la navigation, quant aux rapports avec les étrangers, quant au produit de ses douanes, Honfleur est digne de l'attention du gouvernement. Encore est-il essentiel de remarquer que la plupart des navires qui sont entrés à Rouen, avaient fait à Honfleur, une relâche qui leur permettait de s'engager en temps opportun dans la Seine, facilité dont ne peut faire profiter une relâche au Havre, les vents favorables pour en sortir étant contraires pour entrer en Seine.

En y réfléchissant, on voit que la réduction du commerce maritime à Honfleur tient à ce que les capitaux ont reçu un autre emploi, pendant les longues années où l'on a pu continuer à l'exploiter. Les entreprises qui n'en exigent que de faibles sont nombreuses et prospèrent. Celles qui en absorberaient de considérables ou sont en petit nombre ou sont abandonnées. Le système de l'association, qui réunit de petites portions en masses suffisantes, n'est point encore assez compris pour obtenir un résultat avantageux. Au surplus, la situation actuelle donne l'espérance d'une constante et continuelle amélioration. Le mouvement commercial qui n'était en 1828, que de 1,040,000 f. a doublé de valeur en dix ans, et excède en ce moment deux millions de francs.

Le commerce extérieur ne se fait guères que par commission. Les articles principaux qui en sont l'objet, sont, pour l'importation française, les sels, les poissons salés, les huiles de poisson; pour l'importation étrangère, les bois du Nord et les houilles anglaises, qui en font la plus grande partie, les fers, les aciers, quelques cuivres, étains et plombs, des brais, des goudrons, des ancres, des câbles en fer, quelques chanvres, des marbres, des meules, et, depuis quelque temps, des fils de lin. Ce port reçoit, par le cabotage, du riz, des huiles d'olive, des savons, des vins, des spiritueux, et, si nous y ajoutons le petit cabotage de la rive droite, des sucres, des cafés, des thés, des cotons. L'exportation, infiniment réduite, se borne à des marbres sciés et équarris, des articles de bijouterie et d'horlogerie, des vins, des eaux-de-vie, des fruits verts et secs; des volailles, des œufs. Les objets que le cabotage exporte sur l'autre rive ou dans la Seine, sont des grains, des légumes, des fruits, des bestiaux, des huiles de graines, des cidres, des bois de construction et de chauffage, des beurres, des fromages, etc., produits, en majeure partie, par la vallée d'Auge.

En somme, on peut évaluer l'importation par

navires français, de 35 à. . . . 35,000 fr.
celle par navires étrangers, à. . . 1,000,000

1,035,000

Les exportations peuvent être approximées, par navires français, à 1,000,000
par navires étrang. à 3,000

1,003,000

d'où résulterait, pour le commerce maritime, un mouv^{t} de valeurs de 2,038,000

A cela, il faut ajouter le mouvement qui a lieu dans l'entrepôt accordé au port de Honfleur. Il a été, en 1837.

Entrée :	par importation directe.		218,934 fr.
	par import. indirecte.		772,458
			991,392
Sortie :	pour la consom.	814,970	
	par réexp. dir.	28,942	
	par réexp. indirecte par mer	120,661	
	par terre. . .	18	
			964,591
Total du mouvement de l'entrepôt			1,955,983

Un des articles compris dans l'énumération que nous avons faite précédemment, de ceux exportés pour l'étranger, paraît minime au premier coup d'œil, et cependant a quelque importance : c'est celui des œufs. L'exportation qui s'en fait de France pour l'Angleterre est de 55 millions, dont Honfleur envoie 40 millions, représentant un poids de 2,500,000 kil. (16 = 1 kil.) Leur destination est pour les ports de Londres, Ramsgate, Shoreham, Brighton.

Pour réunir cette quantité, il est employé un nombre proportionné de facteurs, qui achètent les œufs dans les métairies ou les marchés, de voitures qui les apportent, d'ouvriers qui font les caisses nécessaires pour le transport de Honfleur en Angleterre, des planches et des clous pour cette confection. Ces planches apportées en plateau par les navires du Nord, sont sciées par les usines du pays ; les clous y sont fabriqués. On emploie des femmes à l'emballage des œufs, qui exige une quantité considérable de paille. Quatre à cinq sloops, de 25 à 30 tonneaux chacun, armés ensemble de vingt à vingt-cinq hommes d'équipage, sont continuellement employés à cette navigation. Depuis quelque temps, on se sert concurremment des steamers qui vont du Havre à Londres. Les

droits perçus par la douane à la sortie, s'élèvent à environ 55,000 fr. On évalue à plus de deux à trois millions de francs, le mouvement de fonds qu'occasionne l'exploitation de cette branche d'industrie.

Le commerce maritime nécessite l'emploi de courtiers-conducteurs de navires. Leur nombre a été fixé pour Honfleur, par une ordonnance royale du 10 octobre 1833, à cinq; ils cumulent avec la conduite des navires, le courtage des marchandises et celui des assurances maritimes.

Les communications qui ont lieu avec les nations étrangères, exigent que leurs citoyens soient protégés dans leurs relations commerciales, qu'il y ait dans nos ports des agents chargés de maintenir l'ordre parmi eux. Ces agents sont les Consuls. L'Autriche, les Etats-Unis, le Portugal, la Prusse ont des Consuls à Honfleur. L'Angleterre, les Pays-Bas, le Danemarck, les royaumes de Suède et de Norwège y ont des Vice-Consuls.

Depuis que les hostilités avec l'Angleterre avaient forcé d'abandonner la pêche de la morue, qui était auparavant un des plus vigoureux comme aussi un des plus fructueux rameaux de notre industrie maritime, Honfleur s'était réduit à la pêche du hareng, en automne, et à celle du

maquereau, au printemps. Par des vues que chaque port de la Manche conçut et jugea différemment, le gouvernement, suivant qu'il en fut différemment influencé, accorda ou retira à ces pêches des facilités, sans lesquelles pourtant elles ne peuvent prospérer.

Ainsi en 1810, la pêche fut déclarée libre et sans aucune limite de temps. En 1816, elle fut restreinte à une durée qui, pour le hareng, se terminait au 15 janvier : comme si l'on pouvait fixer une seule et même époque pour toutes les côtes, quand ce poisson voyageur n'apparaît aux unes que lorsqu'il a quitté les autres ! Il résulta de cette mesure qu'il y eut exclusion presque totale pour le Calvados. Honfleur lutta, mais à force de sacrifices. Les pêcheurs de ce port furent soutenus avec autant de force que d'activité par M. Coudre-la-Coudraye, leur compatriote, alors commissaire des classes ici, qui, connaissant bien tous les faits, tous les raisonnements pour et contre, soutint les uns, combattit les autres avec bonheur et habileté. Enfin en 1822, après six ans de discussions, la pêche fut déclarée libre comme auparavant.

Mais le poisson qui, suivait autrefois les côtes françaises de la Manche, s'en était éloigné. Il

fallut aller le chercher vers Yarmouth et substituer des bateaux d'un grand tonnage et d'un fort échantillon aux petites barques dont on se servait précédemment et qui s'éloignaient peu des rivages.

D'autres embarras surgirent en 1826 et 1828 l'obligation de s'écarter de nos côtes pour aller pêcher au loin, fit naître de coupables pensées de fraude. On établit, pour les réprimer, des syndics de pêche qui devaient surveiller les pêcheurs pendant qu'ils exerçaient leur industrie, reconnaître et constater l'origine du poisson. On fit intervenir les préposés des douanes, au moment du retour des pêcheurs. Il arriva alors, ce qui a lieu toutes les fois que les agents du fisc sont mis en jeu, il y eut des procès. Ces embarras, ne se produisirent presque jamais ici, où les chefs de ce service étaient à même de juger du fondement des assertions des agents inférieurs, toujours enclins à faire trop dans la crainte de ne pas faire assez.

Cependant le gouvernement n'avait cessé de manifester ses dispositions en faveur de la pêche ; Honfleur en avait nécessairement profité. Un entrepôt de sels lui avait été de nouveau accordé et dans cet acte qui nous rappelle ce qui avait autrefois été fait pour nous, se trouvaient les

dispositions relatives aux sels destinés à la pêche et aux ateliers de salaison établis à terre. Le sel pouvait, comme autrefois, être pris aux marais salants. Il put être délivré en franchise aux pêcheurs, quoiqu'il y eût des restrictions pour le poisson pêché d'une, de deux ou trois nuits. Cette législation, dans son ensemble, faisait revivre ce qui avait été établi dès 1680, et renouvelé en 1719 et 1725. C'était raviver les mesures obtenues, après tant de démarches, en 1756 par M. Prémord. C'était occasionnellement rappeler la mémoire de cet excellent citoyen. Cette occasion, comme nous le verrons, ne fut pas perdue.

Quant à la pêche de la morue, dès que la paix put permettre de s'en occuper, on songea à lui donner les encouragements qu'elle mérite, qu'elle exige, pourrions-nous dire. On fit valoir les arrêts du conseil de 1784, 1785, 1787 rendus à une époque analogue, c'est-à-dire, après la cessation des hostilités ; on rappela la loi de 1791 ; on accorda des primes ; on exempta de tous droits les eaux-de-vie, les vins, les cidres embarqués pour la consommation des équipages des bâtiments armés pour la pêche de la morue, soit à Terre-Neuve, soit en Islande, ainsi que l'avait prescrit, un siècle avant, l'arrêt du conseil de

1734. Les dates seules de février et de mars, que portent les ordonnances nouvelles, montrent combien le gouvernement avait à cœur de faire revivre cette branche de notre ancienne industrie, puisque c'est à peu près l'époque où se font les armements de cette nature. L'exécution des dispositions prescrites en 1816 ne fut réclamée que par les ports de Granville, St-Malo, St-Brieux. Honfleur n'osa y prendre part et l'on n'y vit que de rares armements pour la pêche sur le banc de Terre-Neuve.

Ce n'était cependant pas à la pêche de la morue verte, qu'on se bornait autrefois ici. On ne négligeait point la préparation de la morue sèche aux îles. Le bien qui en était résulté, il y a longues années, on pouvait l'espérer encore pour l'avenir. Ce qui avait réussi précédemment, et qui profite encore aux autres ports qui n'ont point craint de s'y livrer de nouveau, aurait sans doute pour nous un semblable succès.

Nous ne comparerons point les avantages obtenus par les ports qui envoient à la pêche. Nous comparerons seulement Honfleur à lui-même. De 1830 à 1835, il n'y eut qu'un seul armement à Honfleur, le *Duc-d'Orléans*, par MM. J.-B. Aubert et Ce. En 1835 cette maison arma un

second bâtiment, et MM. Pasquier et l'Heureux, un autre. L'année suivante, il fut expédié quatre navires. Ce nombre fut porté en 1837 à douze, en 1838 à onze. Il a été réduit à six en 1839.

La pêche du poisson frais a une grande activité à Honfleur. Elle n'alimente pas seulement la consommation de la ville, mais aussi, et l'on pourrait dire surtout, celles des villes voisines; et si cette industrie profite d'abord aux propriétaires des bateaux et des filets, aux pêcheurs dont beaucoup sont hors de service ou invalides pensionnés, et enfants qui commencent à naviguer, elle profite aussi subsidiairement aux maréyeurs qui transportent le poisson dans les villes de l'intérieur où il se consomme. Ce serait donner une idée insuffisante de ce marché que d'indiquer le nombre des seuls bateaux appartenant au port de Honfleur; il est indispensable d'y ajouter ceux des petits ports voisins, qui y apportent journellement le produit de leur pêche. Nous pouvons en donner l'état.

Honfleur	45 bat.	jaug. 795	armés de 315 hommes
St-Sauveur	20	37	43
Villerville	32	192	64
Trouville	45	988	135
	142	2,012	557

On remarque, depuis quelques années, que le nombre des bateaux diminue, mais que le tonnage augmente. Par exemple, en 1828, le nombre des bateaux était de 154, mais leur capacité était de 1872 tonneaux et le nombre d'hommes embarqués de 531 seulement.

La valeur des produits de la pêche fraîche est évaluée à une somme de 520,000 fr. environ par an, à laquelle ajoutant celle de 100,000 fr., valeur du poisson pris dans les filets tendus sur le rivage ou sur les bancs, on a 620,000 fr. pour produit moyen annuel, variable suivant les saisons, les vents régnants et autres circonstances athmosphériques.

Avant de quitter ce qui a rapport à la navigation, nous allons donner place ici à quelques documents qui n'ont pu la trouver dans notre premier chapitre, et qui du reste viennent se classer assez naturellement ici, puisqu'ils se rattachent plus spécialement à l'époque actuelle et ont été recueillis dans les dernières années qui viennent de s'écouler.

L'établissement du port, c'est-à-dire, l'heure de la pleine mer aux jours de syzygie (ceux de nouvelle et pleine lune) est, à très peu près, comme au Havre, 9 heures 57 minutes. Mais il y a cela de particulier à Honfleur que ces jours-

là, la mer y monte de 10 pouces plus qu'au Havre.

La pleine mer reste étale, c'est-à-dire sans mouvement, environ dix minutes.

Entre le moment où la mer arrive à 3 pouces au-dessous de son niveau le plus élevé et celui où elle est redescendue au même point, il s'écoule une heure.

Lors des syzygies, elle baisse de 10 à 11 pouces dans la première heure qui suit la fin de l'étale de la pleine mer, puis elle reste 15 à 20 minutes stationnaire. Ce phénomène se manifeste quelquefois dès le premier jour de la nouvelle ou de la pleine lune, mais le plus souvent ce n'est que le jour suivant. Il se renouvelle régulièrement quatre à cinq jours de suite aux mêmes périodes, et cesse d'être sensible le cinquième jour après la syzygie.

L'étale de la basse mer ne dure que dix minutes, après quoi elle recommence à monter.

L'unité de hauteur de la marée, c'est-à-dire la moitié de la hauteur habituelle de la mer, un jour et demi après la syzygie, est pour Honfleur de 12 pieds 1 pouce.

Ces observations sont jointes à la carte hydro-

graphique de l'embouchure de la Seine, levée en 1834 par les ingénieurs hydrographes de la marine, et publiée en 1838, par ordre du ministre de ce département.

Nous avons encore un mot à ajouter. Le port de Honfleur fut compris de bonne heure dans le système général d'éclairage des côtes de la France. Vers 1808, deux feux de port fixes y furent établis, l'un en Aval, sur la jetée de l'Hôpital, à l'extrémité N. O. de la ville. Son élévation, rapportée au niveau des pleines mers d'équinoxe, est de 31 pieds, sa portée de 3 lieues et demie (de 20 au degré). Le second feu de port est en Amont, sur le quai Nord du Bassin-Neuf; son élévation et sa portée sont les mêmes que pour le précédent. Il y a, en outre, un simple réverbère sur la jetée du milieu.

Le placement du second feu de port et de ce réverbère éprouvera quelque changement, quand les jetées nouvelles seront construites.

Nous avons dit comment avaient lieu autrefois les communications par mer avec la rive droite; nous avons dit aussi le changement que l'emploi de la vapeur y a apporté. Ce moyen n'est pas seulement mis en usage pour la traversée de Honfleur au Havre. On s'en sert aussi pour la

navigation dans le fleuve. Quant aux voyageurs, deux beaux steamers, qui vont tous les jours du Havre à Rouen et de ce dernier port au premier, font un temps d'arrêt devant Honfleur, pour y recevoir et déposer ceux qui veulent profiter de cette voie.

Deux autres viennent d'être établis ici pour naviguer entre Honfleur, Harfleur et le Havre, et remorquer deux chalands qui opèrent le transport des bestiaux et des marchandises entre les deux premières de ces villes. Quant au transport des voyageurs de Honfleur au Havre, il a lieu à contre-marée. Le steamer part d'ici au commencement du flot, et du Havre au commencement du jusant, de sorte qu'il se croise avec celui venant du Havre, et que les voyageurs partant d'ici peuvent, pendant une à deux heures de séjour au Havre, y terminer leurs affaires, ce qui ne pouvait avoir lieu avec un seul bateau, qui reste au Havre entre deux marées.

Deux remorqueurs sont attachés au port de Honfleur pour, concurremment avec ceux du Havre, opérer le remorquage des navires en chargement ou en relâche à Honfleur et destinés pour Rouen.

Complétons ce qui concerne les voies de communication ouvertes au commerce.

Depuis cinquante ans, celles qui existaient ont éprouvé de notables améliorations. On en a ouvert de nouvelles, qui profitent à un plus grand nombre de points intermédiaires, lesquels y ont puisé une activité inconnue auparavant, où ont vu s'accroître celle qu'ils avaient déjà. Il n'y avait, en 1730, d'autre communication entre Honfleur et Rouen, qu'un messager à cheval, qui, partant de Rouen le jeudi, arrivait à Honfleur le dimanche et repartait le lundi. Entre notre ville et Caen, il n'y avait aussi qu'un messager, qui partait le jeudi et était de retour le samedi. Les heures de départ et d'arrivée de celui-ci étaient subordonnées, comme nous l'avons dit, à celles de la marée. Aujourd'hui les routes royale et départementale sont continuellement parcourues par un nombre considérable de voitures publiques, de charriots de roulage. Avec la facilité des voyages, la foule des voyageurs augmente ; la circulation de toutes choses, l'amélioration de l'agriculture, la consommation de ses produits en prennent accroissement.

Si le commerce extérieur est un des plus grands éléments de prospérité d'une ville, on pourrait dire que le commerce de consommation en est le plus manifeste. Pour ne point entrer dans de trop grands détails, que nous ne pourrions, du reste,

rendre aussi complets qu'il serait nécessaire, nous nous bornerons à quelques indications. — Par exemple, pour ce qui concerne la vie animale, nous pouvons dire avec certitude qu'il se consomme annuellement à Honfleur, terme moyen :

Pain.	2,000,000	kilogrammmes.
Bœufs et Vaches. .	800	
Veaux.	1,250 à 1,300	
Moutons et Agneaux.	2,000 à 2,200	
Porcs	750 à 800	

Sans compter la viande dépecée apportée au marché.

Cidre	440,000 à 450,000	lit.
Vin	135,000 à 140,000	»

Non compris les quantités consommées en dehors des barrières de l'octroi, notamment à certains jours de l'année ou de la semaine.

La consommation pour les constructions civiles se compose :

Pierre de taille.	700	à	750	mètres cubes
Briques	175,000	à	180,000	— nombre.
Chaux.	22,000	à	22,500	kilolitres.
Bois de charp^{te}.	300	à	350	stères.
Planches . . .	15	à	1,800	mètres.
Ardoises . . .	16,500	à	17,000	— nombre.

Ce ne sont là que des données pour juger ce qu'est le commerce de consommation. On aurait

une idée plus entière s'il était possible de présenter la valeur des objets propres aux vêtements des personnes et aux aménagements intérieurs. On connaîtrait mieux l'aisance de la population, si, à la valeur des objets utiles, on pouvait joindre celle des objets de luxe. Au surplus, on pourra se représenter son état, en considérant que l'on porte avec quelque apparence d'exactitude, ou au moins d'une grande approximation, à la somme de deux à trois millions de francs, celle des espèces habituellement en circulation.

Dans les temps anciens, les foires avaient une grande importance. Elles étaient le rendez-vous des marchands français et étrangers. S'il en est quelques unes qui conservent encore cette importance, comme celles de Caen et Guibray, pour ne parler que de notre département, les autres n'ont plus qu'un intérêt infiniment moindre. Il en fut établi trois à Honfleur, deux à jour fixe, une à époque variable. Ce sont celles de St-Léonard, le 17 juillet, dont la durée est fixée à douze jours; celle de Ste-Catherine, le 26 novembre, d'une durée de huit jours; la troisième, d'un jour, a lieu le lendemain de la Mi-Carême. Celle de novembre est la plus importante : on y amène des bêtes ovines, bovines et chevalines. Dans cette

dernière espèce, ce ne sont que des chevaux de bât et de trait, ainsi des ânes. C'est à cette foire que les campagnes apportent également les porcs engraissés ou destinés à l'être. Celle de la Mi-Carême n'a que peu de bestiaux, mais on y apporte de jeunes arbres pour les métairies et les jardins, des plantes et fleurs, et autres articles du même genre. La foire de juillet est insignifiante. Il va sans dire que tout se traite au comptant dans ces foires. Il serait assez difficile de donner l'appréciation des opérations qui y ont lieu.

Le samedi est le jour fixé pour le marché hebdomadaire. C'est là que les campagnes voisines apportent les volailles, les beurres, les fromages, les œufs, les légumes destinés à la consommation.

C'est aussi le jour de la halle au blé, toujours peu approvisionnée relativement à la consommation. Il n'y vient guère que 50 à 60 sacs au plus par semaine, environ les deux tiers d'un jour; il en résulte la nécessité de s'approvisionner au dehors du complément nécessaire. Il est fourni par les halles de Beuzeville (Eure); Montivilliers (Seine-Inférieure), et en farines par le marché de Pontoise (Seine-et-Oise).

Nous avons à revenir sur quelques établissements charitables ou de bienfaisance que nous nous reprocherions d'avoir passé sous silence.

Dans une ville où se trouvent encore un grand nombre de vieilles maisons en bois, où les voies de communication sont étroites et peu ouvertes ; on avait depuis long-temps senti le besoin d'avoir des pompes à incendie. Nous avons vu, page 126, qu'on avait acheté les premières en 1758, au moyen du prêt d'un capital de 700 fr. Mais quand l'industrie se développa et que le feu fut devenu l'un des agents employés à ses travaux, on dut augmenter les moyens propres à arrêter les progrès des accidents qui pouvaient se manifester. Dès 1828, une compagnie de pompiers, composée de 64 hommes, fut organisée à Honfleur, sous le commandement de M. St-Martin. Lorsque cet honorable citoyen fut appelé au commandement de la garde nationale, il fut remplacé dans celui de la compagnie dont nous parlons, par M. Anfray, qui, en 1833, l'a été par M. Dumont-Pallier.

Si cette compagnie n'a heureusement eu que de rares occasions de déployer son zèle et de prouver son dévouement, on ne doit pas moins rendre justice à son excellent esprit, au soin qu'elle met à entretenir le bon état des pompes qui lui sont

confiées, et à se tenir constamment en haleine par de fréquents exercices.

La ville possède actuellement neuf pompes à incendie, pourvues de tous les accessoires nécesaires.

N° 1	de 5 p. de d. au corps	et 8 l. au jet,	portée 80 p.
N° 2	3 1/2	3 1/2	60
N° 3	3	3	50
N° 4	2	2	28
N° 5	1 1/2	2	25

Pendant l'année qui s'écoule, on a fait l'acquisition de quatre pompes, qui peuvent être portées par un seul homme et qui jettent l'eau de 25 à 30 pieds.

La ville a fait faire aussi, d'après la demande du capitaine, un bélier qui peut abattre les maisons les plus solides.

Dans un port, un autre élément présente plus fréquemment des dangers. A chaque instant, on court risque de la vie, soit en tombant à l'eau par accident, soit en se baignant, soit, ce qui est heureusement plus rare, en cas de naufrage. Les soins à donner dans ces fatales circonstances ont été prévus de bonne heure. En 1821, une

boîte de secours pour les noyés fut acquise par la ville. Elle est déposée au corps-de-garde des préposés du service actif des douanes, comme au lieu où l'on peut avoir plus tôt connaissance de l'évènement qui peut en nécessiter l'emploi, et où il se trouve toujours quelqu'un pour administrer au moins les premiers secours, et appeler le médecin qui peut mieux diriger ceux à donner.

Il existe également à Honfleur un autre ordre de secours pour les cas de sinistres dont nous venons de parler, quoique la spéculation y ait bonne part. Nous voulons parler des compagnies d'assurances. Il en existe onze qui ont des agents en cette ville, desquelles six assurent contre l'incendie les immeubles; une a pour objet les assurances mobilières. Des autres, l'une assure contre les pertes occasionnées par la grêle, et trois autres contre les chances du recrutement.

Les assurances maritimes se font dans d'autres places de commerce, françaises et étrangères, par le ministère des courtiers.

La première caisse d'épargnes, fondée à Paris, ne date que de 1819. Si ce moyen d'économie,

présenté aux familles peu fortunées, excita tout d'abord des doutes que justifiaient suffisamment la malheureuse expérience faite le siècle précédent par les tontines, qui, au lieu d'avantages considérables offerts aux survivants, amenèrent la ruine de tous ceux qui y avaient eu confiance; il est juste et convenable de dire qu'à mesure que le système des caisses d'épargnes fut mieux connu, et qu'il put être apprécié, on comprît que c'est le placement le plus avantageux et en même temps le plus assuré que l'on puisse faire de petites sommes, qui, oubliées, pour ainsi dire, par leurs possesseurs, produisent, par succession de temps, une ressource précieuse dans l'infortune ou dans la vieillesse.

La ville de Honfleur jouit de ce bienfait depuis 1836. La caisse fut ouverte le 10 janvier. Depuis cette époque jusqu'au 30 juin 1839, elle avait reçu . . . . 47,799 fr. 74
Les remboursements réclamés se sont élevés, pendant le même temps, à. . . . . 19,090 fr. 71

Il restait conséquemment, au 1er juillet 1839. . . . . 28,709 fr. 03

Appartenant à 93 déposants, classés comme il suit :

Rentiers et professions diverses.	32
Employés	3
Marins	3
Ouvriers.	6
Domestiques	10
Mineurs.	38
Établissement public (Salle d'Asile). . .	1
	93

Nous n'avons pas eu occasion de parler encore de la manière dont les eaux de source sont distribuées en cette ville ; nous nous décidons à en former un article particulier. Les eaux jouent un trop grand rôle dans l'hygiène publique, pour que nous les passions entièrement sous silence et pour que nous soyons blâmés de nous en occuper spécialement.

Dans la description que nous avons faite de l'ancienne enceinte, nous n'avons indiqué aucune fontaine ; il ne reste en effet ni ruines ni souvenirs à cet égard, et nous sommes réduits à penser que la ville n'était alimentée que par le puits, dont on trouva, par hasard, l'orifice sur la place d'armes, et par des citernes, dont nous croyons que les substructions trouvées sur la même place, peuvent

être les restes. Hors les temps de siége, les habitants allaient probablement puiser aux fontaines des faubourgs.

Ce ne fut qu'après que les fortifications furent abattues, c'est à-dire, après 1680, que l'on amena dans ce quartier, les eaux des sources de St-Léonard, en traversant le fossé par un conduit en bois posé, sur chevalets et formant ce qu'on appelle aujourd'hui la fontaine de la Ville, vers l'endroit où était la porte de Rouen, qui venait d'être abattue. Cette fontaine, outre les jets destinés à fournir l'eau nécessaire aux besoins du ménage, emplissait un vaste lavoir. Vers 1800, elle eut besoin de réparations; on jugea devoir abaisser le niveau du canal de conduite. Pour cela, il fallut démolir une portion de ce qui restait encore de l'ancienne fortification au-dessous du sol. On reconnut que cette maçonnerie avait une quinzaine de pieds d'épaisseur. On y trouva, parmi les pierres et les moëllons, des boulets qui s'y étaient enfoncés, sans doute, dans le temps des siéges; on y trouva aussi des bois de cerf. Comment y avaient-ils été placés? On n'a jamais dit qu'il y ait eu de ces animaux dans la forêt de Touques? Nous laissons le champ ouvert aux conjectures, nous nous bornerons à rapporter le fait. On rencontra dans ces démoli-

tions, une voie souterraine, bien voûtée, qui se dirigeait vers la tour aux poudres. Elle fut bouchée, mais elle existe encore probablement dans quelque partie de son parcours.

En dehors de la porte de Caen, était, comme nous l'avons dit, une place de marché, que l'on appelle encore la place de la Grande-Fontaine. C'était là que, dans des temps peu éloignés, se tenait le marché au poisson, aussi la trouve-t'on souvent désignée sous le nom de place de la Poissonnerie. Au surplus, cette Grande Fontaine, du temps de Piganiol de la Force, en 1715, était encore la plus belle de la ville; les temps sont bien changés. C'est aujourd'hui un petit monument bien mesquin, qui donne passage à trois petits jets d'eau. Elle fournissait plus d'eau alors qu'à présent, quoiqu'elle alimentât des fontaines particulières, supprimées depuis, si ce n'est celle de la maison Prémord. (page 125)

Vers 1792 ou 1793, on trouva convenable d'ajouter un lavoir à cette fontaine. On prit, à cet effet, les pierres qui formaient l'enclos du cimetière N.-D., fermé bien avant que l'église fût renversée. Mais le voisinage du marché au poisson, celui du port., l'insuffisance de l'eau pour le lavage du linge, ne tardèrent pas à transformer ce lavoir

en cloaque infect, et il disparut, il y a six à huit ans.

Le carrefour Ste-Catherine, marché aux légumes, avait aussi sa fontaine. C'était une pyramide triangulaire, couronnée d'une énorme fleur de lys, et reposant sur une base quadrangulaire, d'où l'eau coulait par quatre tuyaux. La fleur de lys disparut à une époque où ce symbole de la France, que certains regardaient comme le symbole de la royauté, fut effacé de tous les monuments publics. Elle fut, sous l'empire, remplacée par un lion, au-dessous duquel on grava, sur une des faces de la pyramide, la lettre N., que l'on plaçait alors partout. Cependant ce monument menaçait ruine, et en 1827, il s'agit de le renouveller.

On s'apperçut alors que la principale disposition de la délibération de 1758, était restée sans exécution, et dans une séance du conseil municipal, à laquelle vingt un de ses membres assistèrent, il fut décidé que la fontaine pyramidale serait remplacée par une autre, en granit de Réville (près Barfleur), du grain le plus fin. Au milieu d'un bassin circulaire de 3 mètres de diamètre, fut placée une base prismatique de 1m de côté et 1m 90 de hauteur, sur laquelle s'éleva, le 1er novembre, un obélisque monolithe, de 4m 50 de hauteur, 0m 70 de côté dans la partie infé-

rieure, et 0m, 45 à la naissance du pyramidon. Deux faces du prisme reçurent des muffles de lion en fonte d'où l'eau sort, les deux autres faces sont recouvertes de deux plaques aussi en fonte, dont l'une, celle sur la face Nord, présente en relief, au milieu d'une couronne de chêne, l'inscription suivante :

CHARTES
CONFIRMÉES
ET FRANCHISES,
RENDUES
A LA VILLE.
MDCCLVII.

On lit sur la face Sud :

MONUMENT
DÉCERNÉ
A J.-B.-J. PRÉMORD,
EN
MDCCLVIII.
ÉRIGÉ
LE 1er MAI
MDCCCXXVII.

Cette date officielle n'est pas celle que nous venons de rapporter du jour où l'obélisque fut mis en place, mais on comprend qu'il dut s'écouler quelque temps entre la décision et son exécution. Ce travail coûta à la ville, 3990 fr.

Ni les armes du roi, ni celles du duc d'Orléans, ni celles de la ville ne s'y trouvent. Les premières et les dernières étaient cependant les mêmes en 1827, qu'en 1758. Quant à celles du duc d'Orléans, la vassalité de la ville n'existait plus, il y a douze ans, elles ne durent pas être reproduites.

Une autre fontaine avec un lavoir existe rue de la foulerie. Elle a été réparée il y a quelques années et pour la plus grande commodité, c'est au moyen d'une pompe que l'on obtient l'eau nécessaire aux ménages.

En remontant ce quartier, on trouve au haut de la rue à laquelle il a donné son nom, un puits qui fournit l'eau aux nombreux ménages qui y habitent. Il a long-temps été fermé, parce-qu'on avait jugé à propos de conduire au couvent des dames religieuses, la source qui l'alimente, sous prétexte qu'étant cloîtrées, il fallait bien leur donner l'eau nécessaire à leur consommation. Pour quelques personnes seulement, on privait toute la population de ce quartier, de ce qui est d'un indispensable besoin. Depuis la suppression du couvent, ce puits a été rendu à sa première et véritable destination. Réparé, il y a quelques années, c'est aujourd'hui un petit, mais utile

monument. C'est au moyen d'une pompe que les habitants voisins s'y procurent l'eau.

Enfin vers l'extrémité O. de la rue Haute, se trouve encore une petite fontaine à pompe.

Ainsi dans tout le quartier Ste-Catherine, il y a cinq fontaines publiques dont deux seulement coulent continuellement, quelquefois même avec peu d'abondance.

Le quartier St-Léonard, si étendu, si peuplé, est encore moins bien partagé ; il n'a qu'une seule fontaine, accompagnée d'un lavoir.

Ce sont donc seulement sept fontaines publiques, ou une pour treize cents habitants.

Cependant il est évident que les côteaux au pied desquels la ville est établie, recèlent des eaux souterraines. Du côté de l'Ouest, sans aller jusques sous Grâce, où nous avons vu qu'elles ont souvent manifesté leur présence, surtout en 1772, on les reconnaissait tout le long du rivage et notamment aux abords du quai de la Planchette. Dans l'autre quartier, aux environs de la fontaine de St.-Léonard, deux propriétaires ont établi des lavoirs particuliers abondamment pourvus d'eaux. Partout où l'on avait creusé des puits suivant l'ancienne méthode,

où avait trouvé des eaux abondantes et salubres. Mais beaucoup de personnes reculaient devant la dépense que ces travaux entraînent.

L'exemple des habitants de l'Artois fut mis à profit. On fut excité par le succès obtenu dans certaines localités qui l'avaient suivi, et où l'on avait été obligé de creuser beaucoup plus profondément qu'il n'était présumable qu'on dût le faire ici, et à travers des couches qui présentaient bien plus de difficultés. On modifia, on simplifia les instruments de forage. Le succès des premiers essais encouragea et bientôt l'on eut la certitude de trouver l'eau à peu de frais, en ne traversant que des couches de caillou, d'argile et de sable vert. On y arrivait à une profondeur d'une cinquantaine de pieds, plus ou moins, suivant l'inclinaison du terrain. A la vérité, on n'a pas obtenu d'eaux jaillissantes, mais avec une pompe aspirante et peu d'efforts, on a pourvu à des besoins journaliers, sans jamais épuiser l'eau rencontrée.

C'est dans le quartier St.-Léonard qu'on a foré plus de ces puits. Celui de Ste-Catherine n'en a encore qu'un petit nombre, soit parce qu'il y a plus de fontaines publiques, soit parce que les maisons sont habitées par des familles qui ne réclament point ce secours, quelqu'important qu'il soit.

Toutefois, ces moyens auxiliaires et privés, quelque répandus qu'ils puissent être, ne pourvoient pas suffisamment aux besoins publics, et le moment viendra, peu éloigné, sans doute, où le nombre des fontaines publiques sera augmenté et mis en rapport avec le chiffre de la population. En 1839, on rechercha les eaux souterraines de St.-Léonard, avec le projet de les réunir sur la place de l'église, et de là les distribuer en diverses rues de ce quartier, notamment d'établir une fontaine publique au fond du bassin Vieux. On ne fut point satisfait du résultat des travaux. Les vues se sont dirigées depuis du côté de la montagne de Grâce, et tout porte à croire que l'on y trouvera des eaux abondantes, qui pourront être conduites, par une pente convenable, à peu près partout où l'on voudra.

Nous avons dit qu'il y a trois lavoirs publics en ville, l'un à la fontaine de la Ville, le second à la fontaine aux Chiens, rue de la Foulerie, l'autre à la fontaine St.-Léonard. Les laveuses y étaient sans cesse exposées aux intempéries des saisons, aux pluies de l'hiver, au soleil de l'été. Un habitant, mû par un sentiment de philantrophie d'autant plus honorable qu'il voulut que son nom restât ignoré, proposa une souscription, dont le

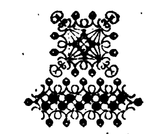
produit serait employé à adapter à ces lavoirs un système de couverture, qui remédiât aux inconvénients signalés, sans toutefois nuire à la circulation de l'air et à la pénétrabilité de la lumière. Il versa lui même tout d'abord une somme de trois cents francs. Il fallut peu de temps pour recueillir par ce moyen un total de 1710 fr. compris 1000 fr. votés par le conseil municipal, dès les premiers moments où le projet fut rendu public, laquelle somme fut aussitôt employée, et depuis lors, c'était en juillet 1838, les laveuses sont à couvert. Il est juste d'ajouter que le montant des sommes souscrites n'ayant pas suffi à la dépense occasionnée par ces utiles constructions, l'excédant fut pris sur les fonds municipaux.

Dans cette revue, nous n'avons point cité de monuments publics. Il n'y a en effet de remarquable, provenant des temps anciens, que le portail de l'église St.-Léonard, ce qui reste de la porte de Caen et cette tour presqu'inconnue que nous croyons avoir été le logis du roi Henri pendant le siège de 1590. Dans les temps modernes, on ne pourrait noter, malgré leur peu d'importance sous le rapport de l'art, que l'obélisque monolithe de la fontaine qui en a pris le nom, et l'hôtel-de-ville; encore pour celui-ci,

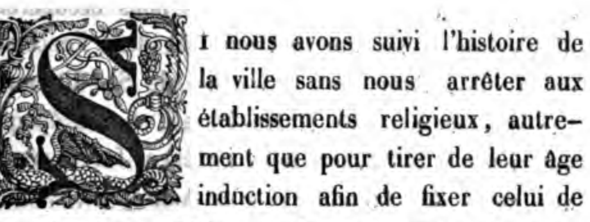
a-t'on moins à le considérer pour le genre de construction que pour la parfaite appropriation à sa destination. Sa distribution est telle qu'on a pu y réunir sans gêne et avec une entière indépendance, les pièces employées au service de l'administration municipale, les salles d'audience et les greffes des tribunaux de paix et de commerce, la bibliothèque, la salle de la bourse, où il est rare que les négociants se réunissent pour traiter d'affaires et qui est le plus souvent prêtée pour des concerts. La date de ce bâtiment est 1832.

On projète, il est vrai, de construire une halle au blé, un marché au poisson, une boucherie, une salle de spectacle. Mais il est à craindre que ces projets ne restent encore long-temps sans exécution. Quelques uns de ces bâtiments, sans doute, pourraient être construits soit par actions soit par emprunts; mais, d'une part, les finances de la ville ne lui permettent pas de faire des emprunts et de l'autre, l'esprit d'association n'est pas assez développé pour en tirer le parti qu'on en peut espérer. On en est donc réduit à désirer que quelque heureuse circonstance permette de satisfaire le besoin qui se fait sentir chaque jour. La halle au blé n'est qu'un hangard ouvert; la

boucherie pour les viandes dépécées venues du dehors est un vieux bâtiment qui ne pourra subsister long-temps ; la vente en gros du poisson a lieu sur la place de la halle, et celle en détail dans la rue des Logettes très-fréquentée, étroite, d'une pente assez rapide, qui doit être élargie d'après les plans arrêtés, mais pour cela il y a des achats de terrains à faire, et le moment n'est pas arrivé où l'on peut les effectuer.



CHAPITRE X.



Si nous avons suivi l'histoire de la ville sans nous arrêter aux établissements religieux, autrement que pour tirer de leur âge induction afin de fixer celui de la ville, (page 12), ce n'est pas que nous pensions que cette spécialité ne doive point être prise en considération dans l'histoire d'un pays. Nous croyons au contraire qu'elle est l'expression physique et matérielle de la nature de son existence morale.

La basse-Normandie fut convertie au christianisme dans la 2me moitié du IVe siècle. L'Évêché

de Lisieux fut fondé dans le VIe. Heureuse, puissante et tranquille sous ses ducs, elle les voyait, autant que leurs sujets, animés d'une pieuse ardeur pour la fondation des églises. Si nous sommes certains que, vers la fin du XIe siècle, Honfleur n'avait pas assez d'importance pour que le duc Guillaume y tint sa cour pendant qu'il préparait son expédition contre l'Angleterre, rien ne nous empêche de croire que, long-temps avant, il y eût une église dans les bois qui entouraient Honfleur dans ses premiers âges, et qu'à mesure qu'il grandissait, il en fut bâti d'autres.

Nous ne suivrons point cette marche pour la description de ces églises. Nous nous occuperons d'abord de celles qui se trouvaient dans l'enceinte de la ville, l'une sous le vocable de St.-Etienne, l'autre sous celui de Notre-Dame. A une époque antérieure à 1607, ces deux bénéfices furent réunis aux cures des faubourgs, c'est-à-dire, St.-Etienne à Ste-Catherine, Notre-Dame à St.-Léonard. Cependant ces églises étaient toujours considérées comme les siéges des bénéfices, et c'était là que les curés de celles des faubourgs prenaient possession. Lorsqu'en 1791, on arrêta une réduction et une nouvelle délimitation des paroisses, elles furent supprimées. L'une fut

affectée à un service public, l'autre fut vendue.

La première de ces églises, St.-Etienne, ou, comme l'on disait, St-Etienne-des-Prés, était la principale; c'est là qu'étaient les bancs du gouverneur et du lieutenant de roi. Elle a 77 pieds de longueur sur 21 de largeur. Nous la croyons du XIe siècle. Nous ne pouvons nous faire, d'après sa construction, qu'une idée assez peu nette de sa décoration intérieure. Au dessus de la porte, on voit les traces d'une belle ogive, dont il ne reste que la partie supérieure. Les fenêtres latérales, qui sont aujourd'hui condamnées, affectent aussi cette forme, mais avec moins d'élégance et de pureté. Le clocher était en bois, à flèche et peu élevé. Il fut abattu quand l'église fut affectée au service de la douane, comme entrepôt réel. A cette époque aussi, l'église fut démeublée et dépavée. On y trouva une boîte de plomb, qui contenait le cœur de M. le marquis de Matharel, père, qui mourut en 1754, gouverneur de Honfleur. Cette église avait aussi reçu les corps de plusieurs éminents personnages. Des inscriptions funéraires étaient placées soit le long des murs, soit sur le pavé : elles ont été enlevées. C'est une des premières qui, transportée à la campagne, il y a quelques années, a servi de borne, et dont nous

avons rapporté l'inscription, page 89. Cette pierre, que nous avons vue, est conservée par M. L.... qui l'a fait rapporter en ville.

Lorsqu'en 1837, M. J.-B. Auber fit rebâtir la maison, qui n'était et n'est séparée de l'église que par une ruelle bien étroite, on trouva, à deux mètres au-dessous du sol actuel, quelques troncs de saule, ce qui confirme la dénomination de *St.-Etienne-des-Prés*, donnée à cette église.

Nous ne trouvons point de trace du cimetière de cette paroisse. Peut-être était-il à l'Ouest de la rue de l'église, (aujourd'hui quai St.-Etienne,) dans le terrain où fut creusé le bassin, à la fin du XVIIe siècle.

L'autre église, NOTRE-DAME-DES-VASES, était d'une construction beaucoup plus récente; nous la croyons du XIIe siècle. La tradition rapporte qu'elle fut bâtie par les anglais: ce ne pourrait avoir été qu'avant 1204, époque de la réunion de la Normandie à la France. Depuis cette époque, les anglais n'ont occupé la ville que durant trente-un ans; il aurait fallu plus de temps pour exécuter une telle construction et ils avaient autre chose à faire. Il ne reste, à notre connaissance, aucune gravure qui la reproduise; nous avons vu seulement un tableau, que nous avons déjà cité, où elle est

représentée dans une vue d'ensemble de la ville. Voici ce que donnent les souvenirs. Elle avait, à peu près, 80 pieds de longueur. Son clocher, d'une flèche aigue, était le plus haut de ceux des quatre églises, et soit à cause de sa disposition relativement à la vallée, soit parce que, plus près de la mer, il était plus en vue, c'est lui que les pratiques consultaient sur les vents régnants, comme il servait d'amer pour les navires venant du large. L'église était pourvue de belles verrières ou vitraux peints. Sur celle du chevet, se trouvaient les armes de France, ce qui contredit la tradition, qu'elle eût été bâtie par les anglais, à moins que cette verrière n'eût été placée plus tard. Une élégante galerie régnait à l'intérieur, comme dans les belles églises de ce temps. Vendue comme bien national, elle servit successivement de magasin de subsistances, de dépôt de salaisons, enfin, l'acheteur n'ayant point payé le prix de son adjudication, après que l'église fut abattue, le sol fit retour à l'état, qui le donna à la ville. On y a établi la halle au blé. Ce n'était pas ainsi que l'administration municipale l'avait entendu, quand elle avait sollicité, en 1791, que cette église lui fut donnée. S'il avait été alors acquiescé à cette demande, nous aurions conservé un beau monument, à peu près le seul digne de remarque.

Le reste de la place actuelle était le cimetière de cette paroisse. Les pierres qui en formaient le mur d'enclos, ont servi à construire le lavoir de la place de la Grande-Fontaine, lequel a aussi cessé d'exister.

Cette paroisse avait une circonscription fort restreinte. Pour l'agrandir, on l'avait étendue au-delà des mûrs ; plusieurs maisons de la rue de la Chaussée, le carrefour Notre-Dame, en faisaient partie.

Passons aux églises des faubourgs, en commençant par celui de l'Ouest.

Nous avons dit quelle était notre opinion sur l'ancienneté de l'église S^te^.-CATHERINE, nous ne la répéterons pas, mais nous dirons, pour la fortifier, ce qui ne devait point trouver sa place dans le premier chapitre de cet ouvrage.

L'édifice est en bois. Il fut bâti, avant qu'on n'employât la pierre, comme on fit à St.-Etienne. Il n'eut d'abord qu'une seule nef, celle du Nord. Quand la population augmenta, il devint insuffisant ; on fit la seconde nef, plus large que la première. Chacune eut d'abord un toit séparé ; plus tard on réunit les deux toits en prolongeant le côté extérieur de chacun, le côté intérieur

resta, mais sans être couvert : on reconnaît aisément le raccordement des charpentes, et les bois qui les composent plus neufs et plus légers. Le besoin d'agrandissement augmentant, on ajouta des bas-côtés, puis enfin des tribunes qui augmentèrent l'espace. Il y a une centaine d'années seulement, on bâtit, au chevet de l'église, la sacristie actuelle, qui n'existait point encore lors du siége de 1594. A cette époque, deux boulets, envoyés des batteries de la côte Vassal, à en juger par leur direction, vinrent se loger et sont restés jusqu'à présent dans deux poteaux de la charpente du chevet de l'église.

Quelques personnes croient qu'une église autre que celle actuelle aurait existé, au milieu d'une portion de territoire bâti et habité au Nord de la rue Haute et que le tout ayant été enlevé par une tempête, cette église aurait été remplacée par celle que nous voyons et qui n'aurait été d'abord que provisoire. C'est pour cela qu'elle aurait été faite en charpente. Mais cette tradition est trop vague pour qu'on s'y arrête : nous l'avons démontré.

M. l'abbé Vastel ne croit pas cette église antérieure au XIIe. siècle, parceque, dit-il, elle n'a pu être mise sous le vocable de S^te^.-Catherine

qu'après que les reliques de la sainte furent apportées d'Orient, ce qui n'eut lieu que dans la deuxième moitié du XIe siècle. S'il en était ainsi, ce ne serait pas au XIIe, mais au XIIIe siècle qu'il faudrait nous reporter, car ce fut seulement alors que ce nom fut inséré dans le martyrologe romain, quoique l'importation des reliques dont il est question ait eu lieu en effet dans le XIe siècle. Ce ne sera pas ici que nous discuterons s'il y a eu réellement une martyre du nom de Catherine, ou si l'épithète Katarina n'aurait pas été donnée par les grecs, d'après lesquels les latins l'ont adoptée; à une martyre anonyme, trouvée par les chrétiens d'Egypte, et dont les restes furent déposés par eux dans un monastère fondé par l'impératrice Hélène et dédié par elle à AÏA KATARINA, *à la mère sans tache*. Ce n'est pas cela qui nous importe et nous ne pensons pas qu'on en puisse rien conclure contre l'opinion où nous sommes et que nous croyons suffisamment établie, quant à l'époque où l'église a été bâtie.

Ce bénéfice fut réuni à celui de St-Etienne, comme nous l'avons dit. Mais, à la différence de celui de St-Léonard, il était à la nomination de M. le duc d'Orléans, auquel appartenait la

forêt de Touques, nous avons vu comment cette seigneurie était passée dans cette maison princière.

Telle qu'elle est aujourd'hui, elle a de longueur 130 à 136 pieds de la porte principale au chevet, non compris la sacristie, qui, elle-même, est profonde de 28 pieds. La nef principale a 48 pieds de largeur, la seconde a 36 pieds, non compris les bas-côtés, qui ont chacun 9 pieds. Avant la réunion des deux toits, le petit clocher que nous voyons, existait. La cloche de faible dimension, qui y est placée, ne sert qu'à appeler aux messes basses. Depuis la construction de la sacristie, on a été obligé de faire dériver la corde qui met la cloche en mouvement, pour la faire pendre dans cette partie retirée de l'édifice.

En 1766, on comptait à cette paroisse, pour les deux églises de Ste-Catherine et St.-Etienne, dix-sept prêtres, deux diacres et deux sous-diacres. En 1789, il n'y en avait déjà plus que dix-neuf, aussi pour le service des deux églises.

En 1829, M. Le Guay étant curé, on bâtit un portail additionnel, qui forme le vestibule du temple. Il se compose de quatre colonnes en briques, recouvertes d'un badigeon, surmontées d'un fronton triangulaire. Il n'est nullement en rapport avec

l'édifice, et ne sert qu'à en faire ressortir la chétive apparence extérieure.

M. Le Guay ne se contenta pas de ce travail. Il lui sembla que les deux autels de son église n'étaient pas dans une disposition convenable, il les déplaça la même année 1829. L'autel, dit de la Charité, permuta avec celui du chœur. Ce fut lors de ce changement, que l'on trouva, sous les marches de celui-ci, qui étaient en pierre, la médaille de Charles IX, que nous avons citée page 75. L'autel de la Charité avait été donné à l'église par Louis, duc d'Orléans, bisaïeul du roi Louis Philippe, qui l'avait fait faire à Paris. Ses armes étaient au fronton. Elles y ont été remplacées par le fleuron que l'on y voit. C'est en 1774, seulement, qu'il fut doré.

Le clocher, s'il n'est pas contemporain de l'église, est au moins très-ancien, et, ce qui est assez remarquable, il en est séparé par un grand espace. Il est entièrement construit en bois, ce qui en fixe l'âge à une époque antérieure au XIIe siècle, où on les bâtit en pierres. C'est dans un appartement de ce clocher que, suivant les lettres patentes de 1743, les administrateurs de l'hôpital devaient tenir leurs assemblées. Les autres pièces d'habitation, occupées aujourd'hui par le

sonneur, l'étaient alors par le vicaire. Le 2 novembre 1838, la foudre tomba sur ce clocher, pendant que l'on célébrait le service divin, et qu'une grande foule emplissait la place du marché. Elle ne fit heureusement que laisser une légère trace sur la toiture.

C'est à ce clocher que l'on sonne le couvre-feu, à 9 heures du soir, depuis la St.-Michel jusqu'à Pâques, à 10 heures, dans l'été. Le couvre-feu fut établi, pour la Normandie, par le duc Guillaume, dans un concile tenu à Caen, en 1061. Il le prescrivit en Angleterre après sa conquête.

Il existe, sous le chevet de cette église, une cave en belle maçonnerie, qui fut établie par la nécessité de raccorder le pavé de l'édifice avec le sol, plus élevé à son extrémité occidentale. Cette cave est divisée en deux parties, la première, fermée par une porte ordinaire, la seconde, par deux portes en forts madriers de chêne, couverts de larges bandes de fer. Toutes les précautions ont été prises pour leur solidité ; les gonds enchassés dans le mur sont recouverts de lames de fer, qui n'en permettraient pas le descellement. De fortes serrures sont appliquées aux portes. C'est là que, pendant les guerres de religion, et depuis, on

déposait les vases sacrés, la riche argenterie de l'église et ses ornements précieux.

Lorsqu'on bâtit la sacristie, force fut, par la même cause de la déclivité du sol, d'y faire aussi une cave inférieure, qui n'eut aucune communication avec celle dont nous venons de parler. Elle fut vendue en 1791.

Vers le milieu du siècle dernier, un vol fut tenté dans ces caveaux. Des individus s'étaient laissés enfermer dans l'église. Ils descendirent, la nuit, dans les caves, défoncèrent la première porte, mais leurs efforts échouèrent devant la dernière; ils se rejetèrent sur les vases sacrés que renfermait le tabernacle, et attendirent le jour pour s'évader. Mais bientôt découverts par leur imprudence, leur procès fut fait. Le parlement de Normandie les condamna à être brûlés, et la sentence fut exécutée sur la place du Vieux marché, à Rouen.

A une époque que l'on ignore maintenant, il fut placé à l'église Ste-Catherine, un orgue, vendu, en 1770, à l'abbaye de Beaumont-en-Auge, et remplacé en 1772 par celui qui existe et qui coûta 28 mille livres. C'est l'œuvre de M. Lefebvre, facteur d'orgue à Rouen, qui en a construit, beaucoup d'autres en Normandie, notamment à Rouen, ceux de Notre-Dame, de St.-Eloi, de

St.-Vincent, celui de St.-François au Havre et celui de l'abbaye à Montivilliers. Celui de Ste-Catherine est de ceux que l'on nomme *petit-seize-pieds* ; il a quatre claviers et un clavier de pédales ; 38 jeux donnent 2,156 tuyaux de toutes dimensions. S'il fut conservé pendant la révolution, c'est que l'on s'en servait pour accompagner les chants républicains dans les fêtes nationales. Lorsque l'église fut rendue au culte catholique en 1802, l'orgue était en si mauvais état que pendant long-temps on ne put le faire entendre. Cependant grâce à la générosité des paroissiens, M. Baudout, facteur de Paris, le répara, mais en partie, et il restait encore beaucoup à faire. En 1823, l'organiste, M. La Porte, étant décédé, M. Fallouard offrit de le remplacer, en abandonnant le traitement annuel de 500 fr. tout le temps nécessaire pour former un capital suffisant à la complète restauration de l'instrument. Six ans s'écoulèrent, et M. Henri, facteur d'orgues, qui rétablit aussi celui de St.-Patrice à Rouen et celui de Caudebec, vint le remettre en bon état.

Cet orgue possède une grande puissance de son : ses jeux de fond sont admirables. La façade est décorée de sculptures sorties d'un habile ciseau. La tribune sur laquelle il est posé, portait aussi

le précédent, suivant toute apparence : elle est décorée de figures en relief représentant divers joueurs d'instruments. On remarquait au centre les armes de la maison d'Orléans, seigneur et patron de la paroisse : cet écusson a été gratté.

En 1778, M. Grétry (1) vint à Honfleur rétablir sa santé délabrée. C'est ici qu'il fit plusieurs de ses opéras. Mais ce n'était pas tout de composer la musique. Grétry ne pouvait écrire pendant quelque temps, sans éprouver une hémorragie fatiguante et même dangereuse. Il lui fallait un copiste pour écrire ses compositions, il n'espérait pas le trouver ici, il se désolait. Mme R...... ; chez laquelle il demeurait, lui proposa l'organiste de la paroisse ; ils se virent, s'entendirent, et le modeste artiste provincial fut plus heureux d'être le premier à admirer les œuvres du célèbre compositeur, que celui-ci d'avoir trouvé quelqu'un qui pût fixer ses idées sur le papier. Cet organiste, c'était Panseron, qui, depuis, fut chargé, à Paris, de l'orgue de Notre-Dame-de-Lorette. Grétry et lui se lièrent d'une sincère et inaltérable amitié. Nous avons vu, en 1834, son fils, Auguste Panseron, professeur de chant au conservatoire,

(1) Grétry, né à Liège le 11 février 1741. Mort à Montmorency, le 24 septembre 1813.

auteur de la musique d'une foule de romances répétées par tous les amateurs, venir honorer l'un et l'autre, en visitant le lieu où cette amitié s'était formée. C'était pour lui un devoir de piété envers ceux, dont l'un était son père, dont l'autre fut son maître. Les opéras de Grétry, les plus rapprochés de cette époque, sont l'*Amant jaloux* et *les Évènements imprévus*, représentés, le premier, le 23 décembre 1778; l'autre, le 12 novembre 1779. Ce sont peut-être ceux-là, ou seulement le premier, qu'il aurait composés à Honfleur.

L'église S[te]-Catherine possède, entre autres, deux tableaux de maîtres, le *portement de la croix*, et *Jésus au jardin des Olives*, qui ont été donnés à cette église par M. Lechanteur, aîné. Cet ancien commissaire de marine a profité de son service à Anvers, en 1809, pour en faire l'acquisition et les envoyer à cette église, dans laquelle il a été baptisé. Le premier de ces tableaux est d'Erasme Quellin, l'autre de Jordaëns (1).

(1) Quellin (Erasme), né à Anvers, en 1607, mort en 1678, élève de Rubens, il avait une belle imagination, qu'il sut borner par son esprit : son dessin est assez correct, sa couleur tient à l'école de son maître. Il regardait comme un défaut d'être obligé d'avoir recours à des mains étrangères pour finir ses ouvrages; il étudia en conséquence l'architecture, la perspective, le paysage. Aussi s'est-il immortalisé dans sa

Le cimetière entourait l'église, comme partout autrefois. Il était fermé, du côté de la rue du Puits, par des maisons, dont la dernière a été abattue en 1836 ; vers l'Ouest, par le presbytère ; le clocher, la rue des Lingots ; au Nord, par une petite ruelle que l'on nommait la rue Galopin. Des tourniquets laissaient y pénétrer ; il avait, d'ailleurs, sur la rue du Puits, une large barrière, que l'on fermait le soir à clef. On y avait planté des arbres, qui, suivant les apparences, datent au moins de 1670 à 1680, et qui peut-être étaient plus anciens. Ils ont été abattus il y a peu d'années.

Cet emplacement, tout restreint qu'il est, sert aujourd'hui de marché aux légumes, lequel se tenait autrefois sur la place de l'Obélisque, qui s'appelait carrefour Ste-Catherine. C'est aussi là que se tient la foire Ste-Catherine. Cette double destination

manière de peindre les tableaux d'histoire. La plupart de ses tableaux sont dans sa ville natale.

Jordaëns (Jacques), né à Anvers en 1594, mort en 1678. Son premier maître fut Adam Van-Oort. Il suivit ensuite les leçons de Rubens. Un pinceau mâle et bien nourri, un coloris chaud et brillant, une belle touche, une richesse de composition se font remarquer dans ses ouvrages. Le musée du Louvre possède 5 tableaux de ce maître. Son faire est si remarquable qu'un de ses tableaux *J.-C. au milieu des docteurs*, a souvent été attribué à Rubens.

n'est, à coup sûr, pas convenable, et il est à désirer qu'on puisse transférer ailleurs et la foire et le marché.

On célébra, d'abord, les *Décades* à Notre-Dame ; puis, après la vente de cette église, à Ste-Catherine, où l'on avait auparavant établi un atelier de salpêtre. On n'avait point respecté les sépultures qui y avaient été faites. Ce qui y restait de cadavres avait été exhumé, les ossements gisaient épars sur le sol, pendant qu'on lessivait les terres qui les avaient enveloppés.

En 1807, 1809, on entreprit des réparations nécessaires à cette église et au clocher. On refit notamment son plafond à neuf, et l'on remplaça celui en menuiserie par un mélange de mortier, de bourre, etc. Cette dépense s'éleva à 21,600 fr., suivant les comptes déposés aux archives administratives.

Le territoire du faubourg oriental s'étendait jusqu'au pont établi sur l'Orange, et comprenait, de ce côté, la partie de la commune actuelle de St.-Sauveur, appelée dans beaucoup d'actes officiels *Hameau de la Rivière*. Il était d'ailleurs limitrophe au Sud de la paroisse rurale de Gonneville, et d'une partie de celle d'Equemau-

ville, la portion voisine de la ville était bâtie, c'était le faubourg, le reste se composait de champs cultivés. De là, avons-nous dit, le nom de St.-Léonard-des-Champs, que porte son église. Elle est grande, bâtie en pierres, avec luxe, à en juger par l'architecture de son portail; ce qui doit faire supposer une population plus nombreuse et plus riche. Ce portail, qui est à peu près le seul reste du premier bâtiment, a tous les caractères des églises du XIe au XIIIe siècle. Dans le XIe, on commença à bâtir les clochers en pierres et à avoir des voûtes élevées. C'est la transition du style roman au gothique.

Contrairement à ce qui a lieu dans les églises catholiques, elle n'est pas exactement orientée. Cela a-t-il dépendu de la disposition du terrain?

Le bénéfice-cure fut réuni à celui de Notre-Dame (paroisse intérieure); il était à la nomination alternative du roi et de l'abbaye de Grestain; il jouissait de la dîme sur les champs cultivés et avait un droit de pêche, pour témoignage duquel, à une certaine époque de l'année, le curé, en disant la messe, avait sur l'autel un épervier (sorte de filet). Il réclamait aussi sur certains héritages des droits ou redevances seigneuriales. Le clergé des deux paroisses, St.-Léonard et

Notre-Dame, se composait, en 1766, de vingt prêtres, un diacre, un sous-diacre. En 1789, il n'y avait plus que sept prêtres à St.-Léonard, et deux pour le service de Notre-Dame.

Ce fut vers l'église St.-Léonard, à cause de sa solidité et peut-être de sa richesse, que les protestants, portèrent leurs efforts, en 1562. Ce fut aussi là qu'ils éprouvèrent plus de résistance, sans doute, par ce qu'elle avait des défenseurs en plus grand nombre et peut-être plus aguerris ; des laboureurs étaient plus vigoureux que des citadins et des pêcheurs. C'est en ce temps que fut ruiné l'édifice sur lequel on greffa, depuis, celui qui existe aujourd'hui. Une pierre, enchâssée dans le mur extérieur de l'absyde, porte la date de 1625 : c'est celle de sa reconstruction. Serait-il donc resté soixante ans en ruines ? C'est possible, si l'on fait attention que la moitié de ce temps se passa en siéges, en pillages, en incendies successifs.

Il ne reste du bâtiment qui fut attaqué par Chaudet et ses adhérents, que le portail et sa première travée. Ce portail, qui nous montre toutes ces délicates sculptures, toutes ces dentelles de pierre du moyen âge, a été dessiné par un grand nombre d'artistes, et, en effet, il mérite d'être conservé. La portion du temple bâtie en 1625

est, comme objet d'art, infiniment au-dessous de ce qui a été détruit. Les piliers sont ceux de l'ancien édifice, réduits à la portion qui n'avait point été endommagée par le feu, et sur laquelle on a posé la voûte actuelle, qui est en charpente.

La base du clocher qui existe a fait indubitablement partie de l'ancienne construction; mais toute la partie supérieure a été élevée vers 1750. Elle devait, suivant les projets, avoir une hauteur beaucoup plus grande que celle qui lui a été donnée et être terminée en flèche; mais les fonds manquèrent, et l'on fut obligé de placer la couverture hémisphérique au point où la maçonnerie était parvenue. Ce fut un sieur Germain, de Honfleur, architecte, qui en fut chargé. Le coq qui le surmonte est le même qui était sur l'ancien clocher.

On rapporte que, sur un ancien plan de la ville, qui ne se retrouve plus, on reconnaissait que, durant les derniers siéges, il aurait été placé du canon sur cette tour. Ce n'est plus qu'une tradition, à l'appui de laquelle nous ne trouvons rien dans le récit de ces siéges, qui nous a été conservé.

L'église, dans son état actuel, a 152 pieds de longueur; la nef, du centre d'un pilier au centre de l'autre, a 27 pieds de largeur, et les bas-côtés

11 pieds 6 pouces, ce qui donne une largeur de totale de 50 pieds entre murs.

Elle possède trois tableaux, dont les dimensions font tout le mérite; deux ont été donnés, en 1837, par Mme veuve Pestel, le troisième avait été acheté par la fabrique.

Le cimetière entourait l'église, s'étendant au devant d'elle jusqu'à l'alignement de la rue Bourdel, et, dans le reste du pourtour, s'éloignant peu du bâtiment, afin de laisser, de part et d'autre, la largeur nécessaire à la voie publique. Il était entouré d'un petit mur de 1^{m} 23 environ au-dessus de terre. Il fut abattu, la rue élargie et la place devant l'église déblayée, lorsque, vers 1786, le cimetière fut transporté sur la route de Pont-Audemer, au-delà de la portion de la commune alors habitée.

Hospitaliers de St.-Antoine. — Les hospitaliers de St.-Antoine, fondés en 1095 pour le soulagement des malades attaqués du *feu-ardent*, furent, en 1297, transformés en une congrégation de chanoines réguliers, sous la règle de St.-Augustin, reformés en 1630 et enfin réunis à l'ordre de Malte en 1774.

On ignore l'époque à laquelle ils vinrent à

Honfleur et celle où ils quittèrent la ville. Ce qui est certain, c'est qu'ils y avaient une maison, peu loin de l'église St.-Etienne, vers l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue St.-Antoine et terrains avoisinants. Comme ces hospitaliers se consacraient aux soins à donner aux pestiférés, ne trouvant pas à remplir ici les devoirs que leur institut leur imposait, ils n'y restèrent probablement que peu de temps. Lorsque les maladies de ce genre se manifestèrent ici, ce ne fut que longtemps après le départ des hermites de St.-Antoine.

Quand, il y a environ cinquante ans, on bâtit la maison qui fait l'extrémité Est de la rue St-Antoine, on trouva, en creusant ses fondations, une grande quantité d'ossements humains, que l'on attribua aux sépultures faites par ces hermites. Ils furent jetés pêle-mêle, sans soin et sans respect, derrière la boucherie, à peu près au lieu où se trouve un renfoncement du mur du quai de la mairie. C'est là qu'ils reposent.

Hopital. — Nous ne pouvons retracer d'une manière plus authentique l'histoire de l'hôpital de Honfleur qu'en rapportant ce qui est consigné tout au long, dans une délibération des bourgeois de la ville, sous la date du 31 mars 1743. Le

ministre, Amelot, ayant demandé des renseignements au sujet de cette maison, voici ce qu'il fut arrêté de lui répondre.

. . .

De tout temps, il n'y a eu qu'un seul hôpital en cette ville, nommé quelquefois *Hôtel-Dieu*, et souvent *hôpital général*. Il était très peu de chose dans son origine. Des religieuses de la congrégation de Notre-Dame s'y établirent vers 1669. S'en étant dégoûtées, elle le quittèrent, sous prétexte que les règles de leur institution ne leur permettaient de se livrer qu'à l'instruction des jeunes filles. Alors, M[lles] Gabrielle Orieult, Françoise Botté, et Anne Lecomte, filles pieuses et charitables, touchées de l'état où se trouvait cette maison, résolurent, en 1669, de se consacrer entièrement à y servir les pauvres et les malades. L'évêque de Lisieux approuva leur dessein; le gouverneur, les maire et échevins, les habitants y consentirent. Elles obtinrent, en 1676, l'agrémen de son Altesse Royale M[lle] de Montpensier, damet et patronne de la ville, qui leur donna cet hôpital, la chapelle et les choses qui en dépendaient, pour servir au logement et entretien des pauvres, orphelins et malades, à condition que les legs, dons et autres charités y demeureraient irrévocablement

unis, et que les sieurs gouverneur, maire et échevins en auraient l'administration (1).

Ces charitables personnes firent, en conséquence, leur demeure dans cet hôpital; elles y vécurent en communauté, sans cependant faire de vœux solennels. Elles obtinrent des lettres de confirmation, en 1677, sauf le droit à la ville d'y placer

(1) Ce récit, que nous extrayons presque littéralement de la délibération des habitants, du 31 mars 1743, et des lettres patentes données en conséquence, ne parle point de ce qui précéda 1660. Nous le trouvons dans l'essai historique sur Honfleur, publié en 1834. Suivant l'auteur, Mme Duboc, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Rouen, s'associa, en 1661, Mlle Marie Noncher, de Pont-l'Evêque, dans le dessein d'établir un hôpital à Honfleur. — Elles fondèrent pour cela, par contrat passé à Rouen, le 21 mars 1644, une rente de mille livres; leur projet fut confirmé par Mlle de Montpensier, en 1645, et elles entrèrent en exercice en 1647.

Peu après, s'adjoignirent à ce pieux dessein, deux filles que l'auteur de l'essai historique ne nomme point, dont une apporta en dot à l'hôpital une maison, dont elle était propriétaire, rue Boudin. Mais à la mort de Mme Duboc, les trois autres abandonnèrent l'hôpital et se retirèrent dans la maison de la rue Boudin, où elles fondèrent, en 1651, la maison de la congrégation de Notre-Dame.

Alors ce furent, continue l'auteur cité, les religieuses hospitalières de l'ordre de St.-Augustin qui vinrent se charger des soins à donner aux malades, et le même ordre religieux le desservit jusqu'à la révolution.

Cette narration remonte à 20 ans plus haut que ce qui est consigné dans celle faite au ministre par l'assemblée des habitants, et se termine 9 ans avant l'époque à laquelle celle-

un chapelain, et d'avoir la direction des affaires temporelles, comme elle avait eu de tout temps. Ces premières lettres furent perdues; il en fut accordé de nouvelles en 1683.

Nonobstant ces dispositions si bien établies, trois jésuites, les pères Chauran, Beaulieu et de Castot, vinrent à Honfleur l'année suivante; ils étaient chargés d'appliquer dans toutes les villes

ci commence. Nous ne la contestons point, mais nous remarquons qu'il est quelque peu étrange que cette assemblée des habitants ne fasse aucune mention de ce qui est antérieur à 1660.

D'autre part, l'auteur de l'essai historique dit que les religieuses de St.-Augustin vinrent alors (1651 sans doute) desservir l'hôpital, tandis que la narration des habitants ne date l'arrivée de ces sœurs hospitalières que de 1660; dit qu'elles quittèrent l'hôpital peu après, que Mme Orieult et ses compagnes les remplacèrent en 1669, furent approuvées en 1676, et firent des vœux solennels en 1695.

Un livret in-4o, imprimé, contient les pièces que nous analysons; il en existe plusieurs exemplaires. Les actes originaux qui s'y trouvent sont consignés, soit dans les archives municipales, soit dans celles de l'hôpital.

L'auteur de l'essai historique dit que les compagnes de Mme Duboc fondèrent, en 1651, la maison de la congrégation de Notre-Dame, et plus loin, que ce fut alors que les religieuses hospitalières de l'ordre de St.-Augustin vinrent se charger des soins de l'hôpital. L'histoire des ordres religieux nous apprend que la congrégation de Notre-Dame faisait partie des sœurs de St.-Augustin. Les religieuses qui desservaient l'hôpital et celles qui se retirèrent dans la maison de la rue Boudin, appartenaient donc au même ordre monastique.

du royaume, des mesures générales, ordonnées en 1662, relativement aux hôpitaux, sept ans avant la charitable résolution de Mme Orieult et de ses compagnes. Malgré les lettres patentes spéciales de 1677, renouvelées en 1683, ces pères trouvèrent convenable de donner à l'hôpital une forme d'administration conséquente aux dispositions prescrites en 1662. A cet effet, une assemblée des bourgeois et habitants eut lieu le 16 août 1684.

Il y fut arrêté que l'évêque de Lisieux et les curés de Ste.-Catherine et de St.-Léonard auraient la direction du spirituel de l'hôpital ; que l'administration du temporel serait confiée au gouverneur, au lieutenant de roi, au vicomte d'Auge, au procureur du roi, aux maire et échevins, administrateurs perpétuels, et qu'il leur en serait adjoints d'électifs, qui serviraient pendant deux ans.

S. A. R. Mademoiselle agréa ce nouvel ordre de choses, et des lettres patentes le confirmèrent au mois d'août 1687.

Dès lors il y eut une véritable amélioration. Les bâtiments furent réparés, la chapelle réédifiée et solidement bâtie ; les revenus augmentèrent tant par les bienfaits de M. le duc d'Orléans, héritier, en 1693, de Mlle de Montpensier, que par les aumônes des personnes charitables. On

attribua à la maison le produit de la location d'une calle de carénage (établie en 1726). Elle profita du produit des travaux des pauvres employés soit à préparer l'étoupe pour le calfatage des navires, soit à réunir les terres et matières propres à être converties en salpêtre brut, soit à faire de la dentelle et à travailler à la lingerie. Les armateurs des navires employés à la pêche de la morue abandonnèrent à l'hôpital la première morue pêchée le dimanche ; des legs, des quêtes dans les églises, des aumônes abondantes vinrent augmenter ces ressources (1) et mettre en position de loger, nourrir et entretenir plus de cent malades et orphelins, soignés par les religieuses hospitalières, qui succédèrent en 1695 aux trois fondatrices que nous avons nommées, et qui avaient obtenu la permission de vivre en communauté et de faire des vœux solennels. Ces sœurs avaient leurs revenus particuliers, et se consacraient sans rétribution au service des pauvres malades et orphelins, pour lesquels seuls étaient

(1) Il est à remarquer que, dans cette énumération des ressources de l'hôpital, on a omis le produit du transport d'hommes, bestiaux et marchandises, effectué par deux bateaux à voiles employés au passage de Honfleur au Havre, lequel produit avait été attribué à cette maison par un édit de 1686. (Cet édit affecte deux bateaux à l'hôpital de Honfleur et deux à celui du Havre).

employés les ressources que nous venons d'indiquer.

Tout cet historique était consigné dans la délibération des bourgeois du 31 mars 1743, que nous avons citée en commençant. Elle servit de base à des lettres patentes d'août 1743, qui confirmèrent tout ce qui avait été fait antérieurement ; mais en même temps, seulement pour l'avenir, le roi ordonna que tous les pauvres, de la ville, faubourgs et banlieue de Honfleur, fussent enfermés dans l'hôpital, pour y être employés aux ouvrages de manufacture et autres travaux, sans qu'ils pussent vaguer à l'avenir. Défenses expresses furent faites à toutes personnes valides ou invalides, de quelque sexe, âge et qualité qu'elles fussent, et sous quelque prétexte que ce pût être, de mendier dans la ville, faubourgs et banlieue, et ce sous des peines portées. Il fut défendu à aucuns pauvres de mendier secrètement dans les maisons, et prescrit aux propriétaires ou locataires et autres, de les retenir pour les faire arrêter par les officiers des administrateurs de l'hôpital.

Cet asile dut être appelé *l'hôpital général des pauvres renfermés de la ville et faubourgs d'Honfleur*. Cette inscription et l'écusson des armes du roi durent être placés sur le portail.

Nous ne voyons pas comment, après que les

habitants avaient, dans la délibération que nous avons citée, déclaré qu'il n'y avait eu qu'un seul hôpital à Honfleur, les lettres patentes prononcent l'incorporation à *l'hôpital général* qu'elles établissent, de *l'Hôtel-Dieu* ou hôpital confirmé par les lettres patentes de 1677 et 1683, pour ne composer à l'avenir qu'une seule maison, à laquelle seraient remises les aumônes générales et particulières, à moins qu'on n'ait voulu par là établir la fusion entre l'ancien et le nouvel établissement, dont, en définitive, l'un n'était que la suite et la continuation de l'autre.

Les lettres patentes de 1743 déterminèrent, d'une manière plus précise que ne l'avait proposé la délibération des habitants, comment l'hôpital serait administré. La direction spirituelle, dévolue à l'évêque de Lisieux, fut exercée alternativement par les curés des deux paroisses, servant chacun un an. A la direction temporelle, furent appelés lesdits évêque et curés, le gouverneur, le lieutenant de roi au gouvernement de Honfleur, le vicomte d'Auge à Honfleur, le substitut du procureur général en la vicomté d'Auge à Honfleur, les maire et échevins, lesquels tous furent nommés directeurs perpétuels, et, en outre, il fut prescrit que le conseil de ville nommerait douze

habitants des plus qualifiés pour servir pendant deux ans, la moitié devant sortir chaque année; un de ces douze directeurs temporaires devait être choisi pour faire les fonctions de receveur. Leur élection devait se faire le 16 août.

Leurs assemblées devaient se tenir tous les dimanches après vêpres, dans la chambre dite de la charité, qui est dans le clocher de la paroisse Ste-Catherine, comme le lieu le plus commode, étant dans le milieu de la ville. C'était à eux qu'il appartenait de choisir le chapelain chargé de dire la messe les dimanches et fêtes, et d'administrer les secours de la religion aux malades.

Les administrateurs devaient faire fabriquer à l'hôpital toutes sortes de manufactures, les faire vendre et débiter, et comme il est important que ces manufactures soient bien faites, ils devaient les faire enseigner aux pauvres par des artisans, qui, après avoir ainsi démontré pendant six anneé, étant reconnus avoir bien instruit les pauvres, pouvaient être reçus maîtres ès arts et métiers qu'ils auraient enseignés aux pauvres. On jugera la valeur de cette disposition, en se reportant au temps où elle fut ordonnée et aux restrictions apportées par les *maîtrises* à l'exercice des professions et métiers.

Ainsi, l'hôpital de Honfleur n'était pas seulement un lieu où les pauvres étaient soignés dans leurs maladies, c'était aussi ce que nous appelons aujourd'hui un dépôt de mendicité. C'était encore là que les capitaines de navires devaient prendre les mousses à embarquer sur leurs bâtiments, pour y apprendre le métier de la mer, l'ordonnance de 1681 l'avait prescrit, et cela avait été confirmé par un édit de 1732, si récent qu'il était inutile de le rappeler dans ces lettres, toutes spéciales d'ailleurs à l'administration de l'hôpital.

Ce qui avait été prescrit en 1743, dura jusqu'à la révolution, qui commença en 1789. On supprima d'abord les ordres religieux, puis on exigea des sœurs hospitalières le serment civique; elles s'y refusèrent. Une seule considéra que le vœu de consacrer son existence au service des pauvres était irrévocable, que rien ne pouvait l'en relever, ni la porter à aucune modification. Elle se soumit avec une charitable résignation à tout ce qu'on exigea d'elle, pourvu qu'on lui permît de ne pas quitter un poste aussi honorable. Elle resta dans la maison, se faisant aider par des personnes à gages.

Dès que la tranquillité fut rétablie en France, des sœurs du même ordre vinrent se réunir à cette

courageuse et sainte fille. Elles furent reçues avec joie, travaillèrent à rétablir la régularité dans l'hôpital, et y moururent presque toutes, emportant les bénédictions du pauvre. Il n'en restait pas assez pour le service des malades, et la ville craignit de voir ceux-ci abandonnés. Elle sollicita l'envoi d'autres sœurs hospitalières. Ce furent les dames d'Ernemont, dont la maison-mère est à Rouen, qui vinrent remplir le vœu de l'autorité municipale et des habitants. Cette communauté est, comme on sait, vouée à l'éducation des filles, surtout dans les campagnes, comme aux soins des malades dans les hôpitaux. Sous l'un et l'autre rapport, elle a su se concilier partout et toujours le respect et la reconnaissance des populations au milieu desquelles ces dames passent leur existence.

Le nouveau système a amené aussi des changements à l'administration de l'hôpital. La direction du spirituel appartient aujourd'hui à l'évêque de Bayeux, et, sous les ordres du curé de Ste-Catherine, un chapelain, choisi par le premier sur la présentation de l'administration, y exerce les fonctions religieuses.

La population fixe de cette maison, non compris le chapelain, qui y est logé, se compose

de 9 sœurs, compris la supérieure,
10 gens de service.
—
19

La population variable se compose au maximum
de 38 malades, hommes,
48 » femmes,
72 enfants abandonnés.
—
158, nombre de lits existants. Il y a souvent un moindre nombre occupé.

En 1831, le nombre des enfants trouvés ou abandonnés était de 59, âgés de deux à sept ans. Le préfet du département proposa au conseil général de délibérer la suppression du tour de Honfleur, parce que cette ville étant voisine du Havre, elle était exposée à recevoir les enfants qui provenaient de l'autre. Il est étonnant que le préfet fût si mal informé, car c'est positivement le contraire qui arrive, aussi le conseil général n'adopta point cette proposition. Un autre projet, qui fut soumis au conseil et qu'il adopta, fut le déplacement des enfants. Cette mesure eut pour résultat le retrait de plusieurs, dont les parents les avaient déposés à l'hôpital, sûrs de les retrouver un jour, et ne voulurent point courir le risque de les perdre de vue.

L'hôpital de Honfleur possède des biens fonds, provenant de dons et legs, ainsi que de restitutions qui lui furent faites par l'état, à cause de propriétés dont il avait été dépouillé en 1792. Ce sont trois bois, dans les arrondissements de Pont-l'Evêque et de Lisieux, dont les coupes annuelles sont d'un revenu de 3,500 à 4,000 fr.; deux pièces de terre dans l'arrondissement de Lisieux, cinq prairies dans celui de Pont-l'Evêque, une cour avec bâtiments et jardins, ce qui restait de l'ancien prieuré de St.-Nicol; le tout d'un produit annuel de 3,000 à 3,500 fr. Ces sommes, le fret des bateaux passagers, les aumônes, les quêtes et d'autres articles, dont l'énumération serait inutile ici, complètent une recette annuelle que l'on peut évaluer, en moyenne, à . . . . 68,500 fr.
Ses dépenses montent, année commune, à 58,500 »

Ce qui lui donne un excédent de recettes d'environ 10,000 fr. par an, et mettra dans quelque temps à même de lui donner plus d'extension et de le rendre plus utile à la population indigente.

La chapelle de cette maison possède un petit orgue de 8 jeux, qui donne un ensemble de 505 tuyaux. Il est fort ancien; on ignore l'époque à laquelle il fut placé, et par qui il fut fait. Sa façade est belle et les sculptures qui la décorent

sont d'un fini remarquable. Entièrement abandonné lors de la révolution, ce n'est qu'en 1823 que M. Fallouard proposa à l'administration de le faire réparer, promettant de toucher gratuitement toutes les fois qu'il le pourrait, et il le peut souvent. Ce travail fut confié à M. Dominique Huet, qui s'en acquitta parfaitement.

Capucins. — Fondés en 1528, de démenbrements des Frères-Mineurs de St.-François d'Assise, les capucins avaient été appelés en France par Charles IX, en 1575. Ils le furent à Honfleur par les habitants en 1614, et vinrent s'y établir l'année suivante. Le terrain qui leur fut donné bordait la rue qui porte encore ce nom. Leur nombre, que quelques anciens ont vu être de vingt-deux, puis de seize, n'était plus que de quatre, plus deux frères quêteurs, à la révolution de 1789, et non compris les deux pères qui desservaient la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce. Lors de l'abolition des ordres monastiques, en 1791, ils se dispersèrent, et le couvent qu'ils occupaient fut vendu. Les bâtiments furent convertis en magasins, en écuries. Une partie fut changée en salle de spectacle, qui, vers 1830 ou 31, s'effondra, et les spectateurs tombèrent pêle-mêle sur les chevaux que renfermait la partie inférieure.

Quoiqu'en général ces moines n'eussent pas une grande réputation de savoir, le couvent de Honfleur possédait une fort bonne et nombreuse bibliothèque. Les livres furent portés à la mairie. On eût pu en former un bon fond de bibliothèque publique, n'eût-ce été qu'en échangeant des livres ascétiques contre des ouvrages plus convenables à la population actuelle ; mais, par une de ces fatalités qu'on ne peut expliquer, et qu'il est bon cependant de noter, quand on n'aurait d'autre motif que de prévenir semblable faute pour l'avenir, si elle pouvait jamais être commise, tous ces livres, restés jusqu'en 1830 entassés dans les greniers municipaux, ont été vendus par paquets de cent kilogrammes.

Lors de la démolition du couvent, soit par suite de la vente qui fut faite, soit pour redresser la rue des Capucins, la grande porte fut abattue ; elle était d'une belle construction et serait à regretter sous le rapport architectural ; on trouva dans la pierre *d'honneur*, dite ordinairement première pierre, une plaque en plomb constatant que cette porte était due à la libéralité de M. d'Ablon ; les bons pères attestaient que, même en cela, ils avaient obéi à leur vœu de pauvreté.

SŒURS DE St.-AUGUSTIN ET CONGRÉGATION DE

NOTRE-DAME. — Lorsque les compagnes de Mlle Duboc abandonnèrent l'hôpital, après la mort de cette dame, elles se livrèrent à l'éducation des jeunes filles. « C'était, comme dit l'auteur de » l'Essai historique dont nous avons parlé, prendre » un chemin plus doux pour arriver au même but. »

Pierre Fournier, curé lorrain, avait fondé, au commencement du XVIIe siècle, la congrégation des chanoines réguliers de Lorraine, et celle de Notre-Dame pour les femmes qui se consacraient à l'instruction des enfants de leur sexe. Cet institut se répandait en France. L'évêque de Lisieux, qui avait remarqué la versatilité des ci-devant hospitaliers de Honfleur, voulut leur donner la fixité. Il leur envoya deux congréganistes de la maison qui existait déjà à Bernay. Elles s'établirent toutes ensemble dans la maison de la rue Boudin, qu'une des premières avait apportée en dot à l'hôpital et qu'elle reprit. C'est celle qui porte aujourd'hui le n° 4. On dit que le petit bâtiment occupé aujourd'hui par un pâtissier, était la chapelle de cette maison. Plusieurs jeunes demoiselles se réunirent à ce noyau, et le couvent de Honfleur devint un des plus considérables de cet institut. La petite maison de la rue Boudin était devenue insuffisante. Le nouveau couvent se limita par les

rues Bocaille, du Puits, la moitié de celle des Capucins. La rue, qu'on nomme aujourd'hui la rue Neuve, traverse une partie du terrain de ces religieuses, vendu comme bien national au commencement de la révolution. Les sœurs qui s'y trouvaient alors furent dispersées comme les autres. Depuis, celles qui avaient survécu se sont réunies, ont repris leur ancienne clôture, et tiennent un pensionnat recommandable. Elles sont connues sous le nom de *sœurs de St.-Augustin de la congrégation de Notre-Dame.*

La chapelle de l'ancien couvent, après avoir servi de halle, de magasin à blé, de salle de spectacle à une société d'amateurs, fut enfin démolie il y a environ 45 ans.

Chapelle de Notre-Dame-de-Grace. — Sur un cap à l'Ouest de la ville, élevé, comme nous l'avons dit, de 280 pieds au-dessus du niveau de la mer, est une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Grâce, objet de la vénération des marins et but de pélerinage pour beaucoup des habitants du pays d'Auge, du Lieuvin, et même du Vexin.

Son origine remonte à des temps éloignés. Ce que nous allons rapporter est le résultat de vérifications que nous avons faites nous-même, en 1833, dans les archives de la chapelle, que le

respectable prêtre qui la desservait alors, nous communiqua avec une bienveillance à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage. Nous nous servons pour la compléter de la publication qu'il fit l'année suivante et des renseignements que nous avons recueillis auprès d'anciens habitants, témoins des circonstances les plus récentes.

Il y avait six ans que Robert-le-Magnifique était duc de Normandie. Le successeur de Richard III, le père de Guillaume-le-Conquérant, avait réduit, par la force de ses armes, plusieurs seigneurs révoltés contre lui, ou éteint les guerres qu'ils se fesaient entre eux. Il avait rendu au comte de Flandres ses états, dont le propre fils de celui ci l'avait chassé, raffermi sur la tête de Henri Ier la couronne de France, dont voulaient le priver des sujets rebelles, et vaincu Alain III, comte de Brètagne, qui lui refusait hommage. Dégagé de toute inquiétude sur le continent, Robert voulut réaliser les projets de son père et faire rendre aux fils d'Ethelbert, le trône d'Angleterre, que Canut, roi de Danemarck, avait usurpé.

Il fit, dans ce dessein, armer en 1034 une flotte qui partit de Fécamp; mais elle n'avait pas encore aperçu les côtes opposées, lorsqu'elle fut

44

assaillie au milieu de la Manche, par la plus horrible tempête. Le duc Robert courut de très-grands dangers, et fit vœu, s'il y échappait, de fonder sur les terres de son obéissance, trois chapelles dédiées à Marie, dont il réclamait la puissante assistance dans cette situation désespérée. Bientôt les vents se calment, la mer s'appaise et le duc peut débarquer à Guernesey, d'où il repasse sur le continent.

Nous ne chercherons point à établir ici en quel lieu furent fondées deux de ces chapelles. Les historiens ne sont point d'accord, et ce n'est point le lieu de discuter les diverses opinions. Ce qui n'est ni douteux ni contesté, c'est que celle qui est le sujet de cet article est due au vœu du duc Robert.

Le registre déposé à la chapelle actuelle, et que nous avons vu et lu en 1833, porte, à son commencement et à la date de 1600 et quelques années, « qu'une tradition de plus de trois cents » ans, assure que la chapelle de Notre-Dame-» de-Grâce a été fondée par Robert-le-Magnifique. » Les révérends pères capucins, qui ont écrit ce registre, auraient pu, avec un peu plus d'érudition historique, s'appuyer sur un fondement plus solide. Au surplus cette tradition vient nous

confirmer ce que constate également l'histoire.

Le duc Robert avait affecté, à la dotation de sa fondation, des revenus qui paraissent avoir été considérables. Outre l'édifice consacré au culte, on y voyait une maison d'habitation et les bâtiments nécessaires à l'exploitation de terres qui y étaient attachées; ce bénéfice percevait en outre des dîmes assises sur des propriétés désignées (1). La chapelle fut desservie d'abord par des titulaires à la nomination du fondateur. Il en fut long-temps ainsi, mais quelques années après le voyage que Louis XI fit à Honfleur en 1465, ce monarque, qui avait une tendresse toute particulière pour Notre-Dame-de-Cléry, donna à cette collégiale, par lettres patentes de 1477, le patronage des églises situées dans les terres de la vicomté d'Auge. Notre-Dame-de-Grâce fut de ce nombre.

Un tremblement de terre qui, le 1er septembre 1538, désola les côtes de la province de Nor-

(1) Ces propriétés, tant celles dépendant de la dotation que celles qui devaient la dîme, disparurent dans les éboulements qui eurent successivement lieu, à des époques dont on n'a point conservé mémoire, si ce n'est de celui de 1538. Peut-être l'ouragan furieux qui désola les côtes de Bretagne en 1177, suivant Ogée, dans son histoire de cette province, s'étendit-il aux côtes de Normandie, et serait-il un de ceux qui enlevèrent ces terres ?

mandie, occasionna au cap de Grâce un éboulement qui entraîna le monument votif fondé par le duc Robert. Il n'échappa à ce désastre qu'un pan de muraille et un autel, qui, à cause peut-être de cette miraculeuse conservation, excitait encore plus la piété des fidèles, habitués, depuis cinq siècles, à invoquer l'intercession de Marie, honorée à Grâce. L'engloutissement fut, au reste, si subit, qu'on ne put rien sauver. Des fouilles, exécutées avec prudence au pied de la montagne, feraient peut-être retrouver quelques débris du bâtiment, quelques restes des objets employés au culte, quelques-uns des articles de décoration qui y avaient été réunis.

Les éboulements continuaient, quoiqu'avec lenteur. Il devenait dangereux de laisser subsister davantage ce qui avait été épargné jusques là, et qui pouvait crouler d'un moment à l'autre. On l'abattit donc en 1602, après avoir retiré une statue de la Vierge, qui fut placée plus tard sur la porte de la nouvelle chapelle, où elle est restée jusqu'en 1790, et la pierre bénite de l'autel, qui existe encore.

Sur le bord de l'escarpement, et au lieu même où avait été l'autel resté de l'ancienne chapelle, on éleva un calvaire colossal; mais il ne suffi-

sait pas à la piété des marins et des habitants.

Un officier du grenier à sel de Honfleur, nommé Gonnier, eut la pensée de faire construire une nouvelle chapelle. Mais le terrain sur lequel elle devait être assise, appartenait à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, femme de Gaston, duc d'Orléans. M. de Fontenay, homme également recommandable par sa naissance et sa piété, secondant avec zèle les vues de M. Gonnier, obtint de la princesse non seulement le terrain nécessaire, mais encore la faculté de prendre dans la forêt de Touques, les bois nécessaires à la charpente du bâtiment. La chapelle s'éleva en 1606, d'abord couverte en paille, puis en ardoise en 1625. Une cloche y fut placée en 1656.

Les capucins, qui avaient été appelés à Honfleur en 1615, furent chargés, en 1620, de desservir la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce. Ils en prirent possession le 5 mars de l'année suivante. Cependant la chapelle devenait insuffisante à contênir tous les pélerins qui s'y rendaient. M. de Meautry, en 1651, M. de Fatouville d'Hébertot, en 1652, donnèrent chacun 1500 liv., qui servirent à bâtir les deux chapelles latérales. Les pères capucins venaient à Grâce le matin et retournaient le soir au couvent : en 1660, on

bâtit un petit hospice où purent résider ceux affectés au service de la chapelle.

Malgré l'authenticité des titres qui constataient la donation de la duchesse de Montpensier, titres qui investissaient les capucins de la propriété de la chapelle et de quelques terrains environnants, qui portent la date d'octobre 1620, et qui furent confirmés en 1654, par Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, fille de la duchesse Marie et de Gaston, duc d'Orléans, connue dans l'histoire sous le titre de *la grande Mademoiselle*, ces pères éprouvèrent diverses tracasseries, tantôt de la part du seigneur d'Equemauville, qui prétendait que ces terrains étaient sa propriété, tantôt du curé de la même paroisse, qui voulait y exercer ses droits curiaux, tantôt de la part d'un prêtre de l'oratoire, qui réclamait ce bénéfice comme une dépendance de Notre-Dame-de-Cléry. Mais le parlement de Normandie leva constamment toutes ces difficultés, et les capucins restèrent en tranquille possession de la chapelle.

La population s'étonna, en 1672, d'un attentat bien rare à cette époque. La croix de bois, qui avait été érigée à la place même de l'autel démoli en 1602, fut arrachée violemment et jetée du haut en bas du rocher. Les pères la rétablirent aussitôt.

Il en fut ainsi à trois reprises, en cinq jours de temps. Alors les moines en firent établir une autre en pierre ; elle fut plus tard remplacée par une en fer, qui y était encore quand on fit disparaître les signes extérieurs de chrétienté, en 1793.

Ce fut vers cette époque de 1672, que furent plantés les ormes que l'on admire sur le plateau, en avant de la chapelle. Ils furent donnés par l'abbesse de Montivilliers (1).

Peu à peu, l'extérieur de la chapelle fut achevé; elle fut pourvue du linge et des ornements nécessaires. M. d'Herbigny, seigneur du Mont-St.-Jean, fit couvrir en plomb le faîte de l'église. L'hospice

(1) Comment l'abbesse de Montivilliers, dont la maison était à deux lieues au-delà des bords de la Seine, de l'autre côté de son embouchure, fut-elle portée à donner les arbres plantés devant la chapelle de Grâce? — Piganiol de la Force, dans son *Dictionnaire géographique de la France*, déjà cité, nous le fait connaître. C'est que de cette abbaye dépendait la chapelle de Vasouy, qui, comme nous savons, est limitrophe de la paroisse d'Equemauville, dans la circonscription de laquelle est comprise Notre-Dame-de-Grâce. Ceci résulte d'un titre de cette abbaye, qui porte la date de 1035. Cette chapelle de Vasouy s'appelait alors Guaswic. Le bâtiment qui est aujourd'hui l'église de la paroisse n'est point celui qui existait dans ce temps. Ce dernier a été emporté par la mer. On le remplaça par l'église actuelle, qui fut probablement bâtie assez loin du rivage, et qui, aujourd'hui, n'en est qu'à 300 mètres.

fut pourvu d'une citerne, on construisit le jubé.

En 1686, la princesse Anne-Marie-Louise d'Orléans fit don de deux acres de bruyères, ce qui donna lieu à un nouveau procès, qui se termina par une transaction.

Vers le commencement du XVIIIe siècle, M. de Nollens, un des bienfaiteurs de la chapelle, donna, pour servir de rétable au grand autel, un tableau, qui est maintenant dans l'église Ste-Catherine.

De temps en temps surgissaient encore quelques tracasseries, bientôt appaisées, soit par les soins du duc d'Orléans, seigneur du pays d'Auge, soit par ceux de l'évêque de Lisieux, car il n'y avait pas jusqu'à l'autorité ecclésiastique locale, qui ne jalousât les capucins de Grâce. Le temps s'écoula jusqu'en 1790, époque de la suppression du couvent. Les moines, qui habitaient celui de Honfleur, le quittèrent. Alors un de ceux du couvent du Havre, qui s'était sécularisé (il avait porté en religion le nom de père Victor), vint se fixer à Grâce, et desservit la chapelle jusqu'à sa mort, arrivée en 1792. Il est inhumé à Equemauville.

Lorsque les biens ecclésiastiques furent vendus comme biens nationaux, la chapelle subit le sort commun. Mais les habitants de Honfleur la rachetèrent.

Il convient à cet égard d'entrer dans quelques détails.

Neuf citoyens notables de la ville, au nombre desquels M. Cachin, maire alors, se la firent adjuger, le 19 février 1791, et par un acte, qui fut reçu le 27 à l'hôtel-de-ville, par maître Guillaume Mallet, notaire, préposé à cet effet par le tribunal du district de Pont-l'Evêque, ils déclarèrent « ne s'être rendus adjudicataires de cette propriété, qu'après avoir considéré combien il serait agréable à leurs concitoyens, notamment ceux habitant Honfleur et les paroisses circonvoisines, non seulement que la chapelle fût conservée comme oratoire, mais aussi que les terrains en dépendant, plantés tels qu'ils sont, continuassent d'être libres à l'avenir, comme par le passé, et à servir de promenade publique comme ils ont toujours servi. »

Ils déclarèrent, en outre, que leur unique but, en se rendant adjudicataires des objets ci-dessus indiqués, était de transmettre immédiatement, par donation perpétuelle, gratuite et irrévocable, aux habitants de Honfleur, l'effet entier de l'adjudication à eux consentie, ainsi qu'il est ci-dessus dit, *sous la condition expresse que les représentants de la commune dudit Honfleur veilleront à la*

conservation de ladite chapelle, comme oratoire, et à maintenir au public, à perpétuité, la libre jouissance, en promenade, de l'emplacement du terrain, etc.

Ils commirent M. Cachin, maire, et l'un d'eux, pour faire toutes les démarches nécessaires, afin de faire consacrer leur donation et obtenir la loi nécessaire.

A cet acte de munificence, tous les citoyens furent invités à concourir par une contribution volontaire et indéterminée. L'état général des souscripteurs dut être rendu public.

Mais vint bientôt l'époque de la terreur, et malgré l'étalage des mots qui proclamaient la liberté des opinions, même religieuses, il y avait des gens qui ne pouvaient rien souffrir qui rappelât au peuple l'idée de la religion catholique. Se soumettant en apparence, les propriétaires donnèrent la chapelle à loyer à un individu qui transforma l'hospice en un cabaret. Mais soit qu'il eût conservé quelque sentiment religieux, soit afin de tirer parti de tout, il laissait pénétrer en cachette, par les communications intérieures, les gens dévotieux qui venaient encore quelquefois effectuer un pélerinage secret, d'autant plus fervent qu'il n'était pas sans danger.

Quand ce mauvais temps fut passé, le locataire de la chapelle y installa un prêtre qui s'était tenu long-temps caché. Celui-ci, lorsque, après le concordat de 1802, les églises furent rouvertes à la piété des fidèles, prétendit rester à Grâce, par droit d'occupation, sans doute. L'évêque de Bayeux intervint, la ville rentra dans son droit de propriété de la chapelle, qui redevint à peu près ce qu'elle avait été, ce que nous la voyons aujourd'hui.

Ainsi, c'est à titre onéreux que les habitants de la ville de Honfleur sont aujourd'hui, et depuis 1791, propriétaires de la chapelle et du terrain environnant, bien que ce petit territoire soit, sous le rapport administratif, enclavé dans la commune d'Equemauville, et sous le rapport religieux, dans la circonscription de cette paroisse. La communauté des habitants de Honfleur est dans la même position que tous les autres habitants de la commune que nous venons de nommer.

Cependant la chapelle avait été dépouillée en 1793. Ce qu'on peut appeler les gros meubles étaient dispersés : les ornements avaient disparu. l'argenterie avait été vendue, tout était dans un état affligeant de délabrement. C'est ainsi que la trouva M. l'abbé Berthelot, qui en fut chape-

lain le premier. Disons, tout de suite, qu'il fut remplacé en 1819 par M. l'abbé Fossé, et que celui-ci, qui mourut en décembre de la même année, eut pour successeur M. l'abbé Vastel, qui lui-même est mort en 1839, à l'âge de 87 ans.

Chacun de ces messieurs fit tous ses efforts pour remettre la chapelle en meilleur état. L'autel principal fut refait à neuf. Des fragments retrouvées de celui qui avait été démembré, on composa ceux des chapelles latérales. M. Guillet, aujourd'hui curé d'une paroisse rurale près Cormeilles, procura le tableau qui sert de retable au grand autel, et représente une Annonciation, en remplacement de celui qui avait été porté à Ste-Catherine. La chapelle du Nord avait pour retable une descente de croix. Ce tableau, dans les mauvais jours, fut découpé de son cadre par un amateur, qui ne jugea point à propos de répondre à la réclamation qui lui en fut faite lors de la réouverture de la chapelle. Ce n'était heureusement qu'une copie; l'original, qui est de Jouvenet, est au musée de Rouen. Ce tableau a été remplacé par un autre qui, avant la révolution, était au-dessus du confessionnal où se trouve maintenant un St.-Thibault. Beaucoup de personnes le prennent pour un St.-François, c'est

simplement le portrait du père Pacifique, capucin, mort chapelain de Grâce et inhumé dans la chapelle. Au-dessus du tabernacle de cet autel est un médaillon en marbre blanc, représentant en demi-bosse Notre-Dame-de-Pitié. C'est un don de M. Fortin, ancien percepteur des contributions, qui en a plusieurs fois réclamé une reconnaissance qu'il n'a jamais obtenue : cette mention lui en servira. Le retable de la chapelle du Sud est une Assomption qui était autrefois dans le couvent des religieuses. M. Berthelot l'a placé où il est.

L'église de Notre-Dame-de-Grâce possède quelques autres tableaux, parmi lesquels il en est d'assez estimés, entre autres un St.-Jérôme et un St.-Sébastien. Ce dernier était, avant la révolution, dans le couvent des Capucins. Quelques statues en bois ne peuvent être citées sous le rapport de l'art, non plus que des gouaches assez mauvaises, déposées comme *ex voto*, soustraites, en 1793, aux dévastateurs de cette époque, et restituées depuis 1802. Il y en a eu, sans doute, beaucoup d'autres auparavant; la date des petits tableaux commémoratifs, existant aujourd'hui, ne remonte qu'à 1750. Une inscription sur chacun rappelle les circonstances

dangereuses où se trouvait l'équipage qui fit le vœu.

Le vieux registre conservé à la chapelle, et que nous avons cité pour l'avoir vu en 1833, contient les procès-verbaux dressés lors de l'accomplissement de chaque vœu. Ils paraissent avoir été successivement écrits par celui des pères capucins qni présidait à la cérémonie. Ces procès-verbaux, dont le plus ancien est du milieu du XVII[e] siècle, s'arrêtent à 1792; ce qui n'est pas dire qu'il n'ait plus été fait de vœux depuis cette époque, et qu'il ne s'en fasse plus. Nous avons vu, dans le dernier hiver (1838 - 39), plusieurs jeunes marins de Honfleur, se rendre, pieds nus et en chemise, de la ville à Grâce. Ils avaient fait partie de l'équipage du navire de ce port, *le Jules-et-Julie*, naufragé sur les côtes du Portugal.

La façade de la chapelle est ornée de deux bas-reliefs d'un assez bon style : l'un représente l'Annonciation, l'autre la Visitation. Entre deux, et sur la porte d'entrée, est une statue de la Vierge. L'intérieur a la forme d'une croix latine, dont la branche supérieure est occupée par le chœur et le sanctuaire.

Les alentours de la chapelle sont bien plantés et entretenus avec soin. La ville vient d'y faire placer des bancs en fonte. C'est un but de pro-

menade pour les voyageurs, aux yeux desquels la mer se confond au loin avec la voûte céleste; pour les amateurs, qui y jouissent d'admirables points de vue; pour les peintres, qui y trouvent de charmants sujets. C'est là que se réunissent les vieux marins, qui aiment à se raconter mutuellement leurs aventures navales, à se rappeler, maintenant qu'ils sont tranquilles au port, les dangers qu'ils ont courus sur l'Océan, à tirer des conjectures sur les nouveaux voyages qu'entreprennent, sous leurs yeux, leurs successeurs dans cette périlleuse carrière.

Il se tient tous les ans, autour de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, le lundi de la Pentecôte, une assemblée, où viennent se rendre de nombreux pèlerins et des curieux plus nombreux encore. Le Pays d'Auge, les confins du département de l'Eure, les deux rives de la Seine, fournissent les uns et les autres. Ce jour est vraiment férié en ville : aucuns travaux, aucunes affaires ne se font. Les habitants sont occupés à recevoir leurs hôtes. Cette solennité réunit à Honfleur plus de quatre mille individus étrangers à la population habituelle.

Le calvaire actuel, qui est tout-à-fait sur le bord de la falaise, a été rétabli en 1803; les

bois étant pourris, il en fut placé un nouveau en 1832. C'est un spectacle attendrissant de voir humblement agenouillés au bord de l'abîme, en vue de l'Océan qui faillit les engloutir, au pied de la croix du Dieu qui les sauva, des hommes pieux et reconnaissants, avant qu'ils aillent remercier avec effusion, dans son temple, la mère de ce Dieu, à l'intercession de laquelle ils ont recouru dans le danger.

CHAPELLE St.-SIMÉON. — Sous le cap de Grâce, au bord de la mer, il a existé autrefois une chapelle dédiée à St.-Siméon. Le lieu où elle était en a conservé le nom; c'est le dimanche un rendez-vous d'artisans et d'ouvriers qui vont s'y délasser des travaux de la semaine. Quant à l'édifice, il aura été enseveli sous les éboulements qui ont eu lieu dans cette partie de la côte. Nous avons vu quelque part que là aurait été une léproserie. Nous en doutons, ou pour parler plus vrai, nous ne le croyons pas. Les léproseries étaient toujours établies loin des villes et des lieux fréquentés, loin des routes, les lépreux ne devant communiquer avec personne. Or ici ils se seraient trouvés snr le bord de la voie de Honfleur à Caen. D'ailleurs à Pennedepie est un herbage appelé la Maladrerie, au milieu duquel est un

bâtiment à usage de grange, qui est, peut-être, la chapelle de cette léproserie. Un autre petit bâtiment lui est accolé, c'était peut-être la sacristie. Au surplus ce fut pendant et après les croisades qu'on fonda les léproseries en france, c'est-à-dire du XI au XIII[e] siècle.

Puisque le nom de Pennedepie vient se placer ici sous notre plume, nous rappellerons que l'église actuelle de cette paroisse est celle d'une ancienne maison de Templiers. Cet ordre, fondé en 1118, fut, on le sait, détruit en 1311. Ainsi l'église de Pennedepie serait probablement du XIII[e] siècle.

Chapelle St.-Nicol. — Sur les limites S. O. de la ville, ou, pour parler plus exactement, de la partie rurale de la commune, il y a eu une chapelle que l'on appelait St.-Nicol, par abréviation de St.-Nicolas. C'était un prieuré dépendant de l'abbaye de Grestain. Peut-être fût-ce l'asyle de quelques pieux moines, lorsque leurs confrères tenaient, vers la fin du XII[e] siècle, une conduite si déréglée dans leur abbaye.

Quand l'évêque de Lisieux résolut, vers la fin du siècle dernier, de supprimer cette abbaye, qui avait été fondée par Heluin de Conteville, mari d'Arlette, mère de Guillaume-le-Conquérant (1),

(1) Heluin et Arlette y sont, dit-on, inhumés.

il ne put toucher à la manse abbatiale, qui resta en commande. Le dernier abbé, possesseur de cette manse, fut M. de Boismont, un des quarante de l'académie française, mort en décembre 1786 (1). Pour supprimer l'abbaye, il fallait le consentement unanime de tous les moines. Or, il s'en trouva deux qui le refusaient obstinément. L'un mourut; l'autre, jeune encore et qui n'était que tonsuré, persistait opiniâtrement; on obtint son adhésion en lui procurant deux bénéfices simples, qui ne l'obligeaient à rien qu'à en toucher les revenus. St.-Nicol était un de ces bénéfices, il y vint demeurer.

Mais à peu près libre de sa conduite, l'abbé d'Albiac, c'était son nom, y mena plutôt celle d'un homme du monde que d'un moine. N'ayant aucun office sacerdotal à remplir, la chapelle de son prieuré était pour lui comme si elle n'existait pas. Elle ne servait au culte qu'un seul jour des Rogations, où le clergé de Ste-Catherine y venait en procession et y célébrait la messe. Le prieur pensa qu'il ne convenait point de laisser ce bâti-

(1) L'abbé de Boismont prononça devant l'académie française, en 1765, l'oraison funèbre du Dauphin, père de Louis XVI; en 1774, celle de Louis XV; en 1778, le panégyrique de Louis IX, en 1781, à Notre-Dame de Paris, l'oraison funèbre de l'impératrice Marie-Thérèse.

ment inutile et sans emploi. Or, comme pour mettre à profit la petite propriété, dont il conservait l'usufruit, il avait des vaches, il crut tout simple de les y loger. Mais voilà que le bruit en vient aux oreilles de M. Dupin, lors curé de Ste-Catherine, qui, ne trouvant pas cette destination convenable, intenta un procès au prieur, qui le perdit.

Lorsqu'en 1786 il fut défendu d'inhumer dans les villes, et que les communes durent établir des cimetières hors de l'enceinte habitée, on jeta les yeux sur une propriété du Neuf-Bourg, pour y placer celui de la paroisse Ste-Catherine; mais bientôt on trouva plus convenable et surtout plus économique de disposer d'une partie du prieuré de St.-Nicol, et cela fut fait moyennant une rente de 200 livres à payer au titulaire.

En 1791, quand on vendit les biens nationaux, l'abbé d'Albiac devint propriétaire du terrain dont il n'était auparavant qu'usufruitier ; il continua d'y résider jusqu'à sa mort, arrivée en 1812. Ce terrain appartient aujourd'hui à l'hôpital de Honfleur. Le ci-devant prieur avait demandé d'être inhumé dans le cimetière intérieur de l'hôpital, mais les réglements sanitaires s'y opposant, il fut mis dans le cimetière ouvert sur les terres du prieuré, près

de sa mort, et dans la tombe même du curé sous lequel il avait eu le [illegible] paroisse, et qui avait eu entre eux une [illegible] persistante jusqu'à la fin de ces deux. — Singulier rapprochement !

Chapelle St.-Clair. — L'église catholique compte quatre saints de ce nom. L'un fut évêque de Nantes vers 280 ou 300 ; sa fête est placée dans plusieurs martyrologes au mois d'octobre. Le second, moine de l'abbaye de Marmoutiers, près Tours, vivait vers la fin du IVe siècle : le martyrologe romain indique sa fête au 8 novembre. Un troisième mourut en 660, après avoir gouverné pendant plus de vingt ans, le monastère de St.-Marcel. Le quatrième enfin, né à Rochester, en Angleterre, passa dans les Gaules, s'établit dans le Vexin Français ; il y fut martyrisé en 894, dans un bourg qui porte son nom, à douze lieues de Rouen. C'est St.-Clair-sur-Epte, où fut passé le traité qui cédait la Neustrie aux Normands. Nous n'hésitons pas à penser que c'est celui sous le vocable duquel est placée la chapelle en question.

A quelle époque, à quelle occasion, dans quel but fut-elle bâtie ? nous l'ignorons. Elle est à à l'extrémité d'une prairie, peu éloignée aujour-

d'hui du rivage de la Seine, mais qui en était bien plus distante autrefois, avant que ce fleuve et la mer eussent envahi ce qui forme maintenant la vaste baie de St.-Sauveur. L'ancienne route de Honfleur à Pont-Audemer passait au Nord de la chapelle, elle s'en rapprocha à mesure que la baie se creusa ; le nouveau tracé la fait passer au Sud maintenant.

Il n'y a pas beaucoup d'années encore que l'édifice était entier : c'était un bénéfice simple, à la nomination de M. d'Ablon et auquel était attaché l'herbage au milieu duquel est la chapelle : le revenu n'était guère que de 300 livres.

Vendue en 1791 comme bien national, cette propriété fut acquise par M. M...., qui, ensuite, voulant en tirer parti, sépara le chœur de la nef par le mur qui existe, fit percer la porte de côté que l'on remarque au Sud pour y entrer et transforma la nef en saurerie de hareng. Ayant plus tard cessé ce commerce, cette portion de bâtiment, pleine de suie, de vapeurs salines devenues concrètes, entièrement détériorée, tomba ou fut abattue. On en voit encore des vestiges. Ce qui reste entier était, nous venons de le dire, le chœur de l'ancienne église. Sur une longue poutre qui traverse la façade actuelle, et qui

probablement séparait la nef du chœur, on lit une inscription, gravée avec un ciseau de charpentier, et dont plusieurs lettres sont complètement enlevées ou devenues illisibles. La voici :

Oportet mori. Hodiè mihi, cràs tibi :

En l'an 1607. Ceste chappelle a été faicte refaire par Thomas Legras, pbtre, natif de la paroisse de. . . . . , vicaire de Notre-Dame et St.-Léonard de Honnefleu.

Priez Dieu pour lui.

Deux faits sont à remarquer ici : 1° l'ancienneté de la chapelle, antérieure à 1607, époque de la reconstruction ou réparation ; 2° l'union des deux paroisses de St.-Léonard et Notre-Dame, et l'extension de la première, réduite de beaucoup aujourd'hui.

Passons à la description. Au chevet de cette chapelle, est un petit autel, sur lequel on célèbre la messe le 17 juillet, jour de la fête du saint, suivant les rituels de Paris, de Rouen (métropole), et de Lisieux (ancien diocèse). De chaque côté sont trois mauvaises statues en bois, peintes de couleurs grossières. Ce sont celles de St.-Clair, qui, comme St.-Denis, porte sa tête dans ses mains ; de St.-Laurent, que l'on reconnaît au

gril placé à ses côtés ; et de St.-Thomas, qui, d'après son vêtement, n'est pas l'apôtre, mais probablement l'archevêque de Cantorbéry, que le restaurateur de l'édifice aurait pris pour patron.

Ce même jour, 17 juillet, une nombreuse réunion a lieu dans la prairie. C'est le rendez-vous commun des fermiers, qui cherchent des domestiques des deux sexes, et de ceux-ci, qui réclament de l'emploi. On nomme cet assemblée *la Louée*, comme dans beaucoup d'autres communes de la Normandie, où l'on suit le même usage. Une autre coutume se perpétue. Ce même jour, toute l'après-midi, et plus souvent le dimanche suivant, une dame de la ville se tient aux approches de la ville, et présente la bourse des pauvres aux curieux qui se rendent à l'assemblée. Le produit de cette quête est destiné au bureau de bienfaisance. Il est juste que ceux qui vont prendre du plaisir viennent au secours de ceux qui souffrent.

Nous avons cherché à nous rendre compte de ce qui avait pu déterminer l'établissement de tous ces lieux de prières. Nous exposons ici notre opinion, mais simple opinion qui peut pourtant avoir quelque vraisemblance.

La chapelle St.-Clair était et se trouve encore près la route de Pont-Audemer ; celle de St.-Siméon au commencement de la route de Caen, par la grève ; celle de St.-Nicol, vers le commencement de la route de Pont-l'Evêque. Celle de Notre-Dame-de-Grâce dominant l'embouchure du fleuve dans la mer. Serait-il déraisonnable de penser qu'elles auraient été placées ainsi pour satisfaire aux besoins de la piété de nos pères, qui s'y recommandaient à Dieu au moment d'entreprendre un voyage, et lui rendaient grâce en le terminant ? Cette idée repose sur les sentiments religieux qui régnaient dans les temps anciens ; elle expliquerait et ce grand nombre de chapelles et leur emplacement. Ne serait-ce pas encore aux mêmes sentiments que se rapporterait cette quantité de calvaires élevés sur les routes, et pour ne pas nous éloigner, près de la chapelle St.-Clair, abattu à la révolution, relevé en 1804 ; au fond du Bassin-Vieux, en face de la route de Pont-l'Evêque, replacé en 1821 ; aux deux extrémités de la charrière d'Equemauville, ancienne route de Pont-l'Evêque ; dans les Fontes à l'entrée de l'ancienne route de Caen ; enfin au haut de la côte de Grâce, sur le bord escarpé de cette falaise, en vue de la mer ?

CHAPITRE XI.

A L'HISTOIRE des faits, nous joindrons celle de quelques hommes dont la ville s'honore à juste titre. Cette biographie est incomplète, nous le savons ; mais nous pouvons dire qu'il n'a point tenu à nous qu'elle ne fût entière. Nous avons été presque toujours obligé de nous en rapporter aux actes publics, la modestie de plusieurs familles nous a privé de beaucoup de renseignements que nous aurions été heureux de consigner ici, parce que, suivant nous, les hommes ne s'appartiennent pas. En même temps qu'ils

sont la gloire de leurs contemporains, ils sont l'exemple de ceux qui vivent après eux et qui doivent tenir à marcher sur leurs traces.

Nous avons pensé qu'il serait utile de détacher des recueils généraux, la liste des citoyens de la ville qui ont mérité des médailles dans diverses occasions où ils n'ont pas craint d'exposer leur vie pour sauver celle de leurs semblables. De tels actes, à notre avis, ne sauraient être trop rappelés à la mémoire et l'on ne saurait leur donner trop de publicité.

Alix, né à Honfleur, mort à Paris en 1794. — Graveur distingué. On estime surtout ses ports de Lisbonne et de Cadix.

Beaulieu (Augustin). Voyez page 97.

Berthelot (Pierre), religieux de l'ordre des Carmes déchaussés, sous le nom de *Denis de la Nativité*, né à Honfleur en 1600, s'embarqua en 1619 sur l'escadre du capitaine Beaulieu, destinée pour les Indes-Orientales. Le jeune Berthelot, distingué par son activité et son zèle, se livra, pendant ce voyage, à l'étude des mathématiques et devint très habile dans toutes les parties de l'art nautique. Il était au service du Portugal en 1629, comme premier pilote d'une flotte destinée à secourir

Malacca, assiégé par le roi d'Achem, lorsqu'en 1634, il entra à Goa dans l'ordre des Carmes déchaussés. On l'y regardait comme l'un des plus remarquables par sa régularité et sa ferveur. Quoiqu'il y eû reçu l'ordre de prêtrise, il ne continua pas moins de naviguer sur les flottes du roi, en qualité de pilote, quand le service l'exigeait. C'est ainsi qu'il se trouvait, en 1638, à bord d'un navire qui portait un ambassadeur envoyé par les Portugais de Goa au roi d'Achem, lorsqu'il fut massacré, avec toutes les personnes de l'ambassade, par les sujets du prince indien. On a de lui des cartes marines.

Binot-Paulmier, sieur de Gonneville. (Voyez page 56.)

Chamberlain, mort à Honfleur, commença par rendre de l'activité à une fabrique d'acide sulfurique, qui languissait ; et remarquant bientôt les avantages que le pays même lui offrait, fonda une fabrique d'acides et de sels minéraux. Le sulfate de fer qu'il obtint des pyrites, qui existent en abondance dans nos environs, était très-recherché ; son alun ne jouissait pas d'une moindre réputation. Dès 1802, il présenta ses produits à l'exposition générale de ceux de l'industrie française à Paris. En 1803, il envoya des échantillons

à l'exposition du Calvados; un autre envoi, fait en 1804, lui valut une médaille de la société d'agriculture et de commerce de Caen, qui déjà avait admis, au nombre de ses membres non résidants, cet homme actif et instruit, dont la perte fut vivement sentie.

CHARLES (le frère...) né à Honfleur, mort à Rouen en 1635. Ce capucin est un de ceux de son ordre qui se vouèrent aux secours spirituels et temporels des pestiférés, pendant la contagion qui affligea la Normandie au commencement du XVII[e] siècle. Il mourut dans cette fonction dangéreuse, mais honorable aux yeux de la religion et de l'humanité, victime de son zèle et de sa charité. Son nom de famille est ignoré.

CHAUVEL, né à Honfleur en 1767, s'engagea en 1784 à l'âge de 14 ans, dans le régiment de Lorraine, en garnison à Honfleur, et, dès les commencements de la guerre de 1790 ne tarda pas à se distinguer, comme il le fit ensuite dans toutes les campagnes auxquelles prirent part les divers corps dans lesquels il passa de grade en grade à celui de maréchal-de-camp, gagnant sur les champs de bataille la croix de la Légion d'Honneur, celle d'officier du même ordre, et recevant le titre de baron, récompense de sa brave et

loyale conduite. Admis à la retraite en 1815, le baron Chauvel s'était retiré à Orléans, où il avait été nommé colonel de la garde nationale, et membre du conseil général du département du Loiret. Il est mort le 17 juin 1838, âgé de 71 ans.

Denis (Jean). Voyez page 59.

Despineville. Voyez page 63.

De Fontenay, né à Honfleur. On lui doit la construction de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce. Il a écrit, sur l'anciennce chapelle et sur les évènements qui arrivèrent de son temps, un petit ouvrage, qui ne se retrouve plus. C'est lui qui, en 1620, décida les capucins à desservir la chapelle, Il fut inhumé, vers 1625, dans l'église Ste-Catherine.

Doublet, né à Honfleur, appartenait à une ancienne famille du pays d'Auge. Nous trouvons, en 1527, un Pierre Doublet, tabellion à Pont-l'Evêque, qui certifia un chartrier faisant mention des droitures, libertés et prééminences de la coutume et prévôté de Honfleur. Cette famille s'était perpétuée à Honfleur ; un descendant de celui auquel cette notice est consacrée, y était commis aux aides en 1778 ; elle s'est éteinte en lui. Le

marin, dont il est ici question, se distingua, sous le règne de Louis XIV, par une action remarquable, que nous analysons d'après le récit publié dans « l'Inquisition française, ou histoire de la » Bastille, par Constantin de Renneville, Ams- » terdam et Leyde, 1724. 4 vol. avec figures.

Doublet avait armé en course une barque longue, portant quatre canons et soixante hommes d'équipage, avec lesquels il avait déjà fait beaucoup de prises. Se trouvant un jour près de Darmouth, il rencontra un bateau de pêche, à bord duquel il n'y avait qu'un vieillard et son fils. Il les fit monter sur son navire, où ces pauvres gens se jetèrent à ses pieds, le suppliant de ne pas les priver de leur gagne-pain. Mais ils passèrent bientôt de la crainte à la joie, quand le capitaine Doublet paya leur poisson un prix double de ce qu'ils en auraient trouvé au marché, et les régala merveilleusement, sans négliger de leur faire goûter de nos bons vins de France. Quand ils furent un peu en gaîté, il leur demanda quels bâtiments il y avait dans le port. « Il n'y a, dit le vieux » pêcheur, que quelques pauvres navires désarmés, » et un vaisseau de 50 canons, armé en guerre » et marchandises, richement chargé, et qui » n'attend qu'un équipage pour se rendre aux

» Indes. » Aussitôt le capitaine Doublet leur présente un sac d'argent. « Voilà qui sera pour » vous, leur dit-il, si vous voulez me conduire » cette nuit à bord de ce vaisseau. » Les pêcheurs lui représentèrent l'impossibilité du succès, le navire étant en dedans des forts, garnis de batteries à fleur d'eau, qui l'écraseraient. Le capitaine couche-t-il à bord, demanda Doublet? — Non, répondent les pêcheurs, il se tient à l'auberge, guettant les matelots qu'il pourrait engager. Alors le vin de France recommence à couler, et nos deux pêcheurs en sont bientôt à ne plus s'apercevoir que deux des matelots français revêtent leurs habits, que le capitaine lui-même se déguise en matelot et que tous trois se jettent dans le bateau, qu'ils conduisent à Darmouth. Doublet connaissait parfaitement le port, où il était allé plusieurs fois; il parlait aussi bien l'anglais, ayant passé dix ans en ce pays. Il laisse ses deux matelots dans le bateau, où ils semblent occupés à réparer leurs filets, et s'achemine à l'auberge indiquée. Il n'y fut pas plustôt, que le capitaine du navire qu'il convoitait, vint lui proposer de l'embarquer avec lui. Volontiers, dit notre corsaire, mais il faut se mieux connaître et d'ailleurs je ne m'engage jamais sans connaître le navire. Ils se rendent à bord;

il n'y a que sept à huit pauvres hères, hors d'état de se défendre, faisant mal leur service; on boit au succès de la campagne. Le feint matelot demande à aller voir sa femme, mais il rejoint le bateau qui l'a apporté, et retourne à bord de son navire, où il est impatiemment attendu. Dès qu'il eut raconté ce qui vient d'être dit, c'était à qui l'accompagnerait dans la suite de l'aventure. Il ne prit que quarante hommes, recommandant à ceux qui restaient à bord de faire bon quart, et surtout de ne faire aucun mouvement, quelque bruit qu'ils pussent entendre. A la nuit, il retourne à Darmouth, s'approche du vaisseau, saute à bord avec ses quarante compagnons, met aux fers le trop confiant capitaine et ses matelots tous ivres, coupe les câbles, appareille forçant les voiles, ayant soin de ne laisser que quelques uns de ses gens sur le pont. Quand il fut devant la tour, la sentinelle lui cria de s'arrêter. « Eh! ne savez-vous pas que » je viens de dîner avec le gouverneur, qui m'a » permis de profiter de la marée de nuit. » On éveille l'officier, on appelle les canonniers, on allume les mèches, mais déjà la prise était hors portée. Alors notre heureux corsaire fait un salut de cinquante coups de canon. A ce signal, le navire du capitaine Doublet le rejoint et tous deux

font route de conserve pour les ports de France, après avoir comblé de richesses les deux pêcheurs, qui reprirent leur bateau et retournèrent à terre. Cette prise donna aux corsaires plus de mille livres à la part.

HAMELIN (Jacques-Félix-Emmanuel), né le 13 octobre 1768 à Honfleur, mort à Paris le 23 avril 1839, âgé de 71 ans, fit, à la paix de 1783, son premier voyage à la mer sur un navire négrier, et continua jusqu'en 1788 cette navigation, dans laquelle il était parvenu au grade de lieutenant. A cette époque, il embarqua à Cherbourg, comme aspirant-volontaire, sur le vaisseau le *Trident*. En 1793, il subit à Toulon l'examen de capitaine au long-cours, ce qui lui donnait rang d'officier dans la marine militaire, où il fut admis comme enseigne de vaisseau. Lieutenant en 1795, capitaine de frégate en 1796, capitaine de vaisseau en 1803, M. Hamelin fut nommé contr'amiral en 1811.

Il commandait la corvette le *Naturaliste* dans l'expédition aux Terres Australes, qui partit du Havre le 19 octobre 1800, avec la corvette le *Géographe*.

De retour en France, M. Hamelin fut employé dans la flottille de Boulogne, et assez heureux

pour y conduire, en 18 voyages exécutés sous le feu de l'ennemi, 809 bâtiments successivement expédiés du Havre, sous sa direction.

Lorsque la guerre prit un autre cours, le capitaine Hamelin reçut le commandement de la frégate la *Vénus*, et d'une division de trois frégates et deux corvettes, qui illustrèrent le pavillon français dans l'Inde. On n'a pas oublié entre autres le brillant combat du Grand-Port, à l'Ile-de-France, contre trois frégates anglaises qui furent toutes prises ou brûlés.

Nommé, à son retour, baron de l'empire et contr'amiral, il fut chargé en 1811 du commandement d'une des divisions de l'escadre de l'Escaut, et en 1814 de celle de Brest. Il commandait en 1823 celle devant Cadix. Ce commandement lui fut retiré, sous le prétexte que les fatigues de l'armement et d'un blocus rigoureux avaient altéré sa santé, mais réellement par suite d'une de ces rivalités d'armes différentes qui nuisirent souvent aux succès de la marine, quand elle se trouva en concours avec l'armée de terre. Le baron Hamelin ne reprit plus la mer; mais, dix ans après, il fut nommé directeur général du dépôt des cartes et plans de marine.

L'amiral Hamelin portait le plus vif amour à

sa ville natale et un grand intérêt à ses compatriotes ; il n'a laissé échapper aucune circonstance pour les manifester. La ville lui doit les premiers fondements de sa bibliothèque, et en grande partie les décisions par suite desquelles s'exécutent les travaux relatifs à l'amélioration et à l'agrandissement du port.

HANNIER (Jean-Pierre-François-Amand), né à Honfleur le 2 novembre 1789, était employé dans la flotille de Boulogne. Lors de l'attaque qu'une escadre anglaise dirigea sur ce port, Hannier, qui était excellent nageur, et non moins courageux, alla, malgré une mousqueterie bien servie, couper le câble d'une frégate dont le feu incommodait fort la flotille. Cet acte de bravoure, accompli sous les yeux de l'empereur, fut récompensé par la croix de la Légion-d'Honneur, et bientôt Hannier fut admis dans le bataillon des marins de la garde. Passé en Espagne avec ce corps, en 1811, il fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté qu'en 1814. Il reprit alors la navigation du commerce, et mourut au Port-au-Prince (Haïti), le 21 novembre 1820, âgé seulement de 31 ans.

LE LIÈVRE. (Voyez page 97.)

LE THUILLIER (Charles-Michel), né à Honfleur le 27 mars 1776, embarqué comme mousse à l'âge de

dix ans, il devint aspirant de première classe en 1802, enseigne de vaisseau en 1804, lieutenant de vaisseau en 1807. Lorsque ce n'était point la durée des services, mais la nature de ceux accomplis jusques-là, qui détermina en 1815 une mesure qui fit perdre à la marine militaire un grand nombre d'officiers distingués, M. Le Thuillier devait y être compris et le fut en effet. Voyons quelques évènements de sa vie.

Il se trouvait sur le vaiseau le *Neptune* au funeste et trop célèbre combat du 13 prairial an 3; il y fut blessé. Adjudant du capitaine de vaisseau Hamelin, dans la flotille de Boulogne, il se trouva à plusieurs combats sur les côtes de Picardie, notamment le 4 thermidor an 13, commandant la canonnière n° 196, devant St.-Valery, contre une frégate anglaise. Passé, avec le brave bataillon des marins de la garde, aux armées d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne, il se fit remarquer dans beaucoup d'affaires par son courage et son habileté, notamment par son concours à la construction du pont d'Esberdorf, qui fit passer l'armée de vive force de l'île Alexandre sur la rive gauche du Danube; il commandait les cinq bacs de débarquement. Ce fut à cause de cette circonstance, qu'il reçut la croix de la Légion-d'Honneur et

une dotation de 500 fr., sur le mont de Milan.

Ce n'était pas, au reste, seulement par sa bravoure, par sa pratique sage et éclairée de la navigation, que M. Le Thuillier avait mérité ces récompenses. Il en était également dû à son humanité et à son dévoûment. C'est ainsi que, lorsque le vaisseau *le Neptune* fit naufrage sur les rochers de Péros, le jeune Le Thuillier, qui n'avait que 17 ans, sauva, à la nage, la vie à vingt hommes de cet équipage, et reçut les louanges dues à cette noble conduite.

A la paix de 1814, M. Le Thuillier servit à Rochefort sur le vaisseau *le Patriote;* mais en 1815, après avoir été dépouillé de la dotation que l'empereur lui avait accordée à cause de sa vaillante action sur le Danude, il fut mis à la réforme, quoiqu'il n'eut que 39 ans d'âge, et comme il ne pouvait réunir les 30 ans de service exigés pour la pension de retraite, il ne lui fut alloué qu'un mince traitement de 579 fr. Il se retira à Honfleur. La place de syndic des marins à Trouville étant venue à vaquer, elle lui fut donnée le 16 avril 1828. Il put alors cumuler le salaire de 500 fr. alloué à ces fonctions avec son traitement de réforme. Mais il ne jouit pas long-temps de cette amélioration à son sort; il mourut le

16 août de la même année, à l'âge de 52 ans.

LE TOURNELLE (Pierre-Antoine), né à Honfleur en 1787, embrassa fort jeune la profession de marin. Il avait huit ans, lorsqu'il s'embarqua sur un navire de l'état. A 13 ans, il avait sauvé la vie à un officier et à un matelot qui étaient tombés à la mer. — Fait prisonnier en 1807, sur les *Quatre-Cousines*, il enseigna le français pour adoucir sa captivité. Il avait concerté, avec un lieutenant d'artillerie, le projet de s'évader d'Angleterre. Ils traversèrent le Pas-de-Calais, dans un frêle esquif qui chavira à deux lieues de terre; l'officier succomba, mais Le Tournelle nagea jusqu'au rivage et tomba sans connaissance en l'atteignant. Il s'embarqua, en 1813, sur le corsaire de Calais *le Génie*; un jour après sa sortie, rencontré par une corvette anglaise, le combat s'engagea, les deux bâtiments s'abordèrent, mais par un hazard inexplicable, ils se séparèrent, et Le Tournelle reste seul prisonnier. Conduit sur un ponton, les événements de 1814 le rendirent à la liberté. Il entreprit alors les voyages commerciaux au Sénégal : il y a, pendant vingt ans, entretenu d'importantes relations. Il remonta souvent le fleuve jusqu'à des points fort éloignés de St.-Louis; il avait établi avec les Africains un commerce régu-

lier. — M. Le Tournelle a succombé, en août 1838, à une maladie aiguë, qui déjà, plusieurs fois, avait menacé ses jours. Il était le seul capitaine au long-cours qui opérât directement ses retours à Honfleur.

MOTARD (François), né à Honfleur en 1733, suivit la même carrière que son père, capitaine des bâtiments du commerce. Il le fut lui-même de très-bonne heure. S'il eut souvent dans ses voyages occasion de prouver sa capacité, il eut souvent aussi celle de montrer son courage et sa bravoure.

Ce fut en 1748 qu'il commença à naviguer. Dix ans après, il était embarqué sur le vaisseau *le Sceptre*, quand ce vaisseau eut à soutenir un combat contre deux bâtiments de guerre anglais, et, peu de temps après, contre trois vaisseaux anglais, un autre combat où le jeune marin fut légèrement blessé. Il commandait à 31 ans, en 1764, le navire de Honfleur *la Jeanne-Gentille*, de 18 hommes d'équipage et six petits canons; se trouvant à 15 lieues N.-E. des Açores, il fut joint par un chebeck saletin de 28 canons et 250 hommes. Il n'hésita pas à soutenir, contre une force si supérieure, un combat de deux heures et demie, à la suite duquel, abandonné

de son équipage, et restant lui troisième sur le pont, il fut pris à l'abordage par le pirate. Il avait reçu cinq coups de sabre, dont deux au visage, sur la tête un autre qui endommagea le crâne, et deux sur les épaules, en outre plusieurs coups de massue. Conduit à Salé, il ne fut racheté d'esclavage qu'au bout de trois ans.

De retour dans sa patrie, il continua à naviguer. Il commandait le navire du Havre *le Stanislas*, de 24 canons de 12 et 183 hommes d'équipage, lorsque, le 15 juin 1780, il rencontra, à neuf heures du matin, dans le Nord de Dunkerque, à cinq lieues de distance, trois frégates anglaises et une ketch. Une des frégates lui donna la chasse, et le combat s'engagea bientôt à portée de pistolet et presque vergue à vergue. C'était *l'Apollon*, de 36 canons, dont 26 de 12 en batterie et 10 de 6 sur les gaillards. Ce bâtiment était un des meilleurs voiliers de la marine anglaise : son équipage était composé de 250 hommes, tous marins d'élite, et qui, outre leur solde, recevaient une haute paie de leur capitaine Philémon Powual (1). Ce n'était pas seulement

(1) Sir Edward Pelew, depuis lord Exmouth, était un des lieutenants de cette frégate.

par la nature de leur armement, le nombre des canons et celui de leurs équipages que ces deux bâtiments différaient entre eux ; mais *l'Apollon* tenait la mer depuis long-temps, tandis que le *Stanislas*, sorti du port la veille à la marée du soir, avait un tiers de ses hommes travaillés du mal de mer.

Dans cette position, M. Motard faisait pointer à couler bas, lorsque *l'Apollon*, qui s'apercevait bien avoir affaire à un navire chargé, pointait à démâter. La frégate avait réussi à faire tomber le mât de misaine, le grand mât de hune, et la grande vergue du *Stanislas*; mais M. Motard avait eu un plus grand succès. Son adversaire avait reçu douze boulets à la flotaison, le capitaine Powual était tué, ainsi que 25 hommes de l'équipage, quarante autres étaient blessés. La frégate se vit contrainte, après trois heures un quart d'engagement, à abandonner le combat. Le capitaine Motard, en se séparant de ce vaillant ennemi, lui envoya cinq derniers coup de canon, chargés jusqu'à la bouche et qui portèrent si heureusement que trois sabords n'en fesaient plus qu'un et que la plus grand partie de sa poupe fut emportée. Le navire français avait fait aussi quelques pertes ; un enseigne et quatre matelots

49

avaient été tués, 26 marins étaient blessés, le second capitaine l'était mortellement, et le capitaine, blessé aux bras et à la tête, avait ses habits criblés de balles.

L'Apollon rentra aux Dunes ayant quatre pieds et demi d'eau dans sa calle, et si délabrée qu'on fut obligé de la radouber entièrement.

Le *Stanislas*, en cherchant à gagner Ostende, dont il n'était plus qu'à une lieue et demie, avait échoué sur un banc; il coupa ce qui lui restait de mâture, vida son eau pour s'alléger et parvint à mouiller sur la rade à onze heures du soir. Il levait ses ancres le lendemain à sept heures du matin pour entrer dans le port, quand il aperçut les deux autres frégates et la ketch qui portaient à toutes voiles sur lui; elles n'étaient déjà plus qu'à une demi-lieue, mais il avait atteint les jetées. La ketch le suivit, et profitant de la neutralité du port, y entra et mouilla par son travers. L'équipage français projetait de l'enlever, mais le capitaine Motard intervint auprès des autorités de la ville, pour la faire éloigner, ne voulant pas blesser les droits du port d'Ostende.

Ce mémorable combat eut pour témoin toute la population de la ville accourue sur les remparts pour voir l'issue d'une lutte si inégale, et émer-

veillée d'un résultat si beau et inespéré. Il eut un grand retentissement en Angleterre et en France, surtout dans nos deux ports de l'embouchure de la Seine.

Le ministre de la marine en ayant rendu compte au roi, Louis XVI ordonna que le brave capitaine Motard fût attaché à sa marine militaire. S. M. lui fit expédier le brevet de lieutenant de frégate et remettre une épée sur laquelle était gravée l'inscription : PRIX DE LA VALEUR MARITIME.

Une telle récompense était d'un haut prix sans doute ; M. Motard dut être touché plus encore du témoignage d'admiration que lui donnèrent ses concitoyens. La communauté des habitants de la ville de Honfleur assemblée, déclara, par une expresse délibération, qu'il serait désormais exempt de la capitation, du guet et de la garde, ainsi que du logement des gens de guerre. Le ministre M. de Sartines, auquel cette délibération fut communiquée, en témoigna sa satisfaction, par une lettre adressée aux maire et échevins, laquelle nous avons vue aux archives de la mairie.

Quelque temps après, M. Motard fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis. Plusieurs commandements de bâtiments de guerre lui furent confiés. En 1782, ayant sous

ses ordres quatre canonnières, armées chacune de 3 canons de 24, il fut chargé des convois du Havre à Cherbourg et St.-Malo. Il réussit tellement dans cette mission que, non seulement aucun des nombreux bâtiments de commerce (plus de 200) qu'il escorta successivement, ne tomba au pouvoir de l'ennemi, mais il s'empara de deux petits corsaires anglais.

Promu, en 1792, au grade de capitaine de vaisseau, il monta le vaisseau *le Brillant*, de 64 canons, en station sur la rade de Cherbourg. En mai 1793, sa santé se trouvant fort altérée et les nombreuses blessures qu'il avait reçues augmentant ses souffrances, il obtint un congé et se retira dans sa famille. Il y termina son existence au mois de juillet suivant, âgé seulement de 60 ans, aussi vivement regretté de ses concitoyens, à cause de sa bonté, qu'il en était honoré pour sa modestie et sa bravoure.

MOTARD (Léonard-Bernard), fils du précédent, né à Honfleur en 1771. Nous avons cité cet honorable marin, dans une note de la page 163, nous croyons devoir lui consacrer un article spécial dans cette biographie.

Entré au service comme volontaire en 1786, il fut fait officier en 1793. Le corps royal de la

marine venait d'abandonner les vaisseaux pour passer à l'étranger; on remplaça les absents par les officiers de la compagnie des Indes et par un choix parmi ceux du commerce. En 1797, M. Motard, capitaine de frégate, était à bord du vaisseau *l'Orient*, sous-chef de l'état-major général de l'armée navale, commandée par l'amiral Brueys, qui transportait en Egypte l'armée aux ordres du général en chef Bonaparte. Il fut chargé de diriger le débarquement des troupes à Malte et à Alexandrie. M. Motard fut grièvement blessé au combat d'Aboukir, fait prisonnier lors de l'incendie du vaisseau *l'Orient*, et échangé peu de temps après. Il s'embarqua presque immédiatement, et fit, comme chef d'état-major de l'amiral Gantheaume, les campagnes de la Méditerranée et de St.-Domingue. Ce fut pendant qu'il était à la mer, durant cette dernière expédition, qu'il fut nommé capitaine de vaisseau.

Une division armait à Brest, sous les ordres du contr'amiral Durand-Linois, pour aller reprendre possession des établissements français dans l'Inde, et porter le gouverneur-général et les administrateurs de ces colonies. La frégate *la Sémillante* en faisait partie, elle était commandée par le capitaine Motard. La division mit à la voile en mars 1803. Elle arrivait à peine dans l'Inde, que

la guerre recommença entre la France et l'Angleterre. La division dut alors s'occuper d'autres opérations que celles d'une nature toute pacifique combinées à son départ. *La Sémillante* fut bientôt chargée d'aller, avec la corvette *le Berceau*, à Pulo-Bay, prendre ou brûler, sous le feu des batteries ennemies, sept bâtiments anglais, qui se trouvaient à ce mouillage, et incendier les magasins de la compagnie à Sillabar. Cette frégate fut ensuite expédiée pour aller donner avis aux îles Philippines de la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Espagne. M. Motard arriva assez à temps pour prévenir toute surprise de la part des Anglais. Mais si, par là, sa mission était remplie, M. Motard comprît bientôt qu'il avait à accomplir d'autres devoirs, qui n'avaient pu être prévus par ses instructions.

Depuis deux ans, les galions qui apportaient régulièrement aux Philippines, l'argent d'Acapulco, avaient cessé leurs voyages, et le capitaine-général espagnol se trouvait par là dépourvu des sommes nécessaires à la mise en défense des îles. M. Motard n'hésita pas à entreprendre le voyage du Mexique dans l'intention d'en rapporter les fonds qui manquaient au général espagnol.

Attaquée dans ce voyage par des forces anglaises

plus que doubles, *la Sémillante*, après un combat de trois heures, parvint à forcer l'ennemi à l'abandonner; mais très-maltraitée, elle fut contrainte de renoncer au voyage du Mexique, et luttant pendant trois mois contre les vents et les courants, lorsque la mousson du S. O. était dans toute sa force, *la Sémillante*, sortant de la mer des Célèbes par le détroit d'Aloo, par lequel, depuis Dampierre, aucun navigateur n'avait passé, arriva enfin à l'Ile-de-France.

Nous ne pouvons, dans cette notice, retracer tous les évènements de cette campagne de quatre ans, dans laquelle M. Motard fit preuve, tour-à-tour, de science nautique, d'habileté de navigation, de valeur dans les combats, de justesse de prévision dans les incidents divers qui se multipliaient chaque jour. Le récit sommaire se trouve au *Moniteur* du 26 février 1809. Le journal de *la Sémillante*, pendant qu'elle resta dans les mers de l'Inde, doit être un sujet d'études pour les jeunes officiers de la marine (1).

Après une longue absence, après avoir parcouru

(1) Au nombre des officiers qui formaient l'état-major de *la Sémillante*, étaient MM. Roussin et Ch. Baudin, aujourd'hui vice-amiraux. C'est dans cette campagne que ce dernier eut le bras droit emporté.

un espace de trente-deux mille lieues, n'entrant dans un port, ou ne restant sur une rade, que quand il était forcé de se réparer; après avoir soutenu avec avantage, contre des forces constamment supérieures, cinq combats, dans plusieurs desquels il fut blessé, M. Motard revint en Europe. Il avait fait éprouver à l'ennemi une perte évaluée à vingt-huit millions de francs, tant par la destruction de divers établissements que par de riches captures, qui mirent à son pouvoir de nombreux prisonniers de guerre. N'omettons pas de dire que ceux-ci, pendant qu'ils étaient à bord de la frégate, ne cessaient de manifester leur reconnaissance des égards, des attentions même qu'il avait pour eux, et non contents du témoignage qu'ils lui en donnèrent par lettres dès qu'ils furent libres, ils ne manquèrent pas de l'exprimer publiquement dans les journaux anglais du Bengale.

L'empereur ne laissa pas sans récompense une si belle conduite. M. Motard fut nommé baron de l'Empire, commandant de la Légion-d'Honneur et reçut une dotation. Il fit partie de ce brave bataillon des marins de la garde, dont le souvenir vivra long-temps dans l'histoire de l'armée française : il en était colonel-major. Nous avons dit, par erreur, qu'il quitta ce vaillant corps en 1815. Il

fut forcé de rentrer en France avant la fin de la campagne de 1812, par le fâcheux état où vingt ans continuels de fatigues et de nombreuses blessures avaient mis sa santé. Il obtint bientôt sa retraite avec le grade de contr'amiral.

Morel-Beaulieu (Claude-Pascal), né à Honfleur le 8 août 1765, mort à Paris, capitaine de vaisseau.

Nota. — Nous n'avons encore pu parvenir à nous procurer la biographie complète de cet honorable officier.

Oronce, né à Honfleur, religieux pénitent du tiers-ordre St.-François. Ses vertus et ses talents le firent nommer cinq fois provincial de son ordre. Il fut appelé à Paris par le chancelier de France, qui fit bâtir le couvent de Nazareth, pour lui et plusieurs de ses confrères également distingués par leur piété.

Prémord (Jean-Baptiste-Jacques), né en 1718, mort le 17 avril 1794, était d'une de ces anciennes familles de Honfleur, dont nous retrouvons les noms sur les plus anciens actes de la ville. Son grand-père, Pierre Prémord, assistait à l'assemblée des habitants, le 16 août 1684, qui avait pour objet l'administration de l'hôpital, et fut nommé

un des directeurs de cette maison. Son père, Jacques Prémord, était premier échevin en titre en 1715, et lui-même remplit également des offices municipaux et de l'état-major de la place. Ce qui lui concilia dans le temps la reconnaissance de ses concitoyens, qui lui en donnèrent la preuve la plus évidente et la plus honorable, fut la mission qu'ils lui confièrent en 1757, et qu'il remplit de la manière la plus distinguée. (Page 120 et suivantes.)

La vie de M. J.-B.-J. Prémord se partagea entre ses devoirs de citoyen et la carrière du commerce, où il se fit un nom justement apprécié. Comme il ne l'avait que trop prévu, les événements qu'il avait tâché de conjurer pendant sa mission, ruinèrent le commerce de Honfleur, et il en fut une des victimes. Les phases diverses de la révolution, qui se succédaient sans relâche durant les dernières années de sa vie, ont, sans doute, concouru à en rapprocher le terme. Il n'a vu exécuter qu'en partie les travaux dont il avait contribué à amener la décision; il n'a vu exécuter qu'une portion de la délibération de 1758, celle qui lui était personnelle. La manifestation publique n'a eu lieu qu'en 1827, 33 ans après sa mort.

Romain (Pierre-Ange), né à Honfleur, s'était

livré à l'étude de la mécanique, et avait quitté sa ville natale, pour prendre plus d'instruction là où se présentaient plus de moyens d'en recevoir. C'était le temps de la découverte des ballons par Montgolfier. Romain, de concert avec un nommé Hémann, construisit, en décembre 1784, sous les yeux de Piastre de Rosier, un ballon avec lequel ce physicien se proposait de traverser deux fois la Manche, allant en Angleterre et en revenant. Cette ascension présomptueuse devait avoir lieu en janvier 1785. Mais arrivé à Boulogne, Pilastre ne tarda pas à reconnaître qu'elle était impossible à cette époque de l'année, où les vents, régnant le plus ordinairement de la partie de l'Ouest, opposaient à sa traversée un obstacle qu'il ne pouvait vaincre. Mieux avisé, Blanchard alla tenter l'aventure en Angleterre; les vents, contraires au projet de Pilastre, étaient favorables à celui de Blanchard, qui réussit, et vint descendre auprès de Calais. Pilastre ne renonça pas à son entreprise: après six mois de retards, après plusieurs essais sans réussite, Pilastre se décida à partir le 15 juin 1785, à sept heures cinq minutes du matin, ayant avec lui dans la nacelle le jeune Romain, un des artistes employés à la machine aérostatique. A sept heures trente-cinq minutes, ils étaient

parvenus, autant qu'on put le mesurer, à une hauteur de 200 à 300 toises, lorsque le ballon s'enflamma. Les deux voyageurs furent précipités avec une telle rapidité que Pilastre de Rosier était déjà mort, et Romain expira au bout de quelques minutes, lorsque les paysans, accourus pour les recevoir et leur donner des soins, les trouvèrent à une lieue de Boulogne, dans la garenne de Wimille. Il ne restait pas vestige du ballon. On attribua dans le temps cette ignition à un phénomène électrique.

Nous sommes entrés dans ces détails à l'occasion de notre jeune et malheureux compatriote, parce qu'alors la sience aérostatique était, comme le disait Francklin *l'enfant qui vient de naître*.

Pour terminer, nous dirons que le corps municipal de Boulogne fit célébrer pour les infortunés aéronautes un service funèbre, auquel tous les corps assistèrent, et firent élever, dans le cimetière de Wimille, un monument simple et modeste: deux urnes funéraires sont placées de chaque côté d'un sarcophage sur lequel est exposé un ballon brisé et renversé. Des inscriptions latines et françaises apprennent aux voyageurs l'objet de ce monument.

Entre Vimereux et la mer, sur le grand che-

min de Boulogne, on plaça une aiguille avec une inscription pour désigner le lieu de la chute.

Une souscription faite sans éclat et à petit bruit, tant à Boulogne qu'à Paris, et à la tête de laquelle s'inscrivit Montgolfier, a fourni aux frais de ce monument.

SAINT-MARTIN (François-Alexandre), né à Honfleur le 28 mars 1773, mort le 20 janvier 1839, entra au service, en qualité de volontaire, dans le 8e bataillon du Calvados, le 23 mars 1792, d'où il passa dans la 6e demi-brigade d'infanterie légère. Nommé, en 1796, sous-lieutenant dans le 1er bataillon des garde-côtes du Calvados, il rentra, quatre ans après, dans la ligne, 63e demi-brigade, puis dans la 65e, où il fut nommé lieutenant; capitaine en 1807 au 22e régiment de ligne, il fut promu, le 8 mars 1813, au grade de chef de bataillon. Licencié en 1815, il fut rappelé au service en 1816, comme major à la légion de la Moselle; passa en 1820, en la même qualité, au 27e régiment de ligne, et y resta jusqu'au 12 décembre 1822, qu'il fut admis à la retraite.

Pendant ces trente années, M. Saint-Martin fut employé d'abord dans la Vendée, puis aux armées de Rhin et Moselle, d'Italie, à celle sous Brest

en l'an XII et l'an XIII ; en l'an XIV, à l'armée du Nord; de 1806 à 1809, à la grande armée; de 1810 à 1812, en Espagne et en Portugal ; en 1813, à la grande armée, et se trouvait, en 1814, au blocus de Maëstricht.

Chevalier de la Légion-d'Honneur le 1er octobre 1807, et officier du même ordre en 1814, il avait été nommé chevalier de St.-Louis en 1817.

Durant ses longs services, M. Saint-Martin n'avait été blessé que deux fois, en 1793, au camp de Châlons, en 1813, à Würchen.

Depuis son retour dans ses foyers, entouré de l'estime générale, honoré de la confiance et du respect de tous ses concitoyens, M. Saint-Martin, après avoir formé la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville, dont il fut le premier capitaine, fut ensuite élu chef de bataillon de la garde nationale, fonctions que son âge et ses infirmités le forcèrent à résigner.

VANCHOUQUET, pilote de Honfleur, entreprit, sous le règne de François Ier, de creuser un canal de 640 toises de long, qui abrégeait de plus d'une lieue la navigation de l'Orne. Ce travail, commencé en 1531, au mois de septembre, fut terminé en octobre de la même année. Nous regrettons de

n'avoir pas d'autres indications sur le compte de cet intelligent marin.

VASTEL (Pierre), né à Hébertot, arrondissement de Pont-l'Evêque, mort chapelain de Notre-Dame-de-Grâce, à Honfleur, le 29 avril 1839, âgé de 86 ans et demi, entra à dix-huit ans au séminaire de Lisieux, et tels avaient été son instruction antérieure et les progrès de ses nouvelles études, qu'il n'avait pas vingt ans quand il fut nommé professeur de réthorique dans cette maison. Il quitta sa chaire pour devenir précepteur des enfants de M. d'Ablon, qui le pourvut de la chapelle de St.-Sauveur, bénéfice simple à sa nomination, et dont M. Vastel jouit pendant deux ans. Quand la révolution éclata, il comprit bientôt l'immense portée de ce mouvement : il applaudit en silence aux premières réformes; mais, en garde contre lui-même, il conservait une méfiance que les événements devaient bientôt justifier. Se refusant au serment prescrit par la constitution civile du clergé français, l'abbé Vastel eut recours à des moyens moins pour rester en France, au milieu de la tempête qui déracinait toutes les institutions du passé et anéantissait toutes les existences qui dépendaient de ces institutions. Il finit par entrer dans un régiment de cavalerie légère, et arriva

rapidement à un grade d'officier. Mais bientôt il quitta l'armée et se réfugia en Pologne. Il y retrouva son frère, prêtre comme lui, mais dont la mort lui rendit bientôt l'exil plus amer. Dès qu'il lui fut possible de revenir en France, il se hâta d'y rentrer, et fonda à Honfleur une maison d'éducation, qui devint, en peu de temps, une des succursales du lycée impérial de Caen, et fut érigée en collége secondaire.

L'âge et les fatigues d'une vie agitée lui firent bientôt un besoin de la retraite, et à la mort de M. l'abbé Fossé, il fut nommé chapelain de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Vastel n'avait rien changé aux habitudes laborieuses de sa jeunesse. Jamais homme ne fit du temps un emploi plus sévère : la simplicité de ses habitudes, la frugalité dont il s'était fait une règle lui permettaient de sacrifier toutes ses heures à l'étude. Un caractère sûr, une loyauté rare, une franchise, qui rappelait sa vie militaire, lui avaient fait un bon nombre d'amis, au milieu desquels se plaçaient avec reconnaissance ses anciens élèves.

Outre trois ouvrages imprimés, dont deux auraient pu être mûris davantage, et dont l'autre est le fruit trop évident d'une vieillesse avancée,

M. Vastel a laissé, en mourant, une immense quantité de manuscrits, parmi lesquels il serait utile de faire un choix, qui serait avantageusement reçu du public. (Voyez bibliographie.)

M. l'abbé Vastel était membre correspondant de l'institut historique (1).

Médailles de sauvetage. — Une décision du ministre de la marine, du 10 mars 1820 accorde des médailles aux individus qui ont sauvé la vie à des personnes en danger de la perdre. Une autre décision, approuvée par le roi le 12 avril 1832, les autorise à porter ostensiblement ces médailles suspendues à un ruban tricolore.

1820. Pognon (Louis), a sauvé le 8 mai dans une embarcation, malgré le péril résultant de la violence du vent, un homme provenant d'un bateau chaviré dans le trajet de Honfleur à Fiquefleur. (*Médaille d'argent*).

1821. Mayet (Jacques-Désiré) maître au petit cabotage à Honfleur, est parvenu, dans la nuit du 17 février, à sauver, en se jetant à la nage, malgré la rigueur du froid et en courant des

(1) Nous avons extrait cette notice de la nécrologie de M. Vastel, publiée au moment de sa mort par un de ses anciens élèves.

dangers réels, un sous-lieutenant de douanes, tombé dans le bassin de Honfleur et menacé d'une perte certaine (*Médaille d'argent*).

1824. Toutain (Pierre-Guillaume), sortait du port de Honfleur, sur le bateau à vapeur *le Triton*, qu'il commandait, lorsqu'il fut instruit qu'un jeune homme, tombé à la mer et entraîné par les courants, était dans le plus grand péril. Ne prenant pas même le temps de se débarrasser de ses vêtements, il se précipite à la nage et parvient, après avoir couru lui-même de grands dangers, à arracher ce jeune homme à une mort certaine (*Médaille d'argent*). (1)

1827. Leclerc (Gabriel-Amand), matelot de Honfleur, s'arrachant des bras de sa femme et de ses enfants qui cherchaient à le détourner d'une aussi périlleuse entreprise, sans se dépouiller d'aucuns de ses vêtements, s'est précipité le 15 juillet, au milieu d'un courant très-rapide et est parvenu à ramener sain et sauf au rivage, un jeune homme sur le point de périr dans la Seine devant Honfleur. (*Médaille d'argent*).

1828. Touffet (Pierre), aspirant-pilote de la station de Quillebeuf, se jeta à la nage, malgré

(1) Voyez ci-après à la date de 1830.

l'obscurité, dans la nuit du 24 au 25 octobre, pour se porter au secours d'un marin tombé à l'eau dans le bassin de Honfleur. Entraîné par ce marin qui ne savait pas nager, Touffet a failli être victime de son dévoûment. (*Médaille d'or*).

1829. LECOMTE (Paul-Onésime), novice du quartier de Honfleur, était amarré au quai de Caen, lorsqu'un mousse du lougre le *Louis-Charles-Marie*, tomba dans l'Orne, à l'endroit où le courant est le plus rapide. Lecomte, embarqué sur le navire le *Bon Père*, se jeta à l'eau tout habillé pour se porter plus promptement au secours du mousse, qui lui doit son salut. (*Médaille d'argent et gratification*).

1829. MARIOLLE (Jean-Baptiste), pilote lamaneur de Honfleur. Le 14 octobre, au milieu de la nuit, un préposé des douanes, qui était de service sur le quai du bassin, est tombé à l'eau et aurait infailliblement péri, si le sieur Mariolle, averti de cet accident, ne se fût aussitôt précipité dans le bassin, pour en retirer ce préposé, qui avait déjà perdu connaissance. (*Médaille d'argent*).

1830. Le 14 août, le sloop *le René* fut jeté, par un coup de vent forcé, sur un des bancs de l'embouchure de la Seine, à environ une lieue du Havre. Ce navire, que la violence de la mer

avait fait couler immédiatement, était monté par quatre marins et un pilote de Quillebeuf, qui s'étaient réfugiés au haut du mât, dont une partie demeurait encore hors de l'eau.

Plusieurs marins, parmi lesquels on cite particulièrement le sieur Toutain (Pierre-Guillaume), maître au petit cabotage, commandant le bateau à vapeur du Havre à Honfleur (Voyez 1824 ci-dessus), s'étant apperçus de la situation critique des naufragés, avaient conçu la généreuse résolution de se porter à leur secours, malgré la force extrême de la tempête ; mais il s'agissait de trouver une embarcation assez forte pour exécuter ce hardi dessein, et la seule qui convînt n'étant point assurée, le patron était arrêté par la crainte de la perdre.

Toutain, informé de cette difficulté, détermine, à l'instant, trois négociants à assurer, pour la somme de 3,000 fr., le bateau dont il s'agit ; s'y embarque aussitôt, suivi par le sieur Prime, patron de ce bateau, ainsi que par douze autres marins, et ayant à la rémorque deux pirogues de pilote, se dirige soudain vers les naufragés. Il allait les atteindre, lorsque le mât, qui portait ces malheureux, s'engloutit avec eux dans la mer. Un seul de ces hommes, le pilote, a pu être sauvé : il doit son salut aux sieurs Duval (Fran-

çois-Joseph), Petit (Pierre), Serey (Jacques-Philippe), et Dupré (Charles), qui, s'étant précipités dans une des pirogues, sont parvenus à le recueillir presque sans connaissance, et l'ont conduit au Lazareth du Hoc, où tous les secours nécessaires lui ont été prodigués.

Ce n'est qu'avec la plus grande peine que le bateau est ensuite parvenu à regagner le Havre, au milieu de la tourmente affreuse qui régnait. (*Croix de la Légion-d'Honneur pour le sieur Toutain*, de Honfleur, *médaille d'argent au sieur Prime*, de Trouville, *gratifications aux quatre marins dénommés*) (1).

1831. Le 2 mai, Michel-Joseph-Fleurus Degroux, quartier-maître de voilerie, de Honfleur, se précipita à l'eau pour se porter au secours d'un individu tombé dans le Bassin-Neuf de ce port. Il fut secondé par le sieur Auguste Julienne, préposé au lestage et délestage des bâtiments, qui, se trouvant à peu de distance de l'événement, accourut promptement et contribua à sauver l'individu en danger, qui fut reconnu plus tard avoir été dans un état complet d'ivresse et avoir cherché volontairement à se noyer. (*Médaille d'argent au sieur Degroux, gratification au sieur Julienne.*)

(1) Voyez ci-après à la date de 1836, 20 novembre.

Le 14 juillet de la même année, un enfant de huit ans tomba dans la rivière de Touques ; il courait le plus imminent danger, lorsque le sieur HOUSSAYE, maître du bateau de pêche *l'Aimable-Louise*, bravant le danger que présentait la rapidité du courant, se jeta à l'eau et parvint, après bien des efforts, à secourir l'enfant et à le ramener à terre, où il ne put être rappelé à la vie qu'après une heure de soins. (*Médaille d'argent.*)

1835. BARBEY (Jean-Pierre), aspirant-pilote de la station de Trouville, s'est distingué, le 28 avril, lors de l'échouage des navires *le St.-Pierre* et *la Victoire*, de Trouville, par son dévoûment pour sauver la vie au sieur Duchemin, maître de bateau, qui était tombé à la mer. (*Médaille d'argent.*)

PETIT (Pierre-Aimable-François-Guillaume), âgé de dix-huit ans, marin du sindicat de Trouville, sauva un enfant de cinq ans, tombé dans la Touques, au moment où la marée descendante rendait le courant très-violent. Entraîné sous les eaux, cet enfant eût infailliblement péri sans le dévoûment du jeune Petit, qui, passant sous un bateau, réussit, en plongeant, à le saisir par les cheveux et à le ramener à quai. (*Médaille d'argent.*)

1835. LEFEBVRE (Charles-Antoine-Isidore), préposé des douanes à Honfleur, étant de garde le 19 décembre, à neuf heures du soir, se jeta à l'eau tout habillé et sauva le mousse du navire *l'Aimée-Catherine*, qui, sans lui, eût péri dans le bassin où il venait de tomber. (*Médaille d'argent.*)

1836. Le 3 avril, à sept heures et demie du soir, le sieur GALLON, capitaine du sloop *la Bienfaisance*, de Honfleur, faisant route pour la baie de Seine, apperçut un brick coulé bas à un mille environ de la jetée du Havre, et dont l'équipage criait au secours. Aussitôt, sautant dans son canot, frêle embarcation qui n'a que sept pieds de quille, il s'embarqua seul, sur le refus de son équipage de le seconder dans une entreprise aussi dangereuse. Mais le matelot Martin, touché du dévoûment de son capitaine, se décida à partager ses périls. Ils se rendirent vers le navire naufragé, l'abordèrent après mille difficultés, n'ayant pu, dans un premier voyage, sauver qu'un des hommes de l'équipage, au nombre de sept réfugiés dans les hunes. Ils tentérent un second voyage, qui fut sans résultat. Le capitaine Gallon, s'approchant du Havre, fit des signaux de détresse, et bientôt après arriva une embarcation, dirigée par le piloté Martin, qui sauva le reste de l'équipage anglais. (*Médaille d'argent.*)

Le 20 mai, le sieur BACHELOT, préposé des douanes à Honfleur, se jeta tout habillé à l'eau pour secourir un jeune homme d'environ quinze ans, tombé dans le port et qu'il a heureusement sauvé. (*Médaille d'argent*).

1836 Une médaille d'or a été accordée le 14 novembre, au sieur BAMBINE, de Honfleur, maître au petit cabotage, commandant le bateau à vapeur, *la Normandie*, pour les faits suivants :

Le 15 août 1835, il avait sauvé deux personnes tombées dans la Seine.

Le 3 septembre suivant, il avait sauvé le nommé Ferrand, tombé à l'eau au quai de Rouen.

Le 14 octobre, M. Lemoine commerçant à Rouen, tombé à huit heures du soir entre le quai et le steamer, lui dut aussi son salut.

Postérieurement à des dates qu'on ne désigne pas, trois autres personnes en danger de se noyer, furent encore sauvés par lui.

Le 12 Juin 1836, un anglais, homme âgé, Reidson, tombé à la mer au Havre entre le quai et le steamer, Bambine le sauve.

Le 21 Juillet M. Froissart, de Rouen, tombe dans la Seine, au moment où débarquaient les

passagers du même paquebot ; il est également retiré par Bambine.

Le 2 octobre M. Elbrun, de Goderville, tombe dans l'avant-port du Havre, à quatre heures du matin, Bambine parvient à le sauver.

Le 5 du même mois, le nommé John Espin, américain, en danger de se noyer dans l'avant-port du Havre à neuf heures du soir, au moment d'un violent orage, en est retiré par ce capitaine.

Le 11 avril même année, il avait secouru le navire *la Loire* en danger sur le poulier.

Le 29 septembre aussi 1826, par une manœuvre habile, le sieur Bambine, avait sauvé le nommé Juiffroy, patron du navire le *Charles-Louis*.

En février 1814, Bambine, alors dans le 9me régiment de tirailleurs de la jeune-garde, fut grièvement blessé sous les murs de Breda et réformé pour cette cause.

1837. Le 20 novembre, le sieur Prime, patron du bateau de pêche, *le jeune Ferdinand* de Honfleur, ainsi que son équipage, s'est exposé aux plus grands dangers pour sauver la vie à huit marins russes, provenant d'un navire désemparé et à moitié coulé, nommé *Wanskapen*, de

Jacobstad. Ce navire était resté pendant trente-quatre heures en dérive, démâté, n'ayant au-dessus de la flotaison que l'arrière et l'avant sur lesquels l'équipage s'était réfugié. Cinq gros bâtiments avaient passé près de lui sans lui porter secours, un de ses hommes avait été enlevé par la mer, lorsque le *Jeune Ferdinand* parvint à l'aeoster aprés avoir été trois fois obligé par la force des vagues à l'abandonner. Cependant, après trois heures de travail et de dangers, il réussit à sauver les huit malheureux. Les marins français s'empressèrent de se dépouiller de leurs habits pour couvrir et réchauffer les malheureux naufragés qu'ils amenèrent à Dieppe. (*Médaille d'or pour le patron Honoré Prime, médailles d'argent aux nommés Gabriel-Léonard Guilbert, Jean-Pierre Guilbert, Jean-Julien Guilbert, tous trois de Trouville, les deux premiers matelots, le troisième mousse, Hoost, Julien-Marie, Collon, Jean-Adrien, tous deux de Dieppe et matelots.*) (1)

Déjà en 1830 maître Prime avait obtenu une médaille d'argent (Voyez ci-dessus).

(1) En 1837 l'empereur de Russie fit remettre au sieur Prime, une médaille d'or, de cinq centimètres de diamètre et du poids de 75 grammes. D'un côté est l'effigie de l'empereur Nicolas, de l'autre est en relief une inscription en langue russe. A cet envoi était jointe une gratification de 1000 roubles pour les cinq hommes de son équipage.

1836. Le 24 novembre, à la suite d'une tempête, le sloop *la Jeune-Agathe*, dégréé de ses voiles, s'échoua sur la côte de Villerville : aux signaux de détresse de ce navire, le sieur Deuve, patron du bateau *l'Union*, assisté de huit marins, parvint, en courant de grands dangers, à sauver les trois hommes dont se composait l'équipage de *la Jeune-Agathe*. (*Médaille d'argent.*)

1837. Le 5 avril, neuf hommes, composant l'équipage du brick anglais *Diana*, coulé en mer, pendant un très-mauvais temps, ont été sauvés par la barque de pêche *la Rose-Désirée*, patron Guéret, qui les a conduits au port de New-Haven, après s'être efforcé de porter secours à la chaloupe d'un autre navire, présumé anglais, laquelle contenait beaucoup de monde, et a été malheureusement engloutie par l'effet d'un coup de mer, (*Médaille d'argent.*)

Au mois de juin 1825, Salin, ouvrier du port, à Honfleur, a retiré des flots, au péril de sa vie, un enfant qui se noyait.

Le 31 octobre de la même année, Salin s'est précipité dans la mer, pour aller au secours d'un autre enfant, qui allait périr, et qu'il a réussi à sauver.

Le 29 avril 1833, il s'est encore jeté à l'eau

pour retirer du Bassin-Neuf, un troisième enfant, âgé de 11 ans, qu'il est parvenu à ramener à terre.

Le 21 août 1837, il s'est précipité de nouveau à la mer, pour sauver le nommé Hervey, et c'est à ses efforts qu'on doit la vie de cet individu, entraîné par un courant rapide, contre lequel, quoique sachant nager, il luttait vainement.

Il est un autre trait d'humanité, qui honore trop ce généreux ouvrier pour qu'il soit passé sous silence.

Au commencement de 1837, Salin accueillit chez lui un marin, nommé Hébert, accompagné de sa fille, âgée de six ans. Peu après, cet homme, qui a déclaré que sa femme était morte à Marseille du choléra, parle de déposer sa fille à l'hospice. Salin n'hésite pas un instant; déjà père de cinq enfants en bas âge, ayant chez lui sa mère et chargé de sa belle-sœur, grabataire, restée veuve avec un enfant, il adopte encore cette petite fille, lui prodigue les soins nécessaires à son âge, jusqu'au moment où sa mère, dont la mort n'était qu'une fable inventée par Hébert, après avoir fait d'actives recherches pour découvrir l'asile de son enfant, vient, après avoir traversé toute la France, et succombant elle-même sous le poids de la misère,

réclamer sa fille. Salin, qui était déjà attaché à l'objet de sa bienfaisance, refuse de l'abandonner, et prend la généreuse résolution de garder encore la mère, en s'écriant, pendant que le conseil municipal délibérait sur les moyens de porter secours à cette misérable famille : « puisque j'en ai « pour dix, j'en aurai bien pour douze. » Et Salin n'a pour nourrir ces douze personnes que le salaire de sa journée! (*Médaille d'argent.*)

1837. En février, se trouvant sous le Landin, département de l'Eure, en rivière de Seine, avec le navire *Guillaume-Emilie*, qu'il commandait au moment où la mer montait avec beaucoup de vitesse, le capitaine Géhanne, maître au cabotage, de Honfleur, apperçut deux hommes et quatre chevaux, auxquels la marée montante avait fait perdre pied et qui se trouvaient entraînés par le courant. Il s'empressa de leur porter secours, au risque d'être lui-même victime de son dévouement.

Le 11 mars et dans la nuit du 1er au 2 avril de la même année 1837, le sieur Géhanne s'est distingué en portant secours dans deux incendies, qui s'étaient déclarés l'un à Quillebeuf, l'autre à Honfleur.

Indépendamment de ces faits tous récents, le capitaine Géhanne avait déjà sauvé, en février 1814,

un jeune homme tombé à la mer, qu'il parvint à en retirer à ses risques et périls. (*Médaille d'argent.*)

Au mois de juin 1836, une personne, qui se baignait dans la Seine, devant Honfleur, fut entraînée par le courant et aurait infailliblement péri, sans le dévoûment de Jean-Baptiste-Pierre CAUVIN, matelot de Honfleur.

Précédemment, en 1834 et 1835, Cauvin avait sauvé d'une mort certaine, trois individus, qui étaient en danger de périr dans la Seine. (*Médaille d'argent.*)

1838. ISABELLE (Armand-Auguste), ouvrier charpentier, à Honfleur, a sauvé, en 1836, un enfant de dix ans, tombé dans le Bassin; c'est en plongeant jusqu'au fond du bassin, que ce brave jeune homme est parvenu à accomplir une entreprise d'autant plus difficile, qu'il n'avait pas vu tomber l'enfant, qui lui doit son salut.

En 1837, au péril de ses jours, il a également sauvé, le 28 décembre, une femme qui s'était volontairement jetée à la mer et qu'il n'est parvenu à ramener à terre qu'après beaucoup d'efforts. (*Médaille d'argent.*)

Le 9 janvier 1838, le sloop *l'Union* de St.-Mazaire, capitaine Lhommeau, fut rencontré en

mer, coulant bas, par le brick *la Constance*, de Honfleur, capitaine Bouteiller, qui se rendait de Calais à la Rochelle. Le capitaine fit voile vers le navire en détresse, aussitôt qu'il l'eut apperçu et malgré le vent et le froid rigoureux qui régnaient alors, il parvint, non sans courir de grands dangers, à sauver les trois hommes qui composaient l'équipage de *l'Union*. Un moment après le sloop disparut sous les flots.

Le sieur Bouteillier prodigua ensuite aux naufragés les soins dont ils avaient besoin et ne pouvant gagner la Rochelle à cause des vents contraires, il les conduisit à la flotte (île de Ré) où il les débarqua le 11 janvier (*Médaille d'argent*).

GÉHANNE, (Joseph-Isidore), matelot du quartier de Honfleur, a sauvé au péril de ses jours, dans trois occasions différentes, les 1er et 25 janvier et 11 mai 1828, deux enfants et un ouvrier, qui étaient tombés dans les bassins du port et qui auraient infailliblement péri sans la promptitude de ses secours. (*Médaille d'argent*).

A la suite du sinistre éprouvé dans le golfe du Lion en 1837, par la frégate *la Terpsychore*, Cappard, (Toussaint-Pierre), 2me maître de manœuvre a reçu une *médaille d'argent*.

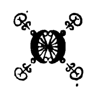
Médailles données par le ministre de l'Intérieur. — 1827 **Breuillard** (Emmanuel-Félix-César), commissionnaire du bateau à vapeur du Havre à Honfleur, avait sauvé la vie à plusieurs personnes. (*Médaille d'argent*).

1831. **Le Bigre**, sauve la vie à un homme qui se noyait en donnant des secours au sloop *le Romain* à bord duquel un incendie s'était manifesté. (50 *fr. de gratification*).

Lecesne, court risque de ses jours en sauvant un homme qui était près de périr, à Honfleur le 2 mars (50 *fr. de gratification.*).

Corblin, s'expose pour sauver un homme tombé dans le Vieux-Bassin le 15 mai (30 *fr. de gratification.*).

Breuillard déjà cité sauve au peril de sa vie plusieurs personnes qui se noyaient. (*Médaille d'argent*).



CHAPITRE XII.

Jusqu'ici nous avons exposé les faits historiques spéciaux à la ville de Honfleur ; nous avons fait voir les changements qu'ont éprouvé ses institutions, les développements de son industrie, de celle commerciale notamment ; nous avons fait connaître ses établissements religieux ; nous avons conservé le souvenir des hommes honorables qui y ont pris naissance. — Nous avons encore à signaler les publications dues à quelques uns de ceux qui l'habitent aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE.

CHAMBERLAIN. *Etablissement de M. Chamberlain à Honfleur*, in-8°. — 1821.

GUÉRIN. *Notice sur la possibilité de récolter de la soie dans les départements du Nord de la France*, in-4°. — 1832.

A. LABUTTE. *Deux mois de Sacerdoce*, roman, 1 vol. in-8°. — 1831.

Histoire pittoresque de la Normandie, 1 vol. in-8°. — 1832.

Chronique du Jour des Morts, roman, 1 vol. in-8° — 1833.

Histoire de la ville du Havre, (*Normandie Pittoresque*),

Impressions de voyage de Tranquille Baptiste, 1 vol. in-8° — 1839.

VANNIER. *Mémoire sur l'indigence et sur les moyens de la faire cesser*, in-8°. — An X. (1801).

Mémoire sur un procédé d'amélioration inusité dans le département du Calvados, le parcage des bêtes à cornes, in-8°. — 1812.

Mémoire sur l'établissement du parc sédentaire, in-8° — 1826.

Observations sur les effets du noir animal, in-8°. — 1826.

Mémoire sur les avantages du séjour des propriétaires sur leurs terres, in-8°. — 1828.

Réflexions sur les fêtes supprimées par l'église, in-8°. — 1828.

Mémoire sur l'état actuel de l'arrondissement de Pont-l'Evêque, in-8°. — 1828.

Mémoire sur les avantages du partage et de l'aliénation des biens communaux, in-8°. — 1839.

Essai historique sur l'origine des grandes propriétés dans l'ancienne Normandie, in-8° — 1833.

Observations sur le trèfle blanc, in-8°.

De l'état de l'agriculture dans l'arrondissement de Rouen et des moyens de l'améliorer, in-8°.

De l'avoine d'hiver, cultivable au printemps, par un propriétaire rural, in-8°. — Sans date.

Avis aux cultivateurs, sur des machines à bras, à battre les grains, feuille in-8°, sans nom d'auteur et sans date. — On l'attribue à M. Vannier.

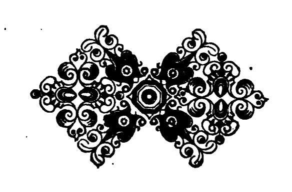
De la nécessité d'une communication directe entre Pont-l'Evêque et Pont-Audemer, in-8°. — 1833. On l'attribue aussi à M. Vannier.

VASTEL. *Notice historique sur l'ancienne et la nouvelle chapelle de Notre-Dame-de-Grâce*, in-12. — 1833.

Essai sur l'histoire de la ville de Honfleur, in-12. — 1834.

Nouveau système sur le flux et le reflux des mers, in-8°. — 1836.

Eclaircissement demandé sur le flux et le reflux des mers, brochure de 35 pages. — 1838.



CHAPITRE ADDITIONNEL.

Beaucoup de personnes, depuis quelques années, ont demandé aux libraires une histoire de la ville. On concevra que nous ayions eu quelque impatience à publier le résultat du travail que nous avons entrepris depuis deux ans, et qui peut-être eût mieux répondu à l'attente publique, s'il eut été fait par quelqu'un du pays, ou qui l'eût habité depuis plus de temps ; il eût aussi sans doute coûté moins de peines. Tout en poursuivant l'impression de l'ouvrage que nous avions amené au point où on le voit, nous ne nous dissimulions pas que quelques unes des probabilités que nous avons avancées pouvaient être remplacées par des certitudes, et quoique nous n'entrevissions pas le moyen, nous ne perdions pas toute espérance.

Nous ne cessions ni nos recherches ni notre correspondance ; quoique souvent une lueur, qui s'était laissée voir, eût disparu tout-à-coup, ce que nous désirions surtout, c'était un ancien plan qui nous eût éclairé sur l'enceinte de la ville proprement dite, la forme, la nature et le développement de ses fortifications, l'étendue de ses faubourgs. Désolé de n'en plus trouver ici, où plusieurs habitants nous assuraient cependant en avoir vu, nous avions espéré qu'il en existait au cabinet des dessins et gravures de la bibliothèque royale ; nous avons eu le regret d'un désappointement. Mais qu'on juge de notre satisfaction quand nous avons été inopinément mis sur la voie par une note, que nous avons rencontrée dans un dossier des archives municipales relatif à certaines propriétés communales, où nous ne pensions guère la trouver. Cette note, jointe à un extrait, dont nous offrons ici une copie, fait connaître que le plan entier est au dépôt général des cartes et plans de la marine. Un de nos estimables correspondants a eu la complaisance d'en faire la recherche, et la bienveillance de MM. les directeurs du dépôt nous l'a procuré. Dès lors, nous pouvons dire des choses positives au lieu des inductions que nous avons établies précédemment. Si quelques unes ne sont point

entièrement confirmées, beaucoup d'autres le sont, ce qui donne plus de confiance pour celles qui n'ont point subi cette épreuve.

Ce plan, malheureusement, ne porte point de date. L'extrait certifié en 1766, par M. Belin, alors directeur du dépôt de la marine (celui qui est aux archives de la mairie), le suppose d'un siècle auparavant. Examinons.

Les magasins au sel y sont indiqués; or ils ont été bâtis en 1672.

Le bassin y est indiqué; or il n'existait pas en 1668, époque de la mission de Duquesne à Honfleur : il date de 1684, suivant les historiens. Mais, sur le plan, on ne voit que l'étendue du bassin primitif; et nous savons que de 1720 à 1725, il fut agrandi et porté vers le Sud et l'Ouest, jusqu'au point où nous le voyons aujourd'hui. Il ne fut entièrement achevé qu'en 1763, sur les instances du duc d'Orléans (Louis-Philippe), mort en 1785, aïeul du roi actuel.

Notons, en passant, que, dans la dépense évaluée au projet à 418,539 livres, la ville concourut d'abord pour 100,800 livres, puis pour 120,000, ce qui porte à 220,000 livres la somme pour laquelle la communauté des habitants de Honfleur contribua à cet important travail.

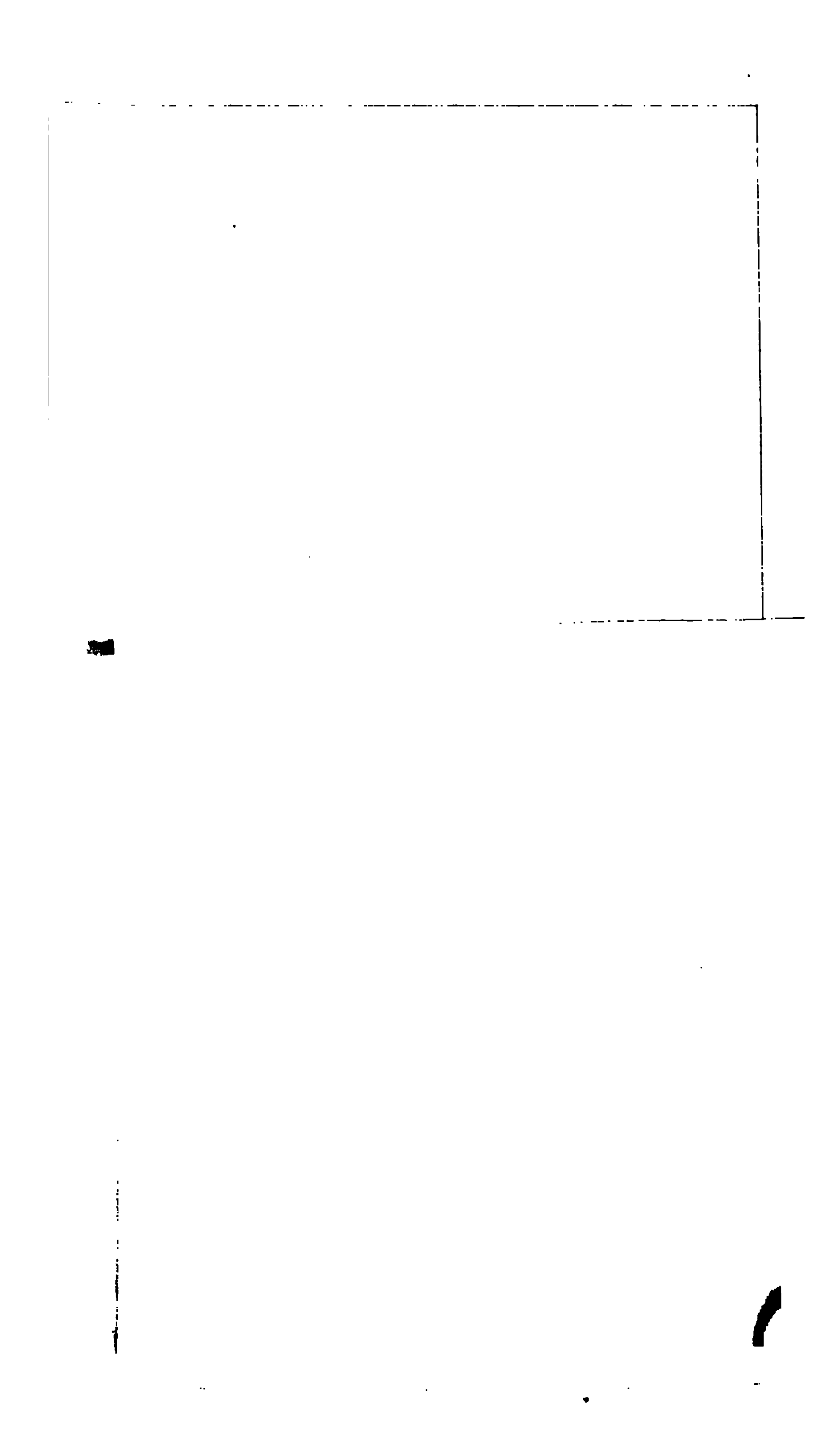
Le plan que nous avons sous les yeux, indique le pont qui servait à la communication entre la ville proprement dite et le faubourg St.-Léonard. Il précédait la porte de Rouen, que les historiens disent avoir été abattue en 1684, ce qui est confirmé par une enquête de 1760, lors de laquelle plusieurs personnes, dont une âgée de 91 ans, déclarèrent avoir passé sur ce pont, « qui fut » détruit lors de la construction du bassin. Elles » y déclarèrent en outre qu'il devait encore se » trouver des vestiges du bastion qui défendait » ledit pont. »

Ainsi, si nous ne pouvons donner une date fixe au plan qui nous occupe, nous pouvons affirmer qu'il est postérieur à 1672, antérieur à 1720, et peut-être à 1684 ou de cette date. Il nous donne ainsi la représentation de ce qu'était Honfleur, ville et faubourgs, aux dernières années du XVIIe siècle. Il s'accorde avec le tableau que nous avons cité et qui présente une vue de cette localité.

Comparons maintenant la description que nous avons faite, page 20 et suivantes.

Elle est exacte de la porte de Caen à la tour aux poudres.

Au lieu d'une tour que nous supposions avoir



pu exister entre celle-là et la porte de Rouen la ligne était brisée, et au point de brisûre était un bastion.

Un plus grand bastion servait de défense à la porte de Rouen et la couvrait. De là, et en le traversant, on passait au carrefour Notre-Dame, faubourg St.-Léonard, vers le point où aboutissent aujourd'hui les rues des Buttes et de la Chaussée.

Les murailles, que nous supposions être le chemin de communication, étaient simplement alors celles qui, au moyen d'écluses, retenaient de ce côté les eaux dans le fossé sud de la ville, lorsque, devant la porte de Caen, d'autres écluses leur y donnaient entrée alors comme aujourd'hui.

Nous pensions qu'il pouvait y avoir une autre tour à l'angle S.-O. de la place; c'était une erreur. Il y avait aussi là un bastion, joint par une courtine à celui de la porte de Rouen. Delà jusqu'à la porte de Caen, le rempart suivait une ligne brisée, mais, à peu près aux deux tiers de sa longueur, avait un redent qui ajoutait à sa défense.

La largeur du fossé, ou ce qui est la même chose, la longueur du pont de chacune des deux portes était de douze toises; devant la courtine, entre

le bastion de la porte de Rouen et celui du S.-O, la largeur du fossé était de trente-quatre toises, à l'écluse E. de dix-huit toises, et enfin de trente-deux toises à la pointe du bastion de l'Est.

D'après les plans qui sont joints à cet ouvrage, le périmètre intérieur de la ville, non compris les fortifications, était d'environ 2,000 pieds, sa plus grande longueur de l'Est à l'Ouest de 780 pieds, sa plus grande largeur du Nord au Sud de 420 pieds.

Nous remarquons sur ce plan la petite fortification que nous avons signalée, page 95, être maintenant complètement ruinée; ce qui y est représenté confirme l'opinion que nous avons émise. Il y avait là une porte, qui fermait le faubourg de ce côté; des personnes existantes en ont vu les gonds, dans une portion de mur qui n'existe plus.

Il ne nous a point paru oiseux de chercher à établir l'époque à laquelle ont été données à la ville les armoiries que nous avons décrites page 29. A cette époque, la ville ne relevait que du Roi, c'est ce que prouve suffisamment le chef d'azur à trois fleurs de lys d'or et la couronne royale de France, qui surmonte l'écu.

Or, la province, réunie à la France en 1204, devint alors l'apanage d'un fils de France; puis,

de 1346 à 1412, tomba sous la dépendance de l'Angleterre. Elle ne fut irrévocablement réunie à la couronne de France qu'en 1468. Les armoiries décrites ne peuvent conséquemment avoir été données à la ville avant cette époque. Honfleur fut donné en 1526, avec la vicomté d'Auge, à Louis, duc de Montpensier. Ainsi, c'est entre ces deux années qu'est indubitablement l'époque que nous cherchions à connaître.

Or, en 1468, Louis XI régnait depuis sept ans ; Charles VIII monta sur le trône en 1483, Louis XII en 1498, François Ier en 1515. Ces trois derniers princes ne firent rien de particulier pour Honfleur ; mais Louis XI l'avait en grande affection : il y résida en 1465, et le combla de faveurs. On peut penser qu'il en fit une ville royale, et que c'est à lui qu'elle doit ces armoiries, dont le chef en est une suffisante indication, comme plus tard François Ier donna semblable chef à la ville qu'il fonda sur l'autre rive. Nous pensons donc que c'est au règne de Louis XI qu'il faut remonter pour trouver la date des armoiries de la ville de Honfleur, qui, du reste, ne paraît en avoir jamais eu d'autres, ou du moins n'en a conservé aucunes traces.

Rien ne nous a indiqué que, depuis les secours

que Louis XI donna en 1470 au comte de Warwick, il y ait eu à Honfleur une station de forces navales. Toutefois il s'y trouvait des galères en 1494. Nous lisons en effet, dans *l'Histoire du Privilège de St.-Romain*, que. .. Guillemine, femme de Jehan Andrieux, de Yébleron Doyenné de Fauville, près Yvetot, ayant, de complicité avec son mari, tué un homme qui avait voulu la séduire, le mari fut condamné aux galères, mais que la femme, attendu son état de grossesse, resta dans les prisons de l'échiquier de Normandie. Elle obtint, en l'année que nous venons de rapporter, le bénéfice du privilége pour elle et son mari. Il fut en conséquence écrit *au maître des galères à Honfleur*, afin de réclamer la mise en liberté dudit Jehan Andrieux, qui fut en effet relâché.

Au sujet de ce privilège, nous avons omis d'indiquer, à la date de 1516, deux marins de Honfleur, les nommés Simonel et Michel, qui furent graciés, cette année-là, de la peine de deux années de bannissement, à laquelle ils avaient été condamnés avec les autres hommes de l'équipage d'un navire de Guernesey, pour avoir, après la conclusion de la paix, capturé un navire anglais. Ainsi le jeune homme cité page 109, à la date de 1702, comme étant le troisiéme, était en

effet le cinquième de ce pays, qui devait l'anéantissement de sa condamnation au privilége dont jouissait le chapitre de la cathédrale de Rouen.

Quand nous avons dit, page 79, à la note, que l'auteur de l'essai historique sur Honfleur s'était trompé en donnant le nom de Crillon au personnage qui commandait à Honfleur en 1590 et en 1592, nous étions fondés à le dire. En effet, la chronique manuscrite que nous rapportions écrit *Grillon*, et ce nom est le même sur la pierre sépulcrale dont nous avons rapporté l'inscription page 89. Ce ne sont point nos seules autorités ; en voici quelques autres :

1° Davila, qui a écrit à Venise, en 1630, *Istoria delle guerre civili di Francia*, et qui était au siége de Honfleur, où il eut un cheval tué sous lui, cite, comme gouverneur de cette place, « le commandeur de Grillon, lequel, comme » provençal, y avait mis une grosse garnison de » soldats du même pays. »

2° Le président de Thou, qui occupa toujours le premier rang parmi les serviteurs de Henri IV, dit, livre 97, que « Thomas Breton, chevalier de » Grillon, commandait dans cette place (Honfleur), » avec une bonne garnison. » De Thou était bien informé, car il nomme plusieurs personnages dis-

tingués de l'armée royale assiégeante, entr'autres Bellefontaine, gentilhomme de la province, distingué par sa valeur, qui, ressemblant au roi par la taille et l'habillement, fut pris pour lui et tué par un soldat des assiégés, qui s'était mis en embuscade ; de Ferrières, qui fut tué d'un coup de canon tiré imprudemment de l'armée royale, pendant qu'il s'entretenait, par ordre du Roi, avec un de ses amis sorti de la place pour conférer avec lui.

3° Sully (ou du moins l'auteur des mémoires de ce grand ministre) nomme le gouverneur de Honfleur, Thomas Berton, commandeur de Grillon.

4° *L'Estoille*, journal de Henri IV, écrit aussi ce nom de la même manière, sinon dans un passage, où on lit seigneur de Grillon ou Crillon.

5° Masseville, dans son *histoire de Normandie*, parlant du siége de Honfleur, dit que « le che- » valier de Grillon y commandait. »

Ainsi, tous les contemporains, excepté l'*Estoille*, qui écrit d'une et d'autre manière, ont nommé ce gouverneur le chevalier de Grillon ou le commandeur de Grillon ; quelques uns ont dit Thomas Berton, quelques autres Thomas Breton.

Feller nous paraît être le premier qui, dans son *dictionnaire historique et biographique* (Liége,

1789), ait changé le G en C, à l'article « Louis » de Berthon de Crillon, d'une illustre famille » d'Italie, établie dans le Comtat Venaissin. »

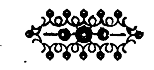
Ce Louis était celui que Henri IV surnommait le *Brave des braves*. D'après le président de Thou, les mémoires de Sully, l'*Estoïle*, il était frère de Thomas de Berton, et en cela, l'auteur de l'essai historique a complètement raison, et c'est nous qui avons erré ; nous le reconnaissons.

Présumant, avec raison, que ce nom était un nom de terre, nous en avons cherché la vraie orthographe dans les dictionnaires géographiques ; nous avons trouvé les deux noms Crillon et Grillon, mais le village, qui porte ce dernier nom, faisait partie de la principauté d'Orange, et le village de Crillon faisait partie du Comtat Venaissin. Or, d'après Feller, la famille qui nous occupe étant établie dans ce comtat, c'est de ce dernier village qu'elle aurait pris son nom ; elle n'aurait pas dû conséquemment l'écrire autrement. Le Comtat-Venaissin étant considéré comme une enclave de la Provence, il n'est pas étonnant que Davila ait regardé les Grillon ou Crillon comme provençaux.

Au surplus, c'est à cette noble famille qu'appartenait Louis de Berton des Balbes de Quiers, duc de Crillon, qui, en 1782, s'empara de

Minorque, et est mort à Madrid en 1782. Son frère Louis Athanase, mort à Avignon en 1789, agent général du clergé de France, est auteur de plusieurs ouvrages, notamment d'une vie de Crillon, dont M. Fortain d'Urban a publié, en 1825, une édition, à laquelle il a ajouté une généalogie de cette illustre maison. Mais notre correspondant ne l'a trouvée ni à la bibliothèque royale, ni à la bibliothèque Mazarine, ni à celle de Ste-Géneviève. Tous nos doutes eussent été levés, et nous eussions été fixés sur l'époque où l'orthographe de ce nom changea. Nous sommes, par ce qui précède porté à croire que ce fut dans le cours du XVIIIe siècle.

Nous dirons, en terminant, que cette noble famille est représentée aujourd'hui par le petit-fils du vainqueur de Minorque, le duc de Crillon, pair de France, qui se rattache à la Normandie, étant gendre du feu marquis de Mortemart, qui était propriétaire des châteaux d'Orcher et de la Mailleraye (Seine-Inférieure).



PIÈCES JUSTIFICATIVES.



oici les pièces que nous n'avons fait qu'indiquer dans le cours de cet ouvrage, et auxquelles nous avons renvoyé par des notes. Nous en aurions pu joindre un plus grand nombre; mais c'eût été grossir le volume sans offrir un grand intérêt. Elles existent d'ailleurs aux archives municipales et pourraient, au besoin, y être consultées.

A la suite d'un sophologium Jacobi Magni, très-beau volume in-folio que possède la bibliothèque de Poitiers, on trouve un manuscrit d'une

écriture fine, assez serrée, d'une correction fort inégale, qui contient quatorze pages à deux colonnes, sur solide papier collé, légèrement jauni par le temps, et qui paraît avoir été exécuté vers la dixième année du règne de Louis XI (1470). Ce manuscrit contient huit pièces de plus ou moins grande importance, diverses, mais se rapportant toutes au règne si orageux et si troublé de Charles VII, et particulièrement à la province de Normandie. Celle que nous rapportons est la 4me. Elle peut être de quelque utilité pour l'histoire et la géographie normandes, particulièrement en ce qui regarde l'ortographe des lieux et leur division d'alors, en cités, villes, bonnes villes et chastels. Elle se rapporte au commencement de l'année 1450. La première partie comprend les villes prises avant la bataille de Formigny, la seconde celles qui ne vinrent au pouvoir du roi de France qu'après cette bataille.

S'ensuyvent les noms des places que le roy a conquesté de nouvel en Normandie.

Le Pont de l'Arche ville et chastel. Vernon sur Saine ville et chastel. La Roche Guyon bon chastel. Mante sur Saine bonne ville. Verneuil ou Perche ville et chastel. Le Ponteau de Merville. Lizieux cité. Le Pont Levesque ville. Le vieil chastel. Courtonne chastel. Thoque port de mer. L'affrete Fresnay

chastel. Aurebecques ville. Harecour chastel. Chambroys chastel. Conchès ville et chastel. Argenten ville et chastel. Yeves ville et chastel. Chamboys chastel. Barnays chastel. Coustances cité. Saint Lou bonne ville. Carenten ville et chastel. Le Pont doc chastel. Hambie chastel. Regneville port de mer. Mortaing chastel. Sainct Jame de Beuvron ville. Sees ville. Essay bon chastel et ville. Alençon ville et chastel. Le Neuf Chastel ville et chastel. Gisors ville et chastel. Gornay ville. Fequant ville. Loyempré chastel. Dangu chastel. Beaumesnil chastel. Coursu chastel. Gerberoy ville. Conches ville et chastel. Bellencombre chastel. La Riviere Tiberartville chastel. Baonne chastel. Labaye chastel. Bricqueville chastel. Caudebec ville. Tanquarville chastel. Lilebonne. Arques chatels. Harefleur ville. Montevilliers ville. Chasteau Gaillard. Chateaufort. Lecrotay chastel. Belesme ville. Piron. Rugles. Thorgny. Gare. Saint Pierre sur Dive. Ellebeuf. Chanetloup. Saint Sauveur. Vimouttiers. le Viconte. Honnefleu. Rouen cité.

Item s'ensuivent les places encore à rendre : Caan ville et chastel. Bayeux ville. Avranches cité. Tombelaine. Fresnay. Dempfront. Falaise. Cherebourc.

Préface du grant routtier et pillotage de la mer, imprimé à Poitiers en 1520.

Cy commance le pillotage routtier et encrage de la mer. tant des parties de France. Bretaigne. Engleterre. Espaigne. Flandres et aultes Alemaignes avecqs les dangiers des ports, havres, rivières, et chenals des parties et régions suds. compoee par Pierre Garcie alias Ferrande demourant a Sainct Gilles sur Vie. Lequel p. le conseil avecques les oppinions de tous les maistres experts du noble, tressubtil, habille, courtoys, azardeux, et dangereux art et mestier de la mer. tant que des pillottes de la noble ville de Honnefleur, que des villes de Cant, Brest, Croisic, Sainct Gilles sur Vie, Olonne, Rochelle, et tout Brouage. Par lesqueulx et moyen deulx avecqs la petite capacite et subtilite de mon petit engin et entendement ay voulu entreprendre, faire et composer ce présent livre. Lequel donnera congnoistre et scavoir comment ung chacun qui vouldra apprendre lart et et science tressubtile. et quasi divine : du noble mestier de la mer. et dicelle éviter et fouir tous les dangiers perils, et marees pleines de impetuosité courans et undes bouillantes, avecques les merques, et enseignes des aultres : de tous les havres des pays susd. Aussi la demonstration de laterrage des régions et coustes Despaigne. qui est chose tresdangereuse a ceulx qui n'y ont haute p.

plusieurs fois. Et pour icelle terre congnoistre : ay trasse, tire, figure p. figure semblable les caps, poinctes, montaignes les plus apparaissantes et congnoissables de lad. costes Despaignes, avecqs les lieues et distances desd. choses, et, si aucune chose ay delaisse. Je me soubmetz à la correction des nobles et gentilz mariniers des lieux dessus nommez : esqueulx me recommande. Et à Dieu.

La dédicace à Pierre Ymbert, son fillol et chier ami, est datée : à Sainct Gilles. Le dernier jour du moys de may. l'an de l'incarnation JesuChrist mil quattre cens-quatre vingts et trois.

Charte du roi Louis XI. — Louis, etc. Nous avons reçu l'humble supplication de nos chers et bien amés les bourgeois, manans et habitans de notre ville et fauxbourgs de Honfleur, contenant que ledit lieu est assis sur le bord de la mer, à côté de nos ennemis les anglois et leur a convenu et convient continuellement nuit et jour faire guet et garde, et plusieurs grandes réparations tant en ladite ville que esdits fauxbourgs, pour obvier aux entreprises que leur pourraient faire iceux nos ennemis et aussi ont employé tout leur vaillant même ceux desdits fauxbourgs, même à la résertion de leurs hotels, qui furent brulés, abbattus et démolis, au temps que ladite ville fut dernièrement

recouvrée par puissance sur lesdits anglois par feu notre très cher seigneur et père, que Dieu absolve, et tellement que obstant les grandes charges qu'ils ont eues et ont aux causes des susdites, mêmement que incessamment leur faut besogner auxdites réparations pour la défense de la mer qui continuellement bat à l'encontre qui leur est merveilleuse peine, etc., Réquérant humblement qu'il nous plaise les affranchir desdites tailles etc. et sur ce leur impartir notre grace; pourquoi, nous, ces choses considérées, c'est après bon que nous avons vu le grand inconvénient qui adviendrait à nous et à la chose publique de notre royaume, si ladite ville était surprise par nosdits ennemis, ce que Dieu ne veuille, voulant à ce obvier et soulager lesdits supplians, afin qu'ils puissent mieux entendre à ce que dit est et eux préserver du danger de nosdits ennemis, AUSDITS BOURGEOIS et habitants de notre dite ville et fauxbourgs de HONFLEUR, QUI, A PRÉSENT, Y SONT ET QUI Y SERONT AU TEMPS ADVENIR DEMEURANT, etc., avons, pour ces causes, considérations et autres à ce nous mouvant, octroyé et octroyons qu'ils soient et demeurent dorénavant à toujours mais francs, quittes et exempts de toutes les tailles qui seront mises et par nous en notre dit pays et duché de Normandie, pour quelque cause

ou occasion en quelque manière que ce soit, à compter du premier jour de janvier prochainement venant, et de ce les avons quittés, affranchis et exemptés, etc. etc. Donné au dit lieu de HONFLEUR, au mois de décembre, l'an de grâce mil quatre cent soixante cinq et de notre regne le cinquième.

Copié sur la copie jointe au mémoire imprimé de M. Prémord au controleur Général des finances 1757. L'orthographe n'est pas sans doutes celle suivie dans l'original.



CONSTRUCTIONS NAVALES

EXÉCUTÉES A HONFLEUR POUR COMPTE DE LÉTAT,

De 1793 à 1812,

ANNÉES.	NOMBRE ET ESPÈCE DES BATIMENTS.		NOMBRE ET CALIBRE DES CANONS.			NOMS DES ENTREPRENEURS.
1793	1	Frégate, *la Tourterelle.*	24	de	8	Loquet.
	1	Corvette,	12	de	12	Galon.
	1	Frégate,	24	de	8	Pestel.
	1	Corvette, *la Bruleguenle*,	16	de	18	Normand.
	1	Corvette,	16	de	18	Denise.
	1	Corvette,	16	de	18	Courtois.
	1	Corvette,	14	de	24	Galon.
	1	Corvette,	20	de	18	Pestel.
	1	Corvette,	20	de	18	Fortier.
	1	Corvette,	14	de	24	Loquet.
	1	Corvette,	20	de	18	Loquet.
	30	Bateaux canonniers,	1	de	24	Pesiel, Normand, Gallon, Loquet, Denise, Gourtois, Fortier.
1795	1	Corvette, *l'Uranie*,				Loquet.
1797	11	Chaloupes canonnières.	3		24	Loquet, Cordier, Duchemin, Denise, Pestel, Réquer, Huguet Normand, Courtois, Fortier.
	1	Frégate, *la Galathée*,				Loquet.
1800	20	Péniches,				Pestel, Normand et autres.
1803	22	Chaloupes canonnières,				Normand, Pestel, Loquet, Galon. Fortier, Denise, Frémont, Huguet.
	24	Bateaux canonniers,				
1804	2	Corvettes canonnières.	6	de	24	Pestel.
	5	Chaloupes canonnières,				Normand, Denise, Biette.

LOI Relative à l'amélioration des ports de Honfleur, de Dieppe et de Port-Vendres et à l'établissement d'un canal maritime de Caen à la mer.

Paris le 19 juillet 1847.

LOUIS-PHILLIPE, ROI DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, salut.

Nous avons proposé, les chambres ont adopté, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. Une somme de trois millions trois cents vingt mille francs est affectée à la formation d'un nouvel avant-port et à l'établissement d'un nouveau bassin au port de Honfleur (Calvados).

— Les articles 2 3 4 sont relatifs aux autres travaux indiqués au titre.

Art. 5. Sur les allocations déterminées par les articles précédents et s'élevant à la somme de 9,520,000 fr. il est ouvert au ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, un crédit sur l'exercice 1837 de 500,000 fr. et un crédit sur l'exercice de 1838 de 1,900,000 fr. Ces crédits seront répartis de la manière suivante :

Exercice 1837.

Port de Honfleur . . . . 100,000 fr.

Exercice 1838.

Port de Honfleur . . . . 600,000 fr.

Art.. 6. Il sera pourvu aux dépenses autorisées

par la présente loi, un moyen du fonds extraordinaire créé pour les travaux publics.

La présente loi discutée, délibérée et adoptée par la chambre des pairs et par celle des députés, et sanctionnée par nous aujourd'hui, sera exécutée comme loi de l'état.

Donnons en mandement à nos Cours et tribunaux, Préfets, Corps administratifs et tous autres que les présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et pour les rendre plus notoires à tous, ils les fassent publier et enregistrer partout où besoin sera ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre sceau.

Fait au palais des Tuileries, le 19e jour du mois de juillet, l'an 1837.

Signé : LOUIS PHILIPPE.

Par le Roi.

Le ministre secrétaire d'état des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

Signé : N. MARTIN (du Nord).

Vu et scellé du grand sceau : le garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice et des cultes.

Signé BARTHE.

Département du Calvados.

VOTES DU CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION DE 1836.

Le conseil arrête que le département du Calvados concourra pour une somme de.... et dans les proportions suivantes, à la dépense qu'entraîneront les travaux ci-après, si le gouvernement consent à s'en charger ; savoir :

Un 3e bassin pour le port de Honfleur 80,000 fr.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de l'imposition de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, recouvrable en cinq années.

VILLE DE HONFLEUR.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

L'an mil huit cent trente-six, le mardi vingt-cinq octobre, à sept heures du soir, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal de la ville de Honfleur,

Sur la convocation de M. le Maire, autorisé par lettre de M. le Sous-Préfet de Pont-l'Evêque, en date du 16 octobre 1836, se sont réunis les membres du conseil municipal et les plus forts imposés (en nombre égal à celui des membres composant le conseil) dont les noms suivent :

Membres du conseil municipal. MM. Lachèvre, maire, président, Lecarpentier, Jullienne, Le Roux, Manneville, Lelièvre, Lamarre-Picquot,

Bailleul, Auber, Lacoudrais, Bourdel, Satie, Guérard, Marais-de-Beauchamps, Lecerf, Hébert Desroquettes.

Plus forts imposés. Demanget, Leterrier, Lechevallier, Frémont, Maquerel, Duhault, Berthe, Duval, Hurel, Ecorcheville, Ferdinand Bourdel, Monlien, Huet, Deliquaire, Lion-Delalande, François Lecerf, Alexandre, Nicolle, Courtois.

La discussion est ouverte.... Avant de passer au vote, un membre fait observer que l'imposition extraordinaire proposée ne devra avoir lieu que sous la condition expresse qu'un troisième bassin et un avant-port seront construits à Honfleur. — L'assemblée adopte unanimement cette opinion.

.... La discussion terminée, on passe au vote. — Le nombre des votants est de trente-cinq. Le dépouillement du scrutin donne pour la proposition 35 boules blanches, à la contre épreuve 35 boules noires.

En conséquence, la proposition d'imposer extraordinairement la ville de Honfleur, de douze centimes additionnels sur les quatre contributions pendant douze ans, à partir de mil huit cent quarante, pour faire face au payement d'une somme de cent mille francs pour laquelle elle doit contribuer dans les travaux d'agrandissement du port, est adoptée à l'unanimité.

PLAN

a Ville et du Port de Honfleur

P *Ste Catherine*

Q *Faubourg de Ste Catherine*

l'eau R *L'Hospital general*

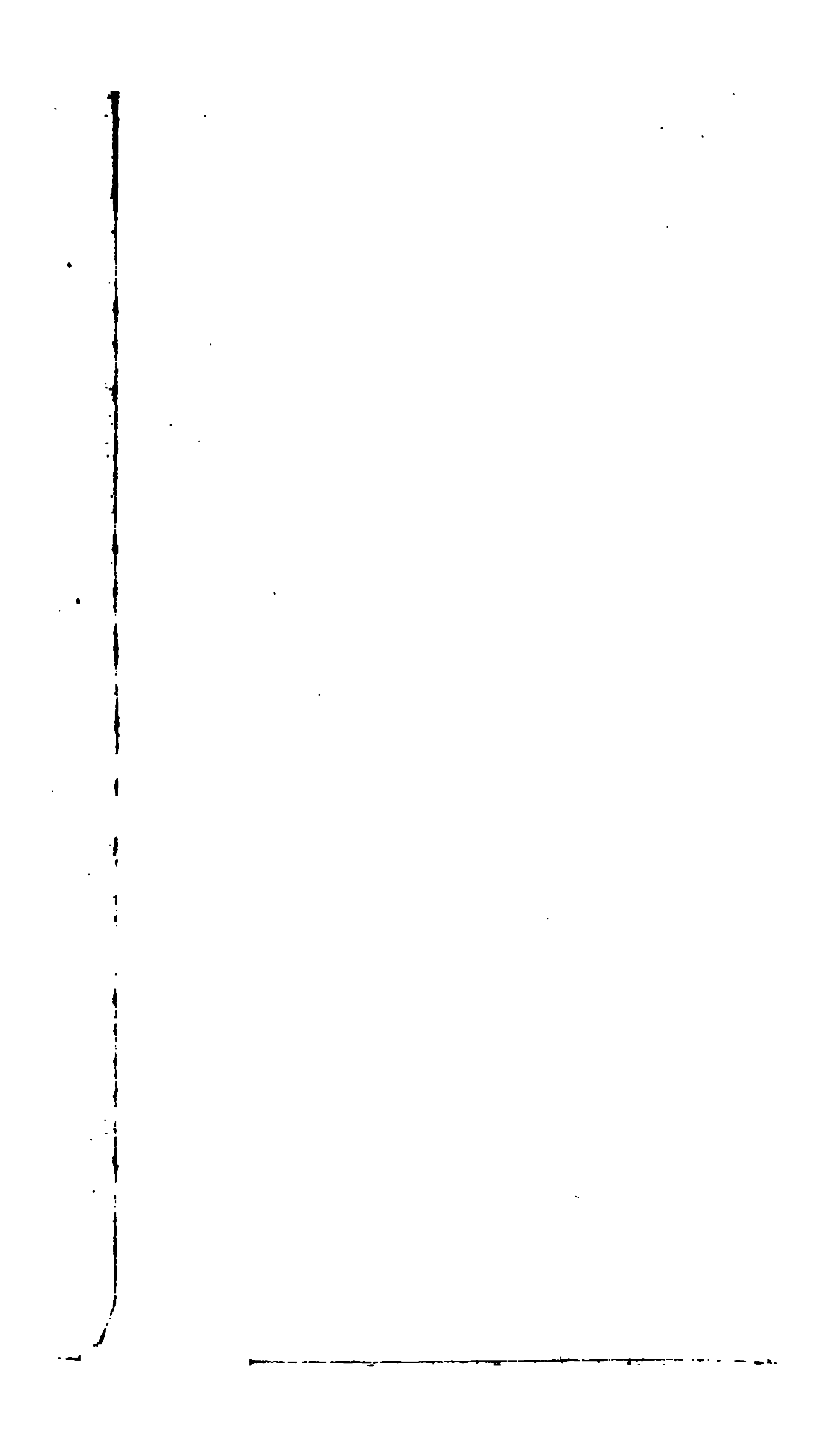


TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES.



